

THE WORLD BANK GROUP ARCHIVES

PUBLIC DISCLOSURE AUTHORIZED

Folder Title: Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2

Folder ID: 30220836

Project ID: P000283

Dates: 11/18/1993 – 07/29/1995

Fonds: Records of the Africa Regional Vice Presidency

ISAD Reference Code: WB IBRD/IDA AFR

Digitized: 11/17/2021

To cite materials from this archival folder, please follow the following format:
[Descriptive name of item], [Folder Title], Folder ID [Folder ID], ISAD(G) Reference Code [Reference Code], [Each Level Label as applicable], World Bank Group Archives, Washington, D.C., United States.

The records in this folder were created or received by The World Bank in the course of its business.

The records that were created by the staff of The World Bank are subject to the Bank's copyright.

Please refer to <http://www.worldbank.org/terms-of-use-earchives> for full copyright terms of use and disclaimers.



THE WORLD BANK
Washington, D.C.

© International Bank for Reconstruction and Development / International Development Association or
The World Bank
1818 H Street NW
Washington DC 20433
Telephone: 202-473-1000
Internet: www.worldbank.org

PUBLIC DISCLOSURE AUTHORIZED

BURKINA FASO
MINING SECTOR
REVIEW

1995
VOL. II

C. ANDREWS
IENIM

DECLASSIFIED
WITH RESTRICTIONS
WBG Archives


Archives



30220836

T2013-173 Other #:

385728B

Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso -
Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date [date not legible]	Document Type Report			
Correspondents / Participants To: Craig Andrews From: Jean-Marie Bonkounougou; Francois O. Ouedraogo, Ministere de l'economie, des finances et du plan, Burkina Faso				
Subject / Title Appel d'offres restreint pour une etude sur la commercialisation de l'or et le role du comptoir burkinabe des metaux precieux (C.B.M.P.) - rapport d'analyse des offres techniques et proces-verbal de deliberation				
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/22/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022			

THE WORLD BANK GROUP
Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.
Tel. No. (202) 477-1234 • Fax (202) 477-6391 • Telex No. RCA 248423

FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

DATE: July 29, 1995

NO. OF PAGES: 1
(including cover sheet)

MESSAGE NO.: 1

TO: Margaret Kalin
Title: {Title}
Organization: Boojum
City/Country: Ontario, Toronto , Canada M5A 1T7

DESTINATION FAX NO.: 416 861 0634

FROM: C.B. Andrews
Title: Sr. Mining Specialist
Dept/Div: IENIM
Room No.: G 2058

DIVISIONAL FAX NO.: (202) 202 477 6619
Dept./Div. No.: {Div-#}

Telephone: (202) 202-473-4275

SUBJECT: Burkina Faso

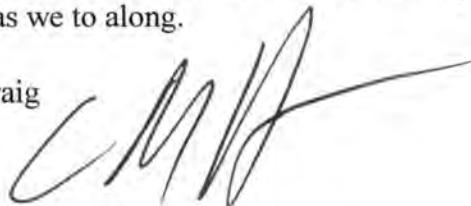
MESSAGE: Margarete:

Thanks for the fax of the 25th. I was out of town the latter half of last week hence my tardy reply.

I am attaching a copy of your expense report which we have filled out based on the information (received 24 July) you supplied to us. I had, in fact, signed this before my departure last week and we have submitted it so you can get paid quickly. There is a slight discrepancy between the amounts in your original fax and the amounts calculated here. This is due to the fact that we did not know what exchange rates you received and hence the machine adopts a default exchange rate. You will note that I have authorized a hotel payment for you in Zurich. I am checking up with the person that handles the contracts. They are normally slow.

I hope to receive your report by the end of this week so I can comment on it. In preparing it please bear in mind that I am interested in as much detail as possible - perhaps a running commentary based on your notes. We need to know what information re: the environment is already available at Poura, in Ouaga, and at the artisanal mining sites; what, in your professional judgement, are the gaps in the datasets and knowledge that could and should be filled; the types of professional and scientific skills existing already and additional skills required; whether any further assessment work at Poura is required. Try your best and I can give you comments as we go along.

Hope this is helpful to you. Craig



Transmission authorized by: cba

If you experience any problem in receiving this transmission, inform the sender at the telephone or fax no. listed above.



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date July 26, 1995	Document Type Chart / Table / Diagram			
Correspondents / Participants				
Subject / Title Statement of expenses - Margarete Maria Kalin				
Exception(s) Personal Information				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/22/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022			



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date July 26, 1995	Document Type Chart / Table / Diagram			
Correspondents / Participants				
Subject / Title OPERATIONAL TRAVEL REQUEST- Margarete Maria Kalin				
Exception(s) Personal Information				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/22/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022			

WB IENIM

(AUTO)

THE FOLLOWING FILE(S) ERASED

FILE	FILE TYPE	OPTION
095	MEMORY TX	

TEL NO.
914168610634

PAGE	RESULT
06/06	OK

ERRORS

1) HANG UP OR LINE FAIL 2) BUSY 3) NO ANSWER 4) NO FACSIMILE CONNECTION

THE WORLD BANK GROUP

Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.

Tel. No. (202) 477-1234 • Fax (202) 477-6391 • Telex No. RCA 248423

FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

DATE: July 29, 1995

NO. OF PAGES: 1
(including cover sheet)

MESSAGE NO.: 1

TO: Margaret Kalin
Title: {Title}
Organization: Boojum
City/Country: Ontario, Toronto , Canada M5A 1T7

DESTINATION FAX NO.: 416 861 0634

FROM: C.B. Andrews
Title: Sr. Mining Specialist
Dept/Div: IENIM
Room No.: G 2058

DIVISIONAL FAX NO.: (202) 202 477 6619
Dept./Div. No.: {Div-#}
Telephone: (202) 202-473-4275

SUBJECT: Burkina Faso

MESSAGE: Margarete:

Thanks for the fax of the 25th. I was out of town the latter half of last week hence my tardy reply.

The World Bank/IFC/MIGA

O F F I C E M E M O R A N D U M

DATE: July 27, 1995 08:17am

TO: CRAIG ANDREWS (CRAIG ANDREWS @A1@WBHQB)

FROM: Paul Bermingham, AF4IE (PAUL BERMINGHAM@A1@WBWASH)

EXT.: 33985

SUBJECT: Gold Commercialization in Burkina

Craig

Thanks for your memo. We need to talk. We can't give a "no objection" for a sole source simply because a firm is qualified. It needs some stronger argument - the conditions set out in the Procurement Guidelines state such things as the firm being uniquely capable of providing this service, or that it has a special relationship with the Government etc. Also, we do not seem to have any break-down of the \$82,485 - it seems high for two months work, unless several people will work on the assignment. Should we not have the actual contract and review it before we give the "on objection"? I suggest we get a revised memo from you containing all of this information and attaching the draft fax communicating the no objection. I am copying this to Patricia so that she can communicate it to you and we can speak.

Paul

CC: PATRICIA BACARREZA-COSGROVE (PATRICIA BACARREZA-COSGROVE @A1@WBHQB)

OFFICE MEMORANDUM

DATE: July 26, 1995

TO: Paul Birmingham, Acting Division Chief, AF4IE

FROM: C.B. Andrews, Sr. Mining Specialist, IENIM

EXTENSION: 34275

SUBJECT: **Non-Objection for Study re: Gold Commercialisation in Burkina**

Paul:

As discussed, enclosed is the letter requesting our non-objection to sole source bidding for the study of gold commercialisation. We would like to get this underway as soon as possible and have discussed the TORs and consultant's qualifications with the government. I attach the revised TORs; the estimate for the study is US\$ 82,485; BUGECO is the firm selected and is qualified to do the work.

Unfortunately, I must leave this afternoon so I have to dump this on you suddenly. My secretary, Patricia, can get ahold of me in San Francisco if you have any questions. I'm back early next week but would like to fax a non-objection letter off to the fax number listed before the end of the week.

Many thanks for your assistance.

Craig

THE WORLD BANK
OFFICE MEMORANDUM

DATE: 12/1/78
TO: Mr. [illegible]
FROM: Mr. [illegible]

EXTENSION: 14

SUBJECT: [illegible]

TO: Francois

226 31 7864

**PAUL FORTIN
BARRISTER & SOLICITOR
1 WESTMOUNT SQUARE, # 1810
WESTMOUNT, QUÉBEC, CANADA
H3Z 2P9**

TEL: (1) (514) 939.1267

FAX: (1) (514) 939.1296

FACSIMILE

TO:	CRAIG B. ANDREWS	FAX NO: (1) (202) 477.6619
FROM:	PAUL FORTIN	FAX NO: (255) (51) 40781
DATE:	26 JULY 1995	NUMBER OF PAGES: 1 (Including cover page)

Good Day Craig,

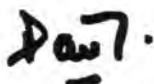
Thanks for your fax on Burkina Faso. I shall be awaiting to hear from you as to the starting dates and the terms of reference. Any recent material you may have that could be of interest can be sent either to Dar or the Montréal office.

As my current two year assignment in Tanzania will terminate at the end of the contract period, in January next year, I will then become available for longer and more substantial assignments in mining and would therefore really appreciate any information that you may have on that kind of assignment.

The privatization mandate I was working on, which also covered divestiture of mining companies, proved to have a lot of scope and professional challenge. The main difficulty has come from the dichotomy between the accountability for results expected of the Privatization Commission and its expatriate consultants and the deciding power which rested entirely with a Government that is not really convinced of the advisability of the programme, certainly not in an election year. I am sure you have experienced similar frustrations in your development work; it is probably part and parcel of the development endeavour.

This long term experience in Tanzania has been worthwhile from the point of view of living and working in a totally African environment. It is different than hopping from one short term mission to another in that it allows a better professional interrelation. I enjoyed the experience; it probably improved my understanding of the african context, its people and development constraints.

Best Personal Regards,



Paul Fortin

IF THE TRANSMISSION IS INCOMPLETE OR ANY PART OF THE DOCUMENT IS ILLEGIBLE, PLEASE NOTIFY US BY TELEPHONE AS SOON AS POSSIBLE. THANK YOU.

OFFICE MEMORANDUM

DATE: July 26, 1995

TO: Mary Oakes Smith, Chief, AF4IE

FROM: C.B. Andrews, Sr. Mining Specialist, IENIM

EXTENSION: 34275

SUBJECT: **Back to Office Report: Mission to Burkina Faso**

In accordance with the statement of objectives dated 20 June 1995 a mission to prepare the IDA credit for technical assistance for the mining and environmental management capacity building was conducted 28 June through 15 July, 1995. Participants on the mission were Craig Andrews, IENIM (Task Manager), Indu Hewawasam, AF4IE, (Operations Specialist), Gotthard Walser, IENIM (Institutions Specialist), and Maragaret Kallin (environmental consultant). The mission met with the new Minister of Energy and Mines, the new Minister of the Environment and Water, the Directors General of the Bureau des Mines et de la Geology de Burkina (BUMIGEB) and the Comptoir Burkinabe des Metaux Precieux (CBMP), the working group, representatives of the private sector, the UNDP, Canadian and Danish bilateral assistance missions, and other public and private sector interested parties. A field visit was conducted to an artisanal mining site. Prior to arrival in Ouagadougou Messrs. Andrews and Walser met in Brussels with officials responsible for the European Commission Sysmin project in Burkina.

The mission had three main objectives: i) assess the government's commitment to carry out certain critical steps necessary for the preparation of the project, in particular concerning the suppression of the state monopoly on gold exports and institutional restructuring; ii) supervise the implementation of the PPF activities, and iii) define and evaluate the various project components. The aide memoire as well as the project description is appended to this BTOR. Progress made in accomplishing the mission objectives is detailed below.

Government Commitment Towards the Project

We have been concerned for sometime about inconsistent signals coming from the government regarding their willingness to address the critical issues as noted below. The recent creation of a new Ministry of Energy and Mines as well as the appointment of a new minister with extensive mine operating experience are good signs of the importance that the government attaches to mining. The mission requested and received clarifications from the minister regarding the government's commitment towards implementing the activities of the project. A table and action plan is contained in the aide memoire which details these and other project conditionalities (called "etapes dans la mise en oeuvre du projet" in deference to local sensitivities).

Government Monopoly on Gold Exports. The minister indicated to the mission that the government is "not opposed in principle to the abrogation of the decree instituting the government monopoly on gold exports." Under the PPF a study on gold commercialisation in Burkina will be conducted beginning in October to determine the effects of suppressing the monopoly, the future role and restructuring of the Comptoir Burkinabe des Metaux Precieux (CBMP). The results of the study, which will be available in mid-November, should enable the Minister to argue more forcefully for the suppression of the monopoly. The mission of April, 1995 raised concerns regarding the provisional approval by the National Commission of Mines of the application of CBMP for three exploration permits. Pending results of the study on gold commercialisation, the Minister has deferred signing the decree which would officially grant the exploration permits. The mission suggested in the aide memoire that the minister may wish to confirm the steps being taken to address the monopoly issue in his response to Mary Oakes Smith's letter of 19 May.

Roles of the Ministry and BUMIGEB. Extensive discussions were held with officials of the Ministry of Energy and Mines and BUMIGEB regarding the respective roles, functions and responsibilities of these agencies. Confusion regarding the mandates of these institutions has been of concern to previous missions. Under the new organizational set-up the regulatory and supervisory responsibilities of the ministry will be reinforced; the functions of BUMIGEB will be re-oriented towards the role geological survey and provider of geo-services (which may eventually be privatised). Government participation in mining projects, currently managed by BUMIGEB, may be transferred to a portfolio unit in the Ministry of Finance. These changes would be in line with best international mining sector practice.

Sector Strategy and New Mining Law. The government recognizes the need to develop a clear statement of government policy and strategy for the mining sector. The consultants selected to assist the government in preparing this statement will begin their work on 9 August and a draft statement should be completed in early October. Reformulation of a new mining law has been programmed under the second allocation of PPF funds. If this allocation is approved, the government intends (with the non-objection of the Bank) to engage the services of an international attorney to assist in the preparation of the new law. In the interest of time and in conformance with local and Bank regulations, the government intends to sole source the recruitment of this consultant.

Fiscal Constraints to Sector Development. Private companies have complained vigorously that the burden of various customs duties, taxes for services rendered, bank guarantees required for importation of equipment, and lack of effective implementation of several of the fiscal incentives granted by the Mining Investment Code effectively reduce the amounts that can be invested in exploration. The working group has indicated that it will examine these issues seriously with a view to finding solutions. A conditionality of the project appraisal is progress in simplifying customs procedures.

Environmental Management Strengthening. The objectives of the project include capacity building for environmental management in the mining sector. The Ministry of Environment has recently been reorganized by a dynamic new minister to include the portfolios of environment and water. The ministry as well as the secretariat set up to implement the National Environmental Action Plan urgently need technical assistance to carry out their programs. An IDA project to provide institutional strengthening assistance for environmental management, which was under preparation has been withdrawn from the lending program due to internal portfolio restructuring. The mission was requested to assist the government with urgently required technical assistance in the key areas of environmental information systems, environmental education, formulation of regulations and standards, assessment of environmental impact statements, and human resource development in environmental management. The mission responded by assisting the ministry to prepare terms of reference for the priority areas. It is recommended that the objectives of the proposed project be broadened to respond to the government's request. As the mining sector stands poised for expansion and growth, an effective policy and institutional framework for environmental management becomes a priority. The government will use the second tranche of PPF funding to carry out the studies and activities for preparation of this enhanced environmental component.

Progress in Implementation of PPF

The government has moved with reasonable speed to implement the studies and activities of first PPF allocation. These funds, in the amount of US\$ 400,000, are now fully engaged. The mission is of the opinion that the government now understands fully and is committed to addressing the various issues germane the preparation of the project. We recommend that the government's request for a second allocation of PPF funds (as originally intended to complete preparation of the project) be approved. The second PPF, provisionally in the amount of US\$ 400,000, would be used to (i) provide expert advice for the preparation of the new mining law; (ii) assist the Ministry of the Environment and Water to draft certain modifications to the environmental code and regulations, prepare guidelines for assessment of environmental impact statements, assess capacity building needs in the ministry and conduct a pilot training exercise, and prepare an inventory of environment related projects funded by other government departments and donors; (iii) provide funds for additional training and study visits not originally provided for; and (iv) provide logistical support for the coordination of the PPF.

Preparation of the Project.

Considerable progress was made during the mission to help the government prepare detailed descriptions, terms of reference, and time/cost estimates for the various project components. In particular, following discussions relative to the proposed Sysmin project for airborne geophysical coverage and geology cartography, the geology component of the Bank project was re-oriented to include thematic mapping and geology database

management. In addition, as noted above, the environmental component of the project was strengthened considerably.

Next Steps

The government's commitment to, and ownership of, the project has been confirmed. We believe that the government is moving to address the concerns of the bank regarding the gold export monopoly, policy statement, re-formulation of the mining law, and institutional responsibilities. However, the government and the Bank must move with dispatch to meet the target date of December appraisal.

The World Bank/IFC/MIGA
OFFICE MEMORANDUM

ATE: July 25, 1995 12:46pm

TO: CRAIG ANDREWS (CRAIG ANDREWS @A1@WBHQE)

FROM: Viviane Staco, AF4IE (VIVIANE STACO@A1@WBWASH)

EXT.: 34921

SUBJECT: TFs - Burkina Faso

Further to our phone conversation, I was able to obtain the following information on those Trust Funds under your management:

OK TF031699 - Consultant Trust Fund for the Environment
(Sweden) Dr. Gotthard Walser, Consultant (Burkina Faso - Mining)

OK TF031700 - Netherland CTF - General Fund - Burkina Mining
Mr. Halloway, Consultant (extended to Sept. 30, 1995
per your request to Goretti Lau (Em of June 1, 1995)

OK TF032601 - Environmental Management - Burkina
Ms. Margarete Maria Kalin, Consultant

I hope the above is useful and should you need additional information, please feel free to contact me.

CC: Paul Bermingham (PAUL BERMINGHAM@A1@WBWASH)

CC: Jessica Wilkins (JESSICA WILKINS@A1@WBWASH)

MINISTERE DE L'ENERGIE
ET DES MINES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
AU SECTEUR MINIER

01 BP.12 OUAGADOUGOU 01
Tél : (226) 31 78 64
Fax : (226) 31 78 64

N° 063-95 /MEM/SG/PATSM

Objet : Liste des permis
de recherche.

Ouagadougou, le 24 Juillet 1995

LE COORDONNATEUR

A

Monsieur Craig ANDREWS
Mining Specialist World Bank
WASHINGTON DC 20 433 USA
Fax (202) 477 66 19

Monsieur le Task Manager,

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint la liste des permis de recherche définitifs accordés à la date de Juillet 1995.

Vous voudrez bien en transmettre une copie à Margarete KALIN qui en a fait expressément la demande.

En vous en souhaitant bonne reception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Task Manager, l'assurance de ma parfaite considération.




O. François OUEDRAOGO

P.J. : Liste des permis
de recherche.

LISTE DES PERMIS DE RECHERCHE DEFINITIFS

Mise à jour : Juillet 1995

N°	PROPRIETAIRES DES TITRES MINIERES	ACTES ADMINISTRATIFS D'ATTRIBUTION
1	Boliden International Mining AB "Permis Perkoa"	Kiti N° AN VII-0363/FP/PRECO/SEM du 11 juillet 1990
2	Incanore Ressources Inc "Permis YOUNGA" <i>+ IGR + (LCHO 80Y)</i>	Kiti N° AN VIII 258/FP/PRECO/SEM du 28 mars 1991
3	Incanore Ressources Inc "Permis Tiébélé"	Kiti N° AN VIII-259/FP/PRECO/SEM du 28 mars 1991
4	Société de Recherche et d'Exploitation Minières du Burkina (SOREMIB) "Permis POURA" <i>IGR - BILLON</i>	Kiti N° AN VIII-0328 bis/FP/PRECO/SEM du 4 juin 1991
5	Compagnie d'Exploitation des Mines d'Or du Burkina (CEMOB) "Permis GUIBARE"	Arrêté N° 92-003/MICM/SEEM/DGGEM/DM du 3 juin 1992
6	Compagnie d'Exploitation de Mines d'Or au Burkina (CEMOB) <i>BHP</i> "Permis ESSAKANE"	Arrêté N° 92-004/MICM/SEEM/DGGEM/DM du 3 juin 1992
7	Société de Recherches Minières (MIREs) "Permis BOULGOU" <i>SEMATAIS ?</i>	Arrêté N° 92-007/MICM/MDEM/DGEM/DM du 26 Août 1992
8	Groupe d'Etudes, d'Exploitations et de Recherches Minières (GERM) "Permis GERM" <i>ANGLO AMERICAN CORP</i>	Arrêté N° 93-001/MICM/MDEM/DGEM/DRG du 7 janvier 1993
9	Société Minière du Faso (SOMIFA) "Permis SOMIFA" <i>CHANNEL RESOURCES</i>	Arrêté N° 93-003/MICM/MDEM/DGEM/DRG du 21 janvier 1993
10	Sanmatenga Joint Venture <i>FEY + RAND GOLD + NEWMONT</i> "Permis Sanmatenga"	Arrêté N° 93-005/MICM/MDEM/DGEM/DRG du 14 mai 1993
11	Compagnie de Recherche et d'Exploitation Minière (CREM) <i>SANTA FEE</i> "Permis Sitenga-Sampèlga"	Arrêté N° 93-006/MICM/MDEM/DGEM/DRG du 2 juin 1993
12	Géomaque Exploration Ltd "Permis Barsalogho"	Arrêté N° 93-008/MICM/MDEM/DGEM/DRG du 8 juin 1993
13	Compagnie Minière Dohoun-Kiééré <i>PRIBRA</i> "Permis Dohoun Kiééré" <i>+ MUTUAL RESOURCES</i>	Arrêté N° 93-010/MICM/MDEM/DGEM/DRG du 8 juin 1993
14	Société d'Exploration LOUBEL Inc "Permis LOUBEL"	Arrêté N° 93-060/MICM/MDEM/DGEM/DRG du 12 Octobre 1993
15	Générale de Mines et de Carrières (GMC) "Permis SOUBEIGA" <i>CHANNEL RESOURCES</i>	Arrêté N° 94-005/MICM/SG/DGEM/DRG du 19 janvier 1994

Mise à jour Juillet 1995

N°	PROPRIETAIRES DES TITRES MINIERS	ACTES ADMINISTRATIFS D'ATTRIBUTION
16	Générale de Mines et de Carrières (GMC) "Permis BOMBORE" <i>CHANNEL</i>	Arrêté N° 94-020/MICM/SG/DGEM/DRG du 27 janvier 1994
17	STREM-CO (transfert) "Permis Guiro" <i>+ Société Anglaise ?</i>	Arrêté n° 94-097/MICM/SG/DGEM du 16 Mai 1994
18	Anglo American prospecting Services (Pty) Ltd "Permis Yako-Arbollé"	Arrêté n° 94-105/MICM/SG/DGEM du 16 Mai 1994
19	Société Salah Salim Trading Entreprises "Permis Bilanga"	Arrêté N° 94-133/MICM/SG/DGEM/DRGM du 10 août 1994
20	Monsieur COMPAORE Appolinaire "Permis Lopal" <i>SENAFOS</i>	Arrêté N° 94-134/MICM/SG/DGEM/DRGM du 10 août 1994
21	Channel Ressources Ltd "Permis Bouroum"	Arrêté n° 94-135/MICM/SG/DGEM/DRGM du 10 août 1994
22	Placer Outokumpu Exploration Ltd "Permis Binguel"	Arrêté N° 94-136/MICM/SG/DGEM/DRGM du 10 août 1994
23	Société des Mines du Kadiogo (SOMIKA) "Permis Ténado"	Arrêté N° 94-139/MICM/SG/DGEM/DRGM du 12 août 1994
24	BHP Minerals International Exploration INC. "Permis Bouda"	Arrêté N° 94-158/MICM/SG/DGEM/DRGM du 2 Octobre 1994
25	BHP Minerals International Exploration INC. "Permis Belahouro"	Arrêté N° 94-159/MICM/SG/DGEM/DRGM du 3 Octobre 1994
26	Société Geomaque Explorations Ltd "Permis Diapaga II"	Arrêté N° 94-164/MICM/SG/DGEM/DRGM du 25 Novembre 1994
27	Société NEWMONT Mining Corporation "Permis Foulgo-Sika"	Arrêté N° 94-165/MICM/SG/DGEM/DRGM du 28 Novembre 1994
28	Société RANDGOLD "Permis Foulgo-Alga"	Arrêté N° 94-166/MICM/SG/DGEM/DRGM du 28 Novembre 1994
29	Société MASSAKO SARL (transfert) "Permis Piéla" <i>PLACER DONE</i>	Arrêté 95-002/MICM/SG/DGEM/DRGM du 6 Janvier 1995
30	Société des Mines du Burkina (S.M.B) "Permis Dama"	Arrêté 95-015/MICM/SG/DGEM/DRGM du 6 Février 1995

Mise à jour Juillet 1995

N°	PROPRIETAIRES DES TITRES MINIERS	ACTES ADMINISTRATIFS D'ATTRIBUTION
31	Société TAPESTRY VENTURES LTD "Permis Bounga"	Arrêté N° 95-001/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
32	Monsieur WENNENGA Urbain "Permis Bougouriba"	Arrêté N° 95-002/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
33	Société MUTUAL RESOURCES LTD "Permis Séguénéga"	Arrêté N° 95-003/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
34	Monsieur NACOULMA Birahima "Permis Barao" <i>CHANNEL</i>	Arrêté N° 95-004/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
35	Société GEONOVA EXPLORATIONS INC "Permis Titao"	Arrêté N° 95-005/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
36	Monsieur El Hadji Oumarou KANAZOE "Permis Tigan"	Arrêté N° 95-006/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
37	Société HYDER GOLD INC "Permis Kampti"	Arrêté N° 95-007/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
38	Société d'Investissement Moto-Agricole, Réalisation au Burkina (IMAR-B) "Permis Gaoua" <i>MUTUAL</i>	Arrêté N° 95-008/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
39	Monsieur OUEDRAOGO S. Ismaël "Permis IntiéDougou"	Arrêté N° 95-009/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
40	Société KINBAURI GOLD CORPORATION "Permis Sokoura"	Arrêté N° 95-010/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
41	Société LEICESTER DIAMOND MINES LTD "Permis Haut Comoé"	Arrêté N° 95-011/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
42	Bureau de recherche, d'Exploitation et de Commercialisation d'Or (BRECO) "Permis Coalla"	Arrêté N° 95-012/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
43	Monsieur OUEDRAOGO Louis Dominique "Permis Madougou" <i>CHANNEL</i>	Arrêté N° 95-013/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
44	Messieurs Patrick BIERNAUX et Olivier BIERNAUX "Permis Kalska"	Arrêté N° 95-014/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
45	Madame Hadja COMPAORE Alizèta "Permis Nimina"	Arrêté N° 95-015/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995

Mise à jour Juillet 1995

N°	PROPRIETAIRES DES TITRES MINIERS	ACTES ADMINISTRATIFS D'ATTRIBUTION
46	Société ASCOT RESOURCES LTD "Permis Koupéla"	Arrêté N° 95-016/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
47	Société d'Approvisionnement et des Services du Burkina (S.A.S.B) "Permis Bagassi"	Arrêté N° 95-017/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995
48	Monsieur SIDIBE Saidou "Permis Mana"	Arrêté N° 95-018/MEM/SG/DGEM/DRGM du 4 Juillet 1995

July 95

5. DESCRIPTION DU PROJET

Description générale

5.1 Le projet proposé répond aux grands objectifs suivants : a) améliorer le cadre général pour promouvoir l'investissement privé dans le secteur minier et contribuer ainsi à une croissance économique effective et durable; b) renforcer les capacités dont les secteurs public et privé disposent pour recueillir et utiliser l'information géologique et pour gérer l'environnement. L'un des buts essentiels est d'encourager et de stimuler les services privés pour aider les administrations à exercer leurs attributions techniques et leurs fonctions de soutien.

5.2 Conformément à ces objectifs, le projet aura quatre grandes composantes :

a) **Cadre réglementaire et fiscal.** Cette composante financera une assistance technique pour : i) achever les révisions du code minier et rédiger les règlements d'application et un modèle de convention d'investissement; ii) renforcer les compétences juridiques et la capacité de négociation; iii) améliorer le régime fiscal du secteur dans la ligne des efforts menés par la Banque et le FMI pour la réforme fiscale générale et conformément aux normes internationales; iv) créer une capacité durable dans les domaines du droit minier, de la fiscalité minière et de la gestion de l'environnement en établissant un module de formation spécialisée à l'Université de Ouagadougou.

b) **Renforcement des institutions, géologie et gestion des ressources foncières.** Cette composante financera une assistance technique à court et à long terme et l'acquisition de matériel pour : i) définir les rôles et les attributions du Ministère de l'énergie et des mines, du BUMIGEB et du CBMP; ii) créer et administrer un système de gestion des titres miniers comprenant un cadastre informatisé; iii) renforcer la Direction des mines et de l'environnement au sein du ministère; iv) augmenter et améliorer la base de données géologiques, notamment en créant un Système national d'information géologique et minière et en établissant des cartes thématiques; v) donner un caractère commercial aux services géologiques de forage, de laboratoire et autres, relevant actuellement du BUMIGEB; vi) financer, à titre pilote, un ou deux « centres miniers » situés dans des régions minières du pays choisies spécialement.

c) **Gestion de l'environnement.** Cette composante financera des activités d'assistance technique et de formation, et l'acquisition de matériel pour : i) aider à établir des réglementations, des lois et des normes sur l'environnement pour le secteur; ii) aider à concevoir et appliquer un système d'évaluation des déclarations d'impact sur l'environnement; iii) renforcer les institutions chargées de surveiller l'application des règlements; iv) mettre en place un système d'information et une base de données de portée nationale sur l'environnement; v) organiser et exécuter une campagne de sensibilisation aux problèmes d'environnement parmi les communautés locales, spécialement dans les zones d'exploitation minière artisanale; v) *????réaliser éventuellement un audit environnemental de la mine de la Soremib et exécuter des travaux de remise en état de l'environnement sur le site????*. La composante pour l'environnement utilisera le plus possible les services de consultants locaux afin de favoriser l'apparition d'entreprises locales de services environnementaux et de réduire le besoin de services publics supplémentaires pour la gestion de l'environnement.

d) **Composante pour l'exploitation minière artisanale.** Le projet fournira une assistance technique pour : i) étudier les caractéristiques socioéconomiques et techniques de l'exploitation minière artisanale afin de définir un mécanisme efficace pour la fourniture d'une aide; ii) étudier et évaluer l'information géologique et environnementale de base sur les sites d'exploitation minière

artisanale; iii) aider la Direction de la promotion des petites entreprises minières, qui relève de la Direction générale de la géologie et des mines, à concevoir et procurer des avis techniques, des renseignements géologiques et des services de vulgarisation à l'intention des artisans mineurs; iv) renforcer la capacité des établissements financiers locaux d'évaluer les demandes de financement émanant des petites entreprises minières; v) renforcer les administrations publiques chargées de la délivrance des titres miniers et de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement sur les sites d'exploitation minière artisanale; vi) encourager la mise au point et la diffusion de matériel pour la petite exploitation minière par des mécanismes de fourniture relevant du secteur privé; vii) organiser une campagne de sensibilisation et d'éducation au sujet de l'environnement, de la santé et de la sécurité dans les activités minières.

Description détaillée des composantes du projet

A) Cadre réglementaire et fiscal

Coût : 5,78 millions de dollars
Durée : Quatre ans

5.3 S'appuyant sur la déclaration de politique sectorielle et la stratégie pour le secteur minier, et sur le texte révisé de la loi minière fondamentale qui sera arrêté et approuvé par le Conseil des ministres avant l'entrée en vigueur du crédit, cette composante financera une assistance technique pour les activités ci-dessous.

a) *Réforme réglementaire et capacités de négociation.* Il faut achever et approfondir les réformes entreprises durant la préparation du projet. Cette composante procurera donc une assistance technique pour : i) faire des études diagnostiques de la situation actuelle par comparaison avec la législation minière dans d'autres pays; ii) rédiger les décrets d'application du nouveau Code minier, notamment dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement; iii) établir un modèle de convention d'investissement à utiliser pour les négociations avec les investisseurs; iv) en association avec les autres programmes de la Banque et des différents bailleurs de fonds, étudier et recommander des modifications des textes se rapportant au secteur minier dans les législations telles que le Code du travail, la loi sur les sociétés et les autres textes analogues; v) renforcer la capacité, pour la Direction générale des mines, d'analyser et de faire appliquer la législation minière, notamment dans les négociations avec les investisseurs; vi) fournir une formation pour aider les fonctionnaires de l'administration à faire respecter concrètement la nouvelle législation minière; vii) financer la participation de responsables burkinabé publics et privés à des études, séminaires, conférences et autres activités de formation connexes hors du Burkina; viii) obtenir des renseignements sur la législation minière dans d'autres pays et établir une bibliothèque sur cette législation; ix) procurer une formation, donner des séminaires et entreprendre d'autres activités pour améliorer les capacités de négociation des agents locaux, publics et privés; x) fournir les services d'un juriste indépendant spécialisé de réputation internationale pour aider les autorités dans les négociations en cas de besoin; xi) financer des cours d'anglais pour les négociateurs et les principaux responsables publics.

b) *Fiscalité minière.* Le Gouvernement reconnaît le besoin d'une fiscalité minière neutre, stable et appliquée strictement, conforme aux normes internationales. En mettant en vigueur la loi sur l'investissement minier, il a entrepris des réformes de la fiscalité minière qui doivent l'aligner sur les normes internationales. Il faut cependant approfondir et renforcer le processus. En coordination avec les autres initiatives de la Banque et du FMI pour la réforme fiscale, le projet financera les activités suivantes : i) procéder à des études diagnostiques du code général des impôts qui serviront

de base pour la réforme de la législation fiscale du Burkina conformément aux normes internationales; ii) aider à la rédaction des divers textes d'application et manuels sur la fiscalité de l'activité minière; iii) aider à renforcer les moyens et les capacités dont la Direction de la fiscalité du Ministère des finances et les services compétents du Ministère de l'énergie et des mines disposent pour analyser les états financiers et les déclarations fiscales des sociétés minières, et renforcer la coordination entre les divers services de l'administration chargés de la fiscalité minière; iv) donner aux fonctionnaires de l'administration une formation approfondie à l'analyse financière et fiscale, au calcul de l'assiette d'imposition, aux méthodes de répartition et de perception des taxes et à l'application générale du régime fiscal; v) financer la participation d'agents burkinabé des secteurs public et privé à des études, séminaires, visites et conférences à l'étranger au sujet de la fiscalité minière; vi) fournir les services d'audit d'un cabinet d'audit minier de réputation internationale si les autorités en expriment le souhait au cours de l'application du projet.

c) *Programme de formation universitaire.* L'un des principaux objectifs du projet est de faire en sorte que les autorités soient capables de maintenir durablement dans le long terme les améliorations apportées à l'administration du secteur minier. A cette fin, il faut renforcer la formation dispensée sur place dans les domaines du droit minier, de la politique fiscale et de la gestion des finances et de l'environnement. Pour répondre à ce besoin, il est prévu de créer, dans le programme normal de l'Université de Ouagadougou, une unité qui fournira ce type de formation professionnelle spécialisée. La composante financera les services du personnel universitaire nécessaire et certaines dépenses logistiques. En outre, des ressources seront procurées pour jumeler le Programme de l'université avec un programme similaire d'un établissement universitaire situé hors du Burkina Faso.

B. Renforcement des institutions, base de données géologiques et gestion des ressources foncières

Coût :	9,24 millions de dollars US
Durée :	Cinq ans

5.4 *Renforcement des institutions.* Le Gouvernement a déjà commencé à restructurer les principales institutions, notamment en créant le nouveau ministère chargé des mines. L'objectif de cette composante est d'aider les autorités à rendre opérationnelle la nouvelle structure institutionnelle et de renforcer la capacité des institutions sectorielles : le Ministère de l'énergie et des mines (MEM), la Direction générale des mines (DGM) et ses divers services et départements, le BUMIGEB et le CBMP. Les activités de renforcement des institutions prévues par cette composante auront lieu en liaison et en coordination étroites avec les activités de renforcement des institutions menées au titre de la composante pour l'environnement. L'élément ici examiné procurera une assistance technique pour : i) définir les rôles, les fonctions et les attributions de chacune des institutions nouvelles; ii) rédiger des manuels des fonctions et des procédures internes, définir les structures hiérarchiques et les rapports entre les fonctions, déterminer les besoins de personnel et établir des descriptions des diverses compétences requises et des méthodes de travail; iii) améliorer les capacités et renforcer les ressources humaines grâce à une formation aux diverses responsabilités et fonctions; iv) faire mieux connaître les meilleures pratiques internationales, notamment en permettant à des groupes de responsables de participer à des conférences et séminaires internationaux; v) procurer un appui logistique au ministère pour qu'il puisse mieux remplir ses fonctions de contrôle des diverses exploitations minières; vi) financer la création d'un ou de plusieurs « centres d'administration minière » chargés de diffuser les meilleures pratiques, d'enregistrer les titres miniers et de recueillir et conserver les données géologiques brutes dans certaines régions minières spécialement choisies; vii) rééquiper les laboratoires du BUMIGEB; viii)

aider à restructurer le CBMP suivant la stratégie définie et les décisions prises par le Gouvernement au sujet de cet organisme lors de la préparation du projet.

5.5 *Cadastre minier et gestion des ressources foncières.* L'absence d'un système d'administration des titres miniers efficace et correctement défini a été mentionnée par le Gouvernement et par les investisseurs comme un important obstacle au développement du secteur minier. Cet élément aidera donc à étoffer les capacités de l'unité nouvelle créée à la Direction générale des mines. Les activités porteront sur les aspects suivants : i) faire des études diagnostiques des procédures et des pratiques de gestion des titres miniers et des ressources foncières actuellement en usage au Burkina en les comparant aux procédures et meilleures pratiques internationales; ii) financer des visites et des voyages d'études des agents burkinabé responsables, portant sur l'application des procédures en matière de titres et de gestion foncière; iii) rédiger des manuels de procédures internes et des directives opérationnelles concernant la gestion et l'administration des ressources foncières; iv) définir, installer et mettre en service un cadastre minier informatisé pour surveiller le respect des obligations des détenteurs de titres au moyen du Système d'information géographique rudimentaire déjà en place; v) sélectionner et acquérir des ordinateurs et des logiciels, et des instruments géodésiques et autres nécessaires au fonctionnement du cadastre minier; vi) superviser et contrôler l'établissement des divers points de contrôle géodésique indispensables pour établir un cadastre minier exact.

5.6 *Service de la protection de l'environnement.* Les opérations minières créent des problèmes spécifiques pour l'environnement et il faut donc établir un service de protection de l'environnement spécialisé à la Direction générale des mines. Ce service fournira l'appui de spécialistes et sera chargé de la surveillance des opérations minières au jour le jour. Ses activités compléteront les fonctions plus générales de surveillance et de contrôle de l'environnement qui incombent au Ministère de l'environnement et de l'eau. L'assistance technique pour ce service comprendra : i) des études comparatives des meilleures pratiques en matière d'environnement minier; ii) la mise au point et l'exécution d'un programme continu et complet de surveillance environnementale des activités minières [VOIR LE PROJET POUR L'ÉQUATEUR]; iii) une formation à la gestion des problèmes environnementaux propres à l'activité minière (remise en état des sites, élimination des déchets toxiques, pollution atmosphérique et pollution des eaux, consultation avec les communautés locales, etc.); iv) le renforcement de la capacité d'évaluer les déclarations d'impact sur l'environnement; v) la participation des agents publics concernés à des séminaires, des conférences et des cours ayant lieu à l'étranger sur l'activité minière et l'environnement; vi) la mise au point de réglementations, de normes et de directives environnementales spécifiques au secteur; vii) la mise au point et l'exécution de programmes pour éduquer et sensibiliser les artisans au sujet de la protection environnementale et des problèmes de santé, de sécurité et d'hygiène dans l'activité minière.

5.7 *Renforcement des services géologiques.* A l'heure actuelle, le BUMIGEB a deux fonctions : celle d'un service géologique et celle d'un fournisseur de services techniques comme les forages, les analyses de laboratoire, etc.

5.8 Les activités proposées pour les services géologiques aideront le BUMIGEB à s'organiser efficacement pour recueillir, stocker, interpréter et diffuser l'information géologique. Les activités seront notamment les suivantes : i) définir, installer et mettre en service un Système national d'information géologique et environnementale; ii) produire une série de cartes thématiques à partir d'images de satellite afin d'aider à orienter les travaux de prospection des entreprises privées; iii) recueillir et examiner des renseignements environnementaux de base, notamment des évaluations hydrogéologiques des principaux secteurs miniers; iv) procéder à des études géologiques et cartographiques de plusieurs sites d'exploitation artisanale; v) créer un système de rassemblement et de stockage des renseignements provenant des carottages et des autres données géologiques brutes remis à l'administration par les sociétés privées lorsqu'elles renoncent à une zone couverte par un permis de prospection.

5.9 Les activités proposées pour les services techniques aideront le BUMIGEB à établir, en régime purement commercial, des services de laboratoire et de forage et des services géochimiques et géophysiques. Il existe une forte demande pour ces services au Burkina où les activités de prospection sont en pleine expansion. La composante proposée aidera à attirer les investissements du secteur privé vers ces activités en vue de leur privatisation ultérieure. Le projet financera également l'achat de nouveaux appareils d'analyse pour le laboratoire géochimique existant. De nouvelles installations pour ce laboratoire doivent être construites à l'aide de fonds du projet Sysmin.

C) Composante pour la gestion de l'environnement

Coût : 2,97 millions de dollars

Durée : Quatre ans

5.10 *Création d'une capacité de gestion de l'environnement.* Le Burkina manque de moyens institutionnels et d'expérience des meilleures pratiques internationales en matière de protection de l'environnement. La Banque et les autres donateurs ont procuré une aide pour établir le plan national d'action environnementale, ainsi qu'un soutien préliminaire à l'ancien Ministère de l'environnement et du tourisme pour le mettre en vigueur. Cependant, à la suite de la récente réorganisation du Ministère de l'environnement et de l'eau (MEE) et de la création du Conseil national de gestion de l'environnement (CONAGES), une assistance technique est nécessaire pour renforcer la capacité de l'administration en matière de gestion de l'environnement. Le crédit financera une assistance technique au MEE et au CONAGES pour : i) fixer les objectifs, les politiques et les stratégies pour l'environnement, et rédiger une législation et des réglementations; ii) renforcer la capacité de l'administration et du secteur privé pour évaluer les déclarations d'impact sur l'environnement et pour apprécier les mesures et plans proposés par les investisseurs pour protéger l'environnement; iii) établir des procédures d'examen, d'acceptation et d'arbitrage pour les permis de mise en valeur; iv) procurer la formation aux disciplines scientifiques et aux techniques nécessaires pour surveiller le respect des réglementations et procéder aux audits environnementaux; v) encourager le développement d'une industrie locale des biens et services en rapport avec la protection de l'environnement; vi) établir les paramètres, les normes et les protocoles pour l'intégration des bases de données du secteur de l'environnement; vii) définir et appliquer un programme spécialisé pour économiser les ressources en eau et les protéger contre la pollution à l'occasion des activités minières; viii) faire des études et/ou des audits de certaines exploitations spécialement choisies dans un but de formation « sur le tas »; **?? (ix) acheter du matériel d'essai et d'analyse pour les travaux de laboratoire et les travaux de terrain??**. Les activités ci-dessus seront exécutées en étroite association avec la mise en place du Système national d'information géologique et environnementale et la création du service de l'environnement à la Direction générale des mines et de la géologie, comme indiqué plus haut. La création du SNIGEM comportera notamment une étude des conditions environnementales de base et la mise en place d'un système d'information sur la situation environnementale de base dans certains secteurs où une importante activité de prospection est en cours. Les résultats de l'étude du SNIGEM seront ensuite accessibles par l'intermédiaire du système général d'information sur l'environnement.

[Indu : Voici quelques mots clés d'un précédent document sur l'environnement au sujet du Burkina. Cette composante traite-t-elle correctement des aspects suivants : institutions, législation, stratégies, capacités humaines, normes, liste d'activités, programmes de formation universitaire (IPD/AOS), sensibilisation, décentralisation, consultation, ONG, entreprises, consultants, suivi et contrôle de la qualité, méthodologie, études de l'impact cumulé, procédures de recours, prise des décisions? Faut-il étoffer un domaine ou un autre?]

D) Composante pour les exploitations minières artisanales

Coût : 2,92 millions de dollars

Durée : Cinq ans

5.11 Comme bien d'autres pays, le Burkina compte un nombre considérable d'artisans mineurs. Ceux-ci gagnent un maigre revenu en exploitant, dans tout le pays, quelque deux cents sites où les gisements affleurent. Les conditions d'existence et de travail dans les camps miniers et alentour, de même que les effets environnementaux à long terme résultant de l'exploitation artisanale incontrôlée, préoccupent les autorités. La création récente de la Direction de la promotion des petites exploitations minières au sein du Ministère de l'énergie et des mines atteste cette préoccupation. L'expérience de la Banque mondiale au sujet de l'exploitation minière artisanale dans d'autres pays met trois thèmes en évidence : créer un environnement positif pour l'exploitation minière artisanale, atténuer les obstacles techniques et financiers, et améliorer les conditions d'existence et de travail des mineurs (voir Annexe ____).

Compte tenu de cette expérience, la composante ici proposée procurera une assistance technique aux fins suivantes : i) procéder à une étude approfondie de l'exploitation minière artisanale, portant spécialement sur les aspects techniques, socioéconomiques et anthropologiques, afin de déterminer la nature et les attributions des mécanismes d'aide officielle aux artisans; ii) étudier et évaluer l'information géologique et environnementale de base sur les sites d'exploitation artisanale; iii) concevoir et procurer des avis techniques, des renseignements géologiques et des services de vulgarisation à l'intention des artisans mineurs, peut-être par l'intermédiaire de centres de formation régionaux; iv) renforcer la capacité des établissements financiers locaux d'évaluer les propositions de financement concernant les petites entreprises minières; v) mettre en place et rendre opérationnel un service régional des titres miniers artisanaux, en accordant une attention particulière aux problèmes du droit de propriété des artisans et de la cession des titres; vi) renforcer la Direction générale des mines et de la géologie pour la surveillance des conditions de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement sur les sites d'exploitation artisanale; vii) procéder à des essais pilotes de matériel destiné à la petite exploitation minière et de diffusion de ces moyens par des mécanismes de fourniture relevant du secteur privé; viii) concevoir et exécuter une campagne de sensibilisation et d'éducation s'adressant aux artisans mineurs au sujet de l'environnement, de la santé et de la sécurité dans l'activité minière.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES

Ouagadougou, le 30 Novembre 1995

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR MINIER

LE COORDONNATEUR

A

01 B.P. 12 Ouagadougou 01

Tél. : (226) 31 78 64

Fax : (226) 31 78 64

N° 114-95 /MEM / SG / PATSM

Objet :

Monsieur Craig ANDREWS

Sr Mining Specialist et

Task Manager

World Bank

WASHINGTON DC 20 433 USA

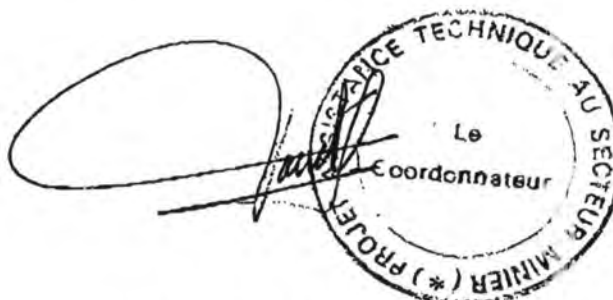
Fax 1-202-477 66 19

Monsieur le Task Manager,

La traduction en français de la description du projet a été mal reçue.

Vous voudrez bien me la retransmettre pour me permettre de la communiquer aux membres du Groupe de Travail.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Task Manager**, l'assurance de ma considération distinguée.



A circular stamp from the 'PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR MINIER (*)' is visible. The text inside the stamp includes 'Le' and 'Coordonnateur'. A handwritten signature is written over the stamp.

O. Francois OUEDRAOGO

RECEIVED
95 NOV 30 AM 7:53
ROUTED TO
JENIM

WB IENIM

..... (AUTO)

THE FOLLOWING FILE(S) ERASED

FILE	FILE TYPE	OPTION	TEL NO.	PAGE	RESULT
050	MEMORY TX		71156-----61310*1*90112 26317864**	06/06	OK

ERRORS

1) HANG UP OR LINE FAIL 2) BUSY 3) NO ANSWER 4) NO FACSIMILE CONNECTION

François Ouédraogo

-1-

96F0400

5. DESCRIPTION DU PROJET

Description générale

5.1 Le projet proposé répond aux grands objectifs suivants : a) améliorer le cadre général pour promouvoir l'investissement privé dans le secteur minier et contribuer ainsi à une croissance économique effective et durable; b) renforcer les capacités dont les secteurs public et privé disposent pour recueillir et utiliser l'information géologique et pour gérer l'environnement. L'un des buts essentiels est d'encourager et de stimuler les services privés pour aider les administrations à exercer leurs attributions techniques et leurs fonctions de soutien.

5.2 Conformément à ces objectifs, le projet aura quatre grandes composantes :

a) **Cadre réglementaire et fiscal.** Cette composante financera une assistance technique pour : i) achever les révisions du code minier et rédiger les règlements d'application et un modèle de convention d'investissement; ii) renforcer les compétences juridiques et la capacité de négociation; iii) améliorer le régime fiscal du secteur dans la ligne des efforts menés par la Banque et le FMI pour la réforme fiscale générale et conformément aux normes internationales; iv) créer une capacité durable dans les domaines du droit minier, de la fiscalité minière et de la gestion de l'environnement en établissant un module de formation spécialisée à l'Université de Ouagadougou.

b) **Renforcement des institutions, géologie et gestion des ressources foncières.** Cette composante financera une assistance technique à court et à long terme et l'acquisition de matériel

Environmental Aspects

In Burkina Faso, rainfall is highly variable, soils are poor or seriously depleted and accessibility to safe water is becoming increasingly difficult. Arable land is estimated at less than 90,000 km² or one third of the total area. Given the structure of the country's economy and increasing demographic pressures, the demand for natural resources is likely to increase further, posing a serious threat to the already degraded physical environment. Population pressures are causing the breakdown of traditional natural resource use systems of long fallow periods and itinerant agriculture and pastoralism. Rapid degradation of the natural resource base in the Central Plateau and the Sahel region has led to massive migration to urban centers in the West and South regions. Centers of economic activity around urban centers as well as areas rich in alluvial gold deposits have been placed under considerable pressure from a sociological as well as an environmental point of view. The redress of environmental degradation, improvement in the management of natural resources and the improvement in sustainability of production systems have been identified by the Government as being national priorities. Burkina Faso was one of the first countries in the Africa region to embark on the preparation of a National Environmental Action Plan, which was prepared with the assistance of IDA and other donors. The NEAP calls for a series of interventions in several sectors, with priority being placed on natural resources management.

Institutional and Regulatory Framework for Environmental Management. The Burkinabe authorities, in recognition of the seriousness of the environmental problems they are facing, have taken several steps to protect the environment and to conserve the country's natural resource base. The NEAP as mentioned above sets in place the policy framework for environmental management. An Environmental Code has been formulated and ratified and recently the main agency in charge of the protection of the environment has been elevated to full Ministerial status [Ministre d'Etat]. In addition, the new Ministry has a wider mandate as the Ministry of Environment and Water, which combines the portfolios of the environment and the previous department of water.

The Code de L'Environnement needs revision to incorporate the recent changes in the institutional framework and to adopt a more cross-sectoral and integrated approach. The regulatory framework has to be developed under the Code to encompass important areas such as Environmental Impact Assessments and regulations limiting effluents and discharges. Both these areas assume increased importance as sectors such as the mining sector stand poised to expand. The adverse impacts on the environment caused by mining activities can be minimized through careful planning, design, monitoring, control and management of mine operations. Measures need to be initiated to introduce regulations, guidelines and standards targeted at minimizing environmental impact. Environmental controls to be introduced include guidelines and procedures for the adoption of good mining practices and environmental impact assessment as tools to ensure that modern, preemptive environmental controls are built into the design of new mining projects during the planning stage. Detailed guidelines and standards will aid both the governmental agencies as well as the mining companies in providing a standard and monitoring tool for ensuring that mining ventures are carried out in an environmentally responsible manner and with due regard to the health and safety of the populace.

A regulatory framework however is of no meaning in the absence of effective institutional structures to monitor compliance. Human resource development is a very important priority in all sectors. In the field of environmental management the lack of capacity and skills is very evident. A concerted effort needs to be made both to sensitize the staff of the different sectoral organizations to environmental concerns and specific training programs need to be developed to establish needed skills for environmental monitoring, laboratory analysis and the review of environmental impact assessments. Curricula of universities and vocational training centers need to be assessed to determine how best to introduce these training programs as a means for developing environmental management capacity in the private sector. Along with the development of policy, regulations and institutions, it is also critical that the general public be sensitized to environmental concerns. Communities can play an important role in environmental monitoring if they are sensitized to environmental aspects.

Environmental problems associated with Mining. No environmental audits have been carried out on either the large mines or the artisanal workings in Burkina Faso. The only operating industrial mine at Pourra has been designed to be responsive to environmental concerns. A preliminary assessment of the mine site indicates[Margaret's input]

At the artisanal mine sites environmental and social conditions are very poor. Unsatisfactory work practices, living and sanitary conditions pose serious health hazards to both the miners and communities. Large areas of land have been devegetated, the topsoil removed leaving the land exposed to erosion by wind and rain. Surface and ground water systems are affected sedimentation and salinization. Abandoned pits pose threats to the health and safety of communities living in adjacent areas. The pits fill with rain water and provide breeding grounds for mosquitoes. (Margaret's input)

Support for Environmental Management with PPF funding. An application will be made to access PPF funds to carry out urgent activities in response to the government's request for support for putting in place a regulatory and institutional framework for environmental management. The following are the activities to be supported by PPF funds:

- review of the Environmental Code and other legislation relevant to environmental concerns, to ascertain gaps and areas which require further strengthening. Prepare modifications and revisions to the Code as necessary
- prepare guidelines for carrying out Environmental Impact Assessments and incorporate these guidelines under regulations to be formulated under the Environmental Code
- prepare a Mining Code of Practice integrating environmental; health and safety procedures and guidelines as a tool to assist both the governmental authorities as well as mine operators in carrying out mining activities in an environmentally responsible manner and with due regard to the health and safety of the populace.
- prepare a targeted environmental training program for key staff of the Ministries of Environment and Water and Energy and Mines. The program is to be developed taking into consideration the goals and mandates of the different departments and a careful assessment of the responsibilities of the individuals concerned.

prepare an inventory of projects and programs which negatively impact the environment. Prepare an inventory of environmental data sources including meteorological, demographic, vegetation degradation, biodiversity degradation, water quality, soil quality, air quality, topography, hydrology.

Environmental Component

In view of the significant impacts that an expanded mining sector can have on the environment, the proposed project will fund technical assistance and training to enhance government capacity to carry out the following activities:

- prepare relevant environmental legislation and regulations including standards and norms to be applied in the sector. The regulations will include environmental impact assessments and effluent limitation and pollution abatement. Assistance will be provided to develop a set of norms and standards for effluents and discharges from industry and mining operations. The standards will specify maximum amounts of contamination in water discharges and emissions to the air. They will also specify procedures and thresholds for testing and sampling. The standards applicable in other mining countries in the region and World Bank guidelines and standards will be assessed in the determination of the set of standards applicable to Burkina.
- increase human capacity, in both the public and private sectors, for carrying out environmental monitoring and control. A comprehensive assessment will be carried out to ascertain the needs of the different institutions to carry out environmental monitoring. Based on this assessment, a training program will be developed for staff of the Ministry of Environment and Water, Ministry of Energy and Mines and other relevant departments to establish needed skills in environmental management. An assessment will also be carried out of the curricula at local universities and technical colleges to determine areas where these curricula can be strengthened to include relevant courses and programs in subjects including environmental education, law, laboratory analysis, sampling and quality control, environmental impact assessments and environmental information gathering. Based on this assessment, programs will be developed to enhance the capacity of local universities to cover the different disciplines and technical skills.
- develop an environmental education program for local communities. The program will take into account the livelihoods of the communities, levels of education and literacy, work habits, sanitation and health practices. different modules will be developed to target the different groups making use of audio visual and other techniques to disseminate the messages. A specific environmental sensitization program will be developed for the artisanal mining community to educate the miners on proper mining practices and emphasizing the importance of minimizing the impact on the environment. Delivery mechanisms will be assessed including NGOs, local grassroots organizations, health clinics, agricultural extension services, agro-forestry programs and other agencies which work closely with communities.
- develop an environmental information system which would integrate the data being gathered and processed in different institutions and agencies. The system to be developed would be compatible with the Information system being put in place for terroir management with assistance from the World Bank under the Environmental Management Project and the geology data base to be established under the proposed project. In addition an environmental baseline study would be carried out, of selected areas where significant exploration activity is taking place.
- carry out a study of artisanal mining activities in the country to determine the socio-economic and environmental issues associated with these activities. The study would assist in understanding the dimensions of the problems posed by these activities and provide the basis for developing a program of future assistance to the artisans to improve their productivity and at the same time ameliorate the sociological and environmental problems resulting from the activities.



BUREAU OF GEOLOGICAL CONSULTANCY S.A.

société anonyme

Avenue de Tervuren, 206 1150 Bruxelles - Belgium

Phone : 32-2-772 40 00 / 32-2-772 40 81 - Fax 32-2-772 38 97 - Telex 59228

FACSIMILE TRANSMISSION

fax n° : **950749**

To : Craig Andrews

Company : World Bank, Burkina Faso

Fax : 226 308 649

From : Pierre J. Goossens

Company : BUGECO S.A.

Phone : 32 2 772 40 00

Date : 13th July 1995

Dear Craig,

John Holloway agrees to work in BUGECO's team.

Please find hereafter the new budget proposal.

For the proposed "*Organisation of the project*" (ref. my fax July 11, 1995), I have changed the following :

1. Cancellation of my 2nd trip to Ouaga
2. A mission of 13 days (trips included) for John Holloway and myself to Lome, Abidjan and Ouaga from September 28 to October 10.

The rest of the programme is unaltered.

I hope you will agree on that proposal because I squeezed the budget to a minimum even though I have included the participation of John.

Best regards.

Pierre J. Goossens



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date [undated]	Document Type Chart / Table / Diagram			
Correspondents / Participants				
Subject / Title New revised budget proposal				
Exception(s) Personal Information				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/22/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022			



BUREAU OF GEOLOGICAL CONSULTANCY S.A.

société anonyme

Avenue de Tervuren, 206 1150 Bruxelles - Belgium

Phone : 32-2-772 40 00 / 32-2-772 40 81 - Fax 32-2-772 38 97 - Telex 59228

FACSIMILE TRANSMISSION

fax n° : 950741

To : Craig Andrews
Company : World Bank
Fax : 226 308 649

From : Pierre J. Goossens
Company : BUGECO S.A.
Phone : 32 2 772 40 00
Date : 11th July 1995

Dear Craig,

Concerning the *Etude sur la Commercialisation de l'Or*, hereafter are some ideas and a budget proposal.

Organisation of the project

1. Bugeco will employ in Burkina Faso Mr Konate Do, well known specialist in artisanal gold workings to survey and investigate all the gold workings. He will start on September 15 (since he is out of Ouaga, I had no opportunity to confirm his availability).
2. From September 26 to October 2, Messrs Boutin and Goossens will visit Burkina Faso. Mr Boutin Financial evaluator and now Vice-President of a major Canadian accounting firm, will survey CBMP while Mr Goossens will meet with Konate Do and check on the progress of his work. The three of them will meet and will give to Konate Do new orientations, if needed.
3. Messrs Boutin and Goossens will meet in Switzerland and London (meetings already arranged) major gold buyers and refiners to discuss the issue of eventual illegal gold exports from Burkina Faso and evaluate advantages and disadvantages of buying the gold through a state monopole. They will also seek the views of their interlocutors on establishing private "comptoirs d'achats" in B.F. (week of October 16 to 21).
4. Mr Goossens returns to Ouaga from October 23 to 27 to finalize with Konate Do his findings and discuss his report.
5. Messrs Goossens, Boutin and Konate Do finalize the report during the week October 30 to November 3. All the terms of reference will have been examined and recommendations will be forwarded to the B.F. Government and the World Bank for discussion.

Estimated Budget

	USD
Personnel	54,000
International Transport	12,000
Local transport	3,000
Accommodation	5,400
Report preparation, secretarial assistance faxes, phones, etc...	5,600
Total	80,000

Duration of the project

From September 15 to November 4, 1995.

I hope you will agree with the above draft. Serge Gambs from Metalor does not want to be officially on the project but he will provide all the necessary information in Switzerland. In addition, Goldfields Mineral Services (London) will also provide, if requested, their information and views on transforming CBMP and on establishing new private entities to channel the gold production.

I am really convinced that with our knowledge and contacts in B.F. and in foreign countries plus our experience from South America, our survey will provide you with substantiated recommendations.

Best regards.



Pierre J. Goossens

COPIE

Signé B
20 Oct 94

July 95

CONVENTION DE JUMELAGE
ENTRE
L'ECOLE NATIONALE DES REGIES FINANCIERES
ET L'ECOLE NATIONALE DES SERVICES DU TRESOR

L'école nationale des régies financières de Ouagadougou, Burkina-Faso (ENAREF) a pour mission la formation initiale et continue des agents des catégories A, B et C des administrations financières du Burkina-Faso. Elle abrite le pôle régional de formation économique et financière pour l'Afrique de l'Ouest.

L'école nationale des services du Trésor de Noisiel, France (ENST), a pour mission la formation des cadres A du réseau du Trésor public français. Dans le cadre de la coopération technique, elle a également pour mission la formation des cadres étrangers, notamment africains.

Il est de l'intérêt des deux institutions de coopérer dans le but de renforcer les capacités de mobilisation et de gestion des ressources financières des Etats par leurs administrations financières et fiscales en Afrique et de favoriser l'intégration régionale par la formation.

Sous l'égide de l'Organisation des Nations-Unies et des ministères français de la Coopération et du Budget, les deux parties ont convenu :

Article 1

L'ENAREF et l'ENST agréent le principe d'une collaboration mutuelle dans le domaine de la formation économique, financière, fiscale et douanière des agents des administrations du Budget, de la Comptabilité Publique, des Douanes, des Impôts et du Trésor.

Article 2

Pour la partie française, l'ENST assurera la coordination des actions de coopération que mèneront le centre de formation professionnelle et de perfectionnement (CFPP), l'école nationale des douanes (END) et l'école nationale des impôts (ENI).

Article 3

La réalisation de cet objectif pourra prendre notamment les formes suivantes :

- envoi systématique de la documentation pédagogique (y compris audiovisuelle) ;
- assistance technique pour l'élaboration des programmes, modules et stages ;
- développement d'un projet pédagogique informatique ;
- formation de formateurs en Afrique ou en France selon les cas ;
- envoi de formateurs pour assurer l'enseignement ;
- conception et animation de séminaires thématiques ;
- formation horizontale telles que la gestion des ressources humaines et le management.

Article 4

Une évaluation des actions entreprises par les deux parties sera établie à la fin de chaque année scolaire et donnera lieu à un rapport envoyé à l'Organisation des Nations-Unies et aux administrations dont elles relèvent.

Article 5

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de six mois.

Fait à Noisiel, le

Le directeur général
de l'école nationale des régies
financières,

Le Directeur
de l'école nationale
des services du Trésor

Return to Viviane Staco AF41E

The World Bank/IFC/MIGA
OFFICE MEMORANDUM

DATE: July 21, 1995 03:56pm

TO: See Distribution Below

To:
FROM: Viviane Staco, AF41E

*Viviane - As discussed -
Craig*
(VIVIANE STACO@A1@WBWASH)

EXT.: 34921

SUBJECT: Trust Fund Representation Letters

I have just received a request from ACTTF regarding Trust Funds managed by task managers. This request entails representation letters to signed by the Task Manager for each TF under his/her management. I am placing a TF package, with a copy of the explanatory memo, in your respective IN box (Mr. Andrews will receive his package by Special Messenger).

Please also note that each letter needs to be countersigned by the Division Chief in AF41E, therefore, I would appreciate receiving your signed letters for follow-up with the Chief. Since the deadline for submission is August 18, 1995, your submission to me by c.o.b. August 15, 1995 will be greatly appreciated.

It is important that ACTTF receive these letters by due date, failing which, future commitments for relevant project may be disallowed.

Thank you for your attention

DISTRIBUTION:

TO: Jasdip Singh	(JASDIP SINGH@A1@WBWASH)
TO: CRAIG ANDREWS	(CRAIG ANDREWS @A1@WBHQB)
TO: Said Mikhail	(SAID MIKHAIL@A1@WBWASH)
CC: Paul Bermingham, Acting	(PAUL BERMINGHAM@A1@WBWASH)
CC: Jessica Wilkins	(JESSICA WILKINS@A1@WBWASH)
CC: Mary Oakes Smith, O/R	(MARY OAKES SMITH@A1@WBWASH)
CC: Loan Dommen, O/R	(LOAN DOMMEN@A1@WBWASH)

OFFICE MEMORANDUM

DATE: 31 July 95
TO: Rolando R. Arrivillaga, Division Chief, CFSOC
FROM: C. B. Andrews, Task Manager
EXTENSION:
SUBJECT: Consultant Trust Fund Allocation Representation Letter

Trust Fund Name Swedish TF for the Environment
Trust Fund Number TF03 1699
(Don. G. Wulsen)
Task Manager:

I have read and fully understand the general guidelines as set forth in the Consultant Trust Fund Handbook. I have also reviewed the BAS Summary and Voucher Level Detail Reports (from BAS) for the period of July 1, 1994 through June 30, 1995. I confirm to the best of my knowledge and belief the following:

- The disbursements/expenses for this trust fund as reflected in the BAS reports are valid and in accordance with the terms and provisions of the Consultant Trust Fund Allocation Approval form;
- The same care has been exercised with respect to the administration and management of these funds as is exercised with respect to the Bank's own funds;
- All material expenses chargeable to this trust fund are included in the BAS reports allowing for charges which, because of inherent timing delays, may not yet be reflected in the reports; and
- There are no events which have occurred since June 30, 1995 which would materially affect the trust fund, adverse or otherwise. (Exceptions noted below).


Task Manager's Signature

DATE: _____

TO: Rolando R. Arrivillaga, Division Chief, CFSOC

Consultant Trust Fund Allocation Representation Letter (continued)

Trust Fund Name _____

Trust Fund Number TF03 _____

Division Chief:

In my role as Division Chief/Unit Manager of the attached list of Consultant Trust Fund Allocations, I have established and maintained an effective internal control structure within my division/unit which ensured that the same care has been exercised with respect to the administration and management of these funds as is exercised with respect to the Bank's own funds.

Division Chief's Signature

Please sign and return to Zafar Farooq, ACTTF (*), Room E-6071 by C.O.B. August 18, 1995. Non receipt of this statement by this date will result in disallowing future commitments for this trust fund.

(*): ACTTF is collecting the Representation Letters on behalf of CFSOC.

OFFICE MEMORANDUM

DATE: 31 July 95
 TO: Rolando R. Arrivillaga, Division Chief, CFSOC
 FROM: C. B. Andrews, Task Manager
 EXTENSION:
 SUBJECT: Consultant Trust Fund Allocation Representation Letter

Trust Fund Name Netherlands CTF General Fund

Trust Fund Number TF03 1700

(Mr. J. Holloway)

Task Manager:

I have read and fully understand the general guidelines as set forth in the Consultant Trust Fund Handbook. I have also reviewed the BAS Summary and Voucher Level Detail Reports (from BAS) for the period of July 1, 1994 through June 30, 1995. I confirm to the best of my knowledge and belief the following:

- The disbursements/expenses for this trust fund as reflected in the BAS reports are valid and in accordance with the terms and provisions of the Consultant Trust Fund Allocation Approval form;
- The same care has been exercised with respect to the administration and management of these funds as is exercised with respect to the Bank's own funds;
- All material expenses chargeable to this trust fund are included in the BAS reports allowing for charges which, because of inherent timing delays, may not yet be reflected in the reports; and
- There are no events which have occurred since June 30, 1995 which would materially affect the trust fund, adverse or otherwise. (Exceptions noted below).



Task Manager's Signature

DATE: _____

TO: Rolando R. Arrivillaga, Division Chief, CFSOC

Consultant Trust Fund Allocation Representation Letter (continued)

Trust Fund Name _____

Trust Fund Number TF03 _____

Division Chief:

In my role as Division Chief/Unit Manager of the attached list of Consultant Trust Fund Allocations, I have established and maintained an effective internal control structure within my division/unit which ensured that the same care has been exercised with respect to the administration and management of these funds as is exercised with respect to the Bank's own funds.

Division Chief's Signature

Please sign and return to Zafar Farooq, ACTTF (*), Room E-6071 by C.O.B. August 18, 1995. Non receipt of this statement by this date will result in disallowing future commitments for this trust fund.

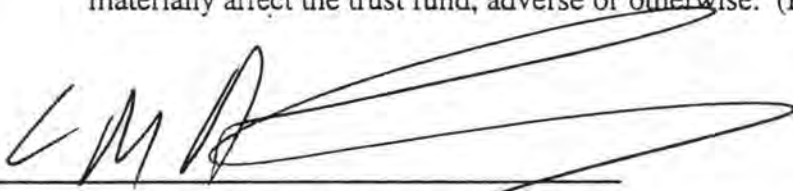
(*): ACTTF is collecting the Representation Letters on behalf of CFSOC.

OFFICE MEMORANDUM

DATE: 31 July 95
 TO: Rolando R. Arrivillaga, Division Chief, CFSOC
 FROM: CIB. Andrews, Task Manager
 EXTENSION:
 SUBJECT: Consultant Trust Fund Allocation Representation Letter
 Trust Fund Name Swiss TF
 Trust Fund Number TF03 2601
(Ms. M. Kalin)
 Task Manager:

I have read and fully understand the general guidelines as set forth in the Consultant Trust Fund Handbook. I have also reviewed the BAS Summary and Voucher Level Detail Reports (from BAS) for the period of July 1, 1994 through June 30, 1995. I confirm to the best of my knowledge and belief the following:

- The disbursements/expenses for this trust fund as reflected in the BAS reports are valid and in accordance with the terms and provisions of the Consultant Trust Fund Allocation Approval form;
- The same care has been exercised with respect to the administration and management of these funds as is exercised with respect to the Bank's own funds;
- All material expenses chargeable to this trust fund are included in the BAS reports allowing for charges which, because of inherent timing delays, may not yet be reflected in the reports; and
- There are no events which have occurred since June 30, 1995 which would materially affect the trust fund, adverse or otherwise. (Exceptions noted below).


 Task Manager's Signature

DATE: _____

TO: Rolando R. Arrivillaga, Division Chief, CFSOC

Consultant Trust Fund Allocation Representation Letter (continued)

Trust Fund Name _____

Trust Fund Number TF03 _____

Division Chief:

In my role as Division Chief/Unit Manager of the attached list of Consultant Trust Fund Allocations, I have established and maintained an effective internal control structure within my division/unit which ensured that the same care has been exercised with respect to the administration and management of these funds as is exercised with respect to the Bank's own funds.

Division Chief's Signature

Please sign and return to Zafar Farooq, ACTTF (*), Room E-6071 by C.O.B. August 18, 1995. Non receipt of this statement by this date will result in disallowing future commitments for this trust fund.

(*): ACTTF is collecting the Representation Letters on behalf of CFSOC.



BUREAU OF GEOLOGICAL CONSULTANCY S.A.

société anonyme

Avenue de Tervuren, 206 1150 Bruxelles - Belgium

Phone : 32-2-772 40 00 / 32-2-772 40 81 - Fax 32-2-772 38 97 - Telex 59228

1ENIM
76619

FACSIMILE TRANSMISSION

fax n° : 950771

To : Craig Andrews
Company : Banque Mondiale/Division Mine
Fax : 1-202-477 66 19

From : Pierre J. Goossens
Company : BUGECO S.A.
Phone : 32 2 772 40 00
Date : 20th July 1995

Re : Commercialisation de l'or au Burkina Faso

Dear Craig,

Please find hereafter the new final budget. It is slightly higher than the one I gave to you over the phone because 1) exchange rate BF/US\$ and 2) John Holloway's mission to Bugeco (I will be busy with him).

Hope you agree.

Best regards.

Pierre J. Goossens



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date [undated]	Document Type Chart / Table / Diagram			
Correspondents / Participants				
Subject / Title ANNEXE F : ESTIMATION DES COUTS EN DEVISES				
Exception(s) Personal Information				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/22/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022			

JEAN BEAUDIN, AVOCAT

399 Marquette, Sherbrooke, J1H 1M5

Monsieur Francois O. Oudraogo
Coordonnateur National, Assistance technique du secteur minier
Ministère de l'Energie et des Mines
Ouagadougou, Burkina Faso

Sujet: **Jean Beaudin, Ph.D. et B.Sc. géologie, LL.B. et Avocat**
Objet: Rédaction de projets de législation et règlements miniers

Ouagadougou, le 21 juillet 1995

Monsieur,

La présente lettre vise à vous offrir mes services de juriste pour la rédaction des projets de lois et de règlements portant sur les mines et l'environnement au Burkina Faso. J'ai l'habitude de travailler dans des équipes multidisciplinaires ce qui est un mode efficace de travail sur le sujet complexe des mines.

Aussi lorsque j'ai entendu parler de ce projet de modifications des lois au Burkina Faso, j'ai décidé de vous proposer ma candidature. Cette opportunité m'apparaît exceptionnelle par rapport à ma formation pratique dans l'exploration minière et le droit. J'ai de plus une expérience récente sur le sujet, ayant donné une formation sur les cadres d'investissements miniers par la coopération PREFEP (ACDI), votre Ministère et le Bumigeb.

Comme vous pouvez le constater dans le curriculum vitae ci-joint, j'ai une expérience très diversifiée: d'abord géologue gestionnaire de projet et chercheur, j'ai aussi enseigné et j'ai orienté ma carrière vers le domaine juridique. Cette formation permet à la fois de comprendre les sciences naturelles, la gestion, la communication (enseignement et rédacteur).

A titre d'administrateur de l'ASSOCIATION DES GEOLOGUES DU QUEBEC, je suis impliqué dans le projet d'incorporation de la profession et de la conception des règlements de la corporation.

Jean Beaudin, géologue et avocat
Ph.D., B.Sc. géologie, LL.B.

Vraie copie
[Signature]

JEAN BEAUDIN, AVOCAT

399 Marquette, Sherbrooke, J1H 1M5

La création du Fonds d'exploration m'a obligé à rencontrer les élus municipaux et les fonctionnaires gouvernementaux, pour lancer une campagne de levée de fonds et mettre en place la structure qui distribuera en concertation avec les intervenants du milieu, les subventions gouvernementales dans la région Estrie-Chaudières Appalaches du Québec, Canada.

Ma participation au CENTRE QUÉBÉCOIS EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT m'a amené à analyser des projets de loi canadiens, québécois et de certains documents présentés au sommet de la Terre.

Mon expérience des investissements miniers couvre les trois facettes de ce sujet: j'ai reçu des demandes des promoteurs à titre de géologue de projet, j'ai conseillé les promoteurs comme géologue conseil et avocat, et j'ai participé à la mise sur pied d'un organisme gérant localement les subventions.

Il est évident que je devrais dans le cadre de cette rédaction recourir à la collaboration avec des juristes locaux; je me suis très bien entendu avec les agents du Ministère lors de la formation mentionnée et j'ai déjà visité la faculté de droit de l'Université.

En attente d'une réponse positive de votre part, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

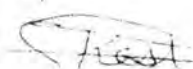
Jean Beaudin, Ph. D. en géologie
juriste, **avocat**



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date July 6, 1995	Document Type Letter			
Correspondents / Participants To: Craig Andrews From: OUEDRAOGO O. Francois; BONKOUNGOU J.M., MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN				
Subject / Title COMPTE RENDU D'OUVERTURE DES OFFRES DE SERVICES DE CONSULTANTS POUR L'ETUDE SUR LA COMMERCIALISATION DE L'OR ET LE ROLE DU COMPTOIR BURKINABE DES METAUX PRECIEUX (CBMP)				
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/22/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022			

CR pour étude au 1^{er} et 2^{ème} de
 CBMP - 31-25-95
 Liste de présence

Noms et prénoms	Organisation	Id.	Signature
KAGAMBEGA MALIKI	DCE	43-75	
Tarnagda Oumaru	DGI	30 68 38	
KI Séka	MICM/DOEM	312541-44	
KABORE Saly	CBMP	30 75 48	
HARI Nacou	DOEM	312541-44	
OUEDRAOGO D. Fournier	PATSM	317864	
KABURE Esther	AG Coop.	31.25-31	
Bouge, Michel Jean Pierre	TA	3	



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836	
Document Date June 29, 1995	Document Type Letter		
Correspondents / Participants From: OUEDRAOGO O. Francois; BONKOUNGOU JEAN-MARIE, MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN			
Subject / Title APPEL D'OFFRES RESTREINT POUR UNE ETUDE SUR LA COMMERCIALISATION DE L'OR ET LE ROLE DU COMPTOIR BURKINABE DES METAUX PRECIEUX (CBMP) - RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES ET PROCES-VERBAL DE DELIBERATION			
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence			
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group.	
		Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022

JUL 18 1995

7908

MINISTERE DE L'ENERGIE
ET DES MINES

Ouagadougou, le 18 Juillet 1995

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
AU SECTEUR MINIER

01 BP.12 OUAGADOUGOU 01

Tél : (226) 31 78 64

Fax : (226) 31 78 64

N° 060-95/MEM/SG/PATSM

Objet :

LE COORDONNATEUR

A

Monsieur Craig ANDREWS
Mining Specialist World
Bank en mission à Abidjan
Mission Résidente

ABIDJAN (R.C.I.)

Fax (225) 44 1687

Monsieur le Task Manager,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint les nouveaux termes de référence de l'étude sur la Commercialisation de l'or et le rôle du CBMP.

J'ai bien reçu votre fax et pris contact avec Mme RASCKID qui propose le terme "Workshop Organizing Expenses" à la place de "motivation expenses". Elle quitte Ouaga aujourd'hui pour Colombo.

Le contrat BUGECO a été signé et j'en ai informé GOSSENS. Veuillez agréer, Monsieur le Task Manager, l'assurance de ma parfaite considération.




O. François OUEDRAOGO

P.J. : Nouveaux termes
de référence.

BURKINA FASO**PROJET MINIER : ACTIVITES POUR LA PREPARATION DU PROJET PPF**
-----**TERMES DE REFERENCE POUR L'ETUDE SUR LA COMMERCIALISATION DE
L'OR ET LE ROLE DU CBMP**

Dans le cadre de la préparation du crédit IDA pour le secteur minier au Burkina, le Gouvernement a demandé auprès de la Banque Mondiale une avance du crédit (PPF) afin de financer certaines activités. Les fonds seront utilisés pour financer l'intervention des consultants internationaux et locaux, organiser les ateliers et délibérations sur les différents aspects de l'industrie minière, la formation des responsables gouvernementaux en la matière, et la programmation de l'assistance technique dans les volets prévus dans l'exécution du projet. La durée totale du PPF continuera jusqu'à la mise en vigueur du projet.

Afin d'assurer le déroulement des activités PPF le Gouvernement a nommé (Arrêté n° 94-163) un coordonnateur local. Le coordonnateur local aura pour tâches :

- d'assurer la coordination des différentes activités ;
- d'assurer la coordination entre le "groupe de travail", le Gouvernement et la Banque ;
- d'organiser les divers ateliers, les programmes de formation et les études ;
- d'assister le "groupe de travail" à rédiger et préparer le document sur la politique et la stratégie minière ;
- préparer les termes de référence, les listes restreintes, les lettres d'invitation et les contrats avec les consultants conformément aux règles en matière de Banque ;
- de gérer les finances du PPF, les paiements aux consultants, l'acquisition des équipements et matériels, l'embauche du personnel, etc., conformément aux règles du Gouvernement et de la Banque.

Par le même arrêté cité en référence, un "groupe de travail" est constitué sous la responsabilité du Ministère de l'Energie, et des Mines. Il comprend les représentants de la DGEM, BUMIGEB, CBMP, Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes, Ecole Nationale des Régies Financières, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Département des Affaires Economiques et Financières du Premier Ministère, SOREMIB. Le Directeur de la Générale des Mines et Carrières est participant en tant qu'observateur privé. D'autres tiers intéressés (sociétés privées, particuliers dans le secteur, organisations intergouvernementales, etc.) pourront également être invités à y participer. Le "groupe de travail" sera chargé des activités du PPF et notamment :

- 1) la préparation d'un document sur la politique et stratégie minière ;

- 2) la révision de la législation minière ;
- 3) l'étude sur la commercialisation de l'or au Burkina ;
- 4) la préparation du volet du projet portant sur l'environnement.

Les détails et les termes de référence de l'activité en référence sont détaillés ci-après :

GENERALITES

En 1993, le Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux a acheté 928,29 kilogrammes d'or extraits du sol par les orpailleurs artisanaux du Burkina Faso. Combiné avec la production industrielle de la mine d'or de Poura achetée par le CBMP, qui s'élève à environ 689,27 kilogrammes d'or qui aurait une valeur brute sur le marché mondial de 5,3 milliards de FCFA, soit environ US\$ 19,3 millions. En 1993 le CBMP exportait 1 934,70 kilogrammes pour une valeur de 6,4 milliards de francs CFA, soit environ US\$ 23,2 millions. Ces montants représentent la production déclarée officiellement ; par ailleurs, selon les informations il faudrait prendre en considération une quantité substantielle d'or qui est commercialisée par le biais de réseaux non officiels et dont la valeur ne peut être évaluée par le Gouvernement.

Afin d'augmenter les recettes provenant des exploitations aurifères et de mieux contrôler les sorties clandestines d'or, le Gouvernement a créé en 1986, le Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux (CBMP, Kiti n° 86-19/CNR/PRES/PRECO). Le CBMP détient le monopole sur l'exploitation de l'or au Burkina ; le CBMP achète l'or directement aux producteurs artisanaux ainsi qu'à l'unique producteur industriel, la SOREMIB. De plus, en raison de son statut de monopole, d'autres investisseurs étrangers ont signé des accords pour utiliser les services du CBMP pour l'exportation de l'or. Le capital social du CBMP est CFA 100 000 000, détenu dans sa totalité par le Gouvernement.

Le prix payé par le CBMP aux artisans est fixé par décret et il est proportionnel au prix du marché de Londres. Le CBMP achète l'or en déduisant ses frais généraux, les commissions, la taxe d'orpaillage, et la redevance minière. De ce fait, les prix offerts aux artisans par les agents agréés du CBMP, correspondent à 55 % et 60,5 % du prix international selon qu'il s'agit de l'or en poudre ou de l'or des alluvions ; pour les projets organisés et les intermédiaires agréés le prix proposé varie pour le gramme d'or entre 75 et 80 % du prix international. En plus du réseau d'acheteurs et d'agents du CBMP, il existerait de nombreux négociants non autorisés qui achètent et exportent clandestinement l'or.

Le Gouvernement a décidé d'entreprendre une étude sur la commercialisation de l'or au Burkina. Le but de cette étude est d'évaluer la commercialisation de l'or au Burkina, surtout en ce qui concerne les exploitations artisanales ; d'examiner les coûts réels de l'intervention du CBMP dans le secteur ; et de

proposer des améliorations pour la commercialisation de l'or, y compris la suppression éventuelle du monopole et la restructuration des activités du CBMP. Le Gouvernement autorisera les visites sur les chantiers et l'accès aux comptes d'information nécessaires à la réalisation de cette étude. En tant que de besoins, les agents du CBMP pourront être associés à l'étude.

TACHES

Les experts auront pour tâches :

- 1) d'effectuer une évaluation de la gestion financière du CBMP en vue de faire une évaluation selon les normes internationales d'audit, des états financiers du CBMP au 31 Décembre 1992 et au 31 Décembre 1994.
- 2) Cette étude comprendra une étude critique des structures de contrôle interne et des procédures de comptabilité qui ont servi comme base à la préparation des états financiers. Elle évaluera toutes les faiblesses de gestion et recommandera des mesures destinées à les redresser.
- 3) L'étude des circuits formels et informels de commercialisation de l'or en provenance des exploitations artisanales; ce qui exigera une recherche approfondie sur les chantiers et dans les milieux commerciaux impliqués dans ce commerce, dans le Burkina ainsi que dans les pays limitrophes.
- 4) De comparer les prix offerts dans les réseaux formels et informels, les méthodes de calculs de prix, les différentes structures d'achat de l'or au Burkina Faso avec les pays de la sous région (Mali, Togo, Ghana, Zimbabwe, etc) ainsi que sur le plan international (Amérique latine).
- 5) De déterminer les effets positifs et négatifs, les coûts et les bénéfices de la structure du prix d'achat et du monopole d'exportation attribué aux organes publics, y compris les effets sur l'incitation à la fraude, sur les revenus des exportations et sur les revenus fiscaux ; comparer la situation existante avec celle de la période avant la création du CBMP ; raisons pour la baisse de la quantité d'or en provenance des artisans déclarée au CBMP ; diminution des exportations.
- 6) D'évaluer les coûts en bénéfices du monopole du CBMP sur le plan budgétaire du Ministère et du Trésor Public, y compris les impacts financiers du CBMP sur le Trésor Public ; comparer les activités actuelles avec les statuts, notamment en ce qui concerne les flux financiers, les créances, les engagements de vente, les dépenses, les investissements (actuels ou envisagés) etc ;
- 7) En prenant l'hypothèse d'une suppression du monopole et la libéralisation du prix payé pour l'or, préparer les simu-

lations (scénarios optimistes, moyennement optimistes et pessimistes) de l'impact sur la production, les exportations, les recettes fiscales, la fraude, etc... ; évaluer les moyens financiers à mettre en place pour amoindrir l'impact de la suppression sur les revenus de l'Etat.

- 8) D'évaluer les relations entre le CBMP et d'autres organes publics, parapublics et les entreprises privées.
- 9) D'évaluer le rôle joué par le CBMP sur le plan technique (encadrement, gestion des parcelles, etc...) Dans les chantiers artisanaux ; si le CBMP n'existait pas, quelle autre entité ou quel autre organisme pourrait assumer ces responsabilités techniques.
- 10) De proposer, recommander et estimer l'impact économique des alternatives à la commercialisation de l'or tels que la suppression du monopole, la libéralisation des prix, le rôle du CBMP comme agence de contrôle statistique et de surveillance, l'autorisation des comptoirs privés d'achat, la restructuration et/ou liquidation du CBMP, le maintien du statu quo, selon les résultats de l'étude.

RESULTATS, ORGANISATION ET DUREE

L'étude nécessitera des experts internationaux et locaux. Les experts internationaux seront assistés par les homologues burkinabè et des enquêtes sur les chantiers seront organisées par des bureaux d'études locaux.

Un rapport préliminaire doit être soumis au Gouvernement et à la Banque Mondiale dans un délai d'un mois. Ce rapport préliminaire comprendra :

- les résultats préliminaires de l'étude ;
- l'analyse des scénarios et des alternatives pour la commercialisation de l'or ;
- les recommandations concernant les réformes à entreprendre.

Après une période de réflexion pendant laquelle les consultants discuteront de leur rapport avec les diverses Autorités et de la Banque, le rapport définitif devra être déposé à la fin du deuxième mois. Le rapport définitif prendra en compte les commentaires du Gouvernement et de la Banque.

PERSONNEL

L'équipe du Consultant sera composée des spécialistes ci-après :

- 1) Un Chef d'équipe ayant au moins 15 ans d'expérience dans le secteur minier.

Ingénieur géologue de profession, le Chef d'équipe devra avoir une expérience en Afrique francophone, une connaissance des pratiques minières industrielles et artisanales et du marché international et régional de l'or.

- 2) Un Expert Comptable ayant 10 ans d'expérience dans la comptabilité/finance des sociétés minières et possédant une expérience de l'analyse des états financiers des sociétés d'état en Afrique.
- 3) Un Expert en exploitations artisanales ayant au moins 10 ans d'expérience dans de telles exploitations en Afrique et ailleurs.
- 4) Spécialités connexes tels que les courtiers de l'or en Europe et en Afrique.



BUREAU OF GEOLOGICAL CONSULTANCY S.A.

société anonyme

Avenue de Tervuren, 206 1150 Bruxelles - Belgium

Phone : 32-2-772 40 00 / 32-2-772 40 81 - Fax 32-2-772 38 97 - Telex 59228

FACSIMILE TRANSMISSION

fax n° : 950741

To : Craig Andrews
Company : World Bank
Fax : 226 308 649

From : Pierre J. Goossens
Company : BUGECO S.A.
Phone : 32 2 772 40 00
Date : 11th July 1995

Dear Craig,

Concerning the *Etude sur la Commercialisation de l'Or*, hereafter are some ideas and a budget proposal.

Organisation of the project

1. Bugeco will employ in Burkina Faso Mr Konate Do, well known specialist in artisanal gold workings to survey and investigate all the gold workings. He will start on September 15 (since he is out of Ouaga, I had no opportunity to confirm his availability).
2. From September 26 to October 2, Messrs Boutin and Goossens will visit Burkina Faso. Mr Boutin Financial evaluator and now Vice-President of a major Canadian accounting firm, will survey CBMP while Mr Goossens will meet with Konate Do and check on the progress of his work. The three of them will meet and will give to Konate Do new orientations, if needed.
3. Messrs Boutin and Goossens will meet in Switzerland and London (meetings already arranged) major gold buyers and refiners to discuss the issue of eventual illegal gold exports from Burkina Faso and evaluate advantages and disadvantages of buying the gold through a state monopole. They will also seek the views of their interlocutors on establishing private "comptoirs d'achats" in B.F. (week of October 16 to 21)
4. Mr Goossens returns to Ouaga from October 23 to 27 to finalize with Konate Do his findings and discuss his report.
5. Messrs Goossens, Boutin and Konate Do finalize the report during the week October 30 to November 3. All the terms of reference will have been examined and recommendations will be forwarded to the B.F. Government and the World Bank for discussion.

Estimated Budget

	USD
Personnel	54,000
International Transport	12,000
Local transport	3,000
Accommodation	5,400
Report preparation, secretarial assistance faxes, phones, etc...	5,600
Total	80,000

Duration of the project

From September 15 to November 4, 1995.

I hope you will agree with the above draft. Serge Gambs from Metalor does not want to be officially on the project but he will provide all the necessary information in Switzerland. In addition, Goldfields Mineral Services (London) will also provide, if requested, their information and views on transforming CBMP and on establishing new private entities to channel the gold production.

I am really convinced that with our knowledge and contacts in B.F. and in foreign countries plus our experience from South America, our survey will provide you with substantiated recommendations.

Best regards.



Pierre J. Goossens

MINISTERE DE L'ENERGIE
ET DES MINES

5 July 95

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
AU SECTEUR MINIER

01 BP 12 OUAGADOUGOU 01

Tél : (226) 317864

Fax : (226) 317864

N° **010** /PATSM

ORDEREAUX D' NVOI

DE CHEQUE ADRESSE A **M. Craig ANDREWS**

N° DU CHEQUE	MONTANT	O B J E T
655559 BICIA-B	71 700	Remboursement frais d'installation Téléphone.

Ouagadougou, le **5 Juillet 1995**

Le Coordonnateur :

Certifier reçu le

Signature et Cachet

Ouindelassida Francois OUEDRAOGO



THE WORLD BANK

Division de l'Industrie et des Mines
Washington, DC
USA 20433

Ouagadougou, le 10 juillet, 1995

Mr. Ouindelassida Francois Ouedraogo,
Coodonnateur
Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier
01 BP 12 Ouagadougou
Burkina Faso

Objet: Non Objection au Contrat des Services
des Consultants: Comptabilite / Secretaire
Dactylographe

Monsieur le Coordonnateur:

J'ai l'honneur d'accuser reception de votre lettre en date du 10 juillet 1995 par laquelle vous demandez la non objection de la Banque au signature du contrat de prestations de services avec l'Office General des Projets de Tambao pour la mise a disposition partiel au Projet d'un comptable et d'une secretaire dactylographe.

Par la presente, j'ai l'honneur de vous informer que la Banque n'a pas d'objection a la signature de ce contrat pour un montant mensuel de FCFA 100 256.

Veuillez agreer, Monsieur le Coodonnateur, a l'assurance de ma consideration distinguee.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'C.B. Andrews', with a long horizontal stroke extending to the right.

C.B. Andrews

Task Manager

THE WORLD BANK

Division de l'Industrie et des Mines
Washington, DC
USA 20433

Ouagadougou, le 10 juillet, 1995

Mr. Ouindelassida Francois Ouedraogo,
Coodonnateur
Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier
01 BP 12 Ouagadougou
Burkina Faso

Objet: Non Objection au Contrat des Services
des Consultants: Comptabilite / Secretaire
Dactylographe

Monsieur le Coordonnateur:

J'ai l'honneur d'accuser reception de votre lettre en date du 10 juillet 1995 par laquelle vous demandez la non objection de la Banque au signature du contrat de prestations de services avec l'Office General des Projets de Tambao pour la mise a disposition partiel au Projet d'un comptable et d'une secretaire dactylographe.

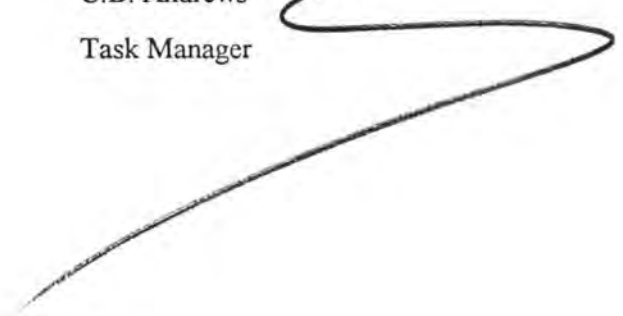
Par la presente, j'ai l'honneur de vous informer que la Banque n'a pas d'objection a la signature de ce contrat pour un montant mensuel de FCFA 100 256.

Veuillez agreer, Monsieur le Coodonnateur, a l'assurance de ma consideration distinguee.



C.B. Andrews

Task Manager



MINISTERE DE L'ENERGIE
ET DES MINES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
AU SECTEUR MINIER

01 BP.12 OUAGADOUGOU 01
Tél : (226) 31 78 64
Fax : (226) 31 78 64

N° 058-95/MEM/SG/PATSM

Ouagadougou, le 10 Juillet 1995

LE COORDONNATEUR

A

Monsieur Craig ANDREWS
Mining Specialist World Bank
WASHINGTON DC 20 433 USA

Fax : (202) 477 66 19

Objet : Projet de contrat de
prestation de service
avec l'OGPT.

Monsieur le Task Manager,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint pour avis
(non objection) le projet de contrat négocié avec l'Office Général
des Projets de Tambao pour la mise à disposition à temps partiel
au Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier d'un Comptable
et d'une Secrétaire dactylographe.

En vous en souhaitant bonne reception, je vous prie
de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.




Ouindelassida François OUEDRAOGO

P.J. : Projet de contrat.



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date [undated]	Document Type Contract			
Correspondents / Participants				
Subject / Title CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE N° 02/95/MEFP/MEM/PATSM				
Exception(s) Prerogative to Restrict				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/22/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022			

MINISTERE DE L'INDUSTRIE
DU COMMERCE ET DES MINES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DE L'ENERGIE ET DES MINES

July 55

ARRETE N° 95 - 042 /MICM/SG/DGEM
portant Organisation, Attributions et
Fonctionnement de la Direction Générale de
l'Energie et des Mines (D.G.E.M.).

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DES MINES,

Vu la Constitution;

Vu le Décret n° 94-121/PRES du 20 mars 1994, portant nomination du
Premier Ministre;

Vu le Décret n° 94-122/PRES/PM du 22 mars 1994, portant
composition du Gouvernement du Burkina Faso;

Vu le Décret n° 92-167/PRES/SGG-CM du 14 juillet 1992, portant
organisation type des départements ministériels;

Vu le Décret n° 94-051/PRES/PM/MICM du 4 février 1994 portant
Organisation du Ministère de l'Industrie, du Commerce et
des Mines.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Direction
Générale de l'Energie et des Mines (D.G.E.M.) sont régis par les
dispositions du présent arrêté.

TITRE I: DE L'ORGANISATION

ARTICLE 2 : La Direction Générale de l'Energie et des Mines (D.G.E.M.) est un
service central du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines.
Elle est composé de:

- une (1) Direction des Mines (D.M.),
- une (1) Direction de la Recherche Géologique et Minière
(D.R.G.M.),
- une (1) Direction de l'Energie (D.E.).

La Direction Générale et ses Directions sont dotées chacune d'un
Secrétariat.

ARTICLE 3 : Il est créé un (1) Service Financier (SF) rattaché au Directeur Général.

ARTICLE 4 : Le Service Financier, les Services qui composent les Directions sont placés sous l'autorité de chefs de service nommés par arrêté du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Mines, sur proposition du Directeur Général de l'Energie et des Mines.

TITRE II: DES ATTRIBUTIONS ET DU FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 1^{er} : DE LA DIRECTION GENERALE

ARTICLE 5 : La Direction Générale de l'Energie et des Mines (D.G.E.M.) est chargée de concevoir, d'élaborer et de faire appliquer la politique du Ministère dans les domaines de la Géologie, de l'Energie et des Mines. Elle est placée sous l'autorité d'un Directeur Général chargé:

- de l'animation, de la coordination et du contrôle du fonctionnement de toutes les Directions;
- des relations avec le Secrétariat Général et les autres services centraux du Ministère;
- des relations avec les organismes publics, para-publics, privés nationaux ou étrangers opérant ou désirant opérer au Burkina Faso dans le domaine de la Géologie, de l'Energie et des Mines;
- de l'élaboration des programmes de formation;
- de la gestion du personnel de la Direction Générale;
- de la gestion des fonds générés par ses services conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 6 : Le Service Financier (SF) est chargé:

- du recouvrement des droits sur les titres miniers;
- du suivi des opérations financières du fonds de développement minier et toute autre opération financière relative aux activités minières et énergétiques;

CHAPITRE II : DES DIRECTIONS

PARAGRAPHE I - LA DIRECTION DES MINES

ARTICLE 7 : La Direction des Mines est placée sous l'autorité d'un Directeur qui anime, dirige et coordonne l'ensemble des services de la Direction des Mines, et veille à l'application des directives données par le Directeur Général.

ARTICLE 8 : La Direction des Mines (D.M.) comprend:

- un Service de la réglementation (S.R.),
- un Service du Suivi des Mines et Carrières (S.S.M.C.).

ARTICLE 9 : Le Service de la réglementation est chargé:

- de concevoir et d'élaborer la réglementation en matière d'exploitation des mines et carrières, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes et des substances explosives à usage autre que militaire, des appareils à pression de vapeur ou de gaz et de la fabrication ou de la vente des ouvrages en or;
- de veiller au respect de la réglementation dans le domaine des mines, des carrières, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, des substances explosives à usage autre que militaire, des appareils à pression de vapeur ou de gaz et de la fabrication ou de la vente des ouvrages en or;
- d'assister le Secrétaire Permanent de la Commission Nationale des Mines sur sa demande dans les négociations relatives aux projets d'exploitation des substances minérales.
- de l'étude des dossiers juridiques.

ARTICLE 10 : Le Service du Suivi des Mines et Carrières est chargé:

- de l'inspection technique des mines et carrières en exploitation sur le territoire national, en collaboration avec le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BU.MI.GE.B.);
- de veiller au respect de l'exécution des programmes d'exploitation des ressources minérales, adoptés au niveau des sociétés et entreprises minières du pays;
- de coordonner les activités entre les différentes mines et carrières en exploitation sur le territoire national;
- de suivre l'exploitation des Mines et carrières;
- de dresser chaque année, le bilan des exploitations des mines et carrières;
- d'étudier et de proposer au Ministre Chargé des Mines, les mesures propres à assurer à l'économie nationale, le maximum de retombées résultant de l'exploitation des mines et carrières.

PARAGRAPHE II - LA DIRECTION DE LA RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE

ARTICLE 11 : La Direction de la Recherche Géologique et Minière est placée sous l'autorité d'un Directeur qui anime, dirige et coordonne l'ensemble des services de la Direction de la Recherche Géologique et Minière et veille à l'application des directives données par le Directeur Général.

ARTICLE 12 : La Direction de la Recherche Géologique et Minière (D.R.G.M.) comprend:

- un Service du Suivi de la Recherche Géologique et Minière (S.S.R.G.M.);
- un Service de Cartographie Géologique (S.C.G.).

ARTICLE 13 : Le Service du Suivi de la Recherche Géologique et Minière est chargé:

- de proposer des mesures administratives, financières et techniques propres à assurer la connaissance géologique et minière du Burkina Faso;
- de suivre l'exécution de la politique de recherche minière du pays;
- de donner son avis sur le programme de prospection géologique et de recherche minière;
- de centraliser les résultats de la recherche géologique et minière effectuée sur le territoire national;
- de faire assurer par les personnes et organismes de recherche concernés la conservation des observations faites sur les échantillons recueillis et les documents où ils sont répertoriés;
- de centraliser les résultats des différents travaux miniers et tout autre document que les services et organismes, entreprises et particuliers sont susceptibles d'acquérir à l'occasion de leurs activités;

ARTICLE 14 : Le Service de la Cartographie Géologique est chargé:

- d'élaborer les programmes de cartographie géologique du pays;
- de centraliser les cartes géologiques réalisées sur tous les points du territoire national;
- de rassembler les différentes cartes géologiques, en vue de confectionner les cartes synthétiques;
- d'assurer la réactualisation régulière de la carte de situation des titres miniers, la carte des indices et la mise à jour de la carte géologique au 1/1 000 000.

PARAGRAPHE III - LA DIRECTION DE L'ENERGIE

ARTICLE 15 : La Direction de l'Energie est placée sous l'autorité d'un Directeur qui anime, dirige et coordonne l'ensemble des activités de la Direction de l'Energie et veille à l'application des directives données par le Directeur Général.

ARTICLE 16 : La Direction de l'Energie (D.E.) comprend:

- un Service des Hydrocarbures (S.H.);
- un Service des Energies Electrique, Ligneuses, Nouvelles et Renouvelables (S.E.E.L.N.R.).

ARTICLE 17 : Le Service des Hydrocarbures est chargé:

- de collecter les données sur les hydrocarbures, en collaboration avec les Services concernés, en vue d'une planification énergétique susceptible de renforcer les capacités de l'Etat à définir une politique et des stratégies énergétiques adaptées au sous secteur;
- de mettre en oeuvre et de suivre les politiques énergétiques du pays en matière de produits pétroliers, en collaboration avec les Services et Ministères concernés;
- d'élaborer et de faire appliquer la réglementation en matière de recherche, d'approvisionnement et de distribution des hydrocarbures;
- de contribuer à la réalisation d'un bilan diagnostic sur les ressources en hydrocarbures;
- de tenir à jour une fiche technique de tous les projets énergétiques du sous secteur en cours dans le pays;
- de contrôler les infrastructures énergétiques liées à l'approvisionnement, au stockage et à la distribution des hydrocarbures;
- d'étudier les demandes d'autorisation d'ouverture de dépôt des stations et des pompes mélangeurs;
- de contribuer à la promotion des économies d'énergies (hydrocarbures);
- de tenir à jour une fiche de suivi des stocks du pays.

ARTICLE 18 : Le Service des Energies Electrique, Ligneuses, Nouvelles et Renouvelables (S.E.E.L.N.R.) est chargé:

- de collecter les données énergétiques sur les énergies non conventionnelles, les énergies nouvelles et renouvelables et sur l'énergie électrique, en collaboration avec les Services et Ministères concernés, en vue d'une planification énergétique susceptible de renforcer les capacités de l'Etat à définir une politique et des stratégies énergétiques adaptées;
- de mettre en oeuvre et de suivre les politiques énergétiques du pays sur ces énergies en collaboration avec les Services et Ministères concernés;
- d'élaborer et de faire appliquer la réglementation en matière de recherche, de production, d'approvisionnement et de distribution de ces types d'énergies à l'exception des hydrocarbures;
- de contribuer à la réalisation d'un bilan diagnostic sur ces énergies;
- de contribuer à une meilleure utilisation des énergies non conventionnelles et de l'énergie électrique, de contribuer à la mise en valeur des énergies nouvelles et renouvelables;
- de tenir à jour, sur ces énergies, une fiche technique de tous les projets en cours dans le pays;
- de contribuer à la promotion des énergies à l'exception des hydrocarbures;
- de contrôler les infrastructures liées à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique ainsi qu'à la promotion des énergies nouvelles et renouvelables;
- de contribuer à la promotion des économies d'énergies.

TITRE III : DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 19 : Chaque Direction comprend des services placés chacun sous l'autorité d'un chef de service nommé par arrêté du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Mines sur proposition du Directeur Général.

ARTICLE 20 : Le Directeur Général signe toutes instructions relatives au fonctionnement des directions.
Il peut déléguer sa signature aux Directeurs dans les conditions et limites qu'il précise.

ARTICLE 21 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 22 : Le Directeur Général de l'Energie et des Mines est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 30 Mai 1995



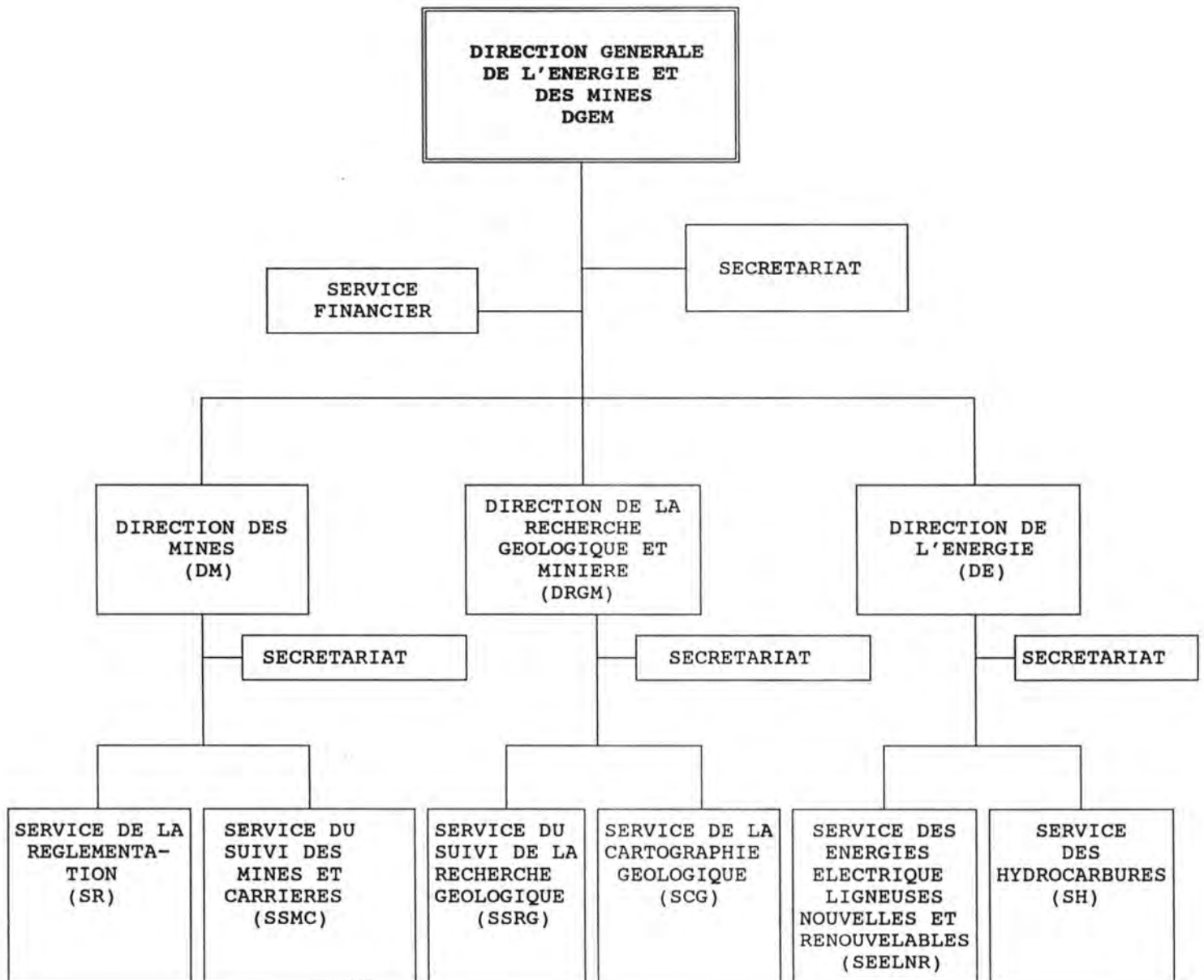
Mohamed SOULEY

Ampliations :

- 1 - Original
- 2 - MICM
- 2 - SG/MICM
- 2 - DGPE
- 2 - DGRS
- 2 - DCI
- 2 - SPCNM
- 2 - SPCP
- 2 - DEP
- 2 - DAAF
- 2 - IGAE
- 2 - DGEM
- 2 - DG/SONABHY
- 2 - DG/BUMIGEB
- 2 - DG/CBMP
- 2 - PASP
- 1 - J.O.

ORGANIGRAMME

DE LA DIRECTION GENERALE
DE L'ENERGIE ET DES MINES



MINISTERE DE L'ENERGIE
ET DES MINES

Ouagadougou, le

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
AU SECTEUR MINIER

LE COORDONNATEUR

A

01 BP.12 OUAGADOUGOU 01
Tél : (226) 31 78 64
Fax : (226) 31 78 64

Monsieur Craig ANDREWS
Mining Specialist World Bank
Washington DC 20 433 USA
Fax (202) 477 66 19

N° 065-95/MEM/SG/PATSM

Objet : Etude sur la commercialisation
de l'or et le rôle du CBMP.

Monsieur le Task Manager,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suite à l'appel d'offres lancé pour l'étude sur la commercialisation de l'or et le rôle du CBMP et qui a été déclaré infructueux par la Commission d'Evaluation des offres, nous avons, en accord avec vous même et l'Office National des Marchés Publics, pris contact avec le bureau BUGECO, retenu, après appel d'offres, pour la préparation d'un document sur la politique et stratégie minières, qui nous a fait une proposition pour la réalisation de l'étude.

Le coût total proposé pour l'étude est de US\$: 82 485, pour une durée de prestation de services de deux mois (15 Septembre - 15 Novembre 1995).

Les nouveaux termes de référence ainsi que le détail du budget vous ont été déjà envoyés.

J'ai ainsi l'honneur de vous demander de bien vouloir me donner votre avis (non objection) pour la passation d'un contrat de gré à gré avec BUGECO qui possède les compétences techniques requises pour la réalisation de l'étude.

Cela permettra de réaliser cette étude dans les délais prévus. En effet le lancement d'un nouvel appel d'offres prendrait au moins, six mois supplémentaires et ne permettrait pas de procéder à l'évaluation du projet en Décembre comme prévu.

Veuillez agréer, Monsieur le Task Manager, l'assurance de ma parfaite considération.


O. François OUEDRAOGO

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR MINIER
Le
Coordonnateur

Duncan & Allen

COUNSELLORS AT LAW

1575 Eye Street, Northwest
Washington, D.C. 20005-1175
Telephone (202) 289-8400
FAX (202) 289-8450

*Collected 28/Aug/95
will send CV & letter to
Francoise.
CBA*

June 27, 1995

Mr. Craig B. Andrews (IENIM)
The World Bank
Room G-2057
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433

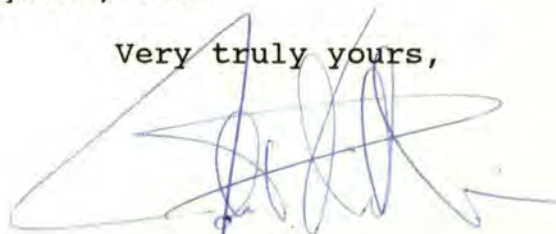
Dear Craig:

It was great to have a chance to visit with you during MIGA's African Mining Investment Symposium in Toronto last month. Unfortunately, I had to work out of my room on another pressing matter during most of the sessions. However, I thought the conference was evidently a success and am looking forward to future annual iterations of this event.

During one of my brief forays into the presentation rooms, I had the opportunity to meet and chat briefly with Mr. Boubakar Diallo of BUMIGEB. He knows our firm, having previously worked with Hunt Talmage. Mr. Diallo informed me that Burkina Faso is planning a new project to further update its legal framework for mining. He indicated that a search for consultants would begin in September. He inquired about Hunt and the status of our West African office, and I informed him of Hunt's move to Bangkok and the closing of our office. He also asked for my card and suggested that Burkina may be interested in contacting us to assist with the upcoming project. Therefore, assuming that you may be involved, please keep me in mind if and when a short list is prepared for consulting on a new project to upgrade the Burkinabé legal framework for mining.

Looking forward to seeing you again soon, and with best wishes to Françoise, I am

Very truly yours,



John P. Williams

OFFICE MEMORANDUM

DATE: June 21, 1995

TO: Mary Oakes Smith, Chief, AF4IE

FROM: C.B. Andrews, Sr. Mining Specialist, IENIM

EXTENSION: 34275

SUBJECT: **Statement of Mission Objectives: Belgium, Burkina Faso and Cote d'Ivoire**

During the period 27 June - 20 July inclusive I will be conducting missions to Belgium, Burkina Faso and Cote d'Ivoire. The objectives of the mission are as follows.

Brussels, Belgium: 28 - 29 June

In Brussels Gotthard Walser will accompany me to visit the European Commission. We will discuss with Messrs: Gerry Barton and Dominique Wauters the extent, scope, and timing of the proposed Commission funded Burkina geophysics and geology mapping projects. In particular, we will seek to ascertain the technical specifics of this project since it may impact on our own proposed geology mapping and institutional strengthening work. We will also explore with the Commission how to strengthen our notion of "parallel" financing as previously discussed with them in Washington and Toronto. If time permits, we may also visit with BUEGECO, the Belgium consultants whom the Burkinabe have chosen to conduct the dialogue and mining policy and strategy.

Burkina Faso, 29 June - 18 July

The principal objectives of the mission to Ouagadougou are:

- 1) *Discuss Significant Issues and Define Conditionalities.* During project preparation a number of significant issues have come up such as the government monopoly on gold exports and role of CBMP, the reforms to the mining code, and institutional restructuring. The principal objective of the mission is to deepen the dialogue with the government on these issues, reinforce explanations already given concerning the Bank's views on them, and attempt to elicit from the government a commitment to a time frame and an action plan to deal with these issues.
- 2) *Supervision of the implementation of the PPF.* The government has made some progress since the last mission to implement two components of the PPF: the dialogue on mining policy and strategy and the gold marketing study/audit of CBMP. The Bank has recently given its non-objection to signature of the contract for the dialogue and we will discuss with the

government the implementation of this component. We understand that there have been some difficulties encountered in bidding the gold marketing study and we will discuss various options to execute this component. Finally, there are a number of administrative items that should be attended to relative to the implementation of the PPF.

- 3) *Preparation of the Mining Capacity Building Credit.* We will discuss the project with various officials (newly appointed) at the (newly created) Ministry of Energy and Mines, BUMIGEB, and CBMP. In particular, the working group, set up by the government to manage preparation of the project, will be the key counterpart for the mission. We will assist the working group in further defining the project components.

In addition to myself, other participants in the mission will be Mr. Gotthard Walser (IENIM), geologist and specialist in mining institutions, Ms. Indu Hewawasam (AF4IE), operations specialist, and Ms. Margaret Kalin (consultant), environmental specialist. Mr. Walser will be responsible for: (1) the geology database, land management, and mining promotion, and (2) the institutional strengthening components of the project. Ms. Hewawasam will be responsible for: (1) the legal and regulatory and, (2) the design of the environmental components of the project. Ms. Kalin will be responsible for technical backup for the environmental component of the project; terms of reference for this consultant are appended separately.

Cote d'Ivoire, 18 - 20 July 1995

Cote d'Ivoire, I will supervise the implementation of the IDF grant for legal and institutional reform of the mining sector. The Bank has recently given its non-objection to signature of a consulting contract to conduct institutional and environment studies and I will discuss with the newly appointed project coordinator the activities relative to this contract. Also, as this project is due to close on 31 August I will discuss with the Ministry of Energy and Mines the closing formalities.

I will leave provisional aides memoire in the field prior to departure from Burkina and Cote d'Ivoire. In addition, upon return to headquarters I will prepare BTOs summarizing the results of the mission as well as the confirmation copy of the aides memoire.

CC: Van der Veen, Walser (IENIM); Hewawasam (AF4IE); Osei, Bado (Resident Mission, Ouagadougou); Katsu (Resident Mission, Abidjan)

THE WORLD BANK GROUP
Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.
Tel. No. (202) 477-1234 • Fax (202) 477-6391 • Telex No. RCA 248423

FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

DATE: June 22, 1995

NO. OF PAGES: 1
(including cover sheet)

MESSAGE NO.: {#}

TO: Mr. Shigeo Katsu
Title: Resident Representative
Organization: World Bank
City/Country: Abidjan, Cote d'Ivoire

DESTINATION FAX NO.: (225) 441687

FROM: Craig Andrews
Title: Senior Mining Specialist
Dept/Div: IENIM
Room No.: G2-057

DIVISIONAL FAX NO.: (202) 477-6619
Dept./Div. No.: 613/10
Telephone: (202) 473-4275

SUBJECT: COTE D'IVOIRE: Terms of Reference of up-coming Mission 18-20 July, 1995.

MESSAGE:

Mr. Katsu:

Please find attached TORs of a very brief mission to Abidjan to supervise the IDF grant for mining sector, legal and institutional reform.

Could I ask that you inform the ministry accordingly.

Many thanks,

for Craig Andrews

Transmission authorized by: Craig Andrews

If you experience any problem in receiving this transmission, inform the sender at the telephone or fax no. listed above.

OFFICE MEMORANDUM

DATE: June 21, 1995

TO: Mary Oakes Smith, Chief, AF4IE

FROM: C.B. Andrews, Sr. Mining Specialist, IENIM



EXTENSION: 34275

SUBJECT: **Statement of Mission Objectives: Belgium, Burkina Faso and Cote d'Ivoire**

During the period 27 June - 20 July inclusive I will be conducting missions to Belgium, Burkina Faso and Cote d'Ivoire. The objectives of the mission are as follows.

Brussels, Belgium: 28 - 29 June

In Brussels Gotthard Walser will accompany me to visit the European Commission. We will discuss with Messrs: Gerry Barton and Dominique Wauters the extent, scope, and timing of the proposed Commission funded Burkina geophysics and geology mapping projects. In particular, we will seek to ascertain the technical specifics of this project since it may impact on our own proposed geology mapping and institutional strengthening work. We will also explore with the Commission how to strengthen our notion of "parallel" financing as previously discussed with them in Washington and Toronto. If time permits, we may also visit with BUEGECO, the Belgium consultants whom the Burkinabe have chosen to conduct the dialogue and mining policy and strategy.

Burkina Faso, 29 June - 18 July

The principal objectives of the mission to Ouagadougou are:

- 1) *Discuss Significant Issues and Define Conditionalities.* During project preparation a number of significant issues have come up such as the government monopoly on gold exports and role of CBMP, the reforms to the mining code, and institutional restructuring. The principal objective of the mission is to deepen the dialogue with the government on these issues, reinforce explanations already given concerning the Bank's views on them, and attempt to elicit from the government a commitment to a time frame and an action plan to deal with these issues.
- 2) *Supervision of the implementation of the PPF.* The government has made some progress since the last mission to implement two components of the PPF: the dialogue on mining policy and strategy and the gold marketing study/audit of CBMP. The Bank has recently given its non-objection to signature of the contract for the dialogue and we will discuss with the

government the implementation of this component. We understand that there have been some difficulties encountered in bidding the gold marketing study and we will discuss various options to execute this component. Finally, there are a number of administrative items that should be attended to relative to the implementation of the PPF.

- 3) *Preparation of the Mining Capacity Building Credit.* We will discuss the project with various officials (newly appointed) at the (newly created) Ministry of Energy and Mines, BUMIGEB, and CBMP. In particular, the working group, set up by the government to manage preparation of the project, will be the key counterpart for the mission. We will assist the working group in further defining the project components.

In addition to myself, other participants in the mission will be Mr. Gotthard Walser (IENIM), geologist and specialist in mining institutions, Ms. Indu Hewawasam (AF4IE), operations specialist, and Ms. Margaret Kalin (consultant), environmental specialist. Mr. Walser will be responsible for: (1) the geology database, land management, and mining promotion, and (2) the institutional strengthening components of the project. Ms. Hewawasam will be responsible for: (1) the legal and regulatory and, (2) the design of the environmental components of the project. Ms. Kalin will be responsible for technical backup for the environmental component of the project; terms of reference for this consultant are appended separately.

Cote d'Ivoire, 18 - 20 July 1995

In Cote d'Ivoire, I will supervise the implementation of the IDF grant for legal and institutional reform of the mining sector. The Bank has recently given its non-objection to signature of a consulting contract to conduct institutional and environment studies and I will discuss with the newly appointed project coordinator the activities relative to this contract. Also, as this project is due to close on 31 August I will discuss with the Ministry of Energy and Mines the closing formalities.

I will leave provisional aides memoire in the field prior to departure from Burkina and Cote d'Ivoire. In addition, upon return to headquarters I will prepare BTOs summarizing the results of the mission as well as the confirmation copy of the aides memoire.

CC: Van der Veen, Walser (IENIM); Hewawasam (AF4IE); Osei, Bado (Resident Mission, Ouagadougou); Katsu (Resident Mission, Abidjan)

WB IENIM

(AUTO)

THE FOLLOWING FILE(S) ERASED

FILE	FILE TYPE	OPTION	TEL NO.	PAGE	RESULT
078	MEMORY TX		9011225441687	00/03	E-3)1)3)

ERRORS

1) HANG UP OR LINE FAIL 2) BUSY 3) NO ANSWER 4) NO FACSIMILE CONNECTION

THE WORLD BANK GROUP

Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.

Tel. No. (202) 477-1234 • Fax (202) 477-6391 • Telex No. RCA 248423

FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

DATE: June 22, 1995

NO. OF PAGES: 1
(including cover sheet)

MESSAGE NO.: {#}

TO: Mr. Shigeo Katsu
Title: Resident Representative
Organization: World Bank
City/Country: Abidjan, Cote d'Ivoire

DESTINATION FAX NO.: (225) 441687

FROM: Craig Andrews
Title: Senior Mining Specialist
Dept/Div: IENIM
Room No.: G2-057

DIVISIONAL FAX NO.: (202) 477-6619
Dept./Div. No.: 613/10
Telephone: (202) 473-4275

SUBJECT: COTE D'IVOIRE: Terms of Reference of up-coming Mission 18-20 July, 1995.

MESSAGE:

Mr. Katsu:

Francois
Coudrege
(226)
31 78 64

THE WORLD BANK GROUP
Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.
Tel. No. (202) 477-1234 • Fax (202) 477-6391 • Telex No. RCA 248423

FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

DATE: June 15, 1995

NO. OF PAGES: 4
(including cover sheet)

MESSAGE NO.: 1

TO: Albert Osei
Title: Resident Representative
Organization: Banque Mondiale
City/Country: Ouagadougou, Burkina Faso

DESTINATION FAX NO.: 226 30 86 49

FROM: C.B. Andrews
Title: Sr. Mining Specialist
Dept/Div: IENIM
Room No.: G 2058

DIVISIONAL FAX NO.: (202) 202 477 6619
Dept./Div. No.: {Div-#}
Telephone: (202) 202-473-4275

SUBJECT: Burkina Mining Project

MESSAGE:

Albert:

As Indu may have mentioned to you on the phone, we have been discussing the issues to be addressed during our next mission to Ouaga (very end of June, first three weeks of July). I attach a memo distributed last week which outlines the issues and how these translate into conditionalities during the preparation of the project.

Our principal problem is still with the government monopoly on gold exports and the future role of CBMP. Olivier raised this issue with the government in his recent letter as did Mary Oakes in the letter confirming the aide memoire of the last mission. We have as yet received no response to either of these letters. Could you perhaps bring this to the attention of the proper authorities (Prime Minister) and indicate that one of the objectives of the up-coming mission is to have some very serious discussion on the CBMP issue. It is very unlikely that the bank would approve a loan if the monopoly structure is still in place. Also, the recent granting of research permits to CBMP (although still to be confirmed) would seem to run counter to the government's pledge to disengage or limit to 25% its beneficiary ownership of enterprises. The new minister of mines, being former director of Soremib, may be somewhat more in tune with the needs of the sector than the previous minister. Also, do you read the newly created Ministry of Mines and Energy a

Transmission authorized by: cba

If you experience any problem in receiving this transmission, inform the sender at the telephone or fax no. listed above.

recognition of the increased importance of the sector or simply a dividing up of political spoils?

The other issues listed would not seem to me to pose major problems but they are also things that merit serious discussion, especially some of the institutional arrangements and fiscal anomalies.

I'll be sending along mission TORs, etc. early next week.

Best regards,

Craig

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Craig', with a large, sweeping loop at the end.

CC: Indu Hewawasam (AF4IE)

OFFICE MEMORANDUM

DATE: June 12, 1995

TO: Distribution

FROM: C.B. Andrews, Sr. Mining Specialist, IENIM
Indu Hewawasam, Sr. Operations Officer, AF4IE

EXTENSION: 34275

SUBJECT: **Burkina Faso: Preparation of Mining Sector Capacity Building Project**

We would like to discuss with you several issues pertaining to the preparation of the above referenced project which led to the postponement of the appraisal mission originally scheduled for June, 1995. The project (see description attached) aims at improving the enabling environment to better attract and retain private sector investment to the sector. This objective is to be met by improving the regulatory and fiscal investment conditions, up-grading the geology database to better attract investment, building capacity in the government supervisory institutions, and putting into place adequate environmental legislation and monitoring capacity. The project would be in the amount of US\$ 15-18 million to fund technical assistance over five years. We intend to visit Ouagadougou in early July to pursue the dialogue with the Burkinabe on these issues and to review the progress in implementation of the PPF. We seek your inputs and guidance on how to best pursue the dialogue with the Burkinabe on the issues outlined below. Because travel schedules may make meeting together difficult we will be contacting you individually. We thank you for your assistance.

1) Government Monopoly over Gold Exports. The Comptoir Burkinabe des Metaux Precieux (CBMP) was created in 1986 and granted the monopoly of export of gold from Burkina (Kiti No. 86-192/CNR/PRE). We believe the monopoly and the continued existence of CBMP in its present form are a severe hindrance to the development of the mining sector. We would have three main objections about the present situation.

- a) The monopoly will make it difficult for private companies to mobilize mine development finance based on gold loans, hedging, or forward sales because they technically do not "own" the gold they export. International investors are forced to sign "transitaire" contracts with CBMP and to pay a small fee for CBMP services. While under these contracts the companies may be free to export their gold, the law nonetheless remains on the books making it difficult to pledge future gold production as collateral for mine finance.
- b) Because CBMP purchases artisanal gold at a substantial discount (15-25%) off international prices substantial fraud is believed to exist. CBMP also appears to be less and less effective at capturing artisanal gold production. One indication of this is that declared artisanal fine gold production has fallen consistently since 1990 from 2,302 kgs to 698 kgs in 1994.
- c) The recent granting to CBMP of three exploration licenses now raises the prospect of transforming CBMP from a government owned monopoly marketing board into a government owned mining company. This would be objectionable since experience in other African countries has shown that state owned mining companies become a drain on the financial resources of the government. Also,

CBMP would be an unfair competitor with private sector companies since it could count on preferential treatment from the regulatory authorities.

The Bank has repeatedly indicated to the Burkinabe that the CBMP problem could jeopardize the processing of the loan. For this reason, part of the PPF will be used to fund a study on the marketing of Burkina gold and the future role of CBMP. The study will be conducted by an internationally recognized accounting firm and hopefully support the solution suggested by us that: the monopoly be rescinded, private "comptoir d'achats" be authorized, and that CBMP be transformed into a licensing/statistical control body to supervise their operations. CBMP would not be permitted to directly engage in the buying/selling of gold nor would it be allowed to hold mining titles. There could exist some scope for CBMP to remain involved with artisanal mining, though not in the present form. We would require a determination to be made relative to the future of CBMP before appraisal; annulment of the monopoly law and revision of CBMP statutes would be a condition of negotiations.

2) Mining Policy and Strategy. The government lacks experience with international best practices in the mining industry. For this reason, the PPF is funding a dialogue on mining policy and strategy to expose key decision makers to modern international norms and standards in the industry. Issues such as mandatory government participation, the respective roles of the state and the private sector, roles of the various government institutions, instruments used to confer exploration/exploitation rights, mining fiscality, and other matters will be examined through a series of workshops, training sessions and seminars for local officials. The government will then publish a letter of sector strategy prior to appraisal.

3) Mining Code Reform. The current mining code is based on the old Upper Volta mining code of 1962 and is presently integrated into the text of the Law on Agrarian Reform. Though the code has been amended several times it still contains structural deficiencies, provides for excessive government discretionary power, emphasizes "ex-ante" rather than "ex-post" controls, requires mandatory government participation, and lacks dispositions concerning the environment. There have been several previous attempts at revising the legislation (UNDP and World Bank funded) but these have not been successful because the basic policies and sector strategy have not been in place. Reform of the mining code will follow the orientations set forth in the letter of sector strategy prepared under the PPF. We intend to request a second allocation of PPF funds in order to fund internationally recognized legal experts to assist the government in the preparation of the new mining code. Approval by the Council of Ministers of the draft of this new mining code will be a condition of effectiveness of the credit.

4) Institutional Reform. The government institutions presently responsible include the Ministry of Commerce, Industry and Mines (MCIM); the Direction of Energy and Mines (DGEM); the Burkina Bureau of Mines and Geology (BUMIGEB); and the Burkina Precious Metals Buying Office (CBMP). Reforms introduced two years ago created the DGEM, which in form and function corresponds to a standard institutional set-up for the sector. However, the reforms have left unclear the precise role of BUMIGEB with respect to the DGEM. Furthermore, because of a dynamic (former minister) director general and a superior salary structure BUMIGEB retains substantial power and most of the technically qualified staff. The policy dialogue will help define and clarify the respective roles of these institutions. A requirement before appraisal will be to define the role of DGEM as the senior supervisory agency for the sector responsible for permit issuance and administration of the legislation. The role of BUMIGEB will be defined as provider of geological

survey services. A subsidiary role of BUMIGEB will be as provider of geo-services (drilling, laboratory, etc.) with a commitment to privatize these services within the project timeframe.

5) Fiscal Reform. The amendments to the mining investment code (1993) recently passed by parliament will considerably improve the fiscal regime as it pertains to mining in Burkina. In particular, the rates of income and dividend withholding taxes have been brought down to internationally competitive levels and income tax holidays have been abolished. However, companies currently operating in Burkina complain of numerous small taxes and levies which, when taken collectively, increase operating costs and hinder the ability of the companies to compete in the international market place. Specifically, the "taxe statistique" at 4% of export value, the ONAC and CBC taxes (0.5% of export value, respectively) are singled out by investors as onerous levies. The government has agreed to eliminate the ONAC/CBC in the PFP, but these are still assessed on companies and still remain in the government budget. Also, in line with the harmonization of customs regulations in West African countries, the customs code and practices should be reformed to establish competitive duty rates for the specialized equipment required by mining. This would be implemented during the course of the project. Finally, a special fiscal unit within the ministry of finance should be created and specially trained/mandated to monitor compliance with all tax obligations on the part of the companies. The commitment to create such a unit and to endow it with sufficient resources will be condition of effectiveness.

6) Coordination with the European Commission. The European Commission is considering funding airborne geophysics and geology cartography in the approximate amount of ECU 15 million. We understand that the Commission should make a positive decision on this project before the end of the year. Since the IDA credit would also fund geology cartography over different areas it is essential that during preparation close coordination is maintained with the EC program to ensure that respective projects do not overlap or overtax the local technical capacities. Messrs. Andrews and Walser will be visiting Brussels to discuss the EC program more fully with officials there. Alternatively, one of the task managers for the EC project maybe able to join on the next preparation mission.

The following table presents the issue, describes the government actions required, and suggests the timing in relation to project preparation.

Distribution: Kaps, Gueard (AF4DR); Smith (AF4IE); Ngozi, Foster, Doize (AF4CO); Wabnitz (LEGAF); Van der Veen (IENIM)

ISSUE	ACTION REQUIRED	DATE
1) Gold Marketing Determination on future role of CBMP Removal of gold export monopoly (CBMP) Authorize comptoirs d'achat Transform CBMP into control agency	Government declaration of sector policy Rescind monopoly kiti no. 86-192/CNR/PRE Revise kiti no. 86-192/CNR/PRE	Before appraisal Before negotiations Before negotiations
2) Mining Policy and Strategy Define state role Limit government equity participation Define roles of institutions Clarify permit procedures	Statement prepared and published	Before appraisal
3) Mining Code Reform Separate code from RAAF Improve security of title Limit excessive discretionary powers Emphasize ex-post vs. ex-ante controls Definition of govt participation Provide artisanal mining titles Provide environmental clauses	New mining law formulated Approval by Council of Ministers	Before negotiations Before effectiveness.
4) Institutional Restructuring DGEM - supervisory agency - permit issuance - administration of legislation BUMIGEB - geological survey - geo-services provider (privatize)	Define roles in letter of sector strategy Strengthen and build capacity Define roles in letter of sector strategy Strengthen; geology mapping Build capacity; strengthen	Before appraisal Project implementation Before appraisal Project implementation
5) Fiscal Reduce fiscal burden of levies on inputs/outputs - parafiscal taxes - customs reform Improve fiscal monitoring and inspection services	In line with the PFP, eliminate ONAC/CBC taxes; Coordinate customs code reform with West Africa; mining equipment list Creation of special mining fiscal unit	Before effective. Project implementation Project implementation

WB IENIM

(AUTO)

THE FOLLOWING FILE(S) ERASED

FILE	FILE TYPE	OPTION	TEL NO.	PAGE	RESULT
045	MEMORY TX		9011226317864	06/06	OK

ERRORS

1) HANG UP OR LINE FAIL 2) BUSY 3) NO ANSWER 4) NO FACSIMILE CONNECTION

THE WORLD BANK GROUP

Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.

Tel. No. (202) 477-1234 • Fax (202) 477-6391 • Telex No. RCA 248423

FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

DATE: June 15, 1995

NO. OF PAGES: 4
(including cover sheet)

MESSAGE NO.: 1

TO: Albert Osei
Title: Resident Representative
Organization: Banque Mondiale
City/Country: Ouagadougou, Burkina Faso

FROM: C.B. Andrews
Title: Sr. Mining Specialist
Dept/Div: IENIM
Room No.: G 2058

SUBJECT: Burkina Mining Project

MESSAGE:

Francois
Andreogor

(226)

31 78 64

WB IENIM

..... (AUTO)

THE FOLLOWING FILE(S) ERASED

FILE	FILE TYPE	OPTION	TEL NO.	PAGE	RESULT
038	MEMORY TX		9011226308649	06/06	OK

ERRORS

1) HANG UP OR LINE FAIL 2) BUSY 3) NO ANSWER 4) NO FACSIMILE CONNECTION

THE WORLD BANK GROUP**Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.****Tel. No. (202) 477-1234 • Fax (202) 477-6391 • Telex No. RCA 248423****FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE****DATE:** June 15, 1995**NO. OF PAGES:** 4
(including cover sheet)**MESSAGE NO.:** 1**TO:** Albert Osei
Title: Resident Representative
Organization: Banque Mondiale
City/Country: Ouagadougou, Burkina Faso**DESTINATION FAX NO.:** 226 30 86 49**FROM:** C.B. Andrews
Title: Sr. Mining Specialist
Dept/Div: IENIM
Room No.: G 2058**DIVISIONAL FAX NO.:** (202) 202 477 6619
Dept/Div. No.: {Div-#}**Telephone:** (202) 202-473-4275**SUBJECT:** Burkina Mining Project**MESSAGE:**

Francois
226 31 78 64

~~Annexes~~

29 June 95

~~Barkia~~

EEC

1) Geography

~~July 95~~

Geography → in Fm. Pot at some level all
data - one database.

Database (UNEP, EEC, WB)

Capacity to process data →

Follow-up on geography in monitoring + possible w/
Bamigbo.

Line kms: 135,000 km² area →

210,000 km line kms

Accuracy of spectrometry.

500 line spacing.

Exclusion possibilities:

1) Comparing as early as possible

2) Bamigbo as existing agency w/ resident TA.

7 full time experts over 5 years.

2 teams for mapping - 1 quadrangle / year.

10 quadrangles.

15 in FCA: autonomous geography + Prod of 10 maps.
pay for films on TA or procurement - pay films
directly.

Bamigbo: 21 local personnel

Buildings → need buildings & lab.

Need admin control → expert in DGE

responsible for admin. of project, TA role -

advice to minister. Advice sets up docs + ^{tender} procedures

Separate office ^{project} - bureau → control w/ Bamigbo.

Hope to present in Sept / Oct.

2) Pouna -

IGR - Echo Bay - will work together + involved directly.

Protocol IGR + Soremi → wanted to stop production - govt didn't want. EEC wanted to get partner-company. Soremi people used to develop UG reserved for 1 year → develop UG.

EEC - repair generators, development of mine (Echo Bay know how), pay salaries of labor force, pay for water of construction (consumables, labor, etc.); CBMP put guaranty on equipment for Soremi - CBMP bought at residual value - if project goes forward IGR will buy equipment.

Phase 1 EEC → \$13 million. + \$6 m IGR.

Phase 2 IGR → \$20 million

Soremi repay debts from 10% equity.

Have't covered local debt - \$2 m in local → \$2 m - 3 m in external debts.

1st phase of project → IGR will prepare EIA.

Politeknik Murni

400,000

Inklusi

400,000

Geologi

400,000

1/500,000

2,000,000

1/200,000

10,000,000

Arond

1,500,000

1,500,000

29 June 95

EEC

Geophysics & Geology Cartography -
will do buildings.

Maps - 80 refs.
Geophysics early.

Project coordinator in Ministry. -
prepares TOR's, consultants reports, etc.

Define overall broad to coordinate different
donors.

→ Mexique →

50,000

Ministry of Environment

Mr. Comto - Sec Gen 6 Jan 95
BUGECO

Monica Bontia - Canada - SOMIAF

Serge Gamps - Swiss refinery
Product de l'or - circuits illegal.

→ Mars d'Octobre →

Intercom → voyage Pau / Mexique.

6 July 95

Working Group

Commentaires du Groupe

Contenus devrait discuter avec les différents services concernés.

D'accord avec les objectifs; avec les différents points. Problèmes avec tableau - étape de mise en œuvre.

Ne veut pas anticiper les résultats - parler de la définition de rôle de l'état.

Rencontre groupe avant de partir.

S'associe avec les autres.

Vendredi → 0800 Dooones

Vendredi → après midi - 1600 → CBMP

Vendredi → après midi - 1600 → CBMP

12 July
13 July
17th

Boone en 94 devrait praver 63 milliards
en 95 72 milliards

Bulldozer → 56.65 %

Armonia nitrate → 29 % → (31. % tous effluents)

Diesel → taxes spéciales → taxes unguis sur les
produits ~~industriels~~ ^{industriels} (TAPP)

Grundy bells → 31 %.

2^{ème} catégorie → matières premières - produits
intermédiaires - processus de transformation

Codes d'Investissement du Bureau - examiner
tous les experts, etc - redaction et
expliquer l'histoire.

Division 2 - dossier de demande de franchise -
après succès - fait de documen. 48 heures doit
donner réponse. Dossier a besoin de documents -
et attestation de destination ^{type} final ^{type} pour taxes pour
services rendus. Produits intermédiaires.

Admission temporaire - action requises -
responsabilité (véhicules, engins portatifs)

Lettre introduite ~~pour~~ par les intermédiaires pour
demande action normale. Attestation ~~contenir~~
sur la transaction - parague après en dossier -

9 July 55

Sous-Orlet 2, Bonfance Leggs.

i) *Senia leg.* - prepare texts, - jointe H/M
 etude fontia 21
 fontian (1) 2
 unite (2) 4 jointe

ii) *Approbata* - specified / fontian
 etude 1
 probata (1) 6 } 7
 1x4 (2) 5 trips 4 $\frac{11}{11}$

iii) *Negocia* - negociation
 etude 1
 negotia 5 trips 2
 unite 4x1 4 $\frac{7}{7}$

fontian: $1.5 \times 2 = 3$

Units:

$$3 + 11 + 7 + 4 = 25$$

10 July 95
Dir. Impôts

Plan comptable OCAM - Plan 82 français.
plan comptable ps secteur minier

DGI = 700 personnes.

4 direction centrales

1) ~~DGI~~ ^{Dir. Ext.} Services Fiscaux - suit sur le terrain, assure le contrôle

2) ^{Dir. Ext.} Dir. → Législation et contentieux - réglementation / législateur 14 personnes

3) ^{Dir. Ext.} Dir. - Certificats et des enquêtes - Brigades de certification 10 personnes

4) Dir. - ~~St Admin. et Financ.~~ 15
Domaines et Pénalités et Contrôles

5 Dir. régions du centre, centre-ouest, ouest, nord, est.

Université de Québec

Université de Ottawa - a la carte

Université de Sherbrooke - a la carte

Probleme possible sur les salaires →
Séminaire en fin d'année →

Assoc. des Comptables → problèmes d'"ordre" -

Cota - Oblet Fiscal

i) Preparat - Etodes, Nomels, Instituts
14/12

ii) Etodes - econ - 1.5
comptable - .5
juriste - .5
analyste - .5

iii) Nomels - juriste - 2
econ - 1

iii) Institutions - econ - 1
juriste - .5
~~analyste~~ - .5
comptable - .5

2) Finances

i) ~~Comptable~~ $1 \times 2 = 2$
Fiscals $4 \times 1 = 4$
21 post fiscale/econ

38

32

ii) Caploble $1 \times 2 = 2$
 $4 \times 1 = 4$

iii) Finances

analyste fin. $1 \times 2 = 2$
 $4 \times 1 = 4$
econ $1 \times 1 = 1$

Fiscal - Frais

(year)

Econ 1×2 trips $= 2 \times 5,000$
 $4 \times 1 = 1 \times 5000$

Compta 1×1
 4×1 } 5

Turke 1×1
 4×1 } 5

~~Analyst~~ 1×1
 4×1 } 5

Fowler 1×1
 4×1 } 5

Econ $1.5 + 1.0 + 6.0 = 9.5 \times 30 = 285 = 42,750$ @ 150/hour

Comptable $0.5 + 0.5 + 6.0 = 7.0 \times 30 = 210 = 31,500$

Turish $0.5 + 0.5 + 2.0 = 3.0 \times 30 = 90 = 13,500$

Analyst $0.5 + 0.5 + 6.0 = 7 \times 30 = 210 = 31,500$

Fowler $6 = 6 \times 30 = 180 = 27,000$

Burkina Faso

12 July 95

Private Sector Meeting

Explor. BM project.

Private Companies

actions?

- 1) Avantages douaniers pour → contour à la banque pour l'importation en AT.
- 2) Delays in getting things through customs. Code d'Investissement → needs to be revised effectively.
- 3) Taxes Statistiques → funds not spent in ground. Expenses. Stops expenditure.
- 4) Multitude of taxes, confusion for the firms - CBE/ONSC, difficult responsible unclear.
- 5) Projet évacuation TUA? Ou sources pour.
- 6) Réforme fiscalité → Environnement →
- 7) Be careful re: mines & environmental regulations be more disarmingly.
- 8) Contours → profile la Banque banque - unite ~~en~~ au ministre pour suivre les applications du code d'investissements.
- 9) Soc. de Services → drilling, laboratories, beneficiaires des avantages aussi.
- 10) AT → 160,000 qui représente presque totalité de budget d'exploration.
- 11) Budgetaire sur les budgets seront → exploration - gérer l'exploration → banque profitent. Investir sur la terre.
- 12) CEMOB → ne peut pas profiter → bonniers - posent en TTC → problème de contour. Carte gris - carte de gage sur les véhicules.

Bonne idée.

Bonne idée.

State pays TVA pour the amount of investors.

- 2 -

pour garantir la re-exportation. TVA →
Impôts → comment récupérer. Facturer CSMP?
Récupérer la TVA? Remboursement?

12) Customs procedures → mostly informal long
duree or court duree. Taxe statistique -
probleme des procedures.

13) Taxe Statistique abolie - 1 jan 94.

14) Taxes relatives → taxe des rétrocessionnaires -

15)

Liste des Actions

Immédiat

1) Customs - AT

2) TVA →

3) Taxe Statistique → 6% (taxes services rendus)

4) Avantages applique au sous-traitants

Producteurs n'a pas droit a l'AT.

5) Problemes de delais - et enlèvement

6) Cellule pour l'application du code d'investissement

Long
Term

1) Encourage petits mines. Tiennent comptes des
specificités des nouvelles idées.

2) Paupérisation de l'état → structure de contrôle et
taxes - post-departement structure de l'état.

3) ~~Code de Travail~~ → Convention Collective Professionnelle
révision - 1974. - TP oblige.

4) Formation des agents - mélange entre sociétés
étatiques et privées. Discrimination entre sociétés
d'état et privées. Formation - différents types
des sociétés.

- 5) Critère pour attribution des permis -
- 6) Souplesse dans la réglementation environnementale.
- 7) Accessibilité de la documentation.

PPE

Environ.^a

157,500

Legal Coun

85,000

100,000

~~Geo Data base~~

Train

- geo - 1 x 10,000

env. - 3 x 10,000

legal - 1 x 10,000

~~50,000~~
100,000

Equipment

- so

50,000

car, office equipment,
~~of auto~~ office furniture,
food (in car)

~~350,000~~

2100,000

13 July 95

Environment

1) Env. Legislation

geon	1	2	3	4	Type 5
Janita	2	1	1		3
Local	8	4	4		
Env. Spec	2	1	1		3

2) Capacity

1 2 3 4 5

Env. Tech

lab
EIA
low
env. impact
factor

PPF Needs Assess

Train Program

Trainer	2	2	1	1	1	5
Env. Techn	2	1	1	1	1	5
Env. Specialist (1)	2	1	1	1	1	5
Env. Specialist (2)	2	1	1	1	1	5
Coordinator	2	1	1	1	1	5
	10	6	5	5	5	

Univ. Train / Twin

low

Env. ~~Program~~

3	3	3	3	3
---	---	---	---	---

25,000

person
economic
low

Sampling
EIA

Service

Overseas

150,000	150	150	150	150
---------	-----	-----	-----	-----

Tran

3 people

@ 50,000 x 4 yr =
150,000

Environment (cont) (-2-)

3) Educator Program

	1	2	3	4	5
① Devt/Project					
Env. Ed. 1 per.		3	1	1	1
Locals		9	3	3	5

② Execute

NGO (foreign)
mid. publicity

300,000 300 300 300

Equipment
(Vehicle, Audio, Visual)

4) Info System

	1	2	3	4	5
--	---	---	---	---	---

Keyed into system
computer
support from
Planned
Locals
(info into other com.)

12 12 6 6 6

Equipment
hard/soft
5 computers

75,000 75 75 75 75

Vehicle
(1 sedan)

30,000

Rehabilitation

100,000

Corbair Socio/Health/Econ/Env. - Selected Site
5 sites

5) Antwood Study

Sociologists

Min. Eng.

Geologists

Economists

Env. Person

Local

	1	2	3	4	5
Sociologists	1	5	1	2.5	
Min. Eng.		5		2.5	
Geologists		5		2.5	
Economists		2		1	
Env. Person		5		2.5	
Local		60		30	

Geology Study of Antwood Holdings - geology boundary data

Develop program

6) Encourage Local Cons.

Fund for Studies

Design Fund + Operate

Env. Specialists

Local

2 → 1

2 → 3

	1	2	3	4	5
--	---	---	---	---	---

Audits/
Studies

20 20 20 20

Analysis

Fees/Job/

C/B Analysis

Partners

Test instructions

75,000 75,000 75,000 75,000

per standard
4 mm
Till spec.
5 per year

13 juillet 95

Couton

Tristes

environnement

Couton → forges

Problème de TUA. Problème de coopération
entre les ministres.

Novopole →

13 July 95

Ellie Ouedraogo
Ministre

Véhicules → selon + 4x4 ?
for, photocopies, micro ordinateur

Min de Finance — fin 1995 budget
1996 → peut être. Rapports BM - Min Fin.

Pour envisager l'abrogation du projet. Rien
plus à faire — rien à l'étude.

Holloway — OK. Soirée l'œuvre du CBMP.
Attend l'acte des parents pour l'étude.

14 July 95

Philippe Schodt
PNUE - ENAREF

ENAREF jumelés avec Fr. L'EN d'Enn
Forme administratives et financière - DGI,
DG Budget, DG Trésor de la Comptabilité, SAGE
au sein des ministères. Franco-burundien A, B, C.
Exco National de Trésor :

- documentation
- identifier les fr. actuels
- organiser des stages
- correspondre à d'autres écoles fiscal et
financière.
- envoie les professeurs

Frais pris en charge par le projet.

- développement du programme pédagogique

Faculté des études -

Budget ENAREF → \$ 3m sur 3 ans.

Séminaires au pop.

Bourses à pouvoir pour les étudiants.

130,000 → 160,000 Fr / an pour la
bourse, voyage, logement, ~~couverture~~ sociale.

400 élèves en bursière A - B - C -
à ENAREF.

A = niveau universitaire - inspecteurs ^{encodage} ^{supervision} ^{ing.}

B = baccalauréat - encodement intervention ^{contrôle}

C = le restant - codes d'exécution ^{gestion}

PNUE + Francoise + potetier bolleldois

Pense pas que jumelage est une bonne idée
avec ENAREF.

Spécialiser le fisc : 140 sur 420 - toute catégorie -
5-6-7 qui vont
s'occuper fiscalité matière

- 2 -

Fonction continue $\rightarrow$ peut être apte à
des semi-circles $\rightarrow$ fonctions formes -
2-3 semi-circles $\rightarrow$ pour les gens qui ont besoin

Oroga

30 June 95

Compte

François Ouedango

High → Sylvain Tremble 1730 -

4th of July → Wdse, Inde Huron

Video -

~~600~~
Group de Travail - leude 3 1600

5 July 95

DG Andres Pablos
Mr. Agustín Yodgho

Gre a gre - consultes 2-3 consultants. Pas
profond du prix. Question d'urgence.

- 1) Peu possible que a gre pour la jante, regardes
3-4 CV. Tout d'accord la bouteille de fonds.
- 2) Contrat que a gre avec Rogers pour la com-
munication de l'air.

3 July 91
Min. Environnement

Mme -

études importes
BM - PANB

Reorganisation -

Plan d'Action - BM - Sec de PANB rôle
de conception - voir juridique y domains -
Sec. Environ/PANB ① Div. législation / réglementation ② Importe -
Planification - ③ Communication ④ Information
sur le milieu,
Conseil Notarial qui donne les autorisations -
intersectoriel et route actuel.

Problème - institutionnel - PANB.

PANB

Bureau Import

Experts - pas à l'heure actuel.

Assemblée - Accord d'Appréhension
Octobre → Code modification -
Tous les domaines.

Code legal est urgent.
Capacité Institutionnelle.

M. Roubaud - Sec Gen
Tel. 30 78. 91

Price Underhouse - Audit/Sealant
4 h/m

	H/m	Price Costrod	Total
Ledey	0.1	24,131	2,413

Farina	0.5	19,256	9,628
--------	-----	--------	-------

Christen	0.1	14,300	1,430
----------	-----	--------	-------

Laville →	2	8,921	17,842
-----------	---	-------	--------

Ouedroogo			10,000
-----------	--	--	--------

Warkowski	.25	11,000	2,750
-----------	-----	--------	-------

? - Ramirez - Uosa	1.25	14,818	<u>12,585</u>
--------------------	------	--------	---------------

62,648

Audit Gupta 30, years →

Audit Jaid 5

Audit Jaid 10

Audit Organ 5

Audit System Capt. 5

55 Jans 1000 →
55,000

3 July 95
Working Group

Donger - consultants prepare -

Groupe de Travail n'a pas suffisamment de
temps de réflexion.

Détachement du service habituel

Rapporteur = consultant - rédige draft.

Groupe ne peut pas rédiger.

Budget supplémentaire pour voyage au ~~Pera~~ Bolivar

Formation $\Rightarrow$ \$50,000 - 100,000

Participants peuvent commencer avant la fin du dialogue -

* Membres du groupe ~~se~~ sont libérés d'autres
obligations. $\rightarrow$ 13 membres du groupe.

Rapport $\rightarrow$ consultant, - prépare draft pour
réflexion du groupe de travail.

Jeudi $\rightarrow$ 1600 meeting, Groupe de Travail

Vendredi $\rightarrow$

21 July 95

Bamigeb :

J. C. Compro

- 1) Carotages pour étudier les corallites.
- 2) Synthèse et ~~état~~ ^{compte} rendu des travaux.
- 3) Carte Géologique à 1:1000000

Bamigeb - plus autonome ^{contrat} - plan directeur -
325,000,000 CFA cette année → financement de l'état.
600 - services pour compléter.

Requêter le personnel de Bamigeb.

OFFICE MEMORANDUM

DATE: June 21, 1995

TO: Mary Oakes Smith, Chief, AF4IE

FROM: C.B. Andrews, Sr. Mining Specialist, IENIM



EXTENSION: 34275

SUBJECT: **Statement of Mission Objectives: Belgium, Burkina Faso and Cote d'Ivoire**

During the period 27 June - 20 July inclusive I will be conducting missions to Belgium, Burkina Faso and Cote d'Ivoire. The objectives of the mission are as follows.

Brussels, Belgium: 28 - 29 June

In Brussels Gotthard Walser will accompany me to visit the European Commission. We will discuss with Messrs: Gerry Barton and Dominique Wauters the extent, scope, and timing of the proposed Commission funded Burkina geophysics and geology mapping projects. In particular, we will seek to ascertain the technical specifics of this project since it may impact on our own proposed geology mapping and institutional strengthening work. We will also explore with the Commission how to strengthen our notion of "parallel" financing as previously discussed with them in Washington and Toronto. If time permits, we may also visit with BUEGECO, the Belgium consultants whom the Burkinabe have chosen to conduct the dialogue and mining policy and strategy.

Burkina Faso, 29 June - 18 July

The principal objectives of the mission to Ouagadougou are:

- 1) *Discuss Significant Issues and Define Conditionalities.* During project preparation a number of significant issues have come up such as the government monopoly on gold exports and role of CBMP, the reforms to the mining code, and institutional restructuring. The principal objective of the mission is to deepen the dialogue with the government on these issues, reinforce explanations already given concerning the Bank's views on them, and attempt to elicit from the government a commitment to a time frame and an action plan to deal with these issues.
- 2) *Supervision of the implementation of the PPF.* The government has made some progress since the last mission to implement two components of the PPF: the dialogue on mining policy and strategy and the gold marketing study/audit of CBMP. The Bank has recently given its non-objection to signature of the contract for the dialogue and we will discuss with the

government the implementation of this component. We understand that there have been some difficulties encountered in bidding the gold marketing study and we will discuss various options to execute this component. Finally, there are a number of administrative items that should be attended to relative to the implementation of the PPF.

3) *Preparation of the Mining Capacity Building Credit.* We will discuss the project with various officials (newly appointed) at the (newly created) Ministry of Energy and Mines, BUMIGEB, and CBMP. In particular, the working group, set up by the government to manage preparation of the project, will be the key counterpart for the mission. We will assist the working group in further defining the project components.

In addition to myself, other participants in the mission will be Mr. Gotthard Walser (IENIM), geologist and specialist in mining institutions, Ms. Indu Hewawasam (AF4IE), operations specialist, and Ms. Margaret Kalin (consultant), environmental specialist. Mr. Walser will be responsible for: (1) the geology database, land management, and mining promotion, and (2) the institutional strengthening components of the project. Ms. Hewawasam will be responsible for: (1) the legal and regulatory and, (2) the design of the environmental components of the project. Ms. Kalin will be responsible for technical backup for the environmental component of the project; terms of reference for this consultant are appended separately.

Cote d'Ivoire, 18 - 20 July 1995

in Cote d'Ivoire, I will supervise the implementation of the IDF grant for legal and institutional reform of the mining sector. The Bank has recently given its non-objection to signature of a consulting contract to conduct institutional and environment studies and I will discuss with the newly appointed project coordinator the activities relative to this contract. Also, as this project is due to close on 31 August I will discuss with the Ministry of Energy and Mines the closing formalities.

I will leave provisional aides memoire in the field prior to departure from Burkina and Cote d'Ivoire. In addition, upon return to headquarters I will prepare BTOs summarizing the results of the mission as well as the confirmation copy of the aides memoire.

CC: Van der Veen, Walser (IENIM); Hewawasam (AF4IE); Osei, Bado (Resident Mission, Ouagadougou); Katsu (Resident Mission, Abidjan)

**TERMS OF REFERENCE
ENVIRONMENTAL CONSULTANT
BURKINA FASO MINING SECTOR PROJECT PREPARATION**

Background

The government of Burkina Faso, assisted by relevant Bank staff, is preparing an IDA credit to fund technical assistance for the mining sector. The credit is expected to be in the amount of US\$ 15-18 million and be implemented over five years. The principal components of the credit are designed to: (i) reform the regulatory/fiscal conditions and strengthen government supervisory institutions; (ii) up-grade the geology and land management databases; (iii) restructure key government institutions and build capacity within them to better execute their mandates; and (iv) strengthen the government's ability to manage and monitor the environmental impacts that mining development may have.

Environmental Component

Burkina has little institutional capacity or international best practices experience with respect environmental protection in the mining sector. The Bank and other donors have funded some efforts to develop a National Environmental Action Plan and have been instrumental in setting up the Ministry of the Environment and Tourism. In view of the very significant impacts that mining can have on the environment the credit will fund technical assistance to enhance government capacity to: (i) prepare relevant environmental legislation and regulations, including standards and norms to be applied in the sector; (ii) increase human capacity, in both the public and private sectors, to better control and be aware of environmental protection; (iii) increase government capacity to evaluate environmental impact statements and to assess the measures and plans proposed by the investor to protect the environment; (iv) provide training in the scientific disciplines necessary for monitoring compliance; (v) encouragement of a local goods and services industry with respect to environmental protection; (vi) carry out programs to educate and sensitize the artisans in environmental protection, mine health, safety, security and sanitation; (vii) conduct an environmental baseline study of selected areas where significant exploration activity is taking place; (viii) acquire some laboratory and field testing and analytical equipment; and (ix) study the environmental impact of artisanal workings.

The only operating industrial mine in Burkina Faso at Pourra was commissioned in 1984 and was designed to incorporate the then current international standards in terms of the environment, especially in respect of tailings and toxic waste disposal. Nonetheless, over the years of operation there could be "hidden" environmental liabilities. The assessment and eventual remediation of these liabilities will be a key element if the government is to attract private sector partners to this mine. A new private sector investor will not wish to assume responsibilities for past environmental liabilities. Therefore, the project would fund an environmental audit of the mine to determine the nature and extent of any pre-existing environmental liabilities. The project may also fund remediation of environmental problems detected during the audit, to the extent to which such remediation is required to successfully conclude the privatisation of the mine. Further, assuming that the current efforts to privatise the mine do not succeed and the government takes the decision to close the mine, the project will fund environmental remediation and closure costs to render the site safe.

Consultant Duties

A senior environmental consultant is required to participate in the preparation of this project. As a member of the mission team the consultant will be responsible for preparing the environmental component of the credit. The consultant will work with relevant government officials and other mission team members to:

- 1) Assess the extent and adequateness of current environmental legislation and regulations, the government administrative set-up for environmental management, and the skill capabilities of local public and private staff. Based on this assessment, the consultant will prepare the major activities and terms of reference (including rough cost estimates) for technical assistance to complete the legislative framework and build capacity. Particular emphasis should be placed on training requirements, encouraging private sector response, education and public sensitization campaigns, and requirements for laboratory and testing equipment.
- 2) Numerous artisanal workings exist throughout the country. The consultant will prepare an initial preliminary assessment of the environmental problems associated with these workings. The consultant will propose project activities and terms of reference (including rough cost estimates) for any remedial and site rehabilitation work, if warranted.
- 3) The consultant will visit the Pourra gold mine and make a preliminary assessment of the environmental problems and conditions which may be associated with it. The consultant will prepare terms of reference, including cost estimates, for consultancy services for an environmental audit of the mine. Based on the consultant's experience, a rough estimate should also be made of the scope and cost of services required for any remediation of environmental problems.
- 4) Numerous local and international companies are active exploring in Burkina Faso. It is likely that over the next several years one or more major gold mines could be developed. The consultant will prepare terms of reference (including cost estimates) for environmental baseline studies to be prepared for selected areas considered the most prospective for mine development. The baseline studies would provide the fundamental environmental parameters to be considered by the government and private sector investors regarding the impacts and protective measures required for mine development.
- 5) Other duties as may be requested by the task manager during the mission.

Assignment Duration

The duration of the assignment will be ¹⁸~~25~~ working days. Of this, approximately ¹²~~22~~ days will be spent in the field.

Qualifications

The consultant will have at least 20 years experience with environmental and/or earth sciences departments of major academic institutions or research institutes. The consultant will be thoroughly conversant with the environmental problems associated with the mining industry including, but not limited to: acid mine and rock drainage, tailings treatment and stabilization,

rehabilitation and contouring of land surfaces, disposal of toxic substances, and biodiversity issues. In addition, familiarity with international best practices in respect of environmental regulations and standards would be useful as well as the functions and requirements of government institutions to enforce and monitor environmental compliance. Basic research and application of "organic" or "non-engineered" techniques of in-pit acid water remediation is required. The consultant will be able to converse in the French language and have appropriate academic credentials.



Record Removal Notice

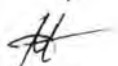
File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date [undated]	Document Type Report			
Correspondents / Participants From: Jean-Marie BONKOUNGOU; OUEDRAOGO O Francois, MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, BURKINA FASO				
Subject / Title RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES ET PROCES-VERBAL DE DELIBERATION				
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/22/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022			



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date June 1995	Document Type Report			
Correspondents / Participants From: Jean-Marie BONKOUNGOU; OUEDRAOGO O Francois, MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN				
Subject / Title COMPTE RENDU D'OUVERTURE DES OFFRES DE SERVICES DE CONSULTANTS POUR L'ETUDE SUR LA COMMERCIALISATION DE L'OR ET LE ROLE DU COMPTOIR BURKINABE DES METAUX PRECIEUX (CBMP)				
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/22/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022			

C.R. pour étude au 1^{er} et 2^e de
C.B.M.P. - 31-25-95
Avec la présence

Nome e endereço	Telefone	Idade	Emergência
K'AGAMBEGA MALIRE	DCF	43-75	
Tarnagda Oumaru	DGI	30 68 38	
Ki Sika	MICM/BOEM	31 25 41-44	
KABORE Saly	CRMT	30 75 48	
HARE Nacou	BOEM	31 25 41-44	
QUERATOU D. Fournier	PATSM	31 78 64	
KABORE Esther	AG Coop.	31 25 31	
BONNE ALICE TIANH MARI	END		

OFFICE MEMORANDUM

DATE: June 12, 1995

TO: Distribution

FROM: C.B. Andrews, Sr. Mining Specialist, IENIM
Indu Hewawasam, Sr. Operations Officer, AF4IE

EXTENSION: 34275

SUBJECT: **Burkina Faso: Preparation of Mining Sector Capacity Building Project**

We would like to discuss with you several issues pertaining to the preparation of the above referenced project which led to the postponement of the appraisal mission originally scheduled for June, 1995. The project (see description attached) aims at improving the enabling environment to better attract and retain private sector investment to the sector. This objective is to be met by improving the regulatory and fiscal investment conditions, up-grading the geology database to better attract investment, building capacity in the government supervisory institutions, and putting into place adequate environmental legislation and monitoring capacity. The project would be in the amount of US\$ 15-18 million to fund technical assistance over five years. We intend to visit Ouagadougou in early July to pursue the dialogue with the Burkinabe on these issues and to review the progress in implementation of the PPF. We seek your inputs and guidance on how to best pursue the dialogue with the Burkinabe on the issues outlined below. Because travel schedules may make meeting together difficult we will be contacting you individually. We thank you for your assistance.

1) Government Monopoly over Gold Exports. The Comptoir Burkinabe des Metaux Precieux (CBMP) was created in 1986 and granted the monopoly of export of gold from Burkina (Kiti No. 86-192/CNR/PRE). We believe the monopoly and the continued existence of CBMP in its present form are a severe hindrance to the development of the mining sector. We would have three main objections about the present situation.

a) The monopoly will make it difficult for private companies to mobilize mine development finance based on gold loans, hedging, or forward sales because they technically do not "own" the gold they export. International investors are forced to sign "transitaire" contracts with CBMP and to pay a small fee for CBMP services. While under these contracts the companies may be free to export their gold, the law nonetheless remains on the books making it difficult to pledge future gold production as collateral for mine finance.

b) Because CBMP purchases artisanal gold at a substantial discount (15-25%) off international prices substantial fraud is believed to exist. CBMP also appears to be less and less effective at capturing artisanal gold production. One indication of this is that declared artisanal fine gold production has fallen consistently since 1990 from 2,302 kgs to 698 kgs in 1994.

c) The recent granting to CBMP of three exploration licenses now raises the prospect of transforming CBMP from a government owned monopoly marketing board into a government owned mining company. This would be objectionable since experience in other African countries has shown that state owned mining companies become a drain on the financial resources of the government. Also,

CBMP would be an unfair competitor with private sector companies since it could count on preferential treatment from the regulatory authorities.

The Bank has repeatedly indicated to the Burkinabe that the CBMP problem could jeopardize the processing of the loan. For this reason, part of the PPF will be used to fund a study on the marketing of Burkina gold and the future role of CBMP. The study will be conducted by an internationally recognized accounting firm and hopefully support the solution suggested by us that: the monopoly be rescinded, private “comptoir d’achats” be authorized, and that CBMP be transformed into a licensing/statistical control body to supervise their operations. CBMP would not be permitted to directly engage in the buying/selling of gold nor would it be allowed to hold mining titles. There could exist some scope for CBMP to remain involved with artisanal mining, though not in the present form. We would require a determination to be made relative to the future of CBMP before appraisal; annulment of the monopoly law and revision of CBMP statutes would be a condition of negotiations.

2) Mining Policy and Strategy. The government lacks experience with international best practices in the mining industry. For this reason, the PPF is funding a dialogue on mining policy and strategy to expose key decision makers to modern international norms and standards in the industry. Issues such as mandatory government participation, the respective roles of the state and the private sector, roles of the various government institutions, instruments used to confer exploration/exploitation rights, mining fiscality, and other matters will be examined through a series of workshops, training sessions and seminars for local officials. The government will then publish a letter of sector strategy prior to appraisal.

3) Mining Code Reform. The current mining code is based on the old Upper Volta mining code of 1962 and is presently integrated into the text of the Law on Agrarian Reform. Though the code has been amended several times it still contains structural deficiencies, provides for excessive government discretionary power, emphasizes “ex-ante” rather than “ex-post” controls, requires mandatory government participation, and lacks dispositions concerning the environment. There have been several previous attempts at revising the legislation (UNDP and World Bank funded) but these have not been successful because the basic policies and sector strategy have not been in place. Reform of the mining code will follow the orientations set forth in the letter of sector strategy prepared under the PPF. We intend to request a second allocation of PPF funds in order to fund internationally recognized legal experts to assist the government in the preparation of the new mining code. Approval by the Council of Ministers of the draft of this new mining code will be a condition of effectiveness of the credit.

4) Institutional Reform. The government institutions presently responsible include the Ministry of Commerce, Industry and Mines (MCIM); the Direction of Energy and Mines (DGEM); the Burkina Bureau of Mines and Geology (BUMIGEB); and the Burkina Precious Metals Buying Office (CBMP). Reforms introduced two years ago created the DGEM, which in form and function corresponds to a standard institutional set-up for the sector. However, the reforms have left unclear the precise role of BUMIGEB with respect to the DGEM. Furthermore, because of a dynamic (former minister) director general and a superior salary structure BUMIGEB retains substantial power and most of the technically qualified staff. The policy dialogue will help define and clarify the respective roles of these institutions. A requirement before appraisal will be to define the role of DGEM as the senior supervisory agency for the sector responsible for permit issuance and administration of the legislation. The role of BUMIGEB will be defined as provider of geological

survey services. A subsidiary role of BUMIGEB will be as provider of geo-services (drilling, laboratory, etc.) with a commitment to privatize these services within the project timeframe.

5) Fiscal Reform. The amendments to the mining investment code (1993) recently passed by parliament will considerably improve the fiscal regime as it pertains to mining in Burkina. In particular, the rates of income and dividend withholding taxes have been brought down to internationally competitive levels and income tax holidays have been abolished. However, companies currently operating in Burkina complain of numerous small taxes and levies which, when taken collectively, increase operating costs and hinder the ability of the companies to compete in the international market place. Specifically, the "taxe statistique" at 4% of export value, the ONAC and CBC taxes (0.5% of export value, respectively) are singled out by investors as onerous levies. The government has agreed to eliminate the ONAC/CBC in the PFP, but these are still assessed on companies and still remain in the government budget. Also, in line with the harmonization of customs regulations in West African countries, the customs code and practices should be reformed to establish competitive duty rates for the specialized equipment required by mining. This would be implemented during the course of the project. Finally, a special fiscal unit within the ministry of finance should be created and specially trained/mandated to monitor compliance with all tax obligations on the part of the companies. The commitment to create such a unit and to endow it with sufficient resources will be condition of effectiveness.

6) Coordination with the European Commission. The European Commission is considering funding airborne geophysics and geology cartography in the approximate amount of ECU 15 million. We understand that the Commission should make a positive decision on this project before the end of the year. Since the IDA credit would also fund geology cartography over different areas it is essential that during preparation close coordination is maintained with the EC program to ensure that respective projects do not overlap or overtax the local technical capacities. Messrs. Andrews and Walser will be visiting Brussels to discuss the EC program more fully with officials there. Alternatively, one of the task managers for the EC project maybe able to join on the next preparation mission.

The following table presents the issue, describes the government actions required, and suggests the timing in relation to project preparation.

Distribution: Kaps, Gueard (AF4DR); Smith (AF4IE); Ngozi, Foster, Doize (AF4CO); Wabnitz (LEGAF); Van der Veen (IENIM)

ISSUE	ACTION REQUIRED	DATE
1) Gold Marketing Determination on future role of CBMP Removal of gold export monopoly (CBMP) Authorize comptoirs d'achat Transform CBMP into control agency	Government declaration of sector policy Rescind monopoly kiti no. 86-192/CNR/PRE Revise kiti no. 86-192/CNR/PRE	Before appraisal Before negotiations Before negotiations
2) Mining Policy and Strategy Define state role Limit government equity participation Define roles of institutions Clarify permit procedures	Statement prepared and published	Before appraisal
3) Mining Code Reform Separate code from RAAF Improve security of title Limit excessive discretionary powers Emphasize ex-post vs. ex-ante controls Definition of govt participation Provide artisanal mining titles Provide environmental clauses	New mining law formulated Approval by Council of Ministers	Before negotiations Before effectiveness.
4) Institutional Restructuring DGEM - supervisory agency - permit issuance - administration of legislation BUMIGEB - geological survey - geo-services provider (privatize)	Define roles in letter of sector strategy Strengthen and build capacity Define roles in letter of sector strategy Strengthen; geology mapping Build capacity; strengthen	Before appraisal Project implementation Before appraisal Project implementation
5) Fiscal Reduce fiscal burden of levies on inputs/outputs - parafiscal taxes - customs reform Improve fiscal monitoring and inspection services	In line with the PFP, eliminate ONAC/CBC taxes; Coordinate customs code reform with West Africa; mining equipment list Creation of special mining fiscal unit	Before effective. Project implementation Project implementation

PROJECT DESCRIPTION

Project Overview

The main objective of the proposed project is to improve the enabling environment to promote private investment in mining and thereby contribute to real and sustainable economic growth. Subsidiary objectives necessary to accomplish this include: a) improving the legislative, regulatory, fiscal and investment conditions pertaining to mining; b) up-grading the geology and land management database and making the information available to potential investors; c) clarifying responsibilities and building capacity in sectoral institutions to improve administration of the sector; and d) providing for environmental regulations and standards as well as remediation of past damage..

Consistent with the objectives, the project will comprise four main components:

(a) Regulatory and Fiscal Framework: This component will fund technical assistance to: (i) finalize the revisions to the mining code, prepare mining regulations and a model investment agreement; (ii) strengthen government negotiating capabilities; and (iii) improve the fiscal regime for the sector consistent with Bank/IMF efforts for general fiscal reform and comparable to international standards.

(b) Geology and Land Management. This component will provide long and short term technical assistance and equipment to: (i) design and administer a mining title and land management system and establish a computer-based cadastre; and (ii) upgrade the geology database, including acquisition of data and geology cartography;

(c) Institutional Strengthening. This component will provide long and short term technical assistance to: (i) restructure the DGEM, BUMIGEB, and CBMP, and enhance the capacity of these sectoral agencies to better administer the sector; (ii) conduct studies of the artisanal mining sector with a view to finding appropriate solutions to this pressing problem; (iii) up-grade the laboratory facilities of BUMIGEB

(d) Environmental.: Will provide technical assistance, equipment and some civil works to: (i) assist in developing environmental regulations, laws and standards for the sector, (ii) strengthen institutions responsible for monitoring compliance; (iii) perform an environmental audit of the Soremib mine; and (iv) carry-out environmental remediation work on the Soremib mine.

The project will finance technical assistance, studies, equipment and vehicles, discrete works, training and related incremental costs as enumerated in annex _____. It will be implemented over a five year period.

Detailed Description of Project Components

A) Regulatory and Fiscal Framework

Based on the statement of sector policy and strategy as well as the new formulation of the fundamental mining law, which will be formulated and approved by the Council of Ministers by the time the credit becomes effective, this component of the project will fund technical assistance to carry out the activities as follow.

1) *Regulatory Reform and Negotiations Capacity*: complete and deepen the process of reform through: (i) diagnostic studies of the present situation compared with mining legislation in other countries; (ii) prepare enabling regulations to the new Mining Code, including health, safety and environmental aspects; (iii) prepare a model investment agreement to be used in negotiations with investors; (iv) in conjunction with other Bank/donor programs review and recommend modifications to mining related dispositions of ancillary legislation such as the Labor Code, Companies Act, and other legislation; (v) reinforce the capacity of the new mining legislative service within the Directorate General of Energy and Mines to review and implement mining legislation, including negotiations with investors; (vi) provide training to assist government officials to effectively implement the new mining legislation; (vii) fund the participation of Burkinabe public and private officials in studies, seminars, conferences, and other training related activities outside of Burkina; (viii) acquire information on minerals legislation in other countries and establish a library for such information; (ix) provide training, conduct seminars, and other activities to improve negotiating capacities and skills of local officials, public and private; (x) establish a special module of training in mining related law at the Law Faculty of the University of Ouagadougou twinned with a similar educational institution in North America; (xi) provide for the services of an independent internationally respected mining attorney to assist in negotiations as may be required from time to time by the government; (xii) fund English language training for negotiators and key government officials.

2) *Mining Taxation*: The government recognizes the need for a neutral, stable, and rigorously enforced system of mining taxation competitive with international standards. It has initiated in recent months reforms to the fiscal regime pertaining to mining to bring it into line with international standards. However, this process must be deepened and strengthened. In coordination with other Bank/IMF initiatives on fiscal reform, this sub-component will: (i) provide diagnostic studies which will form the basis to reform Burkina fiscal legislation in line with international standards; (ii) assist in the preparation of various applications texts and manuals in respect of mining related taxes; (iii) help establish a special mining taxation unit within the Ministry in order to analyze/audit the financial statements-tax declarations of mining companies and to reinforce coordination among various government departments concerned with mining taxation; (iv) provide in depth training to government officials in financial and tax analysis, calculation of tax base, assessment and collection of taxes, and general application of the fiscal regime; (v) fund the participation of public and private sector Burkinabe officials in studies, seminars, visits and conferences abroad concerning mining taxation; (vi) establish a twinning arrangement between the National School for Financial Training with a similar institution outside of Burkina; and (vii) provide for the auditing services of an internationally recognized mining auditing firm in the event the government wishes to engage their services during the course of the project.

B) Up-Grading Geology and Land Management Component

1) *Mining Cadastre.* A properly designed and well functioning mine permitting system has been cited by the government and investors as a significant hindrance to minerals development. Accordingly, this sub-component will involve several activities to: (i) prepare diagnostic studies of the current situation and comparative analysis of international mining title procedures and practices; (ii) fund visits and study tours for Burkinabe officials to learn first hand of practical application of procedures in other countries; (iii) assist in the establishment of a special unit of mining title administration within the Directorate General of Energy and Mines including the depth training of personnel; (iv) draft of manuals, guidelines, and internal operational directives for administration of the title system; (v) design, install, and operate a computerized mine title registry and mine reporting system; (vi) acquisition of computer, software, geographical positioning equipment, and other devices necessary to implement the mining cadastre.

2) *Geology Database.* Lack of a complete set of up-to-date geology maps of the country is a significant hindrance to attracting investment. The project will fund technical assistance to: (i) prepare various geology maps including a general geology map (1/1,000,000 scale), tectonic map (1/1,000,000), and maps at 1/200,000 to cover seven new quadrangles (Leo, Dedougou, Arly-Kandy, Tougan, Bobo-Dioulasso, Douentza, and Dokuy); (ii) setting up a system and structure to integrate geology information generated by private companies; (iii) complete installation and operation of database system installed by UNDP; (iv) conduct geology studies at artisanal mining sites; (v) integration of university research facilities into national geology database; (vi) design and conduct an investment promotion campaign and improve dissemination of geology information to the investment community.

C) Institutional Strengthening

Strengthening public and private local institutions to effectively implement and abide by the new mining regulatory and fiscal reforms is essential if Burkina is to attract and retain investment in the sector. The sub-components described hereunder are designed to provide technical assistance to strengthen these institutions.

1) *Institutional Restructuring.* The government has begun the process of restructuring the basic institutions of the sector: the Direction of Energy and Mining (DGEM), the Bureau of Mining and Geology of Burkina (BUMIGEB), and the Burkina Precious Metals Buying Office (CBMP). The project will provide technical assistance to the government to strengthen and deepen this reform process by: (i) defining the roles, structures, and mandates of each institution; (ii) preparing internal procedural manuals, organizational guidelines, personnel requirements and profiles, and work flows; (iii) increase human capacity and training in various duties and tasks; (iv) providing exposure to international best practices through participation in international conferences and visits; (v) logistical support to DGEM to accomplish its duties of surveillance; (vi) rehabilitating certain laboratory facilities of BUMIGEB; (vii) assisting in the restructuring and transformation of BUMIGEB organisation into a geo-services company; (viii) assisting in the restructuring of CBMP, following on the strategic directions decided upon for this entity by the government in light of the study of gold commercialisation; such restructuring could include privatisation or transformation into an entity to assist artisanal miners.

2) *Artisanal Mining Studies.* The number of artisanal miners in Burkina is estimated at 100,000 persons. These artisans earn a meagre living panning alluvial gold deposits throughout the country. The government is understandably concerned with the social, health, and safety conditions in the over 200 artisanal mining sites in the country. International practice has not yet devised satisfactory policies or solutions to the problems posed by artisanal mining. Therefore, in order to better understand the dimensions of the problem as well as to program future assistance to the artisans the project will fund in-depth studies of artisanal mining. The study will put the emphasis not only on technical aspects of artisanal mining but more importantly on the socio-economic and anthropological dimensions. The objective of the study is to determine whether any assistance from the government to the artisans is desirable and, if affirmative, what would be the financial, human and organization requirements to deliver it. In addition to the study itself, part of the unallocated project funds could be used to begin pilot operations.

D) Environmental Component

1) *Environment.* Burkina has little institutional capacity or experience with international best practices with respect environmental protection in the mining sector. The Bank and other donors have funded some efforts to develop National Environmental Action Plans and have been instrumental in setting up the Ministry of the Environment and Tourism. In view of the very significant impacts that mining can have on the environment the credit will fund technical assistance to enhance government capacity to: (i) prepare relevant environmental legislation and regulations, including standards and norms to be applied in the sector; (ii) increase human capacity, in both the public and private sectors, to better control and be aware of environmental protection; (iii) increase government capacity to evaluate environmental impact statements and to assess the measures and plans proposed by the investor to protect the environment; (iv) provide training in the scientific disciplines necessary for monitoring compliance; (v) encourage a local goods and services industry with respect to environmental protection; (vi) carry out programs to educate and sensitize the artisans in environmental protection, mine health, safety, security and sanitation; (vii) conduct an environmental baseline study of selected areas where significant exploration activity is taking place; (viii) acquire some laboratory and field testing and analytical equipment; and (ix) study the environmental impact of artisanal workings.

2) *Audit and Rehabilitation of Existing Mine.* The only operating industrial mine in Burkina Faso at Pourra was commissioned in 1984 and was designed to incorporate the then current international standards in terms of the environment, especially in respect of tailings and toxic waste disposal. Nonetheless, over the years of operation there could be "hidden" environmental liabilities. The assessment and eventual remediation of these liabilities will be a key element if the government is to attract private sector partners to this mine. A new private sector investor will not wish to assume responsibilities for past environmental liabilities. Therefore, the project will fund an environmental audit of the mine to determine the nature and extent of any pre-existing environmental liabilities. The project will also fund remediation of environmental problems detected during the audit, to the extent to which such remediation is required to successfully conclude the privatisation of the mine. Further, assuming that the current efforts to privatise the mine do not succeed and the government takes the decision to close the mine, the project will fund environmental remediation and closure costs to render the site safe.

Project Administration and Implementation

Project Coordination. A Project Coordination Unit (PCU) will be established consisting of a local Project Coordinator assisted by a few support staff. It is anticipated that the current coordinator for the PPF will become coordinator of the project. The PCU will be domiciled within the Ministry of Industry, Commerce and Mines but retain autonomy of management. The PCU will be responsible, inter alia, (i) coordination of the various activities of the project; (ii) liaison with the Bank, various departments of the government, consultants and other vendors, and third parties; (iii) organizing various studies, workshops, seminars and conferences; (iv) management of project finances, accounts, and audits; (v) procurement of goods and recruitment of consultants.

Procurement. Procurement of goods and services will be in accordance with Bank Procurement Guidelines (). Consultants to be financed by the Loan will be selected and hired by the Project Coordination Unit (PCU) in accordance with the "Guidelines for the Use of Consultants by World Bank Borrowers" (). Main Terms of Reference for work included in the Project were drafted during preparation and reviewed at appraisal. Draft contracts for consultants and consultancy services will follow IBRD Sample Form of Contracts, as applicable. Procurement of goods, at an estimated base cost of _____ equivalent include purchase of computerwares, furniture, instruments, field and office equipment and vehicles. Vehicles, computers, instruments and technical equipment would be procured LIB in packages costing preferably over _____ US\$100,000 from agents or vendors serving the country with appropriate after-sales service, maintenance and spare parts facilities, and maintenance arrangements maybe procured jointly with such packages. Furniture, software and other equipment up to an aggregate of US\$ _____ of base costs would be procured through LCB procedures satisfactory to the Bank. Goods and materials which need to be purchased in packages smaller than US\$25,000, up to an aggregate amount of US\$ _____ would be purchased through shopping procedures acceptable to the Bank, requiring the comparison of price quotations from at least three eligible suppliers. Contract works to be financed under the Project represent about US\$ _____ of base costs, and would be procured as follows: lab services, and cadastre positioning benchmarks under LIB procedures and facilities rehabilitation under LCB procedures. For all LIB procurement under the project, a large enough number of suppliers would be invited to ensure appropriate competition. All LIB and LCB procurement will be done using the Bank's Standard Bidding Documents. Training will be contracted following Bank guidelines for consultants (see above), educational materials will be procured by shopping procedures acceptable to the Bank.

Bank Review of Procurement Decisions. Procurement documentation and decisions under LIB and for contracts expected to cost US\$100,000 or more would be subject to prior review by the Bank. The proposed review procedures would result in a prior review of well over _____% of total contract value under the project, which is satisfactory. The procurement arrangements are summarized in Schedule B to the MOP.

Disbursement. The Loan would be disbursed over a five and a half year period (six months beyond implementation), against expenditures net of taxes and duties, as follows: (i) 100% for international consultancies; (ii) _____% for local consultancies; (iii) _____% for laboratory services and geological contract works; (iv) _____% for goods; (v) _____% for training and educational materials; and (vi) _____% for incremental operating costs and facilities rehabilitation. Disbursement of Loan Proceeds would be made against five categories (base costs): (I) consulting contracts (_____ million; includes US\$0.6 million of PPF refinance); (ii) contract works (US\$_____ million); (iii) goods: computers, equipment and vehicles (US\$_____ million); (iv) incremental operating costs and facilities rehabilitation

(US\$ ____ million); and (v) training and educational materials (US\$ ____ million). Contingencies allowances and unallocated amount to about 10% of total base costs. A Special Account would be established at the _____ with an authorized allocation of up to US\$2 million, to be managed by the Ministry, through the PCU.

Project Implementation and Reporting. The Republic of Burkina would be the Borrower, represented by the Ministry of Finance and Economic Planning; the implementing agency would be the Ministry of Commerce, Industry and Mines.

Project implementation will be coordinated by the Project Coordinating Unit (PCU), which has been in charge of project preparation and would be continued during implementation to coordinate the Project, with a five year budget of US\$ _____. The PCU would continue to be responsible for administering project funds and procurement processing--including the hiring of consultants--supervise implementation, and follow up on agreed conditionality and financial provisions (its specific responsibilities are detailed in the previous section of this Annex). Not later than 45 days after each quarter, the PCU would submit quarterly progress reports to the Bank covering all project aspects. A first project review, 24 months after effectiveness, and subsequent ones yearly thereafter would provide detailed analysis of implementation progress. Attachments A to C to this Annex contain implementation details, and Annex 9 the Estimated Annual Contractual and Other Payments Table. The maintenance of the PCU as established would be a condition of effectiveness. The Loan would re-finance the US\$600,000 PPF granted by the Bank of 1995.

Accounts and Audits. The PCU has engaged a private accounting firm to maintain accounts and process payments for preparation expenditures, and this system will be maintained during project implementation. Project Accounts, the Special Account and all procurement, including Statements of Expenditure, would be audited annually by independent auditors satisfactory to the Bank and appointed for at least three years. Audit reports would be submitted to the Bank no later than six months after the need of the Government's fiscal year.

The World Bank

INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION

1818 H Street N.W.
Washington, D.C. 20433
U.S.A.

(202) 477-1234
Cable Address: INTBAFRAD
Cable Address: INDEVAS

June 22, 1995

Monsieur François O. Ouedraogo
Coordonnateur
Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier
01 BP 12 Ouagadougou
Burkina Faso

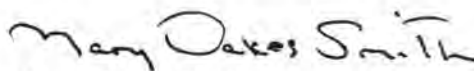
Objet: Non-Objection à la signature du contrat.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 22 juin 1995 par laquelle vous demandez la non-objection à la signature du contrat de prestation de services de consultant.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que la Banque n'a pas d'objection à la signature du contrat proposé pour un montant mensuel maximum de 1.500.000 FCFA et à son financement dans le cadre du PPF.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



Mary Oakes Smith
Chef de Division

Division du développement des entreprises et de la gestion du secteur public
Département de l'Afrique Centrale-Ouest

cc: Messrs./Mmes : Doize, Foster (AF4CO); Hewawasam (AF4IE); Andrews (IENIM);
Wabnitz (LEGAF); Nguyen (LOAAF); AIC

MINISTERE DE L'ENERGIE
ET DES MINES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
AU SECTEUR MINIER

01 BP.12 OUAGADOUGOU 01
Tél : (226) 31 78 64
Fax : (226) 31 78 64

N° 052-95 /MEM/SG/PATSM

Objet : Contrat de prestation
de services du Consultant.

Ouagadougou, le 22 Juin 1995

LE COORDONNATEUR

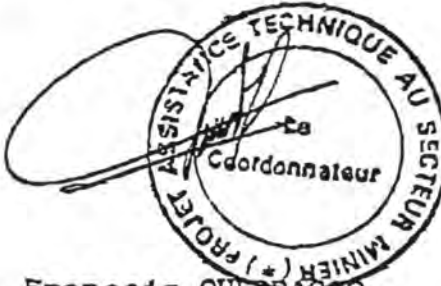
A

Monsieur Craig ANDREWS
Mining Specialist
World Bank
WASHINGTON DC 204 33 USA
Fax (202) 477 66 19

Monsieur le Task Manager,

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint pour appréciation (non objection) le projet de contrat de prestation de services du Consultant amendé conformément à vos observations et à celles de M. BADO de la Mission Résidente.

En vous en souhaitant bonne reception, je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.


O. François OUEDRAOGO

P.J. : Projet de contrat



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date [undated]	Document Type Contract			
Correspondents / Participants Monsieur Elie OUBORAOGO, Ministre de l'Energie et des Mines Monsieur Ouindelassida Francois OUEDRAOGO				
Subject / Title Contrat de prestations de service No 01/95/MEM				
Exception(s) Prerogative to Restrict				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/22/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/22/2022			

THE WORLD BANK/IFC/M.I.G.A.

OFFICE MEMORANDUM

File Burkina

DATE: August 3, 1995

TO: Paul Bermingham, Acting Chief, AF4IE

FROM: C.B. Andrews, Sr. Mining Specialist, IENIM

EXTENSION: 34275

SUBJECT: **Burkina Faso PPF: Consultancy Contract Registration**

*Transla
for an from
PB 8/12*

Paul:

I attach herewith for your records a copy of the signed contract between the government of Burkina Faso and BUGECO, the consultants selected to conduct the mining policy and strategy dialogue under the funding of our PPF for the mining sector. I have already forwarded another copy of this contract to Thu Ha Nguyen in disbursements.

I am also attaching a filled in form 384C - Consultant Data Input Form. As we do not have this on our own MIS could I ask that you have someone in your division enter the appropriate data. If they have trouble with my scratchings please have them call me.

Many thanks.

Craig

Craig

*Action Taken
on 8/14/95*

CC: Indu Hewawasam, AF4IE; Thu Ha Nguyen (LOAAF);
Division Africa, Institutional, IENIM files

Class of Service: _____

Date (DD-MMM-YY): _____

Page _____ of _____ Official Dept./Div, Abbreviation _____

For: _____

(Addressee: Include at Least Name, Organization, City & Country. If Cable Address is Needed)

Agreement Number: CP9110 Contract No: 1 Project Name: MINING CAPACITY BUIL

Implementing Agency Abbreviation : MINISTRY OF FINANCE AND PLAN

Borrower's Tender Reference :

Borrower's Contract Reference : 223/95/MEFP/PATSM

Brief Title of Services : DOCUMENT PREPARATION ON MINING SECTOR STRATEGY

AAA REUR _____ of _____ (DD-MMM-YY)

We have reviewed the final draft of the proposed contract, and have no objection to your signing the contract with

Name(s) of Selected Consultant(s):

1. BUGECO

From:

1, BELGIUM

For an Amount Not to Exceed

1. CFA FRANCS BCEAO

98,982,270

Of Which
% is Eligible For Disbursement
100

BBB Please forward to the bank copy of the signed contract as soon as possible

CCC Additional comments :

Regards (Name) _____

Information Below Not to be Transmitted

Project ID : BF-PA-283 Type of Action: NO OBJECTION

Agreement Number : CP9110

MIS Tender No. : 1

MIS Contract No. : 1

Task Manager: ANDREWS

Extension :

Dept./Div. Code: AF4IE

Date of Proposal Submission : 17-FEB-95

Date of Approval of Selected Firm : 03-APR-95

Contract Signature Date : 20-JUN-95

Total Contract Amount in Equivalent US\$: 201,286

Type of Assignment : SECTORAL STUDIES

Type of Contract : TIME BASED

Was Price Considered in Evaluation ? NO

Was Budget Indicated in LOI ? YES

Consultant Budget : 200,000

Type of Selection : SHORT LIST

If Short List, Prepared by : BORROWER

Date Short List/Sole Source Decision Approved: 16-DEC-94

Disbursement Category : CONSULT.

Cofinancing Agency/Trust Fund (if Any):

Price Escalation Clause ? N Contract Under Arbitration ? N

Comments:

Consulting Firms Short List:

Firm Name	Country	Rank
1. BUGECO	BELGIUM	1
2. CROWE SCHOFFILITSKY & ASSOC.	IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF	2
3. GUSTONSON ASSOCIATES	UNITED STATES	4
4. INTERNATIONAL MINING CONS. LTD	UNITED KINGDOM	3
5. PRICE WATERHOUSE	COTE D'IVOIRE	5
6. SWEDISH GEOLOGICAL	SWEDEN	6

Date sent to OPRPR:08/14/95

Cleared By (Name): _____

Date: _____

Authorized by (Name & Signature): _____

Date: _____

FORM 384C - Consultant Data Input Form

Project ID: BF-PA-283 Name: MINING CAPACITY BUIL Dept/Div: AF4IE
 Task Manager Name: ANDREWS
 Extension:

FUNDING

PPF/UNDP Number: CP9110

CONSULTANT DATA

MIS Tender Number : 1
 MIS Contract Number : 1
 Brief Title of Services: DOCUMENT PREPARATION ON MINING SECTOR STRATEGY
 Type of Action : O ('O'iginal, 'R'evised, 'C'ancel, 'A'ddendum)
 Implementing agency : MINISTRY OF FINANCE AND PLAN
 Borrower Tender No :
 Borrower Contract No : 223/95/MEFP/PATSM
 Type Of Assignment : CSS If 'COC' Specify:
 Type Of Selection : SL SL-Short List, SS-Sole Source
 Short List, Prepared By: BORROWER
 Date Short List/Sole Source Decision Approved: 12/16/94
 Disbursement category : CONSULT.
 Type Of Contract : TB If 'OT' Specify :
 (TB-Time Based, LS-Lump-Sum, OT-Other)
 Price Considered (y,n): N Budget Indicated In LOI (y,n): Y
 Consultant Budget : 200,000

	(MMDDYY)		(MMDDYY)
Date Of Proposal Submission	: 02/17/95	Contract Received	: 08/03/95
Approval Date of Selected Firm	: 04/03/95	Date Sent to OPRPR	: 08/14/95
Contract Signature	: 06/20/95		
Cofinancing Agency (If Any)		% Cofinanced:	
1.		%	
2.		%	
3.		%	

Optional:
 Price Escalation Clause ? N (y,n) Contract Under Arbitration ? N (y,n)
 Comments:

FIRMS CONSIDERED

No. Consulting Firms Considered	Ctry Code	Rank	Enter 'Y' If Selected
1 BUGECO	BE	1	Y
2 CROWE SCHOFFILITSKY & ASSOC.	IR	2	
3 GUSTONSON ASSOCIATES	US	4	
4 INTERNATIONAL MINING CONS. LTD	GB	3	
5 PRICE WATERHOUSE	CI	5	
6 SWEDISH GEOLOGICAL	SE	6	
7			
8			
9			

Note: For joint ventures: Enter data for all partners; If significant subcontracting, enter data for same.

CURRENCY DATA

Contract Signature (MMDDYY): 06/20/95

No.	Payment Currency Country Code	Amount In Payment Currency	% Eligible For Disbursement
1	BF	98,982,270	100
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date February 17, 1995	Document Type Contract			
Correspondents / Participants Ministere de l'Economie, des Finances et du Plan du Gouvernement de la Republique du Burkina Faso Bureau of Geological Consultancy				
Subject / Title PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR MINIER Preparation d'un document sur la Politique et Strategie Miniere du Burkina Faso				
Exception(s) Prerogative to Restrict Personal Information				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/23/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/23/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/23/2022			

<02>

<NOM>
<ADRESSE>
<LOCALITE>

CREDITS EN/DI CED/<> n° <>

<DATE>

TEL. 071/203.441

<>Messieurs,

Concerne : commande n° <> du <>
<DESCRIPTION.COMMANDE>

Notre client<e>, <NOM.ADRESSE.CLIENTE>, nous informe du contrat intervenu entre vous et relatif à la commande reprise en rubrique.

Ce contrat prévoit, notamment, le paiement d'un acompte de <> % moyennant constitution d'une garantie bancaire de <MONTANT.CHIFFRES>.

A la demande de la société précitée <>et en vue de permettre à cette dernière <ce dernier> de toucher le susdit acompte, nous nous portons garants, envers vous, à concurrence de maximum

<MONTANT.CHIFFRES.LETTRES>

du remboursement de toute somme que notre client<e> pourrait vous devoir dans le cadre de la commande précitée. <ALTERNATIVE. N°.1><Notre paiement interviendra à votre première demande et sans que vous ayez à établir vis-à-vis de nous le bien-fondé de votre réclamation.>

La présente garantie entrera en vigueur au moment du versement effectif de l'acompte et restera valable jusqu'au <ECHEANCE>.

Tout recours à la présente garantie devra, pour être recevable, nous être parvenu par lettre recommandée au plus tard le <ECHEANCE>.

<ALTERNATIVE.N°.2><Cette lettre de recours à la garantie sera appuyée de votre déclaration selon laquelle :

- <DONNEUR.D'ORDRE> n'a pas satisfait à ses obligations contractuelles en précisant la nature de ce manquement et que, par suite, vous avez acquis aux termes du contrat, le droit au remboursement de tout ou partie de l'acompte versé,

<10>

.../...

- 73
- la somme réclamée ne vous a pas été restituée d'autre façon, directement ou indirectement, par <DONNEUR.D'ORDRE> ou pour son compte.

Votre demande sera en outre appuyée par une copie de la lettre recommandée de mise en demeure adressée par vous-même<s> à <DONNEUR.D'ORDRE> l'enjoignant de vous rembourser tout ou partie de l'acompte versé dans un délai que vous y stipulerez.>

Vous voudrez bien nous restituer notre lettre de garantie dès qu'elle sera devenue sans objet, étant entendu que sa non-restitution ne pourra être considérée, d'une manière quelconque comme une prorogation de sa validité.

Veuillez agréer, <>Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE
DU COMMERCE ET DES MINES-----
SECRETERIAT GENERAL
-----PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
AU SECTEUR MINIER

Ouagadougou, le 10 Mai 1995

N° 95-040/MICM/SG/PATSM

à Monsieur Craig ANDREWS
Mining Specialist - World Bank
WASHINGTON DC 20 433 USA
Fax 01 (202) 477 66 19Objet : Groupe de Travail

I E N I M

Industry and Mining

Cher Monsieur ANDREWS,
Division Chief
Task Manager
Division File
Task FileJ'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint
les documents suivants :

- Organisation interne du Groupe de Travail
- Compte rendu de la réunion ayant procédé à
l'élection du bureau du Groupe de Travail.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous
prie de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.Ouindelassida FrançoisP.J. : Documents

MINISTERE DE L'INDUSTRIE
DU COMMERCE ET DES MINES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
AU SECTEUR MINIER

COMPTE RENDU DE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

(9/05/95)

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Mardi 9 Mai, le "Groupe de Travail" du Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier s'est réuni à partir de 9 heures dans la salle de Conférence du Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux (CBMP) autour de l'ordre du jour suivant :

- 1 - Examen de la proposition d'organisation interne du Groupe de Travail ;
- 2 - Mise en place du bureau du Groupe de Travail.

En effet, suite à une réunion tenue le 25/04/95 pour examiner les termes de référence de la révision de la législation minière du Burkina Faso, le Groupe de Travail a mis en place une cellule de réflexion chargée de faire une proposition pour son organisation interne.

1) Examen de la proposition d'organisation interne du Groupe de Travail

Après la présentation du document proposé par la cellule de réflexion, le Groupe de Travail a félicité la cellule pour le bon travail accompli ; il a opéré quelques amendements au document puis l'a adopté (cf. document ci-joint).

2) Mise en place du bureau du Groupe de Travail

Après discussions sur les procédures d'usages en la matière, le Groupe de Travail a élu à l'unanimité son bureau qui se compose comme suit :

.../...

- Président : DIALLO Y. Soubakar ;
- Vice Président : BELEMBAGO Angustin ;
- Premier Rapporteur : NOMBRE Mabourlaye ;
- Deuxième Rapporteur : OUEDRAOGO Gaoussou ;
- Le Coordonnateur du PPF qui assiste le bureau et le Groupe de Travail.

Après la mise en place du bureau, le Coordonnateur, qui présidait la réunion, a donné quelques informations sur le déroulement des activités du Projet, puis a levé la séance aux environs de 11 heures.

Le 1er Rapporteur :



Mabourlaye NOMBRE

Le Président de séance :



O. François OUEDRAOGO

P.J. :

- Liste de présence,
- Organisation interne du Groupe de Travail.

Réunion du Groupe de Travail du 19/05/95

LISTE DE PRÉSENCE

NOM	Prénoms	Service	Mat	Signature
NOMIRE	Maloumaye	DUEM	31-25-41	<i>[Signature]</i>
Belem	haspo Augustin	ENAREF	36 02 28	<i>[Signature]</i>
BELEM	P. mien	D.G.I	30 67 83	<i>[Signature]</i>
GUIRA	Mamadou	P.M.	31 47 16	<i>[Signature]</i>
HARD	Nacou	DGEM	31-25-41 (P. 2)	<i>[Signature]</i>
LEPSOBA	Fierre	G.I.C.	31 36 70	<i>[Signature]</i>
QUEDRAO GO	Garrison	BUTIGCO	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
WALLI	T. bouketa	"	"	<i>[Signature]</i>
ZENOU	SARKA	SOREMIB	53 85 44	<i>[Signature]</i>
QUEDRAGO	SALIF	C.B.M.P	30 75 48	<i>[Signature]</i>
SALO R.	BRUNO	DGE/MET	31 19 19	<i>[Signature]</i>
QUEDRADO	D. Fianjira	PATSM	30 73 44	<i>[Signature]</i>

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DES MINES**

**-----
SECRETARIAT GENERAL
-----**

**PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
AU SECTEUR MINIER
-----**

**ORGANISATION INTERNE
DU GROUPE DE TRAVAIL**

Par Arrêté n°94-163/MICM/SG/DGEM du 27 Novembre 1994 les membres du "Groupe de Travail" ont été nommés ainsi que l'Observateur et le Coordonnateur, en vue de la préparation du Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier.

Le 12 Janvier 1995, le Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie du Commerce et des Mines a procédé à l'installation officielle des membres du "Groupe de Travail", de l'Observateur et du Coordonnateur.

Suite aux différentes séances de travail, qu'a eu le "Groupe de Travail" avec les représentants de la Banque Mondiale en mission au Burkina et face au temps imparti et à l'ampleur de la tâche à accomplir, il est apparu nécessaire pour les membres de s'organiser autour d'une structure très simple, pour remplir la mission qui lui a été confiée.

I - DU BUREAU ET DE SA COMPOSITION :

Dans un souci d'efficacité, il est proposé la mise en place d'une structure légère (bureau) pour organiser le "Groupe de Travail".

Le Bureau comprend :

- Un Président,
- Un Vice-Président,
- Un 1er Rapporteur,
- Un 2ème Rapporteur,
- Le Coordonnateur du Projet.

II - DES ATTRIBUTIONS DU BUREAU

Les attributions des membres du Bureau sont les suivantes :

- Le Président : Il convoque, dirige les réunions du "Groupe de Travail", signe les P.V., les compte-rendus ou tout autre document émanant du "Groupe de Travail".
- Le Vice-Président : Il supplée le Président en cas d'empêchement de celui-ci.
- Le 1er Rapporteur : Il organise et assure le Secrétariat des réunions du "Groupe de Travail". Il rédige, cosigne les P.V. et les Compte-rendus. Le 1er Rapporteur assure la conservation des documents.
- Le 2ème Rapporteur : Il assiste le 1er Rapporteur dans ses fonctions
- Le Coordonnateur : Il assiste le Bureau et le "Groupe de Travail".

III - DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

En vue d'atteindre les objectifs fixés au "Groupe de Travail", il est proposé la mise en place de deux (2) Commissions de Travail autour des thèmes suivants :

- 1ère Commission : Chargée de la Politique et stratégie de Développement Minier et de la Commercialisation.
- 2ème Commission : Chargée de la Législation et de la Fiscalité Minière.

IV - DES ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

La Première Commission aura entre autres à analyser les points suivants :

- L'importance du secteur minier,
- Les échecs du secteur minier,
- L'évolution et le contenu du cadre juridique et institutionnel du secteur minier,
- La commercialisation des produits miniers,
- etc...

Pour ce qui concerne la deuxième commission. Elle s'attellera à faire ressortir :

- La nécessité de la révision des textes législatifs existant et la rédaction de nouveaux textes,
- L'objet de la fiscalité en générale,
- Les spécificités des régimes fiscaux dans le secteur minier,
- Les revenus dans les régimes fiscaux miniers,
- La fiscalité minière comme instrument d'orientation des décisions des investisseurs privés et de l'Etat,
- Les types de fiscalités favorables aux entreprises minières,
- Etc.

Chaque membre du "Groupe de Travail" doit s'inscrire dans au moins une des deux commissions de travail.

V - DISPOSITIONS GENERALES DE TRAVAIL

Du bureau du "Groupe de Travail" :

- Le bureau doit se réunir le plus souvent en vue de bien préparer les réunions du "Groupe de Travail".
- Toutes les réunions doivent faire l'objet d'une convocation avec un ordre du jour.
- Les convocations doivent parvenir aux membres du "Groupe de Travail" trois (3) jours avant la date de réunion.

4

- Toutes les réunions sont sanctionnées par un P.V. ou un Compte-rendu et communiqués aux membres trois (3) jours au moins avant la date fixée pour la prochaine rencontre.

Des membres du "Groupe de Travail" :

- Chaque membre présent à une réunion est tenu de s'inscrire sur une liste établie à cet effet.
- En cas d'empêchement d'un membre, celui-ci est invité à faire parvenir au bureau ses remarques et observations par écrit en vue d'enrichir la réflexion sur les points de l'ordre du jour.

A travers cette structuration et organisation, le "Groupe de Travail" pourrait informer, sensibiliser et familiariser ses membres avec la terminologie utilisée dans le monde minier et cela procéderait également à la préparation des uns et des autres dans l'attente des discussions avec le Consultant.

Adopté par le Groupe de Travail le 9 mai 1995.

le 19 mai 1995

Son Excellence
Monsieur Mohammed Souley
Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Mines
Ouagadougou, Burkina Faso

Objet: *Confirmation de l'aide-mémoire de la mission de pré-évaluation du
projet d'assistance technique au secteur minier*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous confirmer par la présente l'aide-mémoire de la mission citée en référence. Vous trouverez une copie ci-jointe. Je me permets d'émettre les observations ci-après pour amplifier certains points pertinents :

Je suis très satisfaite du progrès fait depuis la dernière mission (décembre 1994) en ce qui concerne la réalisation des activités prévues dans le cadre du PPF, à savoir la sélection des consultants pour le dialogue sur la politique et la stratégie minière, le lancement de l'appel d'offre pour l'étude sur la commercialisation de l'or et les démarches administratives du PPF. J'exprime également ma satisfaction en ce qui concerne la préparation du projet, notamment les efforts communs du groupe de travail burkinabé et des membres de la mission qui ont défini en partenariat les objectifs, les activités et la portée du projet. Il est important de noter que les représentants des sociétés privées ont été invités à contribuer aux débats et je voudrais attirer votre attention sur les observations qu'ils ont émis dans l'aide-mémoire.

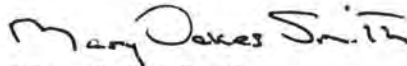
Comme initialement conçu par le groupe de travail, le projet s'est orienté vers 10 aspects portant sur la législation et la fiscalité minière, le cadastre minier, les capacités en négociations, la base de données géologiques, la restructuration institutionnelle, le rôle du CBMP, les campagnes promotionnelles, les exploitations artisanales et la protection de l'environnement. Le projet durera cinq ans et s'évalue à environ 22 million de dollars E.U.. La mission d'évaluation du projet est prévue pour la fin du mois de juin ou mi-juillet 1995.

Bien que je sois satisfaite des progrès dans la préparation du projet, il reste cependant quelques points qui méritent une attention particulière. L'octroi des permis de recherche au CBMP, avant même l'étude sur le rôle futur de cet organisme, risque de compliquer l'appréciation du projet aux échelons supérieurs de la Banque. Il serait

souhaitable que vous prépariez une brève note expliquant le rôle futur que vous envisagez pour le CBMP à la lumière de la détention, par celui-ci, des permis de recherche. Par ailleurs, l'aide-mémoire fait des remarques sur les conflits potentiels entre les sociétés minières, notamment en ce qui concerne la concession de Soremib. Il est plus important que jamais que les procédures d'attribution et la gestion des titres miniers se conforment à la meilleure pratique internationale; la réputation du pays pour le "fair play" en la matière devrait par conséquent être sauvegardé.

Dans ces circonstances, en attendant de plus amples informations de votre part, nous avons décidé de reporter la mission d'évaluation qui était prévue pour juin 1995.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Mary Oakes Smith

Chef de Division

Division du développement de l'entreprise et de la gestion du secteur public
Département de l'Afrique du Centre-Ouest

cc: Monsieur Ali Bourhane, Administrateur, Banque mondiale

Messrs./Mmes.: Humphreys, Kaps (AF4DR); Hewawasam (AF4IE); Van der Veen, Andrews, Walser (IENIM); Okonjo-Iweala, Foster, Doize (AF4CO); Vitagliano (AF4PH); Wabnitz (LEGAF); Nguyen (LOAFF); Osei (AF4BF).

AFRISC

BURKINA FASO

AIDE MEMOIRE DE LA MISSION DE PRE-EVALUATION D'UN CREDIT IDA POUR UN PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR MINIER 13 AVRIL 1995

Une mission de la Banque Mondiale a eu lieu au Burkina Faso du 3 au 13 avril 1995. Les membres de la mission étaient:

- Monsieur Craig Andrews, task manager et spécialiste minier;
- Monsieur Gotthard Walser, géologue et spécialiste en institutions minières;
- Mlle. Indu Hewawasam, spécialiste en opérations environnementales; et
- Monsieur Ouindelassida François Ouadraogo, coordonnateur local du projet.

Suite aux discussions précédentes avec le gouvernement le but de la mission était la pré-évaluation du projet d'assistance technique au secteur minier.

Durant son séjour au Burkina Faso, la mission a eu des rencontres et des discussions avec S.E. M. le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Mines, la Direction Générale de l'Energie et des Mines, le BUMIGEB, le CBMP, des membres du Groupe de Travail, des représentants des compagnies minières travaillant au Burkina, des représentants du PNUD et de la Commission Européenne, des cabinets juridiques et comptables locaux, les divers responsables du Ministère de l'Environnement et du Ministère des Finances et du Plan, et d'autres services et organismes du gouvernement et du secteur privé. Par ailleurs, deux membres de la mission ont rendu visite à la mine d'or de Pourra.

La mission tient à remercier le gouvernement pour sa coopération parfaite durant la mission.

Déroulement du Secteur Minier

Depuis 18 mois, le Burkina Faso bénéficie d'un intérêt manifesté par une vingtaine (20) de sociétés minières, locales et étrangères, dans la recherche minière. Les dépenses d'exploration cumulées de ces sociétés cette année sont estimées à plus de US\$ 20 millions, un montant exceptionnel par rapport à d'autres pays en Afrique. Les perspectives d'une découverte et le développement d'une ou deux mines de taille moyenne (3 à 5 tonnes par an de production d'or fin) dans les cinq ans à venir sont considérées excellentes. Dans l'hypothèse d'une production de ces nouvelles mines de l'ordre de 6 tonnes par an d'or fin, la valeur des exportations brutes sera (au prix actuel par once d'or) d'environ US\$ 72 millions. Pour atteindre ces résultats l'Etat devrait faire le maximum pour attirer et retenir les investissements à haut risque dans l'exploration et le développement des mines industrielles.

Etant donnée l'importance des investissements actuellement en cours, le groupe de travail en partenariat avec la mission a organisé une séance informelle d'information avec plusieurs sociétés minières opérant au Burkina. Le but de cette séance était de stimuler un échange de vue et de se rendre compte des préoccupations, des contraintes et des perspectives communes aux sociétés. Il serait souhaitable que les sociétés minières et le groupe de travail (ainsi que d'autres services du gouvernement) puissent avoir les contacts régulièrement. Afin de mieux cibler les différents volets du projet d'assistance technique au secteur minier la mission tient à résumer les observations ci-après.

1) Le rôle actuel du CBMP n'est pas clair et pourrait constituer une contrainte majeure au financement du développement des mines par les ventes d'or à terme. Les arrangements entre les sociétés et le CBMP pour les services de transit ne sont pas encore concrétisés par les conventions d'établissement signées. De plus, si le CBMP prenait des permis de recherches ceci créerait une concurrence entre l'état et le secteur privé, car le CBMP ne serait pas tenu de respecter les mêmes règles que les sociétés privées.

2) Les investisseurs préfèrent les taxes basées sur les bénéfices et non sur la valeur des produits. A ce titre, ils citent les petites taxes, telles que la taxe d'intervention spéciale (ONAC, CBC, et autres) et la taxe de statistiques. L'application de ces taxes est parfois aléatoire et la définition des assiettes imposables n'est pas précisée et souvent malcomprise par les agents. Bien que les taux de ces taxes soient modestes, ils sont cumulés avec la taxe ad valorem (l'or = 3%, manganèse = 5%) ce qui rend les taux cumulés (7,5% dans le cas de l'or, par exemple) largement supérieurs à la pratique internationale. Ceci pénalisera les opérateurs au Burkina vis-à-vis des opérateurs dans d'autres pays du fait que les prix des minéraux est établi sur le marché international et la valeur de ces taxes ne peut pas être récupérée chez l'acheteur. Aussi, la durée des négociations entre le gouvernement et les compagnies est trop longue. Finalement, les investisseurs se plaignent vigoureusement des taux élevés des douanes et des retards dans l'importation du matériel et les consommables nécessaires à l'exploration occasionnés par les procédures longues et compliquées. Parfois, les avantages accordés par le code des investissements miniers sont soumis à des interprétations divergentes de la part des différents services. Il manque de la coordination entre le ministère chargé des mines et d'autres ministères.

3) Le régime juridique régissant le secteur et surtout en matière d'attribution et de gestion des titres miniers est loin d'être satisfaisant. Ce manquement donne lieu à des conflits entre les demandeurs et les détenteurs des permis, le cas actuel de Soremib, par exemple. Par ailleurs, les investisseurs citent l'imposition de la réduction de superficie ou des restrictions sur la superficie et le nombre de permis octroyé à une seule société qui ne semblent pas explicites dans le code minier. Le droit à un permis d'exploitation valable 20 à 30 ans, renouvelable, devrait être garanti, sous réserve de soumission d'une étude d'impact sur l'environnement. Les délais d'exécution des travaux devraient être imposés aux détenteurs des permis et l'Etat devrait contrôler le respect des obligations de travaux de la part des compagnies. Finalement, l'attribution des permis miniers devrait

être rapide, efficace, et transparente. Par exemple, le principe de “premier arrivé/premier servi” n’est pas systématiquement appliqué. Il est important de noter que la réputation de “fair play” du pays à l’égard des sociétés minières internationales pourrait être remise en cause si les problèmes liés aux régimes et règlements juridiques ainsi que les procédures de gestion des titres miniers ne sont pas résolus.

4) Le rôle des institutions de l’Etat chargées du secteur devrait être plus clair. Par exemple, le Bumigeb devrait jouer un rôle comme “service géologique” mais son rôle comme vendeur des “géo-services” n’est pas toujours efficace et entraîne une concurrence avec le secteur privé. A cet égard, il serait souhaitable que l’Etat étudie des obstacles qui bloquent l’installation au Burkina des sociétés de services privés connexes au secteur, tels que les sociétés de services de forage, laboratoire, etc. A titre d’exemple, ils citent le cas des consommables du laboratoire qui coûtent deux fois le prix au Ghana à cause de l’ensemble des cautions, des taxes statistiques, et d’autres impositions exigées sur l’importation. Le résultat est que les échantillons sont analysés au Ghana au profit de la création des emplois dans ce pays.

5) Concernant la participation (gratuite) de l’Etat dans le capital des sociétés d’exploitation, les compagnies observent qu’il serait préférable que cette participation soit remplacée par un régime fiscal clairement défini et valable pour tous. En général, les sociétés déclarent qu’elles ont de bonnes relations avec les artisans qui se trouvent dans la zone de leurs opérations, bien que l’Etat devrait protéger le détenteur d’un permis en cas d’invasion des artisans. Les compagnies n’ont aucun problème à céder toutes informations géologiques recueillies en cas d’abandon du permis.

Activités de Préparation du Projet

Les activités prévues dans le cadre de la préparation du projet ont sensiblement progressé depuis la dernière mission de préparation en décembre 1994. Suite à la demande du gouvernement en date du 20 octobre 1994 pour une avance sur l’éventuel crédit IDA (Project Preparation Facility - PPF), la lettre d’agrément P9110-BUR signée le 28 février 1995 accordait au gouvernement US\$400.000. Ce montant financera 1) la préparation d’un document sur la politique et stratégie minière; 2) l’étude sur la commercialisation de l’or et le rôle du CBMP; et 3) les frais de fonctionnement de la coordination du projet. Les consultants pour le document sur la politique et la stratégie minière ont été sélectionnés suite à un appel d’offre international et une invitation à négocier le contrat a été envoyée le 12 avril 1995. Une fois le contrat conclu, les travaux pourraient commencer fin mai/début juin. Les appels d’offre pour l’étude sur la commercialisation de l’or ont été expédiés le 6 avril; les propositions des consultants parviendront au gouvernement le 31 mai 1995. Cette étude pourrait commencer fin juin/début juillet. Une troisième activité, la formulation d’une nouvelle législation minière, pourrait commencer en septembre, sous réserve d’un supplément du financement PPF d’un montant estimé à US\$ 200.000.

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines a nommé Monsieur Ouindelassida François Ouedraogo comme coordonnateur local du PPF (arrêté No. 94 163/MICM/SG/DGEM en date du 17 novembre 1994). Par ailleurs, un groupe de travail composé des représentants des divers services intéressés et du secteur privé a été nommé.

Un rapport détaillant l'état d'avancement des activités du PPF figure en **Annexe A** de cet aide-mémoire.

Pré-Evaluation du Projet (Preliminaire)

Le but de la mission était la pré-évaluation du projet d'assistance technique au secteur minier. A cette fin, le groupe de travail, en partenariat avec les membres de la mission, a défini de façon préliminaire les objectifs, les volets principaux, et les activités à poursuivre à l'intérieur de chaque volet. Le PPF aidera le gouvernement à compléter et à définir de façon définitive les activités exactes des différents volets. Les détails concernant les divers volets et les activités prévues dans l'exécution du projet figurent en **Annexe B** de l'aide-mémoire et sont résumés ci-après. L'exécution des volets durera cinq (5) ans; le montant du crédit est initialement estimé provisoirement à US\$ 22 millions environ.

Les deux objectifs fondamentaux du projet sont: a) l'amélioration des cadres juridiques, réglementaires, fiscaux, et environnementaux pour les investissements miniers; et b) l'augmentation de la capacité des institutions sectorielles. Pour atteindre ces objectifs onze (11) volets principaux sont prévus:

1) *Réforme de la Législation Minière.* Le cabinet juridique retenu pour la révision de la législation minière dans le cadre du PPF préparera une nouvelle formulation d'une loi fondamentale (Code Minier). Cette nouvelle formulation devrait être approuvée par le Conseil des Ministres avant l'entrée en vigueur du crédit. Après l'entrée en vigueur, ce volet prévoit d'approfondir les études diagnostiques, de compléter le processus de la réforme de la législation minière, d'une assistance technique pour renforcer la capacité des services compétents, d'une formation approfondie dans la mise en exécution de la législation minière, de l'acquisition des renseignements et de l'établissement d'une bibliothèque sur les législations minières internationales, et (éventuellement) un jumelage de la faculté de droit de l'université de Ouagadougou avec une institution universitaire à l'extérieur du pays, et un budget non attribué pour les éventualités.

2) *Fiscalité Minière.* Ce volet financera plusieurs activités en vue de mettre en place et d'appliquer un système au Burkina concurrent avec non seulement les pays de la sous région mais aussi sur le plan international. Le volet approfondira les études comparatives sur la fiscalité minière et formera les agents de l'Etat dans la pratique d'application du régime fiscal à travers des stages, séminaires, et visites à l'extérieur. Il contribuera aussi au renforcement de la coordination entre les différents ministères et services chargés de l'application du régime fiscal. Afin d'assurer un contrôle rigoureux sur les sociétés le volet aidera à l'établissement d'une cellule de contrôle fiscal minier aux services

compétents. et à la formation des agents. De plus, un budget provisionnel est prévu sur les cinq ans du projet pour le recrutement d'un cabinet d'audit international dans le cas où l'Etat estimerait nécessaire d'avoir un avis indépendant sur les résultats financiers des entreprises. Finalement, le jumelage de l'Ecole des Régies Financières avec une institution similaire est prévu afin de pouvoir former de façon continue les nationaux en les meilleures pratiques internationales.

3) *Cadastre Minier.* Depuis 18 mois, l'afflux des demandes de titres miniers a débordé les capacités institutionnelles et humaines de l'Etat. Le volet mettra l'accent en premier lieu sur une étude diagnostique de la situation actuelle et fera connaître aux burkinabés les meilleures pratiques internationales en la matière. L'accent sera mis sur les procédures, le processus, et les structures impliquées dans l'attribution des permis et proposera les textes et manuels pour ce faire. Le volet mettra en marche un système informatisé pour enregistrer des titres et les informations portant sur l'exécution des travaux et les budgets de la part des détenteurs des permis. Finalement, le volet prévoit une formation approfondie des agents chargés du cadastre minier.

4) *Capacité dans les Négociations.* Il y a besoin de renforcer les capacités humaines dans les services compétents pour pouvoir mener à bien les négociations particulières avec les investisseurs. Ceci étant le cas, ce volet prévoit une formation approfondie dans l'art des négociations à travers des séminaires, stages et visites à l'extérieur, et des bourses pour les responsables burkinabés. De plus, un budget provisionnel est prévu dans le cas où l'Etat sentirait le besoin de faire appel à des cabinets juridiques internationaux pour assister aux négociations. Etant donné que l'anglais est la langue des affaires minières et que la plupart des sociétés minières sont anglophones, le volet prévoit des cours d'anglais.

5) *Données Géologiques de Base.* Malgré les efforts du BUMIGEB depuis un certain nombre d'années, il reste les zones qui ne sont pas couvertes par la cartographie géologique ou la géophysique. Etant donné que le gouvernement est en train de discuter avec la Communauté Européenne un don pour assurer cette couverture le présent projet n'envisage pas le financement de ces activités. Toutefois, dans l'hypothèse où ces discussions n'aboutissaient pas le projet pourrait envisager la réalisation de la géophysique aéroportée et la cartographie.

Ce volet complétera, synthétisera, et organisera les données géologiques, à savoir: la cartographie sur les zones non-couvertes ou la ré-interprétation des vieilles cartes à l'échelle régionale, la mise en place d'un système pour l'intégration des données des sociétés privées, la suite au système informatisé des données de base mis en place par le projet PNUD, les études géologiques sur les sites d'orpaillage, les fiches des gîtes et un plan minéral, et l'intégration des études des étudiants sur les zones minières.

6) *Restructuration des Institutions.* Le gouvernement a entamé le processus de réorganisation et de restructuration des institutions de l'état chargées du secteur mais elles manquent d'attributions et de mandats clairs et bien définis et les agents manquent

d'expérience et la connaissance des meilleures pratiques internationales en la matière. Le volet financera une assistance technique pour mieux définir les rôles et les attributions des diverses institutions des manuels d'application et des procédures internes, former les agents dans les différentes tâches, responsabilités et spécialités, faire participer les agents aux conférences internationales, apporter un soutien logistique aux différents services, et assister au renforcement en vue de la privatisation éventuelle des "géo-services" du BUMIGEB.

7) *Rôle du CBMP.* Le rôle futur du CBMP est un point fondamental pour le gouvernement et pour la Banque. Cet organisme a été créé il y a un certain nombre d'années et détient le monopole de l'Etat sur la commercialisation et les exportations de l'or. Reflétant les options politiques et économiques de l'époque, le rôle du CBMP est remis en cause. Le PPF du présent projet financera une étude sur la commercialisation de l'or et une évaluation technique et financière du CBMP. Ceci permettra au gouvernement de se prononcer sur l'avenir du CBMP. Le financement du projet de ce volet sera basé sur les résultats de cette étude. Toutefois, on peut envisager une assistance technique à la restructuration et à une éventuelle privatisation du CBMP.

8) *Campagne Promotionnelle.* Une campagne promotionnelle renforcée pour attirer les investisseurs au secteur minier est prévue dans ce volet. Les activités incluent, mais ne se limitent pas à: un diagnostic et un planning sur les éléments de promotion les plus efficaces possibles, l'édition des documents promotionnels, la diffusion et la promotion des potentialités du secteur à travers la participation à des conférences et à des congrès professionnels, l'édition de revues spécialisées burkinabées, et une promotion à travers les associations professionnelles locales. Il est à noter qu'un des buts de ce volet est de développer une capacité de promotion locale privée.

9) *Etude sur les Exploitations Artisanales.* Les effets socio-économiques et environnementaux, sanitaire/hygiène et sécurité des exploitations artisanales sont préoccupants pour le gouvernement. Le présent volet financera une étude approfondie du problème d'exploitations artisanales avec l'objectif de proposer des solutions appropriées. Une portion du budget non-alloué du crédit pourrait être utilisée pour faire suite aux résultats de l'étude.

10) *Environnement.* Le volet financera une assistance technique pour augmenter la capacité sur le plan de l'environnement au secteur minier. Par rapport au secteur minier, le volet élaborera des textes, règlements, normes et standards en matière de l'environnement, augmentera des capacités et compétences humaines à remplir les tâches d'évaluation des études d'impact sur l'environnement, de contrôle et de surveillance des chantiers, formera des agents en la matière dans les aptitudes scientifiques nécessaires, encouragera des services de consultants et d'autres du secteur privé en matière d'environnement, et élaborera des programmes pour sensibiliser et enseigner les artisans en matière de la protection de l'environnement, de l'hygiène, et de la sécurité dans les sites et les campements.

En ce qui concerne la mine de Pourra, le projet n'interviendra pas directement dans les démarches en cours avec les sociétés intéressées à la reprise de la mine. Toutefois, afin d'attirer les investisseurs l'Etat sera obligé de faire un constat des problèmes environnementaux liés aux exploitations et, éventuellement, entreprendre des travaux de réhabilitation. Le volet prévoit un audit des problèmes et les pratiques à la mine en matière de l'environnement. Un budget provisionnel est également prévu pour entreprendre des travaux de réhabilitation qui seraient éventuellement nécessaires afin d'indemniser la société privée de la responsabilité vis-à-vis des problèmes environnementaux existants au moment du rachat de la mine. Dans l'hypothèse où les négociations avec l'investisseur privé n'aboutiraient pas, ou si l'Etat prenait la décision de fermer la mine, le volet prendrait en charge non seulement l'audit d'environnement et les travaux de réhabilitation mais aussi les travaux nécessaires à la fermeture de la mine et l'assainissement du site afin de le rendre conforme aux normes de sécurité

Annexe A

Etat d'Avancement de la Préparation du Projet

Suite à la demande du gouvernement en date du 20 octobre 1994 pour une avance de US\$ 600.000 sur le crédit IDA (Project Preparation Facility - PPF) pour un projet, la lettre d'agrément P9110-BUR dudit accord pour une avance a été signée le 28 février 1995. Les trois activités principales objet du financement PPF sont:

- 1) la préparation d'un document sur la politique et stratégie minière;
- 2) l'étude sur la commercialisation de l'or et le rôle du CBMP;
- 3) la révision de la législation minière.

Etant donnée la disponibilité des fonds PPF, la Banque n'était en mesure que d'accorder une avance de US\$ 400.000 pour le financement des deux premières activités ainsi que les frais opérationnels de la coordination du PPF, avec la possibilité pour le gouvernement de demander une nouvelle tranche d'environ US\$ 200.000 pour le financement des dernières activités.

En attendant la lettre d'agrément le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines (arrêté No. 94-163/MICM/SG/DGEM en date du 17 novembre 1994) a nommé Monsieur Ouindelassida François Ouedraogo comme coordonnateur local du PPF. Par ailleurs, un groupe de travail composé des représentants des divers services intéressés et du secteur privé a été nommé.

Politique et Stratégie Minière. Suite à la non-objection de la Banque sur la lettre d'invitation, les termes de référence, et la liste restreinte des consultants pour aider le gouvernement à conduire un dialogue en vue de préparer un document sur la politique et la stratégie minière, les appels d'offre ont été lancés et les consultants sélectionnés. La Banque a donné sa non-objection le 3 avril 1995 aux négociations de contrat avec les consultants sélectionnés. Dans l'hypothèse où ces négociations pourraient être conclues en mai les travaux pourraient commencer au mois de juin 1995.

Etude sur la Commercialisation de l'Or et le Rôle du CBMP. La lettre d'invitation, les termes de référence, et la liste restreinte des consultants pour l'étude sur la commercialisation de l'or et le rôle du CBMP ont reçu la non-objection de la Banque le 27 mars 1995. Les dossiers d'appels d'offre ont été expédiés la semaine du 3 mars; les propositions des consultants doivent parvenir à l'Office National des Marchés Publics (ONMP) au plus tard le 31 mai 1995. Une fois le processus de sélection terminé, le gouvernement devrait soumettre le rapport d'évaluation à la Banque pour obtenir sa non-objection aux négociations avec les consultants sélectionnés. Dans l'hypothèse où ces formalités peuvent être achevées en juin les travaux pourraient commencer en juillet 1995.

Formulation de la Loi Minière. La sélection des consultants pour la révision de la législation minière sera la dernière activité à financer dans le cadre du PPF. La mission a

suggéré que le gouvernement introduise une demande pour la deuxième tranche d'environ US\$ 200.000 dès que les deux premières activités seront mises en exécution. Si ce calendrier est respecté la sélection des consultants pour la révision de la législation minière pourrait intervenir en août/septembre 1995. Il est important que les juristes sélectionnés puissent participer à la fin des délibérations sur la politique et stratégie minière afin de pouvoir aider le gouvernement à formuler une nouvelle loi minière correspondant aux options politiques et stratégiques retenues.

Outre la mise en marche des préparatifs de ces activités, le coordonnateur a procédé à un certain nombre d'activités administratives, telles que l'obtention des bureaux, l'installation d'une ligne téléphonique, la préparation d'un contrat d'engagement du coordonnateur, et le recensement des devis estimatifs locaux pour le matériel du bureau et du transport. La mission a donné sa non-objection pour l'obtention sur le marché local du matériel de bureau le 13 avril 1995.

Annexe B

Détails sur le Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier (Preliminaire)

VOLET	ACTIVITES	COUT ESTIME (US\$ milliers)
Législation Minière	Préparer décret d'application, modèles de convention d'établissement, renforcer service de législation minière, formation des agents, acquisition des renseignements, jumelage de l'université	2.000
Fiscalité Minière et Formation en Comptabilité Minière	Etudes comparatives, formation dans la pratique d'application, cellule de contrôle fiscal, audit, visite à l'extérieur, jumelage de l'école des régies financières	2.500
Cadastre Minier	Etudes diagnostiques, rédaction des textes et procédures, renforcement de la commission nationale des mines, système informatique d'enregistrement des titres, formation des agents	2.500
Capacité Négociations	Formation approfondie, stages/visites extérieures, assistance des juristes internationaux aux négociations	900
Données Géologiques	Cartographie zones non-couvertes, système d'intégration des données, suite au projet PNUD, études géologiques site d'orpaillage, fiches des gîtes et plan minéral, assistance à l'organisation et procédures du service concerné	4.000
Restructuration Institutionnelle	Définir les rôles et les mandats, augmenter les capacités, formation en les meilleures pratiques, géo-services de Bumigeb, amélioration de l'infrastructure administrative	3.000
Rôle du CBMP	Restructuration et éventuelle privatisation du CBMP	200
Campagne Promotionnelle	Diagnostic et planning, l'édition des documents, la participation dans les congrès, l'édition d'une revue spécialisée, formation	1.200

Exploitations Artisanales	Etudes sur les exploitations artisanales, budget non-attribué	1.400
Environnement	Textes, règlements, normes et standards, formation et augmentation capacité, programme de sensibilisation, service laboratoire, jumelage de l'école; Mine de Pourra: audit de l'environnement, travaux de rehabilitation; travaux de fermeture	4.500
Total		22.200

Annexe B (continuation)
Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier

1) Réforme de la Législation Minière. Le cabinet juridique retenu pour la révision de la législation minière dans le cadre du PPF préparera une nouvelle formulation d'une loi fondamentale (Code Minier). Cette nouvelle formulation devrait être approuvée par le Conseil des Ministres avant l'entrée en vigueur du crédit.

Après l'entrée en vigueur, ce volet prévoit des activités comme suit:

- Etudes diagnostiques de la situation actuelle et les textes et la législation connexes au secteur minier;
- Compléter le processus de la réforme de la législation minière, à savoir: la préparation des décrets d'application et d'un modèle d'une convention d'établissement. A cet égard, le groupe de travail a soulevé un point important: faire sortir la nouvelle législation du cadre des textes actuels de la RAF.
- Une assistance technique pour renforcer le service de la législation minière récemment créé dans la Direction Générale de l'Energie et des Mines. A cet égard, la mission a souligné la nécessité de trouver une petite équipe d'homologues burkinabés expérimentés en la matière pour travailler avec les consultants.
- Il est important que ce volet finance la formation approfondie dans la formulation et la mise en exécution de la législation minière et les textes connexes (code de commerce, code de travail, etc.) des cadres burkinabés dans les services publics ainsi que dans le secteur privé.
- L'acquisition des renseignements et l'établissement d'une bibliothèque sur la législation minière dans d'autres pays sont prévues ainsi que des programmes spéciaux d'enseignement dans la législation minière à la faculté de droit de l'Université de Ouagadougou, peut se faire en association avec une institution universitaire à l'extérieur du pays.
- Un budget non-attribué est prévu dans le cadre de ce volet en cas où l'Etat sentirait la nécessité d'entreprendre des travaux complémentaires aux législations minières.

2) Fiscalité Minière. Le gouvernement reconnaît l'importance d'une fiscalité minière compétitive, neutre, stable, et rigoureusement appliquée. Le dialogue sur la politique et la stratégie prévoit une étude sur la fiscalité minière qui donnera au gouvernement une idée sur les lacunes et les défaillances dans le système de fiscalité minière actuelle. Les exploitations minières à l'échelle industrielle sont nouvelles au Burkina et les services de l'Etat chargés du contrôle fiscal et financier de ce genre d'opérations ne sont pas expérimentés ni formés en la matière. Bien qu'à l'heure actuelle de nouvelles exploitations n'aient pas encore démarré, il s'avère nécessaire de commencer dès maintenant l'établissement d'une cellule au Ministère des Finances ou au Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines qui sera chargée du contrôle fiscal et de la vérification des états financiers des compagnies. Il est important à noter que le régime fiscal peut jouer un rôle incitatif dans l'installation des services connexes à l'industrie minière, tels que les services de laboratoires, les services de forages, les consultants scientifiques, etc.

Ce volet du projet approfondira les études comparatives sur la fiscalité minière en vue de mettre en place un système au Burkina concurrent avec non seulement les pays de la sous région mais aussi sur le plan international. Le volet aidera à l'établissement de la cellule et à la formation des agents à travers des stages, séminaires, et visites à l'extérieur. Le volet prévoit l'intervention ponctuelle de consultants pour organiser et renforcer le programme de formation. La formation dans la pratique d'application du régime fiscal sera essentielle, par exemple, dans le calcul des assiettes d'imposition des différentes taxes et redevances. Le projet contribuera aussi au renforcement de la coordination entre les différents ministères et services chargés de l'application du régime fiscal, tels que les services chargés des mines et les services des impôts, des domaines, des douanes, et autres. De plus, un budget provisionnel est prévu sur les cinq ans du projet pour le recrutement d'un cabinet d'audit international dans le cas où l'Etat estimerait nécessaire d'avoir un avis indépendant sur les résultats financiers des entreprises. Finalement, le jumelage de l'Ecole des Régies Financières avec une institution similaire dans un pays à vocation minière (l'Université de McGill ou l'Université de Sherbrooke) est prévu afin de pouvoir former une équipe de nationaux expérimentés avec les meilleures pratiques. L'école des régies financières sera renforcée, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement en matière de fiscalité minière.

3) *Cadastre Minier*. Depuis 18 mois, l'afflux des demandes de titres miniers a débordé les capacités institutionnelles et humaines de l'Etat. Ceci a occasionné des retards substantiels dans l'octroi des permis miniers, ce qui est assez mal vu de la part des investisseurs. Un système d'octroi, d'enregistrement, et de suivi des titres miniers est essentiel dans tous les pays miniers.

Etant donné que le système de cadastre minier est directement lié aux réformes à entreprendre dans la législation minière, ce volet mettra l'accent en premier lieu sur une étude diagnostique de la situation actuelle. Cette étude comprendra non seulement l'expertise des consultants internationaux mais inclura aussi les visites dans d'autres pays, notamment en Amérique Latine, afin que les autorités burkinabées puissent se faire une idée sur les meilleures pratiques en la matière. Le volet prévoit une formation approfondie des agents qui seront chargés de la mise en oeuvre du système cadastre. L'accent sera mis sur les procédures, le processus, et les structures impliquées dans l'attribution des permis et proposera les textes et manuels pour ce faire. Avec l'aide des consultants, le volet mettra en marche un système informatisé pour enregistrer des titres et les informations portant sur l'exécution des travaux et les budgets de la part des détenteurs des permis.

4) *Capacité dans les Négociations et la Surveillance*. Actuellement, les services du gouvernement négocient avec chaque investisseur des conventions d'établissement définissant les conditions juridiques, financières, économiques, fiscales, et autres portant sur l'investissement. Bien que la nouvelle législation inclura le maximum des dispositions communes applicables à tous les investisseurs, il y aura besoin de renforcer

les capacités humaines pour pouvoir mener à bien les négociations particulières avec les investisseurs.

La responsabilité des négociations sera assurée en premier lieu par les services compétents de la direction générale de l'énergie et des mines mais impliquera également une coordination étroite avec d'autres services de l'Etat. Ceci étant le cas, ce volet prévoit une formation approfondie dans l'art des négociations à travers des séminaires, stages et visites à l'extérieur, et des bourses pour les responsables burkinabés. De plus, un budget prévisionnel est prévu dans le cas où l'Etat sentirait le besoin de faire appel à des cabinets juridiques internationaux pour assister aux négociations. Il est important de noter que les spécialistes juridiques et miniers nationaux privés seront invités à participer aux programmes de formation. Etant donné que l'anglais est la langue des affaires minières et que la plupart des sociétés minières sont anglophones, le volet prévoit des cours d'anglais.

5) *Données Géologiques de Base.* Le BUMIGEB a entrepris depuis un certain nombre d'années des études et d'autres investigations sur la géologie et les ressources du sous sol du pays. Malgré ces efforts, il reste les zones qui ne sont pas levées ou qui ne sont que partiellement levées. C'est pourquoi le gouvernement est en train de discuter avec la Communauté Européenne un don pour assurer la couverture géophysique aérienne de la partie ouest du pays ainsi que l'achèvement des cartes à l'échelle 1:200,000 sur plusieurs zones. Etant donné l'état d'avancement des discussions avec la Commission Européenne, le présent projet n'envisage pas le financement de ces activités. Toutefois, dans l'hypothèse où ces discussions n'aboutissaient pas le projet pourrait envisager la réalisation de la géophysique aéroportée et de la cartographie.

En prenant l'hypothèse où le financement de la Commission est assuré, le présent projet financera l'assistance technique pour compléter, synthétiser, et organiser les données géologiques. Ceci comprendra cinq axes principaux:

- la cartographie sur les zones non-couvertes ou la ré-interprétation des vieilles cartes à l'échelle régionale, à savoir: la carte géologique de 1/1.000.000, la carte tectonique de 1/1.000.000, et les cartes à 1/200.000 sur les degrés carrés suivants: Leo, Dedougou, Arly-Kandy, Tougan, Bobo-Dioulasso, Douentza, et Dokuy.;
- la mise en place d'un système pour l'intégration des données des sociétés privées, au fur et à mesure que ces données deviendraient disponibles;
- la suite au système informatisé des données de base mis en place par le projet PNUD;
- les études géologiques sur les sites d'orpaillage;
- les fiches des gîtes et un plan minéral;
- l'intégration des études des étudiants.

6) *Restructuration des Institutions.* Les institutions de l'Etat présentement chargées du secteur minier sont le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines; la Direction de l'Energie et des Mines; le BUMIGEB; et le CBMP. Bien que le gouvernement ait

entamé le processus de réorganisation et de restructuration de ces institutions elles manquent d'attributions et de mandats clairs et bien définis. De plus, les agents, bien qu'ils soient généralement bien formés sur le plan technique, manquent d'expérience et de connaissance des meilleures pratiques internationales en la matière. Ceci constitue un obstacle majeur pour que ces institutions puissent remplir leurs responsabilités de contrôle et de surveillance des activités du secteur.

Le présent projet financera une assistance technique au gouvernement pour:

- mieux définir les rôles et les attributions des diverses institutions intervenant dans le secteur, y compris l'élaboration des manuels des structures, d'organisation, et des procédures internes;
- augmenter la capacité des agents, notamment par un programme approfondi de formation dans les différentes tâches, responsabilités et spécialités;
- faire connaître aux agents les meilleures pratiques internationales, à travers des visites et des conférences internationales;
- renforcer les capacités de surveillance de la DGEM par un soutien logistique;
- la réhabilitation des laboratoires et les "géo-services" du BUMIGEB, ceci dans l'hypothèse où les réformes organisationnelles et structurelles peuvent re-dynamiser et rendre plus efficaces ces services.

7) *Rôle du CBMP.* Le rôle futur du CBMP est un point fondamental pour le gouvernement et pour la Banque. Cet organisme a été créé il y a un certain nombre d'années et détient le monopole de l'Etat sur la commercialisation et les exportations de l'or. Reflétant sur les options politiques et économiques de l'époque, le rôle du CBMP est remis en cause. Le PPF du présent projet financera une étude sur la commercialisation de l'or et une évaluation technique et financière du CBMP. Ceci permettra au gouvernement de se prononcer sur l'avenir du CBMP. Le financement du projet de ce volet sera basé sur les résultats de cette étude. Toutefois, on peut envisager une assistance technique à la restructuration ou une éventuelle privatisation du CBMP.

8) *Campagne Promotionnelle.* Depuis un certain nombre de mois le gouvernement a déjà entamé un programme en vue de promouvoir le secteur minier auprès des investisseurs nationaux et internationaux. Les délégations burkinabées ont organisé ou participent à des conférences des investisseurs au Burkina, Canada, USA, et l'Afrique du Sud; des annonces ont été placées dans des revues spécialisées telles que le Mining Journal.

Une campagne promotionnelle renforcée et continue est prévue dans ce volet. Les activités incluent, mais ne se limitent pas à: un diagnostic et un planning sur les éléments de promotion les plus efficaces possibles, l'édition des documents promotionnels, la diffusion et la promotion des potentialités du secteur à travers la participation à des conférences et à des congrès professionnels, l'édition de revues spécialisées burkinabées, et une promotion à travers les associations professionnelles locales. Il est à noter qu'un des buts de ce volet est de développer une capacité de promotion locale privée.

9) *Etude sur les Exploitations Artisanales.* Il existe au Burkina plus de 200 sites d'orpaillage et les exploitations artisanales emploient environ 100.000 personnes. Les effets socio-économiques, environnementaux, sanitaire/hygiène et sécurité de ces exploitations artisanales sont préoccupants pour le gouvernement. Beaucoup de pays ont un secteur minier artisanal et les tentatives entreprises au Burkina et dans d'autres pays pour organiser et encadrer les artisans sont loin d'être satisfaisantes. Le présent projet financera une étude approfondie du problème d'exploitations artisanales avec l'objectif de proposer des solutions appropriées. L'étude mettra l'accent non seulement sur les solutions techniques mais surtout sur les aspects socio-économiques. Le but de l'étude sera de déterminer si une aide accrue de la part de l'Etat est souhaitable aux artisans et si, dans l'affirmative, quels sont les moyens, les modalités, et les dispositions financières à mettre en place. Un budget non-alloué sera prévu dans le crédit pour faire suite aux résultats de l'étude.

10) *Environnement/Hygiène/Sécurité.* Etant donné que les exploitations minières sont relativement récentes au Burkina, il n'existe pas suffisamment de capacité dans les institutions de l'Etat en matière d'environnement spécifique au secteur. Le présent projet prévoit une assistance technique pour augmenter la capacité sur le plan de l'environnement du secteur minier sur les aspects suivants:

- l'élaboration des textes et règlements en matière de l'environnement, y compris les normes et les standards à appliquer dans le secteur minier.
- l'augmentation des capacités et les aptitudes humaines, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, à remplir les tâches de contrôle et de surveillance des chantiers;
- l'augmentation des capacités pour évaluer les études d'impact sur l'environnement, les mesures et les plans à proposer pour atténuer ces impacts;
- la formation des agents en la matière dans les aptitudes scientifiques nécessaires, telles que l'échantillonnage, l'analyse au laboratoire, etc.;
- l'encouragement des services de consultants et d'autres du secteur privés en matière d'environnement;
- l'élaboration des programmes pour sensibiliser et enseigner les artisans en matière de protection de l'environnement, l'hygiène, et la sécurité dans les sites et les campements; ces programmes pourraient être éventuellement exécutés en collaboration avec des ONG;
- les études de l'impact sur l'environnement des exploitations artisanales.

En ce qui concerne la mine d'or de Pourra, le projet n'interviendra pas directement dans ces démarches ni les négociations avec les investisseurs. Toutefois, afin d'attirer les investisseurs l'Etat sera obligé de faire un constat des problèmes environnementaux liés aux exploitations et, éventuellement, entreprendre des travaux de réhabilitation. Le volet prévoit un audit des problèmes et les pratiques à la mine en matière de l'environnement. Un budget prévisionnel est également prévu pour entreprendre des travaux de

réhabilitation qui seraient éventuellement nécessaires afin d'indemniser la société privée de la responsabilité vis-à-vis des problèmes environnementaux existant au moment du rachat de la mine. Dans l'hypothèse où les démarches entamées en vue de trouver un investisseur privé n'aboutissaient pas ou l'Etat prenait la décision de fermer la mine, le volet prendrait en charge non seulement l'audit d'environnement et les travaux de réhabilitation mais aussi les travaux nécessaires à la fermeture de la mine et d'assainissement du site afin de le rendre conforme aux normes de sécurité.

—

Burkina Faso
Notes

³⁵⁻⁴⁰
2-14 April 95

European Commission - United ^{500,000}
PRUD - St. Gde de Pons 200,000
Billiton →
Sorembre
Carob - BAP

8,000,000 - \$16,000

Meetings on Monday
- Dir des Impôts
- Ecole de Régie
- NGO's

4 April 95
Billiton
Clarian Holpin

Problems with tracking an permit.

Protocol d'accord 7 Billiton - 1993 int'l tender - 2 lots -
Billiton was tender for permit de recherche - excluding uranium.

Lot 93 - accepted Billiton's offer - protocole d'accord signed
in March 94 - excluded UG - totality of permit of research.
Permit renewable automatically for 4 years + 4 years + 8 years.

Billiton undertook feasibility study on exsiting mine in 94 -
results were negative - lot of money to put right → \$8-9 million
rehabilitation & development work. Started work in April 94 -
completion in July 94 → written in protocols. Had negotiated
Market exemption on customs - for life of project.
Protocols extended 6 months → because of new fiscal
conditions introduced to parliament.

Billiton has spent directly → \$600,000 - 12 months →
exploration → looked at Saramb data - soil surveys,
geophysics - ground; mapping, trenching & pitting. Have almost
accomplished work program agreed - go down by Billiton.

Int'l Gold Resources - IGR →

Saramb wants to keep mine open → 120 days to due diligence.

Gencon - second feasibility study - same as before - negative.

5 April 95

Francois Oudnezo

PPF = 1) Sewice \$359,000
2) Op Costs 50,000

Op Cost:	Vehicle	\$16,000	
	Fax + Tel	1,600	
	Computer		
	Photocopy	9,460	
	Op Costs	<u>7,277</u>	
			34,337 (35,000)

Sewice:

4 April 95-
Zanga, Boboca

Site organised - CEMOS, camp - cat 1 ann.
Site managed by fulltime libe.

CBMP - own trouble scientific → achieve it's objectives.
CBMP - accords 2 permits de recherche.

Mu Boagi

Magistat - studies a home of Francois
Saisir 1984 - 10 hrs - obtain - pos de teate.
Told about restrictions on foundations.

7 April 95

Mtng - Compenie

Mutual, Crowned, AAC, BHP, Bondgold, Interstar,
High River Gold,

Barrick?

150,000 CFA - \$300 ~~CFA~~

18 Avril 95
Moy. Groupe de Travail

Groupe de Travail

Fiscobly

formation → protégé - visite - séjour →
théor → continue théorique avec le protégé.
→ agents publiques et privées. contact avec primes -
coordination.

Coporate Negotiation :

méthode de négociation.

PREFEP.

prime ? partage ?

renforcer institutions publiques.

fermes - jardins - général - complet - commerciale.

équipe - mouvement → plein des aptitudes

création d'une structure d'appui en négociation.

Secteurs Privés →

Association de primes burkinabè → sociétés privées

CBMP

Permis de recherche →

orienter

proposer pose.

semi-industrie ? mécanique.

anticiper institutions ? Role de l'état. PPF.

Problème de communication ^{regler} - monopole - aspects ?
possibilité de recourir → aggraver le rôle de CBMP.
✓ stratégie de survie de CBMP. - évoluer sur la protection -
anticiper - possibilité de recourir.
tendance à la protection - L'état peut exploiter -
enlever le monopole.
devenir → voir les statistiques - concurrence étrangère.
problème monopole.

Contrôle de gestion -

Preuve sur le volume de production et pas sur le résultat
étude comparative - ONAC, CBC
pas de bénéfices - il faut que l'état a quelque chose
entre les déficits compenser.
société doit faire les bénéfices - être en bourse.
l'état a droit à compensation - rente
CBC - ONAC pas encore traité - règle.
problème des coûts - pas bien libellé.
exporter les exportations
service companies - pas bénéficier des avantages
peut être réglé par les conventions - sous traitants -
pas dû à l'heure actuelle.
modèle de convention d'investissement - fixe, etc.
convention ^{foraigère} des pratiques internationales

Juridique

Cas d'arbitrage est déjà prévu convention -
(code minier - arbitrage)

Remarques sont justes ?

Préciser - attribuer les permis.

Pouvoir état - code minier - mérite de l'être même.

pas en secret - faire participer le bénéficiaire.

État - on peut donner permis d'exploitation.

Particuliers Gratiés

peut être pas dans l'intérêt de l'état
gestion de souveraineté national.

Rôle de l'Institut

Reconnaitre à Samigeb - laboratoire, etc.

Dynamiser Samigeb - au lieu de supprimer. L'état a
besoin des services.

Samigeb - n'est pas sans avoir un certain taux.

Devoir d'exécution →

Exploitation Artisanale

Nécessaire pour l'état - donner

Reserver les sites ?

Système d'encodement des opérateurs ?

Programme / Activités

12) Environnement Gestion
normes - fonction -

Envisager cas de catastrophe - psychologiquement.

4) Renforcement apporté OSM -

5) Données de base
fiches des gites et leur mineur.

8) Associer les privées dans la production,
Chambre des mines.

9) Service d'offre technique -

Mercrédien l'offre mine - 1530.

TAXI HIRE

4-13 april 1995 - 9 1/2 days @ 15,000 CFA/day

142,500 CFA

4 April 95
Mr. Winzel
FBL

Etude - Pauva → IMCL → étude au Pauva. Etude -
petite optimisme. Soremib → protocole d'accord → IGL?
Soremib - ferme en septembre? 1 m ECU l'année possible.
Optimisme de fermeture 5000 - 8000 tonnes.

Geophysique et cartographie → en bonne voie.

5 ans → 6-7 milliards - 10 m ECU? →

→ Laboratoire - bâtiment.

Projet →

France

10 April 95 -

Vehicle

\$416

Francolin

$$\$15/\text{day} \times 20 = \$300. + 158 = \underline{\$458.}$$

$$1000 \text{ kms/month} \times .30 = \$300. + 158 = \$458.$$

\$5,400

$$\underline{\$460./\text{mois}} \text{ vehicle} = 5,520.$$

1) pay apartir du 1 mar 95 - 25 jan 96

2) remboursement vehicle 2 mois (jan - fev 96)
@ \$460/mois = \$920 (460,000 CFA)

3) budget →

frais operation - tel, fuel, l'eau, electricite,
nourriture, transport, fournitures bueroux, poste
\$2500/mois → 1,500,000 CFA

rester

CFA

12 mois

capex →	\$12,370 =	6,185,000	12,370
op exp →	2,500/mois × 12 =	15,000,000	30,000
		<u>21,185,000</u>	<u>\$42,370</u>
	\$42,370 sur 12 mois		

~~Douane (H. BASSOLE)~~
Discardé (H. BASSOLE)
12 April 95

AUX MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL:

Veillez excuser ma redaction "francaise". La forme n'est pas importante; les contenus sont essentiel. Pour notre prochaine seance, veuillez completer et suggerer les activites precises, les specialites qui seront necessaires, et le timing et la duree des interventions. Il y a de la place sur chaque page pour vos suggestions.

Merci.

BURKINA FASO

CREDIT IDA POUR UN PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR MINIER PROJET DU 11 AVRIL 1995

Les activites du PPF seront consacrees a aider le groupe de travail a preparer et a definir les differents volets du credit IDA. Toutefois, le groupe de travail, en partenariat avec les membres de la mission banque mondiale, a defini de facon preliminaire les objectifs, les volets principaux, et les activites a poursuivre a l'interieur de chaque volet ci-apres:

Les deux objectifs fondamentaux du projet sont:

- a) l'amelioration des cadres juridiques, reglementaires, fiscaux, et environnementaux pour les investissements miniers; et**
- b) l'augmentation de la capacite des institutions sectorielles.**

Pour atteindre ces objectifs douze (12) volets principaux sont prevus comme suit:

→ non attribuer budget.

1) *Reforme de la Legislation Miniere.* Le cabinet juridique retenu pour la revision de la legislation miniere dans le cadre du PPF preparera une nouvelle formulation d'une loi fondamentale (Code Minier). Cette nouvelle formulation devrait etre approuvee par le conseil de ministres avant l'entree en vigueur du credit.

Etudes de gestion de la mine actuelle : codes connexes.
 Apres l'entree en vigueur, ce volet prevoit des activites comme suit:

A - Completer le processus de la reforme de la legislation miniere, a savoir: la preparation des decrets d'application et d'un modele d'une convention d'etablissement. A cet egard, le groupe de travail a souleve un point important: faire sortir la nouvelle legislation du cadre des textes actuelles de la RAF.

- Une assistance technique pour renforcer la service de la legislation miniere recemment cree dans la direction generale de l'energie et des mines. A cet egard, il a ete souligne par la mission la necessite de trouver une petite equipe des homologues burkinabe experimentes en la matiere pour travailler avec les consultants.

- Il est important que ce volet finance la formation approfondie dans la formulation et la mise en execution de la legislation miniere et les textes connexes (code de commerce, code de travail, etc.) des cadres burkinabes dans les services publics ainsi que dans le secteur prive.

- L'acquisition des renseignements et l'etablissement d'une bibliotheque sur la legislation miniere dans d'autres pays sont prevues ainsi que des programmes speciaux d'enseignement dans la legislation miniere a la faculte de droit de l'universite de Ouagadougou, peut se faire en association avec une institution universitaire a l'exterieur du pays.

A specifier:

Hommes mois, internationaux
 Hommes mois, locaux
 Specialites requises
 Duree

missions / formations

Materiel a acquerir:

2 vehicules 4 ordinateurs

D'autres activites a prevoir:

1 mois

Intl

Locaux

Lois Texte

6 @ 30,000 180,000 12 @ 2000 24,000

Suivie (4 ans / 2 ans)

8 @ 30,000 240,000 16 @ 2000 32,000

Ateliers

120,000 56,000 = 176,000

Jour d'logement 20,000 x 4

80,000

Bibliothèque / Abonnements 10,000 x 5

50,000

*Visites / Seminaires / Formation
 Seminaires 60,000 x 5*

300,000

1,176,000

McBillo / Shenb'oolie

4

2) *Fiscalite Miniere*. Le gouvernement reconnait l'importance d'une fiscalite miniere competetive, neutre, stable, et rigoreusement appliquee. Le dialogue sur la politique et la strategie prevoit une etude sur la fiscalite miniere qui donnera au gouvernement une idee sur les lacunes et les defaillances dans le systeme de fiscalite miniere actuelle. Il est impotant a noter que le regime fiscal peut jouer un role incentative dans l'installation des services connexes a l'industrie miniere, telleques les services de laboratoires, les service de forages, les consultants scientifiques, etc.

Ce volet du projet approfondira les etudes comparatives sur la fiscalite miniere en vue de mettre en place un systeme au Burkina concurrent avec non seulement les pays de la sous region mais aussi sur le plan international. La formation dans la pratique d'application du regime fiscal sera essentiel, par exemple, dans le calcul des assiettes d'imposition des differentes taxes et redevances. Le projet contribuera aussi au renforcement de la coordonnation entre les differents ministeres et services charges de l'application du regime fiscal, telsque les services charges des mines et les services des impots, des domaines, des douanes, et autres. L'ecole des regies financieres sera renforcee, particulierement en ce qui concerne l'enseignement en matiere de fiscalite miniere.

Audit

A specifier:

Hommes mois, internationaux
Hommes mois, locaux
Specialites requises
Duree

fiscalite / comptable miniere / audit financier

Materiel a acquerir:

D'autres activites a prevoir:

<i>Strongman</i>	Int'l	Locaux	
Etudes	2 @ 30,000	4 @ 2000	
Legislation / Travaux	3	6	
Swiss (2 x 1)	8	16 @ 2,000	214,000
Audit	13	26	200,000
			200,000
			300,000
			1,244,000

Formation / 60,000 / 5

Swiss = 80,000 hr / 4 years

LTP → 2 years @ 300,000 / yr. =

18 months @ 25,000 m/m

local 3 x 18 = 54

Cellule - 1 month @ 3 hrs

ST

Expliquer plus →

3) *Cadastre Minier*. Depuis 18 mois, l'afflux des demandes de titres miniers a déborder les capacités institutionnelles et humaines de l'Etat. Ceci a occasionné des retards substantiels dans l'octroi des permis miniers, ce qui est assez mal vu de la part des investisseurs. Un système d'octroi, d'enregistrement, et de suivi des titres miniers est essentiel dans tous les pays miniers.

La formation

Etant donné que le système de cadastre minier est directement lié aux réformes à entreprendre dans la législation minière, ce volet mettra l'accent en premier lieu sur une étude diagnostique de la situation actuelle. Cette étude comprendra non seulement l'expertise des consultants internationaux mais inclura aussi les visites dans d'autres pays, notamment en Amérique Latine, afin que les autorités burkinabè puissent se faire une idée sur les meilleures pratiques en la matière. L'accent sera mis sur les procédures, le processus, et les structures impliquées dans l'attribution des permis et proposera les textes et manuels pour ce faire. Avec l'aide des consultants, le volet mettra en marche un système informatisé pour enregistrer des titres et les informations portant sur l'exécution des travaux et les budgets de la part des détenteurs des permis.

A spécifier:

Hommes mois, internationaux
Hommes mois, locaux
Spécialités requises
Durée

Matériel à acquérir:

2 ordinateurs / CAS

D'autres activités à prévoir:

	<u>JAPH</u>	<u>Locum</u>	
Consultants	48 @ 18,000	60	1,284,000
Diagnostic			
Formation			200,000
Équipement			750,000
Opération			400,000
			2,634,000

Cours d'Anglais

anglais
20,000 mille / ~~2000~~ ²⁰⁰⁰ ~~2000~~ ²⁰⁰⁰
mille →

4) *Capacite dans les Negociations et la Surveillance.* Actuellement, les services du gouvernement negocient avec chaque investisseur des conventions d'etablissement definissant les conditions juridiques, financieres, economiques, fiscales, et autres portant sur l'investissement. Bien que la nouvelle legislation incluera le maximum des dispositions communes applicables a tous les investisseurs, il y aura besoin de renforcer les capacites humaines pour pouvoir mener a bien les negociations particulieres avec les investisseurs.

La responsabilite des negociations sera assuree en premier lieu par les services competents de la direction generale de l'energie et des mines mais impliquera egalement une coordination etroite avec d'autres services de l'Etat. Ceci etant le cas, ce volet prévoit une formation approfondie dans l'art des negociations a travers des seminaires, stages et visites a l'exterieure, et des bourses pour les responsables burkinabe. De plus, un budget previsionnel est prevue dans le cas ou l'Etat se sentirait le besoin de faire appel a des cabinets juridiques internationaux pour assister aux negociations. Il est important de noter que les specialistes juridiques et miniers nationaux prives seront invites a participer aux programmes de formation.

A specifier:

Hommes mois, internationaux
Hommes mois, locaux
Specialites requises
Duree

juriste / juriste / grand conseil 2000 +

Materiel a acquerir:

2 (4x4)

D'autres activites a prévoir:

Dispositif

Formation - pop

2.4.1
3 @ 10,000

6 @ 2000

Swiss

4
7 - 210,000

8
14 - 21,000

215,000

Metropole

300,000

2. Fondation / education
bourse 60,000 x 5

300,000

1 anillage avec l'industrie?

Cours d'Anglais 10,000 x 5

838

100

\$250,000 de plus que → \$10,000,000
 7-8 feuilles → Carte d'Asie

5) *Donnees Geologiques de Base.* Le BUMIGEB a entrepris depuis un certain nombre d'annees des etudes et d'autres investigations sur la geologie et les ressources du sous sol du pays. Malgre ces efforts, il reste les zones qui ne sont pas levees ou qui ne sont que partiellement levees. Ce pourquoi le gouvernement est en train de discuter avec la Communaute Europeene un don pour assurer la couverture geophysique aerienne de la partie ouest du pays ainsi que l'achevement des cartes a l'echelle 1:200,000 sur plusieurs zones. Etant donne l'etat d'avancement des discussions avec la Commission Europeene, le present projet n'envisage pas le financement de ces activites. Toutefois, dans l'hypothese ou ces discussions ne s'aboutissent pas le projet peut envisager la realisation de la geophysique aeroportee et la cartographie.

En prenant l'hypothese ou le financement de la Commission est assure, le present projet financera l'assistance technique pour completer, synthetiser, et organiser les donnees geologiques. Ceci comprendra cinq axes principaux:

- la cartographie sur les zones non-couverte ou la re-interpretation des veilles cartes a l'echelle regionale;
- la mise en place d'un systeme pour l'integration des donnees des societes privees, au fur et a mesure que ces donnees deviendraient disponibles;
- la suite au systeme informatise des donnees de base mise en place par le projet PNUD;
- les etudes geologiques sur les sites d'orpaillage;
- les fiches des gites et un plan mineral.

A specifier:

Hommes mois, internationaux
 Hommes mois, locaux
 Specialites requises
 Duree

Materiel a acquerir:

D'autres activites a prevoir:

revision de la carte au 1:100,000

7 goodreads @ 250,000 each

LT 36 mm @ 2500 ea

ST 5 mm q. / 5 qrs
 30 @ 30,000

Local field x 12 x 48
 3 terms x 48

vehicles
 1 x 50,000

Int 4

Local

Gen S.

48

12

1/1000000 map, 3
 12 mm alt 11
 36 mm local.

900
 750
 216
 1866 = 266,000 each

Fond air

GIS → LT 1000000 = 18 mm
 ST 1000000 = 12 mm (3 mm x 24)
 1,624,000

Cartographie →

2,000,000
 3,624

6) *Restructuration des Institutions.* Les institutions de l'Etat presentement chargees du secteur minier sont le Ministere de l'Industrie, du Commerce et des Mines; la Direction de l'Energie et des Mines; le BUMIGEB; et le CBMP. Bien que le gouvernement ait entame le processus de re-organisation et de restructuration de ces institutions ils manquent des attributions et des mandats clairs et bien definis. De plus, les agents, bien qu'ils soient generalement bien formes sur le plan technique, manquent de l'experience et la connaissance des meilleures pratiques internationales en la matiere. Ceci constitue un obstacle majeur pour que ces institutions puissent remplir leurs responsabilites de controle et de surveillance des activites du secteur.

Le present projet financera une assistance technique au gouvernement pour:

- mieux definir les roles et les attributions des diverses institutions intervenantes dans le secteur, y compris l'elaboration des manuels des structures, d'organisation, et des procedures internes;
- augmenter la capacite des agents, notamment par un programme approfondi de formation dans les differents taches, responsabilites et specialites;
- faire connaitre aux agents les meilleures pratiques internationales, a travers des visites et des conferences internationales;
- renforcer les capacites de surveillance de la DGEM par un soutien logistique;
- la re-habilitation des laboratoires et les "geo-services" du BUMIGEB, ceci dans l'hypothese ou les reformes organisationelles et struturelles peuvent re-dynamiser et rendre plus efficaces ces services.

A specifier:

Hommes mois, internationaux
Hommes mois, locaux
Specialites requises
Duree

Equp + Cons

DGEM	250
Bumi	450
Bum	20
	<u>700</u>

Materiel a acquerir:

2 (4x4) infernaliques

D'autres activites a prevoir:

*Geoteknol
DGEM
Serv. Geo
Geo Serv*

*Int'l
18*

Locom

Geoteknol

*Local Cons
100/day x 22 days = 2200*

DGEM

Bum-ipla

1,276

336

1,612

la commercialisation

7) *Role du CBMP.* Le role futur du CBMP est un point fondamental pour le gouvernement et pour la Banque. Cet organisme a ete cree il y a un certain nombre d'annees et detient le monopole de l'Etat sur les exportations de l'or. Refletant les options politiques et economiques de l'epoque, les roles ~~actuels et futurs~~ ^{est} du CBMP sont remis en cause. Le PPF du present projet financera une etude sur la commercialisation de l'or et une evalutation technique et financiere du CBMP. Ceci permettra au gouvernement de se prononcer sur l'avenir du CBMP. Le financement du projet de ce volet sera base sur les resultats de cette etude. Toutefois, on peut envisager une assistance technique a la restructuration et a une eventuelle privatisation du CBMP.

A specifier:

Hommes mois, internationaux _____
 Hommes mois, locaux _____
 Specialites requises _____
 Duree _____

Materiel a acquerir: _____

D'autres activites a prevoir: _____

Total

Locaux

Coûts

41 = 124,000

8 = 16,000

156,000

Fonction

150,000

286,000

8) *Campagne Promotionelle*. Depuis un certain nombre de mois le gouvernement a déjà entamé un programme en vue de promouvoir le secteur minier auprès des investisseurs nationaux et internationaux. Les délégations burkinabes ont organisé ou participé à des conférences des investisseurs au Burkina, Canada, USA, et l'Afrique du Sud; des annonces ont été placées dans des revues spécialisées telles que le Mining Journal.

Une campagne promotionnelle renforcée et continue est prévue dans ce volet. Les activités incluent, mais se limitent pas, à: un diagnostic et un planning sur les éléments de promotion les plus efficaces possibles, l'édition des documents promotionnels, la diffusion et la promotion des potentialités du secteur à travers la participation à des conférences et à des congrès professionnels, l'édition de revues spécialisées burkinabes, et une promotion à travers les associations locales. Il est à noter que un des buts de ce volet est de développer une capacité de promotion locale privée.

A spécifier:

Hommes mois, internationaux
Hommes mois, locaux
Spécialités requises
Durée

Matériel à acquérir:

--

D'autres activités à prévoir:

--

	<u>Int'l</u>	<u>Local</u>	
<i>Consultation</i>	<i>70 30,000</i> <i>210,000</i>	<i>14</i> <i>28,000</i>	<i>238,000</i>
<i>Frais Edition</i> <i>5 x 75,000</i>			<i>375,000</i>
<i>Frais Mission</i> <i>5 x 100,000</i>			<i>500,000</i>
			<u><i>1,113,000</i></u>

→ *Députation de 4 personnes @ \$7000 us/mois = 28,000 x 3 congrès = \$98,000*
POAC, Australie, USA.

9) *Soremib et la Mine d'or de Pourra.* La SOREMIB connaît des difficultés techniques et financières depuis 1990. Bien que la société continue à faire face à ces difficultés ceci entraîne des subventions et des pertes substantielles de la part de l'Etat. C'est pourquoi la Soremib est à la recherche d'une compagnie minière privée capable de reprendre et redynamiser les exploitations à la mine d'or de Pourra.

Le volet n'interviendra pas directement dans ces démarches ni les négociations avec les investisseurs. Toutefois, afin d'attirer les investisseurs l'Etat sera obligé de faire un constat des problèmes environnementaux liés aux exploitations et, éventuellement, entreprendre des travaux de réhabilitation. Le volet prévoit un audit des problèmes et les pratiques à la mine en matière de l'environnement. Un budget prévisionnel est également prévu pour entreprendre des travaux de réhabilitation qui seraient éventuellement nécessaires afin d'indemniser la société privée de la responsabilité vis à vis des problèmes environnementaux existants au moment du rachat de la mine. Dans l'hypothèse où les démarches entamées en vue de trouver un investisseur privé n'aboutissent pas ou l'Etat prendrait la décision de fermer la mine, le volet prendra en charge non seulement l'audit d'environnement et les travaux de réhabilitation mais aussi les travaux nécessaires à fermer la mine et d'assainissement du site afin de le rendre conforme aux normes de sécurité.

A spécifier:

Hommes mois, internationaux
Hommes mois, locaux
Spécialités requises
Durée

Matériel à acquérir:

--

D'autres activités à prévoir:

--

Audit Env.

Int'l
4 @ 30,000
120,000

Location
8 @ 2,000
16,000

136,000

Rehabilitation (est)

1,500,000

1,636,000

Cabinet rose (2)

10) *Formation en Comptabilite Miniere.* Les exploitations minières a l'échelle industrielle sont nouvelles au Burkina et les services de l'Etat charges du controle fiscale et financier de ce genre d'operations ne sont pas experimentés ni formes en la matiere. Bien qu'a l'heure actuelle de nouvelles exploitations n'aient pas encore démarrees, il s'avere necessaire de commencer des maintenant l'établissement d'une cellule au ministere des finances ou au ministere de l'industrie du commerce et des mines qui sera chargée du controle fiscal et de la verification des états financiers des compagnies.

Le volet aidera a l'établissement de cette cellule et a la formation des agents a travers des stages, seminaires, et visites a l'exterieur. Le volet prévoit l'intervention ponctuelle de consultants pour organiser et renforcer le programme de formation. De plus, un budget previsionnel est prévu sur les cinq ans du projet pour le recrutement d'un cabinet d'audit international dans le cas ou l'Etat estimerait necessaire d'avoir un avis independant sur les resultats financiers des entreprises. Finalement, le jumelage de l'Ecole des Regies Financieres avec une institution similaire dans un pays a vocation miniere est prévu afin de pouvoir former une equipe de nationaux experimentés avec les meilleures pratiques internationales.

A specifier:

Hommes mois, internationaux
Hommes mois, locaux
Specialites requises
Duree

D'autres activites a prévoir:
Materiel a acquerir:

Cabinet rose 2

<i>Cons.</i>	<i>INT'l</i> 1/8 @ 240,000 240,000	<i>Local</i> 8/16 @ 5000 80,000	160,000 <u>320,000</u>
<i>Audit</i> - 3 times @ 120,000 ea.	160,000		360,000
<i>Jumelage</i>	360,000		
<i>Formation/Recherche</i> 5 x 60,000 300,000	300,000		
	50,000		
	<u>870,000</u>		300,000
	1,244,000		<u>980,000</u>
	<u>2,114,000</u>		50
<i>Equipement = 50,000</i>			<u>1030</u>

Socio-économique

11) *Etude sur les Exploitations Artisanales.* Il existe au Burkina plus que 200 sites d'orpaillage et les exploitations artisanales emploient environ 100.000 personnes. Les effets sociologiques, économiques, environnementaux, sanitaires/hygiènes et sécurité de ces exploitations artisanales sont pré-occupants pour le gouvernement. Beaucoup de pays ont un secteur minier artisanal et les tentatives entreprises au Burkina et dans d'autres pays pour organiser et encadrer les artisans sont loin d'être satisfaisantes. Le présent projet financera une étude approfondie du problème d'exploitations artisanales avec l'objectif de proposer des solutions appropriées. L'étude mettra l'accent non seulement sur les solutions techniques mais surtout sur les aspects sociologiques, anthropologiques, et économiques. Le but de l'étude sera de déterminer si une aide accrue de la part de l'Etat est souhaitable aux artisans et si, dans l'affirmative, quels sont les moyens, les modalités, et les dispositions financières à mettre en place. Un budget non-alloué sera prévu dans le crédit pour faire suite aux résultats de l'étude.

A spécifier:

Hommes mois, internationaux
Hommes mois, locaux
Spécialités requises
Durée

D'autres activités à prévoir:
Matériel à acquérir:

111 \$ *Expenses*
Int

Coûts

Cons.

10 0 20.000
380,000

16

17.400

732.000

Expenses - 20.000

20.000

Non affectées

1.000.000

1,352.000

Hygiene / Sécurité

par rapport au secteur minier, suivants:

12) Environnement Etant donne que les exploitations minières sont relativement recentes au Burkina, il n'existe pas suffisamment de capacite dans les institutions de l'Etat en matiere d'environnement specifique au secteur. Le present projet prevoit une assistance technique pour augmenter la capacite sur le plan de l'environnement au secteur sur ~~trois~~ *six* aspects principaux:

- l'elaboration des textes et reglements en matiere de l'environnement, y compris les normes et les standards a appliquees dans le secteur public ainsi que le secteur prive;
- l'augmentation des capacites humaines a remplir les taches de controle et de surveillance des chantiers;
- l'augmentation des capacites pour evaluer les etudes d'impacts sur l'environnement, les mesures et les plans a proposer pour attenuer ces impacts;
- la formation des agents en matiere dans les aptitudes scientifiques necessaires, tels que l'echantillonnage, l'analyse au laboratoire, etc;
- l'encouragement des services de consultants et d'autres du secteur prives en matiere d'environnement;
- l'elaboration des programmes pour sensibiliser et enseigner les artisans en matiere protection de l'environnement, l'hygiene, et la securite dans les sites et les campements; ces programmes pourrait etre eventuellement executes en collaboration avec les ONGs.

autres places

A specifier:

Hommes mois, internationaux
Hommes mois, locaux
Specialites requises
Duree

les etudes de l'impact des exploitations minières
$$Days = \frac{1}{6} \times \frac{2}{3} \times \frac{5}{2} \times \frac{4}{2} \times \frac{3}{2} = 18$$

Capacité - internationale
Capacité - import
Travaux - miniers
autres

D'autres activites a prevoir:
Materiel a acquerir:

	<u>IND 11</u>	<u>Loire</u>
<i>Car</i>	30 @ 20.000 600.000	60 @ 2000 120.000
<i>Equipement</i>	Surveillance	1 200.000
<i>Formation</i>	Import	200.000
$100.000 \times 5 = 500.000$	Surveillance	500.000
<i>Parasol</i>		200.000
<u>Sensibilisation</u>		
Ind 1 = 3 ans		
local = 9 mois / 4 ans = 4 ans		
$36 \times 4 = 144$		
		2,100,000

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN**

SECRETARIAT GENERAL

**OFFICE NATIONAL DES MARCHES
PUBLICS**

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

OUAGADOUGOU, le 12 AVR. 1995

N° **00219**
/95/MEFP/SG/ONMP

LE DIRECTEUR GENERAL

A

**Monsieur le Directeur Général de
BUGECO Av. de Tervuren, 206
BRUXELLES - BELGIQUE B 1150
Fax. : 32 2 772 3897**

Att. Mr. Pierre GOOSENS

Bruxelles- (Belgique)

Monsieur le Directeur Général,

Suite à l'appel d'offres de services de consultants pour la préparation d'un document sur la politique et stratégie minière, j'ai l'honneur de vous informer que votre bureau a été retenu par la commission d'évaluation des offres.

Je vous invite donc à venir à Ouagadougou durant la période du 17 au 22 Avril 1995 pour la négociation du contrat d'exécution du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.



Augustin Philippe YADGHO./.

July April 7, 95

PATSM

7/04/95

Liste de Presence

Nom	Prénoms	Société	Adresse Tel
SANOGO	Aboou	SANDGOLD	BP 4771 OUA GA
REICHER	KARL	INTER STAR	Tel. 36 31 46
COMPAORE	AIDA	MUTUAL RESOURCES	B.P. 12 DUKA DOUGOU
TREMPAY	STLUAIN	HIGH RIVER GOLD	30 67 47/48
HOLT	Edward	CHANNEL Resources	34 12 45
HANKS	Sheila	BHP Minerals	B.P. 6201 OUA GA 30-51
SAINT GILLESPIE	Alan	Pulp & Paper PLYM	Cda. Embarras 30 38 2
HALPIN	Ciaran	Billiton	BP 1913 31-61-64
WALSER	Gottfried	Banque Mondiale	BP 575 31.16.13
BOGAERS	Alfred	Anglo American	BP 1463 31 66 35
DE LA FORTIE	Fernando	AMMO AMERICAN	1818 H Street NW Wash DC
DELORME	YVES	MUTUAL RES. LTD.	(202) 473 4234
HEWAWASAM	INDU	World Bank	01-BP 1798 3635
ANDREWS	B. Craig	"	01-BP 1798 36357
DUEDRADO	D. Francis	PATSM	08 BP 11224 34-12
			202-473-5559 (Wash, DC)
			BP 12 30 67 48

MINISTERE DE L'INDUSTRIE
DU COMMERCE ET DES MINES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
AU SECTEUR MINIER

BURKINA FASO

La Patrie ou la mort,
Nous vaincrons !

RAPPORT SUR L'ETAT D'EXECUTION DU PPF DU PROJET
ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR MINIER

I - INTRODUCTION

Nommé par arrêté n°94-163/MICM/SG/DGEM du 17 Novembre 1994, le coordonnateur du PPF du Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier a commencé ses activités au sein du projet le 12 Décembre 1994 avec l'arrivée à Ouagadougou du spécialiste minier de la Banque Mondiale, Monsieur Craig ANDREWS. Rappelons que le PPF du projet sus-cité doit entreprendre les activités principales suivantes :

- 1 - la préparation d'un document sur la politique et stratégie minière ;
- 2 - l'étude sur la commercialisation de l'or et le rôle du CBMP ;
- 3 - la révision de la législation minière.

Durant le séjour du spécialiste minier de la Banque Mondiale les documents suivants ont été préparés :

- Projets de termes de référence des différentes études à mener dans le cadre du PPF ;
- Renseignements supplémentaires aux consultants ;
- Modèle de contrat ;
- Liste restreinte des consultants pour la préparation d'un document sur la politique et stratégie minière

- Calendrier d'activités pour le premier trimestre 1995 etc...

Le présent rapport a pour objet de donner la situation actuelle de l'exécution du projet après un peu plus d'un trimestre d'activité.

II - LES ACTIVITES

1 - Organisation de la coordination du projet :

Afin d'assurer une bonne gestion du projet le coordonnateur devait disposer de :

a) - Bureaux équipés

Après avoir occupé pendant deux mois et demi un bureau de la DGEM, le coordonnateur vient d'avoir 3 bureaux dans les locaux de l'Office Général des Projets de Tambao. Ces bureaux ont été demandés par lettre n°94-491/MICM/SG/DGEM du 30 Décembre 1994 du Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie du Commerce et des Mines.

b) - Personnel

Le personnel suivant qui devait être mis à la disposition du projet par l'Administration n'est toujours pas disponible :

- 1 Comptable
- 1 Secrétaire
- 1 Agent de liaison
- 1 Chauffeur.

c) - Matériel

L'Avance de fonds n'étant pas encore mise en place, le matériel prévu n'a pas encore été acheté :

- Matériel et fourniture de bureau
- Machine à écrire, micro-ordinateur, photocopieuse etc...
- Téléphone, télécopieur
- Véhicule de liaison + Carburant.

2 - Réunion du "Groupe de Travail"

Une réunion d'information du Groupe de Travail a eu lieu le 12 Janvier 1995 sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie du Commerce et des Mines.

A l'issue de cette réunion des documents relatifs au Secteur Minier du Burkina ont été remis à tous les membres du Groupe de Travail (Documents sur la politique minière, l'organisation des institutions chargées de la gestion du Secteur Minier, le code minier, le code des investissements miniers etc...).

3 - Avance de Fonds

L'avance de Fonds demandée par le Gouvernement était de 600 000 dollars US.

L'avance accordée, objet de la lettre d'agrément P9110-BUR signée le 28 Février 1995, est de 400 000 dollars.

Ce montant doit servir pour :

- 200 000 dollars à la préparation d'un document sur la politique et stratégie minière .
- 150 000 dollars à l'étude sur la commercialisation de l'or et le rôle du CBMP ;
- 50 000 dollars au fonctionnement de la coordination du projet. Un compte a été ouvert à la BICIA-B pour recevoir les fonds destinés au fonctionnement du projet. Une demande de retrait de fonds a été soumise à la Direction Générale de la Coopération à cet effet.

Une autre avance devra être accordée ultérieurement pour la révision de la législation minière.

4 - Etat d'exécution des différents volets du PPF

- a) - Préparation d'un document sur la politique et stratégie minière.

Le dossier d'appel d'offres de ce volet du projet a été finalisé en rapport avec l'Office National des Marchés Publics (ONMP) et l'appel d'offres correspondant lancé le 27 Décembre 1994 auprès de 7 bureaux de consultants.

Des représentants de 4 bureaux D42TUDES sont venus à Ouagadougou pour avoir les renseignements nécessaires à la préparation de leurs offres.

Le dépouillement des offres a eu lieu le 17 Février 1995.

4 offres ont été reçues et une sous commission technique a été constituée pour procéder à l'analyse des offres techniques.

Cette sous commission était composée de :

- 1 Représentant de l'ONMP, Président
- le coordonnateur du projet, rapporteur
- 2 Représentants de la Direction Générale de l'Energie et des Mines
- 1 Représentant du BUMIGEB
- 1 Représentant du CBMP
- 1 Représentant de la SOREMIB

Après l'analyse de ces offres techniques, la commission s'est réunie à nouveau le 7 Mars 1995 pour procéder à la dilibération sur les offres techniques, à l'ouverture des offres financières et faire des propositions d'adjudication.

Après avis de la Banque mondiale sur les propositions de la commission et leur approbation par l'autotité compétente, un contrat sera négocié avec le bureau retenu en vue du démarrage des travaux de ce volet du projet.

- b) - Etude sur la commercialisation de l'or et le rôle du CBMP.

La préparation du dossier d'appel d'offres est achevée. L'appel d'offres correspondant interviendra dans les prochains jours.

- c) - Révision de la législation minière

La préparation du dossier d'appel d'offres est achevée l'appel d'offres correspondant interviendra après obtention des résultats de la première étude (Politique et Stratégie Minière) et de l'avance de fonds y relative.

III - CONCLUSION

Malgré beaucoup de difficultés, le PPF a effectivement commencé ses activités. La préparation du document sur la Politique et Stratégie Minière démarrera bientôt avec la négociation du contrat avec le consultant retenu et l'ONMP lancera dans les prochains jours l'appel d'offres de l'étude sur la commercialisation de l'or et le rôle du CBMP.

Les difficultés rencontrées sont essentiellement dues aux faits suivants :

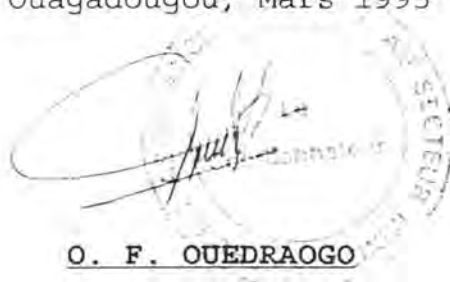
- manque de bureaux équipés durant les trois premiers mois de fonctionnement du projet ;
- personnel prévu non encore disponible ;
- manque de matériel nécessaire au fonctionnement du projet.

La signature de la lettre d'agrément le 28 Février 1995 devrait permettre de résoudre ce problème.

L'aide de la DGEM, de l'ONMP et de la Représentation de la Banque Mondiale a été précieuse dans l'exécution des tâches du coordonnateur.

Une mission de pré-évaluation du projet est attendue à Ouagadougou du 3 au 16 Avril 1995.

Ouagadougou, Mars 1995



O. F. OUEDRAOGO

Coordonnateur du PPF du
Projet d'Assistance Technique
au Secteur Minier.

**Comments on the World Bank Paper
K.REICHER - Interstar Mining Group Inc.**

Rôle du CBMP : I fear that the World Bank policy making of the reform of the CBMP a "sine qua non" condition for the financing of its mine assistance program could lead to a penalization of the other mining projects that are not gold related. It might be important to remind you that the gold projects are still at an exploration stage and that statistically very very few might become operating mines whereas Tambao and Perkoa are actually facing daily the the imperfections of the system that this program is supposed to correct.

Regime Fiscal : InterStar's position is the following :

a - All taxes and dues and other contributions that are based on the product value and not the benefits are punitive and might even jeopardize the economic viability of a project that is based on minerals of low unit value.

We are naturally aware that many countries have royalties or similar levies but Burkina Faso has practically three of them

a - The ad valorem tax of 5 % on Mn ore whereby the taxation base is not clearly defined. This can lead according to the interpretation of the authorities - what authority ??? - to excessive figures.

b - Minimum Gross Value tax of 0.5 % of the Turn over.

c - Last but not least a free ride through a mandatory 15 % participation of the Government in the company without any financial obligation but mandatory dividend payments.

b - There was a very long discussion related to the custom rules and regulations that are outdated, complicated and consequently costly during importation and exportation. A complete overhaul aimed towards simplification, abolition of privileges such as the mandatory use of forwarding agents, use of Chamber of Commerce warehouses and overtime payments of the customs agents even during the normal working hours and cautions for temporary admissions and importations and a general streamlining is required.

3 - Regime juridique : Nearly all points were covered but what should be guaranteed by the government is the following :

- The holder of an exploration permit having performed his accepted work program and found a mineable deposit should have automatically the guarantee to obtain if desired the exploitation permit or mining concession and this according to rules of a mining code and not discretionary decisions by the authorities with regard to the participants in the exploitation company.

- There must be clear rules with respect of the rights and duties of "Subsidiaries of Foreign Companies", "Branch Offices" or "foreign owned local companies".
- I am not so sure that a single "exploitation title" is enough to cover all possibilities.
Small scale more or less artisanal mines cannot be treated tax- and regulationwise in the same manner than industrial operations that have more means but should also have more moral obligations with regard to their social and environmental obligations.
- Placer mining that is a very specific matter should not be treated like normal mining and requires specific rules and regulations that are completely missing in the actual laws.

4 - Government Participation : I think that each government should have the right to participate in a mining venture in its own country but only up to a reasonable level of participation. Furthermore the governmental participations should be treated similar to those of the other shareholders i.e. submitted to the same rights and duties that are mainly financing and risk sharing.

5 - Manque de Coordination avec les Ministères : Actually one of the main problems. As an operation we have to deal - as to my knowledge - with the following Ministries and Directions :

- Prime Minister
- Ministry of Commerce, Industry and Mines
- Ministry of Territorial Security
- Ministry of Public Works
- Ministry of Finances
- Ministry of Labor
- Ministry of Water Resources
- Ministry of Transport
- Direction Générale des Impôts
- Direction Générale des Douanes
- Direction Générale des Travaux Publics and its regional offices
- Provincial Administrations, Police, Gendarmerie

This list is certainly not complete since we are discovering daily other entities. The problem is that there is no clearly defined lead ministry and even the stipulations of a signed convention that are representing the LAW OF THE COUNTRY are not accepted by other Ministries that stick to their own rules and regulations such as applied by their Ministry. This is a real nightmare and time consuming as hell.

6 - Institutions : The permit attribution need a complete review. There should be a "Mines Registrar Office" that keeps the "claim" map up to date and attributes on a first come first served basis the exploration permits. The attribution should be automatic but well defined yearly work requirements - mainly based on physical field

activities - are attached to each permit. The non respect of this work obligations should result in the automatic retrieval of the permit. This supposes a strict control of the works performed by the explorationist.

The size limitation is a good method to avoid long term freezing of ground but the size per permit and the number of permits per applicants need a review.

The actual size of 500 km² i.e. 50,000 hectares or 123.552.7 acres is huge by usual standards but appears to be the result of the fact that initial exploration work that is normally geared towards the finding of target areas through a research permit is not protected against "claim jumping". The real solution consist perhaps in granting a relatively short term research permit giving the explorationist a say one year guarantee against staking of the research area by third parties. After this period he has to select one or more target areas for which a normal exploration permit is granted. Under this conditions the size of the permit or permits can be further reduced and more ground opened for other companies.

One might also consider some exclusion rights i.e. the first refusal right of exploration companies for areas adjacent to their holdings. This might be important for companies that find at the limit of their permits at high cost the beginning of interesting structures that continue and develop outside their zone.

Point 7 & 8 : No further comments.



Karl Reicher

MISSION RESIDENTE DE LA BANQUE MONDIALE
AU BURKINA FASO

FICHE DE SUIVI DE COURRIER

Correspondance enregistrée le : 10/4/95

sous le numéro : 532

traitée par : Diatto

ACTIONS PRISES

Date : 10/4/95

- 1) C. Andrews par Duf.
- 2) Transmettre à la Dir. Decovert

FAX 202 522-1647
To: Thu Ha Nguyen
From: C.B. Andrews

This was sent by pouch 10 April -
am forwarding this to you in the interest
of time. CBA

REMARQUES:

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

BURKINA FASO

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE
LA COOPERATION

N° AN 95 1037 /MEFP/SG/DG.COOP/DCM/OAJ-NJ

Ouagadougou, le 10 AVR. 1995

BORDEREAU RECAPITULATIF DES PIECES ADRESSEES à :

Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale
au Burkina Faso Ouagadougou (à l'attention de la Division des
Décaissements Afrique Banque Mondiale -WASHINGTON-
- OUAGADOUGOU -

SOMMAIRE	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier P.911.0-BUR ----- - Spécimen de signature des Ordonnateurs Délégués- Le Directeur Général de la Coopération  Tertius ZONGO	1/2	Pour attribution

BURKINA MISSION

Received on APR 10 1995 532

dated Washington _____

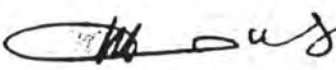
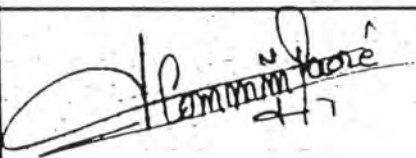
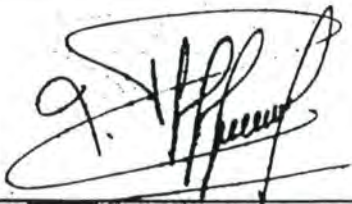
Field KD _____

File _____

SPECIMEN DE SIGNATURE

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR MINIER P. 911.0-BUR

Les personnes dont les spécimens de signature sont ci-dessous indiqués, sont habilitées à signer les demandes de paiements au titre de l'Accord de Crédit sus-cité. Cette délégation prend fin impérativement lors d'un quelconque changement intervenant dans les fonctions des intéressés :

Noms & Prénoms	Fonctions	Signatures
Tertius ZONGO	Directeur Général de la Coopération	
Philippe COMPAORE	Directeur de la Coopération Multilatérale	
Patrice NIKIEMA	Directeur de la Coopération Bilatérale	

Ouagadougou, le 04 AVR. 1995

Le Ministre de l'Economie
des Finances et du Plan

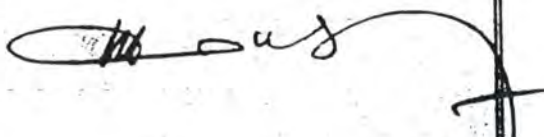
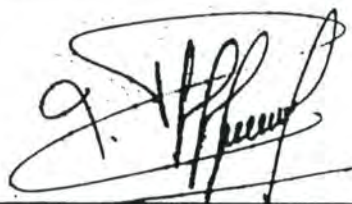
Zéphirin DIABRE



SPECIMEN DE SIGNATURE

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR MINIER P. 911.0-BUR

Les personnes dont les spécimens de signature sont ci-dessous indiqués, sont habilitées à signer les demandes de paiements au titre de l'Accord de Crédit sus-cité. Cette délégation prend fin impérativement lors d'un quelconque changement intervenant dans les fonctions des intéressés :

Noms & Prénoms	Fonctions	Signatures
Tertius ZONGO	Directeur Général de la Coopération	
Philippe COMPAORE	Directeur de la Coopération Multilatérale	
Patrice NIKIEMA	Directeur de la Coopération Bilatérale	

Ouagadougou, le 04 AVR. 1995

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Plan

Zéphirin DIABRE



REPUBLIQUE DU FASO

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR MINIER

NOTES DE LA SEANCE DU GROUPE DE TRAVAIL, 6 AVRIL 1995

PROCHAINE SEANCE: LUNDI, 10 AVRIL 1995, 0900 HEURES

Veillez reflechir:

- aux besoins, capacites, aptitudes humaines necessaires a accomplir les activites ci-apres.
- comment organiser les activites
- le timing et la duree des interventions

Objectifs du Projet

- a) Ameliorer les cadres juridiques, reglementaires, fiscaux, et environnementaux pour les investissements miniers.
- b) Augmenter la capacite des institutions sectorielles.

Activites du Projet

1) Reforme de la legislation miniere:

- loi fondamentale
- decret d'application
- modele de convention d'etablissement
- a) A resoudre probleme de la RAAF
- b) Renforcer service de legislation; homologue des consultants
- c) Biblioteque et acces aux renseignements

2) Fiscalite Miniere

- a) etude comparative
- b) formation dans la pratique
- c) amelioration de la coordination entre les services d'etat:
DGI, Douanes, DGM, Ecole des Regies Financieres
- d) formation dans le calcul de l'assiette d'imposition

3) Cadastre Minier

- a) diagnostic du probleme; lie au code minier
- b) procedures et structures d'attribution des permis
- c) informatiser le cadastre

4) Capacite de Surveillance

- a) augmenter la capacite en negociations

5) Donnees de Base

- a) completer, synthetiser, et actualiser les donnees existantes ou a acquerir dans le cadre d'autres projets: geophysique et cartographie regionales
- b) integration des donnees des compagnies privees
- c) completer les donnees de base sur le secteur (programme PNUD)

6) Restructuration des Institutions

- a) augmenter les connaissances sur les pratiques internationales
- b) definir des attributions claires

- c) former les agents charges des differentes taches
- d) soutien logistique

7) Role du CBMP

8) Campagne Promotionelle

- a) participer aux journees de l'or, promotion des petits operateurs
- b) participer/aider Promin 95
- c) diagnostic/planning/budget a travers projet ACDI
- d) edition des documents promotionels
- e) diffusion et promotion a travers des conferences/seminaires
- f) edition des revues locales sur le secteur
- g) associations entre les operateurs dans le secteur

9) Soremib

- a) aider aux frais de fonctionnement
- b) aider a augmenter les reserves, travaux de developpement
- c) en cas de fermeture, aider a la transformation, indemnites, formation, activites connexes dans la region
- d) en cas de fermeture, rehabilitation du cite en matiere environnement

10) Formation en Comptabilite Miniere

- a) cellule de fiscalite miniere
- b) jumelage de l'Ecole de Regie Financiere avec une institution exterieure
- c) participation ponctuelle des consultants
- d) en cas de besoin, prevision budget pour l'audit exterieur
- e) formation et encouragement aux cabinets prives en la matiere

11) Etude sur les Exploitations Artisanales

- a) etude diagnostique: a encourager ou a tolerer?
- b) tenir compte des facteurs sociologique/technique/economique/environnement/juridique
- c) sensibilisation des orpailleurs en matiere securite, sante, environnement
- d) budget non-attribue pour faire suite aux resultats de l'etude

12) Environment Management

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DES MINES**

SECRETARIAT GENERAL

**PROJET D'ASSISTANCE
TECHNIQUE AU SECTEUR MINIER**

**01 BP 12 Ouagadougou 01
Tél : (226) 30 67 48
Fax : (226) 31 27 58**

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

Ouagadougou, le 20 MARS 1995

LE COORDONNATEUR

Au

N° 95 - 017 /MICM/SG/PATSM/COORD

**Monsieur Craig ANDREWS
Mining Spécialist
World Bank
WASHINGTON DC 20433 USA
Fax (202) 4776391
(202) 4776319**

Objet : Avis de la Banque Mondiale
sur le choix d'un Bureau
d'Etudes pour la préparation
d'un document sur la politique
et stratégie minière

Monsieur,

Suite à l'appel d'offres de services de consultants pour la préparation d'un document sur la politique et stratégie minière, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les documents suivants :

- Procès-verbal d'ouverture des offres ;
- Rapport d'analyse des offres techniques ;
- Procès-verbal de délibération.

Comme indiqué dans le procès-verbal de délibération, la Commission propose de retenir le Bureau BUGECO, classé premier au niveau de l'évaluation des offres techniques, pour la négociation du contrat.

Le Gouvernement souhaite avoir l'avis de la Banque sur cette proposition.

Veuillez agréer, **Monsieur**, l'assurance de ma parfaite considération.

BURKINA MISSION
Received on MAR 21 1995
Routed Washington
Craig Andrews

Quindellassida François OUEDRAOGO

P.J. :

- Field KD
- Quatre (4) offres techniques
 - Quatre (4) offres financières



exhibe de presence

Assistance technique au Lecteur Minier

17.01.95

Nom et Prénom	Service	Tel.	Emargent
Boulanger D'Alain	BUNOAB	3001.82	
HARO Nacou	DGEM	312418	
KAGAMBEGA MALIKE	DCF	-	
ZERBO Aissatou	CBHP	307548 ou 308582	
KI Sika	DGEM	312418	
Quedraogo Abdoul A	DG I	306838	
BONKOUNGOU Jean-Marie	DNMP		
ZENOU Sika	SOREHIS		
DUEDRADO Diindelamida Francis	PATSM	312418	

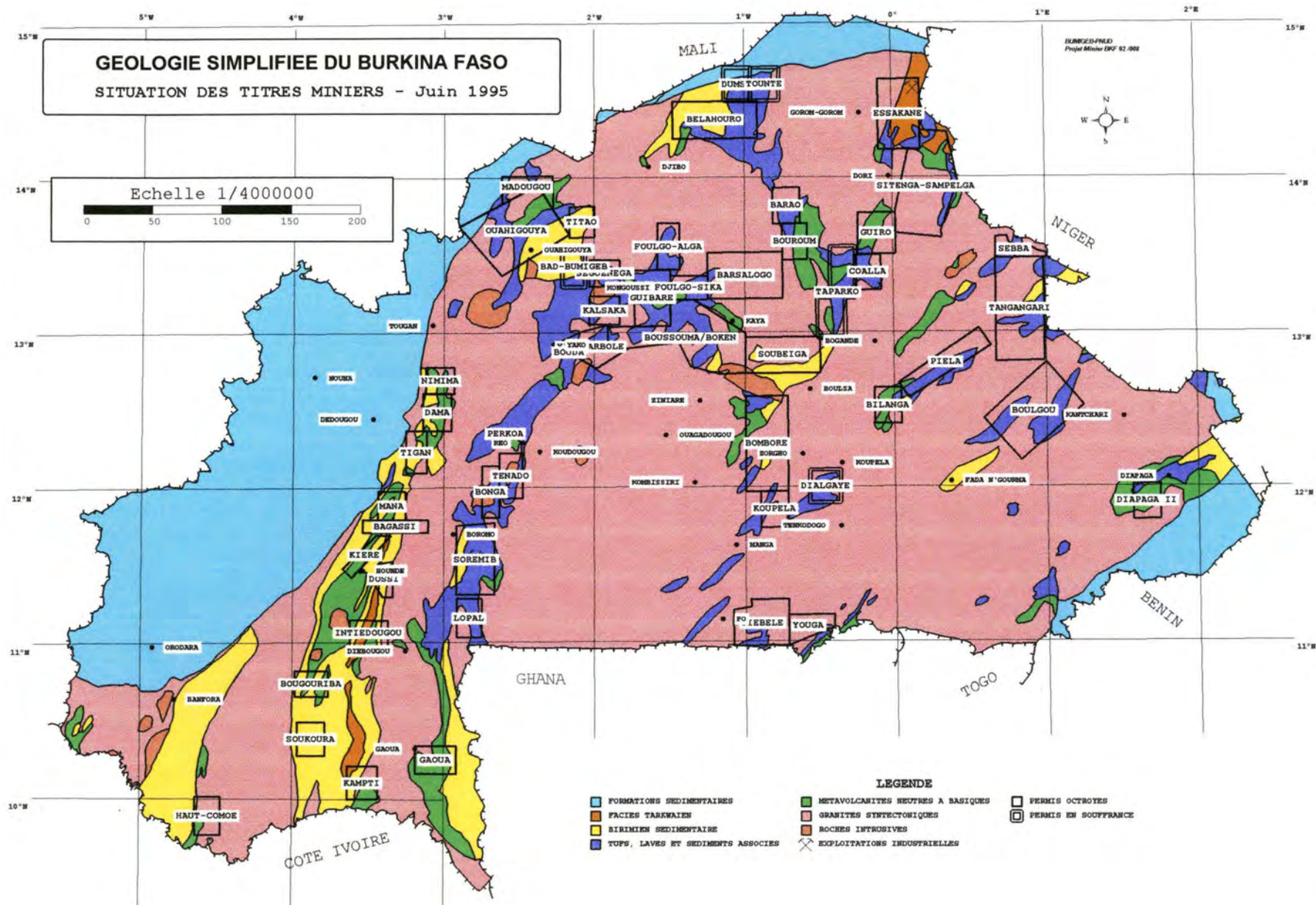


Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date March 17, 1995	Document Type Report/meeting minutes			
Correspondents / Participants Ministere de l'Economie, des Finances et du Plan, Burkina Faso				
Subject / Title Proces verbal d'ouverture des offres de services de consultants pour la preparation d'un document sur la politique et startegie miniere/ rapport d'analyse des offres techniques/proces-verbal de deliberation				
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/23/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/23/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/23/2022			

SITUATION DES TITRES MINIERs - Juin 1995

Frequency	Count (Approximate)
Daily	50
Weekly	50
Monthly	50
Never	50



IENIM

THE WORLD BANK GROUP
Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.
Tel. No. (202) 477-1234 • Fax (202) 477-6391 • Telex No. RCA 248423

FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

DATE: March 3, 1995

NO. OF PAGES: 1
(including cover sheet)

MESSAGE NO.: 1

TO: Francois Ouindelassida Ouedraogo
Title: Coordonnateur
Organization: Ministere de l'Industrie du Commerce et
des Mines
City/Country: Ouagadougou, Burkina Faso

DESTINATION FAX NO.: 226 31 24 18

226 - 308649

FROM: C.B. Andrews
Title: Sr. Mining Specialist
Dept/Div: IENIM
Room No.: G 2058

DIVISIONAL FAX NO.: (202) 202 477 6619
Dept./Div. No.: 613-10
Telephone: (202) 202-473-4226

SUBJECT: Projet Minier

MESSAGE:

Francois:

Reference notre conversation telephonique.

Craig



Transmission authorized by: cba

If you experience any problem in receiving this transmission, inform the sender at the telephone or fax no. listed above.

ABIDJAN
(Rég. de Côte d'Ivoire)

for
CRAIG ANDREWS
from
Colin Lyle

**KERR
FORSTER**
CHARTERED ACCOUNTANTS

TELEPHONE : 32 - 40 - 70
22 - 33 - 82
FAX : 33 - 28 - 30

FAX

Date : 03 mars 1995

Attn : M. Colin Lyle (202) 473.79.13
Banque Mondiale Dpt/Div N° 238/55
Room N° J2.137 - Tél N° 473.44.54

De : A.LAWSON : PKF - Abidjan S/C SARECI - Bamako
Fax (223) 22.80.21

Concerne : Fiduciaire Europe Afrique (Lallou)

Cher M. Lyle,

J'avais répondu à votre fax depuis Abidjan le lendemain de sa réception. Je suis surpris qu'il ne vous soit pas parvenu.

Dès réception de votre message à Abidjan, j'ai pris contact avec M. Nelson qui a assisté M. Lallou dans une mission comptable à Ouagadougou en octobre/novembre 1993. Depuis cette date, Peter Nelson m'a confirmé que PKF - Lomé n'a signé aucun accord avec Lallou (FEA). En ce qui concerne PKF - Abidjan, nous n'avons de notre côté aucun accord de collaboration avec Lallou (FEA). En outre, ni Peter Nelson, ni moi-même n'étions informés de l'offre que M. Lallou a adressée à la Banque Mondiale. Enfin, j'ai téléphoné à M. Lallou à Ouagadougou pour plus d'informations : je n'ai obtenu rien de précis, mais il est ressorti de notre

PKF

worldwide

SARL AU CAPITAL DE 5 MILLIONS DE F C F A - R. C. ABIDJAN 2004
AUDIT - EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
CONSEIL D'ENTREPRISE, ORGANISATION ET PRESTATIONS INFORMATIQUES

BEJIN - CAMEROUN - COTE D'IVOIRE - MAROC - ...

MONTREAL, ETC.,



2

discussion qu'aucun Bureau PKF de la région ne travaille avec FEA.

Je demeure à votre disposition pour tout complément d'informations sur cette affaire. Peter Nelson et moi-même sommes à Bamako jusqu'au 12 mars. Vous pouvez me joindre au téléphone au 22.64.64, Poste 223 ou 244 et par fax au (223) 22.80.21.

Sincères salutations et à bientôt.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Teyi A. Lawson', with a long horizontal line extending from the left side of the signature.

Téyi A. LAWSON
Directeur Associé

Banque
Fosa

Projet Sgs

Mars 95

RECAPITULATIF DU PROJET

(ECU - 6/95)
566 CFA / ECU

ASSISTANCE TECHNIQUE + COUTS D'EXECUTION DES VOILETS PISSILA

ET CARTOGRAPHIE + ADMINISTRATION

POSTE BUDGETAIRE	ADMINISTRATION	VOILET CARTOGRAPHIE	TOTAL
Infrastructure = Travaux ✓	211 213 000 ✓ 373 000	-	211 213 000
Fonctionnement	227 325 000 ✓ 346 000	-	227 325 000
Contrôle + Evaluation = AT	233 460 000 ✓ 355 000	-	233 460 000
Assistance tech. AT	600 000 000 ✓ 913 000	3 000 000 000 ✓ 4 566 000	3 600 000 000
Personnel national auxil. Divers	112 860 000 ✓ 172 000	128 340 000 ✓ 195 000	241 200 000
Main d'oeuvre occas./tâcherons Divers	-	16 000 000 ✓ 24 000	16 000 000
Indemnités terrain = FONCT	19 750 000 ✓ 30 000	39 000 000 ✓ 59 000	58 750 000
Formation = Divers	304 000 000 ✓ 463 000	-	304 000 000
Equipement = Fourniture	140 463 000 ✓ 214 000	238 112 340 ✓ 362 000	378 575 340
Travaux	-	769 160 000 ✓ 1 470 000	769 160 000
Documentation = Fourniture	-	68 500 000 104	68 500 000
TOTAL 1.....	1 849 071 000	4 259 112 340	6 108 183 340

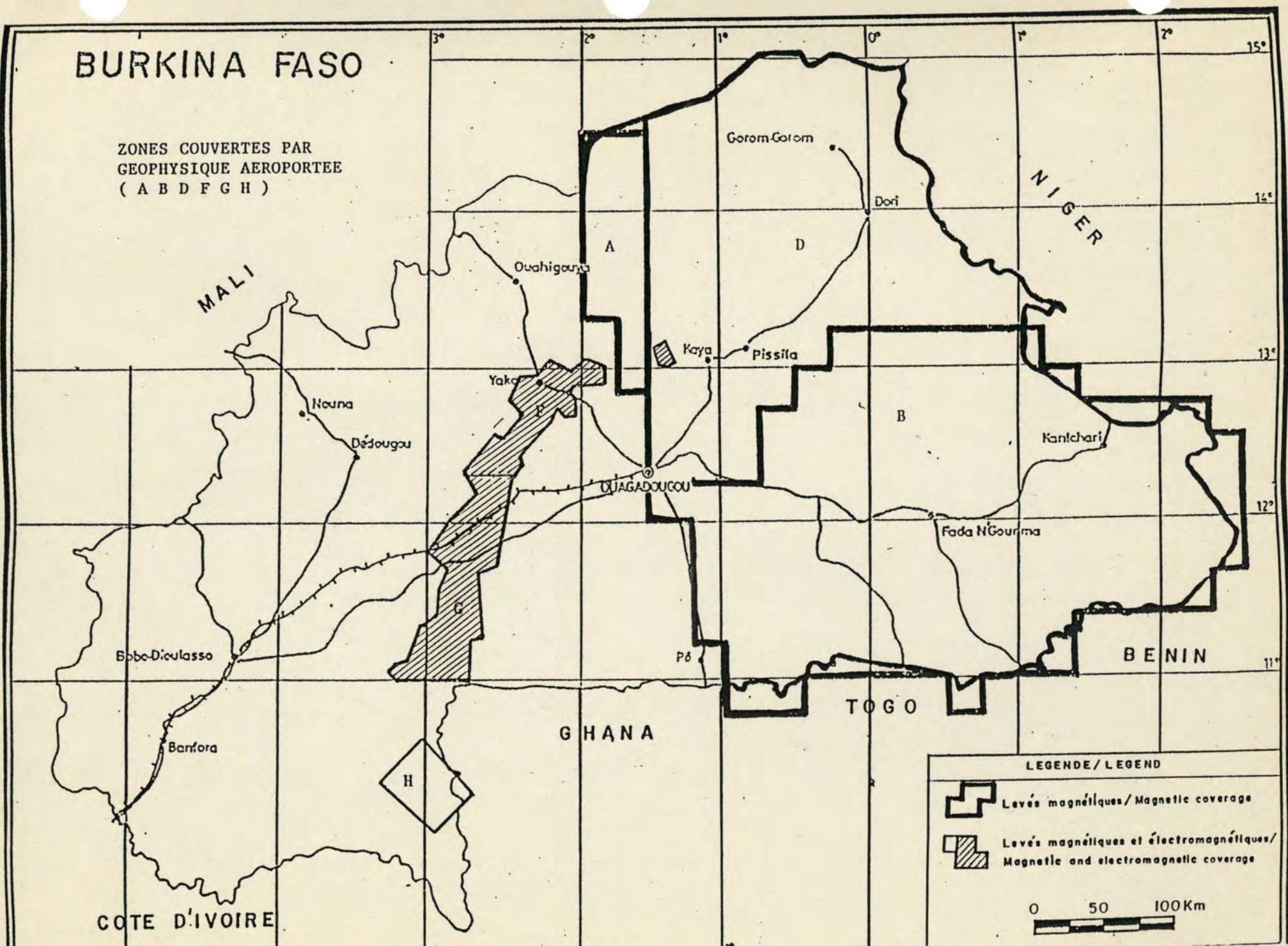
VOILET GEOPHYSIQUE

-

-

BURKINA FASO

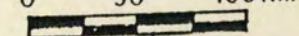
ZONES COUVERTES PAR
GÉOPHYSIQUE AÉROPORTEE
(A B D F G H)



LEGENDE / LEGEND

-  Levés magnétiques / Magnetic coverage
-  Levés magnétiques et électromagnétiques / Magnetic and electromagnetic coverage

0 50 100 Km



DEVIS PROGRAMME

POSTES	DESIGNATION	MONTANTS ANNUELS					TOTAL
		1e année	2e année	3e année	4e année	5e année	
Infras- tructures	Bureaux	146 912 000	-	-	-	-	146 912 000
	Magasin	18 125 000	-	-	-	-	18 125 000
	Hangar (parking)	14 675 000	-	-	-	-	14 675 000
	Lithothèque	31 501 000	-	-	-	-	31 501 000
	Option laboratoire	-	240 655 000	-	-	-	240 655 000
Assistance technique	Chef de projet expatrié + Pers. tech. expat. (Administration + Cartographie)	720 000 000 <i>Ecu 1,272,085</i>	720 000 000	720 000 000	720 000 000	720 000 000	3 600 000 000
Personnel national	Personnel auxiliaire	48 240 000	48 240 000	48 240 000	48 240 000	48 240 000	241 200 000
	Indemnités de terrain	11 750 000	11 750 000	11 750 000	11 750 000	11 750 000	58 750 000
	Manoeuvres occasionnels	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	16 000 000
Travaux	Travaux de terrain . Carburant	8 232 000	8 232 000	8 232 000	8 232 000	8 232 000	41 160 000
	Travaux de labo . Analyses+lames minces	35 600 000	25 600 000	25 600 000	25 600 000	25 600 000	138 000 000
	. Datations	60 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	220 000 000
	Autres trav. - impres. & confection rapport	92 000 000	62 000 000	62 000 000	62 000 000	92 000 000	370 000 000

Documen- tation	- Photos aéri. satellites cartes top	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	65 000 000
	- Abonnement - Achat doc. scientifiques	1 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	3 500 000
Equipe-	. Mat. reproduction	19 000 000	-	-	-	-	19 000 000
	. Mat. roulant	191 610 000	-	-	-	-	191 610 000
	. Mat. technique	31 730 000	-	-	-	-	31 730 000
	. Mat. camping	24 325 000	-	-	-	-	24 325 000
	. Mat. informatique	69 597 340	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	79 197 340
	. Mobilier	32 713 000	-	-	-	-	32 713 000

POSTE	DESIGNAT°	MONTANTS ANNUELS					TOTAL
		1e année	2e année	3e année	4e année	5e année	
Fonct.admin. (entretien+fax +tél+ électr.+ carb.+ lubrif. + entretien véh.+assur.+ taxes diverses	-	45 465 000	45 465 000	45 465 000	45 465 000	45 465 000	227 325 000
Formation	Individuelle	56 000 000	56 000 000	56 000 000	56 000 000	-	224 000 000
	Groupée	5 000 000	10 000 000	10 000 000	-	-	25 000 000
	Voy.-études	5 000 000	20 000 000	20 000 000	10 000 000	-	55 000 000
Evaluation contrôle	Mission D'évaluation	16 320 000	-	16 320 000	-	16 320 000	48 960 000
	Réunions tripartites	4 125 000	4 125 000	4 125 000	4 125 000	-	16 500 000
	Mis.consult. trav.	-	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	42 000 000
	. Informat.	21 000 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	63 000 000
	. Pétrolog.	21 000 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	63 000 000
	. Isotopes						
Totaux annuels		1 747 620 340	1 342 667 000	1 118 332 000	1 082 012 000	1 058 207 000	6 348 838 340

TOTAL SANS OPTION..... 6 108 183 340

TOTAL + OPTION..... 6 348 838 340

PERSONNEL : DIRECTION DU PROJET

POSTES	EXPAT.	NATIONAUX		PROFILS	TACHES
		BUMIGEB	AUXIL.		
Chef de Projet expatrié	1				
Homologue National		1			
Secrétaire de direction			1	DUT + expérience informatique WP, Lotus 123, Word.	Rôle d'adjoint administratif, organisation du secrétariat, de la correspondance, du classement.
Secrétaire adjointe			1	BAC G1 + connaissance traitement de texte.	
Comptable-gestionnaire		1		DUT gestion ou à défaut BAC G2 + 5 Ans d'expérience.	
Adjoint-Comptable			1	BEP comptable + expérience.	
Magasinier		1		Magasinier connaissance de la gestion des stocks.	Chargé de l'approvisionnement et de la gestion des stocks de matériels divers.

Agent de liaison		1		B E P C.	Chargé de la distribution et de la collecte du courrier, courses diverses.
Mécaniciens (chauffeurs)			3	Diplôme en mécanique autos Diesel + Essence + Permis C.	Garage + Terrain pour dépannage ou pour géologie.
Chauffeurs		2		Permis C.	Terrain + Ville
Total.....	1	6	6		

PERSONNEL : CARTOGRAPHIE (21 agents)

POSTES	EXPAT.	NATIONAUX		PROFILS	TACHES
		BUMIGEB	AUXIL.		
- Chef géologue	1			Issu du Bureau d'Assistance technique pour le projet cartographie. Géologue ayant une expérience dans la cartographie des terrains volcaniques et volcano-sédimentaires, notamment des terrains birimiens d'Afrique de l'Ouest;	Organise l'exécution du travail de cartographie géologique sur le terrain de concert avec la direction du projet. Assure la synthèse de travaux avec les chefs de missions. Coordonne le dessin des maquettes et la rédaction des notices.

- Géologue-cartographe	2			ingénieurs géologues avec expérience sur les terrains volcano-sédimentaires.	lèvent les cartes avec les géologues nationaux et rédigent les notices explicatives...
- Structuraliste	2			Ingénieur spécialisé en géologie structurale avec expériences sur les déformations synmétamorphiques.	cartographie avec analyse et synthèse structurales.
- Géologue cartographe		2		ingénieurs géologues expérimentés	lèvent les cartes géologiques avec les géologues expat., rédigent les notices explicatives...
- Assistants géologues		2	2	techniciens supérieurs ou Maîtrise en géologie	compilent les données bibliograph. lèvent les cartes d'affleurements...
- Chauffeurs		4	4	Permis de conduire C	conduite en ville et en brousse

- Pétrographe		1		ingénieur géologue spécialisé en Pétrographie avec expérience dans la détermination des roches birimiennes	étudie les roches apportées par les géologues, contrôle la confection des lames minces, organise la conservation des spécimens dans la lithothèque avec le responsable.
- Préparateur de lames minces		1		Technicien formé pour la confection de lames minces et de sections polies	Prépare les lames minces et s'occupe de la lithothèque avec le reprographe
S/TOTAL 2.....	5	10	6		

INFORMATIQUE (4 agents)

POSTES	EXPAT.	NATIONAUX		PROFILS	TACHES
		BUMIGEB	AUXIL.		
Informaticien	1			Spécialiste de la cartographie assisté par ordinateur	Mise en place du système informatique, formation des géologues, contrôle périodique de la bonne marche de la cellule informatique.
Ingénieur géologue informaticien		1		Ingénieur géologue à former en informatique géologique pour la cartographie assistée par ordinateur.	Gestion des fichiers, interprétation des cartes, édition des épreuves informatiques.
Opérateurs de saisie		1	1	Niveau BEPC, capable de faire la saisie des données et comprendre les travaux géologiques. (Agent de maîtrise).	Saisie de données.
S/TOTAL 3.....	1	2	1		

REPROGRAPHIE - DESSIN (3 agents)

POSTES	BUMIGEB	PROFILS	TACHES
Chef dessinateur	1	- Dessinateur-cartographe ayant une bonne expérience dans le dessin des cartes géologiques - Si possible ayant des notions en dessin assisté par ordinateur (digitalisation...)	Responsable de la salle de dessin, sera chargé de préparer les maquettes des cartes géologiques pour impression, et tout autre travail de dessin, initiera les commandes des produits divers nécessaires aux travaux de dessin et reprographie.
Dessinateur	1	Habile à réaliser des dessin du style carte géologique	Il réalisera les dessins sous la responsabilité du chef dessinateur
Reprographe	1	-	Travaux de photocopies
S/TOTAL 4.....	3	-	-

AVANT EXECUTION DU PROJET SYSMIN

CARTE GEOLOGIQUE DE RECONNAISSANCE A 1/200 000

. Degrés carrés publiés avec notice explicative :

1. Oudalan
2. Tenkodogo
3. Fada N'gourma
4. Diapaga-Kitarchi
5. Banfora-Sindou-Mangodara
6. Gaoua-Batié.

. Degrés carrés levés et non publiés :

1. Boulsa
2. Sebba
3. Ouahigouya
4. Pissila
5. Pô
6. Pama.

. Degrés carrés non levés :

1. Djibo
2. Kaya
3. Ouagadougou
4. Koudougou
5. Houndé (objet d'une interprétation photogéologique).
6. Léo (photogéologique)
7. Bobo-Dioulasso-Sikasso (photogéologique)
8. Dédougou (photogéologique)
9. Tougan
10. Douentza
11. Arly-Kandi
12. Dokuy.

APRES EXECUTION DU PROJET SYSMIN

- Degrés carrés non levés :

- WB 1. Léo (Birimien)
WB 2. Dédougou (Birimien + Sédimentaire)
WB 3. Arly-Kandi (Birimien + Sédimentaire)
WB 4. Tougan (Birimien + Sédimentaire)
WB 5. Bobo-Dioulasso (sédimentaire)
WB 6. Douentza (sédimentaire)
WB 7. Dokuy (sédimentaire).

AUTRES CARTES

1. Révision de la carte géologique à 1/1 000 000
2. Carte tectonique du Burkina à 1/1 000 000.

TABLEAU DES RECETTES (en milliers)

Mars 95

SEC	CHA	ART.	NATURE DES RESSOURCES	JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS	Prévision 1993	Prévision 1994	Prévision 1995
				Décret N° 69-197/PRES/MFC du 19/09/1969 portant Régime Financier du Burkina Faso.			
11	22	007	Reversement des sociétés et établissements publics			0	0
		008	Reversement créances bancaires	Art. 008 : Reversement créances bancaires A/- Textes en vigueur Loi N° 23/93/ADP du 25 Mai 1993 portant dispositions particulières applicables au recouvrement des créances compromises des Etablissements de crédit en restructuration cédées à l'Etat Burkinabè.	1 800 000	2 031 016	1 100 000
		009	Taxe Spéciale d'Intervention (TSI)	Art. 009 : Prélèvement sur marchandises importées et exportées (CBC et ONAC) A/- Textes en vigueur : Articles 11 à 13 de la Zatu de Finances 1987 Loi de Finances 1993	500 000	1 344 509	4 026 999
		010	Prélèvement Fonds d'Action Pétrolière	Art. 010 : Prélèvement Fonds d'Action Pétrolière A/- Textes en vigueur : Structure des prix des hydrocarbures Arrêté conjoint 93-044/MICM/MFB du 27/07/1993 portant composition des structures des prix des hydrocarbures liquides.	360 000	0	0
		011	Autres Taxes Parafiscales (BUMIGEB) (Jaugeage, Epreuves, Redevances, Minières, Carrières et Titres Miniers, Etablissements Classés, Poinçonnage et Contrôle de Bijoux).	Art. 011 : Autres Taxes Parafiscales (BUMIGEB) A/- Textes en vigueur : -Arrêté N° 00566/MCDIM/BUVOGMI du 09/04/1979 -Arrêté N° 00566/MCDIM/BUVOGMI du 09/04/1979 -Raabo N° AN VII 0136/FP/CAPRO/PRECO/SEM du	156 500	150 000	0



Ouagadougou, le 31 Mars 1995

N° 95-119 /MEFP/SG/ONMP

Objet : Services de consultants pour
l'étude sur la commercialisation
de l'or et le rôle du CBMP

Réf. :

*Le Ministre Délégué auprès
du Ministre de l'Economie des
Finances et du Plan
Chargé du Budget et du Plan*

A

Monsieur le Directeur Général de
KPMG
P.O. Box 74111
Burgemeester Rijndreslaan 6A
1185 MC Amstelveen
PAYS BAS (Netherlands)
Fax : 31 20 656 6777

Monsieur le Directeur Général,

1. Vous êtes, par la présente, invité à soumettre des offres techniques et financières de services de consultants qui pourront être sujettes à des négociations futures et donner lieu à un contrat entre votre société et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan "l'Administration".

2. Description sommaire des tâches à accomplir

Etude sur la commercialisation de l'or et le rôle du CBMP

- Effectuer une évaluation de la gestion financière du CBMP et si possible un audit des états financiers au 31 Décembre 1994 ;
- Evaluer la commercialisation de l'or au Burkina surtout en ce qui concerne les exploitations artisanales ;
- Examiner les avantages et les inconvénients du monopole de l'Etat sur l'exploitation de l'or ;
- Déterminer les coûts réels de l'intervention du Comptoir Burkinabé des métaux précieux (CBMP) dans le secteur ;
- Proposer des améliorations pour la commercialisation de l'or y compris la suppression éventuelle du monopole et la restructuration du CBMP.

.../...

3. Pour vous aider à présenter votre proposition, vous trouverez ci-joint :

- i) la description du mandat des consultants (termes de référence - TDR) ;**
- ii) des renseignements supplémentaires destinés aux consultants y compris le modèle de présentation de curriculum vitae ;**
- iii) un modèle de contrat qui régira les prestations des consultants ;**
- iv) la liste restreinte des consultants.**

4. Le Gouvernement du Burkina Faso a reçu une avance de préparation du projet (PPF) de l'Association Internationale de Développement, IDA, en diverses monnaies pour contribuer au financement du Projet de l'Assistance Technique au Secteur Minier. Le Gouvernement compte utiliser une partie de ladite avance pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat mentionné dans cette invitation.

5. Pour obtenir des renseignements directs sur les tâches à accomplir et sur les conditions de travail sur place, il est jugé souhaitable qu'un représentant de votre société se rende à Ouagadougou avant de soumettre votre proposition. Votre représentant devrait rencontrer le responsable suivant :

Monsieur François Ouindelassida OUEDRAOGO
Coordonnateur du Projet de l'Assistance Technique au Secteur Minier
Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines
BP 12 Ouagadougou - Tél : (226) 30 67 48 - Fax : (226) 31 27 34

Veillez vous assurer que ce responsable est informé de cette visite à l'avance pour lui permettre de prendre les dispositions appropriées.

6. La proposition doit être conforme au modèle décrit dans les "informations supplémentaires pour les services de consultants". L'évaluation des offres se fera uniquement sur la base des propositions techniques qui seront notées sur 100 points.

Pour être jugées recevables, les propositions techniques devront avoir une note au moins égale à soixante (60) points. Seules les offres financières correspondantes seront ouvertes. Les autres offres financières seront retournées sans avoir été ouvertes. Les propositions techniques seront évaluées en fonction des critères suivants :

- i) l'expérience générale du bureau d'études dans le domaine faisant l'objet de la consultation (20 points) ;**
- ii) l'adéquation entre le plan de travail et l'approche proposés et le mandat des consultants (45 points) ; et,**
- iii) les qualifications et la compétence du personnel dont les services font l'objet de la consultation (35 points).**

Les curriculum vitae des membres de l'équipe proposée nominativement devront être dûment paraphés et signés par les personnes concernées. Ils devront être conformes au modèle du curriculum vitae ci-joint. Ces personnes seront évaluées en fonction des critères suivants :

- i) qualifications générales (diplôme, formation et expérience professionnelles (5 points) ;
- ii) compétences dans les tâches spécifiques à accomplir dans le cadre de la consultation (20 points) ;
- iii) connaissance de la langue française et expérience dans les pays en voie de développement (10 points).

7. Le prix inclura tous les coûts tels que les honoraires, les dépenses remboursables, les dépenses locales etc., constituant le coût global des prestations. L'absence de présentation de la ventilation détaillée selon le format annexé à cette lettre d'invitation pourrait conduire au rejet de la proposition. Aux fins d'évaluation, le prix sera le coût total des prestations, y compris les dépenses remboursables converties en monnaie locale. Le taux utilisé pour convertir la partie en devise en monnaie locale sera le cours vendeur publié par la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à la date de remise des propositions indiquée au paragraphe 17. La proposition retenue en vue de négocier le contrat sera celle ayant reçu la somme pondérée la plus élevée à l'évaluation technique. Le budget alloué à cette étude est de US \$ 120 000 et votre offre ne devrait pas excéder ce plafond. Toute offre financière supérieure à ce plafond sera rejetée.

8. L'Administration se réserve le droit de ne retenir aucune des sociétés ayant soumis des propositions. La qualité étant le seul critère de sélection, l'Administration n'est pas tenue de choisir la société dont le prix est le plus bas.

9. Il vous revient de spécifier le nombre d'hommes-mois de services et la durée qui seront nécessaires pour réaliser l'étude. Par ailleurs, vous êtes libres d'ajouter ou de substituer d'autres spécialités que vous estimez nécessaires pour la réalisation de l'étude sur la base du nombre d'hommes-mois que vous estimez nécessaire pour l'exécution des prestations.

10. Les offres resteront valables pour une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres. Pendant cette période, vous ne serez pas autorisés à modifier le personnel et le prix proposés dans votre offre. L'Administration fera tout son possible pour sélectionner une société avant la fin de cette période.

11. Veuillez noter que le coût de la préparation des offres de services et les coûts liés à la négociation d'un contrat, y compris les frais de déplacement pour se rendre au Burkina Faso, ne sont pas remboursables au titre de coût direct des prestations.

12. Dans la mesure où le contrat peut être conclu en Mai 1995, il est attendu que vous commenciez les prestations en Juin 1995.

13. Nous tenons à vous rappeler que toute société minière, industrielle ou de construction avec laquelle vous pourriez être associé ne pourra définir ou demander aucun titre minier, participer à aucun appel d'offres pour des fournitures ou des travaux résultant des associés au projet dont les prestations de consultants font partie. Par ailleurs, nous vous rappelons que selon les règles de recrutement des consultants de la Banque Mondiale, les consultants éventuellement engagés pour la préparation d'un projet ne peuvent pas être engagés pour l'exécution du même projet, sauf dérogation écrite de la Banque.

14. Veuillez noter que si vous estimez que votre société n'a pas l'expertise requise pour assurer l'ensemble des prestations, il n'y a pas d'objection à ce que vous vous associiez avec une autre société pour vous permettre de présenter une proposition répondant à tous les besoins d'expertise. Cependant des groupements entre sociétés retenues sur la liste restreinte ne sont pas autorisés sans un accord préalable de l'Administration. La demande pour un tel groupement devrait être accompagnée de toutes informations sur l'association proposée.

15. Selon les termes de référence, il est souhaitable que vous vous associiez avec une société locale ; veuillez noter qu'une société locale ne peut être associée qu'avec une et une seulement des sociétés retenues sur la liste restreinte.

16. Une invitation à soumettre des offres de services a été envoyée aux autres sociétés dont la liste est jointe en annexe 1.

17. Les offres doivent parvenir en 5 exemplaires le avant 10 Heures, heures locales à l'adresse suivante.

Office National des Marchés Publics (ONMP)
01 BP. 6444 Ouagadougou 01
Burkina Faso - Tél. 30 67 21 / 30 86 80
Fax. : 31 20 25

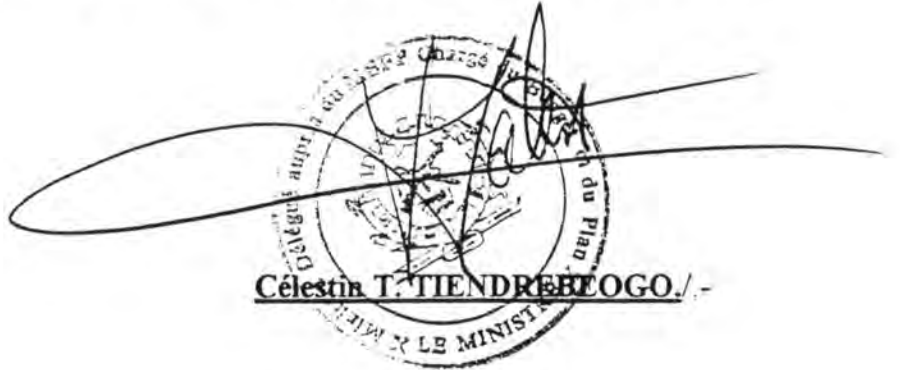
L'offre technique et l'offre financière seront remises dans des enveloppes séparées et cachetées portant la mention "offre technique" et "offre financière".

18. Vos services bénéficieront de certaines exemptions fiscales et douanières au Burkina Faso. Les informations sur la réglementation fiscale et douanière applicable peuvent être obtenues auprès du coordonnateur du projet.

19. Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir par télex ou facsimilé.

- a) la date de réception de la présente lettre d'invitation ;
- b) la confirmation de votre intention de participer à la consultation dans les dix (10) jours qui suivront la réception de cette lettre d'invitation ;
- c) éventuellement, la date et le mode d'envoi des offres de services.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération distinguée.



Célestin T. TIENDREBETOGO./ -

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Délégué aux affaires économiques' and 'Ministère du Plan'. Below the signature, the name 'Célestin T. TIENDREBETOGO./ -' is printed and underlined.



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date [undated]	Document Type List			
Correspondents / Participants				
Subject / Title LISTE RES'IREINTE DE.S CONSULTANTS POUR L'ETIIDE SUR LA COMMERCIALISATION DE L'OR ET LE ROLE DU COMPTOIR BURKINABE DES METAUX PRECIEUX (CBMP)				
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/23/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/23/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/23/2022			

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DES MINES**

SECRETARIAT GENERAL

**PROJET D'ASSISTANCE
TECHNIQUE
AU SECTEUR MINIER**

**01 BP 514 OUAGADOUGOU 01
Fax/Tél. : (0226) 31 24 18**

N° 95/011 /MICM/SG/PATSM/COORD

Burkina Faso

La patrie ou la mort, nous vaincrons !

Ouagadougou, le 23/02/95

LE COORDONNATEUR

A

**Monsieur Craig ANDREWS
Mining Specialist World Bank
Washington DC 204 33 USA**

**Fax : (202) 202 477 6619
(202) 477 6319**

Objet : Transmission de documents.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation les documents suivants :

- **Projet de budget de fonctionnement du PPF pour une année ;**
- **Liste restreinte des consultants pour l'étude sur la commercialisation de l'or et le rôle du CBMP approuvée par la Direction Générale de l'Energie et des Mines ;**

Dans l'attente de vos commentaires et avis, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

IENIM

Industry and Mining

**Copy to: Division Chief
Task Manager
Division File
Info. File**



Quindelassida François OUEDRAOGO

MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DES MINES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
AU SECTEUR MINIER

BURKINA FASO
La patrie ou la mort, nous vaincrons !

Ouagadougou, le 23/02/95

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PPF POUR UNE ANNEE
(US \$ 50 000 soit F CFA 25 000 000)

1. Achat de matériel : 9 361 500

- | | | |
|-------------------------------------|-----------|-----------|
| - Véhicule de liaison | 8 000 000 | \$ 16,000 |
| - Installation téléphone et téléfax | 100 000 | |
| - Fax | 480 000 | |
| - Climatiseurs : 2 x 315 000 | 630 000 | > ? |
| - Pose de 2 climatiseurs | 151 500 | |

2. Matières et fournitures consommées : 3 638 500

- | | | |
|---------------------------------------|-----------|--|
| - Carburant et lubrifiant | 948 000 | |
| - Assurance de véhicule | 69 016 | |
| - Entretien et réparation du véhicule | 180 000 | |
| - Fournitures de bureau | | |
| - Frais de téléphone et fax | 2 441 484 | |
| - Affranchissement du courrier DHL | | |
| - Divers | | |

3. Frais de personnel : 12 000 000

- Consultant (US \$ 2 000/mois) \$ 90 / 109

TOTAL : 25 000 000

4. Les dépenses suivantes :

- | | | |
|--|---------------------|------------|
| - Machine à écrire | 575 000 | |
| - Micro-Ordinateur + logiciel word 2 pages | 2 030 000 | > 4,750 \$ |
| - Photocopieuse | 2 700 000 | \$ 9 000 |
| - Cloison dans le bureau | estimation en cours | |
| - Frais de voyage et de mission | à préciser | |
| - Autres frais de personnel | à préciser. | |

pourraient être financées par les reliquats des projets

- Préparation d'un document sur la politique et stratégie minière (200 000 \$)
- Commercialisation de l'or et rôle du CBMP (150 000 \$).

100,000



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date [undated]	Document Type List			
Correspondents / Participants				
Subject / Title ANNEXE 1 : LISTE RESTREINTE DES CONSULTANTS POUR L'ETUDE SUR LA COMMERCIALISATION DE L'OR ET LE ROLE DU CBMP				
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/23/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/23/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/23/2022			

WB IENIM

(AUTO)

THE FOLLOWING FILE(S) ERASED

FILE	FILE TYPE	OPTION	TEL NO.	PAGE	RESULT
047	MEMORY TX		9011226308649	12/12	OK

ERRORS

1) HANG UP OR LINE FAIL 2) BUSY 3) NO ANSWER 4) NO FACSIMILE CONNECTION

THE WORLD BANK GROUP

Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.

Tel. No. (202) 477-1234 • Fax (202) 477-6391 • Telex No. RCA 248423

FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

DATE: February 24, 1995

NO. OF PAGES:
(including cover sheet)

MESSAGE NO.:

TO: François Ouindelassida Ouedraogo

DESTINATION FAX NO.: 226 31 24 18 ou
226 30 86 49Title: Coordonnateur Projet Minier Banque Mondiale
Organization: Ministère de l'Industrie du Commerce et des Mines
City/Country: Ouagadougou, Burkina Faso

FROM: C. B. Andrews

DIVISIONAL FAX NO.: (202) 202 477 6619

Title: Sr. Mining Specialist 

Dept./Div. No.: 613-10

Dept/Div: IENIM

Room No.: G 2058

Telephone: (202) 202-473-4226

SUBJECT: L'Etude sur la Commercialisation de l'Or

MESSAGE:



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date February 24, 1995	Document Type Facsimile			
Correspondents / Participants To: Franscois Ouindelassida Ouedraogo, Ministere de l'Industrie du Commerce et des Mines From: C. B. Andrews, Sr. Mining Specialist				
Subject / Title L'Etude sur la Commercialisation de l'Or				
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/23/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/23/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/23/2022			

**MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN****SECRETARIAT GENERAL****OFFICE NATIONAL DES MARCHES
PUBLICS****BURKINA FASO**
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !**Ouagadougou, le**

N° _____/MEFP/SG/ONMP

**Le Ministre Délégué auprès
du Ministre de l'Economie des
Finances et du Plan
Chargé du Budget et du Plan****A****Objet : Services de Consultants pour
l'étude sur la commercialisation
de l'or et le rôle du CBMP****Monsieur le Directeur Général****Monsieur le Directeur, Général,**

1. Vous êtes, par la présente, invités à soumettre des offres techniques et financières de services de consultants qui pourront être sujettes à des négociations futures et donner lieu à un contrat entre votre société et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan "l'Administration".

2. Description sommaire des tâches à accomplir**Etude sur la commercialisation de l'or***- Effectuer une évaluation in vivo, fax*

- Evaluer la commercialisation de l'or au Burkina surtout en ce qui concerne les exploitations artisanales ;
- Examiner les avantages et les inconvénients du monopole de l'Etat sur l'exportation de l'or ;
- Déterminer les coûts réels de l'intervention du Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux (CBMP) dans le secteur ;
- Proposer des améliorations pour la commercialisation de l'or y compris la suppression éventuelle du monopole et la restructuration du CBMP.

3. Pour vous aider à présenter votre proposition, vous trouverez ci-joint :

- i) la description du mandat des consultants (termes de référence - TDR) ;

.../...

- ii) des renseignements supplémentaires destinés aux consultants y compris le modèle de présentation de curriculum vitae ;
- iii) un modèle de contrat qui régira les prestations des consultants ;
- iv) la liste restreinte des consultants.

4. Le Gouvernement du Burkina Faso a ^{reçu} ~~solicitée~~ une avance de préparation du projet (PPF) de l'Association Internationale de Développement, IDA, en diverses monnaies pour contribuer au financement du Projet de l'Assistance Technique au Secteur Minier. ~~Dans le cas où cette avance est accordée par l'IDA, le Gouvernement~~ compte utiliser une partie de ladite avance pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat mentionné dans cette invitation.

5. Pour obtenir des renseignements directs sur les tâches à accomplir et sur les conditions de travail sur place, il est jugé souhaitable qu'un représentant de votre société se rende à Ouagadougou avant de soumettre votre proposition. Votre représentant devrait rencontrer le responsable suivant :

Monsieur François Ouindelassida OUEDRAOGO,
Coordonnateur du Projet de l'Assistance Technique au Secteur Minier
Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines
BP 514 Ouagadougou - Tél et Fax : 226 31 24 18

Veuillez vous assurer que ce responsable est informé de cette visite à l'avance pour lui permettre de prendre les dispositions appropriées.

6. La proposition doit être conforme au modèle décrit dans les "informations supplémentaires pour les services de consultants". L'évaluation des offres se fera uniquement sur la base des propositions techniques qui seront notées sur 100 points.

Pour être jugées recevables, les propositions techniques devront avoir une note au moins égale à soixante (60) points. Seules les offres financières correspondantes seront ouvertes. Les autres offres financières seront retournées sans avoir été ouvertes. Les propositions techniques seront évaluées en fonction des critères suivants :

- i) l'expérience générale du bureau d'études dans le domaine faisant l'objet de la consultation (~~10~~ points) ; 20
- ii) l'adéquation entre le plan de travail et l'approche proposés et le mandat des consultants (45 points) ; et,
- iii) les qualifications et la compétence du personnel dont les services font l'objet de la consultation (~~45~~ points).

35

Les curriculum vitae des membres de l'équipe proposée nominativement devront être dûment paraphés et signés par les personnes concernées. Ils devront être conformes au modèle du curriculum vitae ci-joint. Ces personnes seront évaluées en fonction des critères *suivants* :

- i) qualifications générales (diplôme, formation et expérience professionnelles *(10 points)*) ;
- ii) compétences dans les tâches spécifiques à accomplir dans le cadre de la consultation *(25 points)* ;
- iii) Connaissance de la langue française et expérience dans les pays en voie de développement (10 points).

7. Le prix inclura tous les coûts tels que les honoraires, les dépenses remboursables, les dépenses locales etc., constituant le coût global des prestations. L'absence de présentation de la ventilation détaillée selon le format annexé à cette lettre d'invitation pourrait conduire au rejet de la proposition. Aux fins d'évaluation, le prix sera le coût total des prestations, y compris les dépenses remboursables converties en monnaie locale. Le taux utilisé pour convertir la partie en devise en monnaie locale sera le cours vendeur publié par la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à la date de remise des propositions indiquée au paragraphe 17. La proposition retenue en vue de négocier le contrat sera celle ayant reçu la somme pondérée la plus élevée à l'évaluation technique. Le budget alloué à cette étude est de US \$ 150 000 et votre offre ne devrait pas excéder ce plafond. Toute offre financière supérieure à ce plafond sera rejetée. *120,000*

8. L'Administration se réserve le droit de ne retenir aucune des sociétés ayant soumis des propositions. La qualité étant le seul critère de sélection, l'Administration n'est pas tenue de choisir la société dont le prix est le plus bas.

9. Il vous revient de spécifier le nombre d'hommes-mois de services et la durée qui seront nécessaires pour réaliser l'étude. Par ailleurs, vous êtes libres d'ajouter ou de substituer d'autres spécialités que vous estimez nécessaires pour la réalisation de l'étude sur la base du nombre d'hommes-mois que vous estimez nécessaire pour l'exécution des prestations.

10. Les offres resteront valables pour une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres. Pendant cette période, vous ne serez pas autorisés à modifier le personnel et le prix proposés dans votre offre. L'Administration fera tout son possible pour sélectionner une société avant la fin de cette période.

11. Veuillez noter que le coût de la préparation des offres de services et les coûts liés à la négociation d'un contrat, y compris les frais de déplacement pour se rendre au Burkina Faso, ne sont pas remboursables au titre de coût direct des prestations.

12. Dans la mesure où le contrat peut être conclu en *mai 1995* il est attendu que vous commenciez les prestations en *juin 1995*.

13. Nous tenons à vous rappeler que toute société minière, industrielle ou de construction avec laquelle vous pourriez être associé ne pourra détenir ou demander aucun titre minier, participer à aucun appel d'offres pour des fournitures ou des travaux résultant des associés au projet dont les prestations de consultants font partie. Par ailleurs, nous vous rappelons que selon les règles de recrutement des consultants de la Banque Mondiale, les consultants éventuellement engagés pour la préparation d'un projet ne peuvent pas être engagés pour l'exécution du même projet, sauf dérogation écrite de la Banque.

14. Veuillez noter que si vous estimez que votre société n'a pas l'expertise requise pour assurer l'ensemble des prestations, il n'y a pas d'objection à ce que vous vous associiez avec une autre société pour vous permettre de présenter une proposition répondant à tous les besoins d'expertise. Cependant des groupements entre sociétés retenues sur la liste restreinte ne sont pas autorisés sans un accord préalable de l'Administration. La demande pour un tel groupement devrait être accompagnée de toutes informations sur l'association proposée.

15. Selon les termes de référence, il est souhaitable que vous vous associiez avec une société locale ; veuillez noter qu'une société locale ne peut être associée qu'avec une et une seulement des sociétés retenues sur la liste restreinte.

16. Une invitation à soumettre des offres de services a été envoyée aux autres sociétés dont la liste est jointe en annexe 1.

17. Les offres doivent parvenir en 5 exemplaires le *17 avril 1995* avant 10 heures locales à l'adresse suivante : Office Nationale des Marchés Publics (ONMP)

01 BP 6444 Ouagadougou 01

Burkina Faso - Tél; : 30 86 80 - 30 67 21

Fax : 31 20 25

L'offre technique et l'offre financière seront remises dans des enveloppes séparées et cachetées portant la mention "offre technique" et "offre financière". *Les propositions*

18. Vos services bénéficieront de certaines exemptions fiscales et douanières au Burkina Faso. Les informations sur la réglementation fiscale et douanière applicable peuvent être obtenus auprès du Coordonnateur du Projet.

19. Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir par télex ou fac-similé

- a) la date de réception de la présente lettre d'invitation ;
- b) la confirmation de votre intention de participer à la consultation dans les dix (10) jours qui suivront la réception de cette lettre d'invitation ;
- c) éventuellement, la date et le mode d'envoi des offres de services.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération distinguée.

Célestin T. TIENDREBEOGO

PROJET DU 14 DECEMBRE 1994

BURKINA FASO

PROJET MINIER : ACTIVITES POUR LA PREPARATION DU PROJET (PPF)

Dans le cadre de la préparation du crédit IDA pour le secteur minier au Burkina, le gouvernement a demandé auprès de la Banque une avance du crédit (PPF) afin de financer certaines activités. Les fonds PPF seront utilisés pour financer l'intervention des consultants internationaux et locaux, organiser les ateliers et délibérations sur les différents aspects de l'industrie minière, la formation des responsables gouvernementaux en la matière, et la programmation de l'assistance technique dans les volets prévus dans l'exécution du projet. La durée totale du PPF continuera jusqu'à la mise en vigueur du projet.

Afin d'assurer le déroulement des activités PPF le gouvernement a nommé (arrêté no. 94-163) un coordonnateur local. Le coordonnateur local aura pour tâches :

- d'assurer la coordination des différentes activités du PPF ;
- d'assurer la coordination entre le "groupe de travail", le Gouvernement et la Banque ;
- d'organiser les divers ateliers, les programmes de formations, et les études ;
- d'assister le "groupe de travail" à rédiger et préparer le document sur la politique et la stratégie minière ;
- ~~préparer les termes de référence, les listes restreintes, les lettres d'invitation, et les contrats avec les consultants, conformément aux règles en matière de Banque ;~~
- ~~de gérer les finances du PPF, les paiements aux consultants, l'acquisition des équipements et matériels, l'embauche du personnel, etc., conformément aux règles du Gouvernement et de la Banque.~~

Par le même arrêté cité en référence, un "groupe de travail" est constitué sous la responsabilité du Ministère de l'Industrie du Commerce et des Mines. Il comprend les représentants de DGEM, BUMIGEB, CBMP, Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes, Ecole Nationale des Régies Financières, Direction Générale de l'Environnement, Département des Affaires Economiques et Financières du Premier Ministère, SOREMIB. Le Directeur de la Générale des Mines et Carrières est participant en tant qu'observateur privé. D'autres tiers intéressés (sociétés privées, particuliers dans le secteur, organisations intergouvernementales, etc...) pourront également être invités à participer. Le groupe de travail sera chargé des activités du PPF et notamment:

- 1) préparation d'un document sur la politique et stratégie minière ;
- 2) révision de la législation minière ;
- 3) l'étude sur la commercialisation de l'or au Burkina Faso.

Les détails et les termes de référence de l'activité de cet appel d'offres sont détaillés ci-après.

TERMES DE REFERENCES POUR L'ETUDE SUR LA COMMERCIALISATION DE L'OR ET LE ROLE DU CBMP

Généralités

En 1993, le Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux a acheté environ 928,29 kilogrammes d'or extraits du sol par les orpailleurs artisanaux du Burkina Faso. Combinée avec la production industrielle de la mine d'or de Poura achetée par le CBMP, qui s'élève à environ 689,27 kilogrammes en 1993, la production aurifère du Burkina Faso traversant le CBMP est 1 618 kilogrammes d'or qui aurait une valeur brute sur le marché mondial de 5,3 milliards de francs CFA, soit environ US\$19,3 millions. En 1993 le CBMP exportait 1 934,70 kilogrammes pour une valeur de 6,4 milliards de francs CFA, soit environ US\$23,2 millions. Ces montants représentent la production déclarée officiellement ; par ailleurs, selon les informations il faudrait prendre en considération une quantité substantielle d'or qui est commercialisée par le biais de réseaux non officiels et dont la valeur ne peut être évaluée par le Gouvernement.

Afin d'augmenter les recettes provenant des exploitations aurifères et de mieux contrôler les sorties clandestines d'or, le Gouvernement a créé en 1986, le Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux (CBMP, Kiti n° 86-191/CNR/PRES/PRECO). Le CBMP détient le monopole sur l'exportation de l'or au Burkina ; le CBMP est tenu de racheter, à la demande, toute quantité d'or qui lui serait présentée. Le CBMP achète l'or directement aux producteurs artisanaux ainsi qu'à l'unique producteur industriel, la SOREMIB. De plus, en raison de son statut de monopole, d'autres investisseurs étrangers ont signé des accords pour utiliser les services du CBMP pour l'exportation de l'or. Le capital social du CBMP est CFA 100 000 000, détenu dans sa totalité par le Gouvernement.

Le prix payé par le CBMP aux artisans est fixé par décret et il est proportionnel au prix du marché de Londres. Le CBMP achète l'or en déduisant ses frais généraux, les commissions, la taxe d'orpaillage, et la redevance minière. De ce fait, les prix offerts aux artisans par les agents agréés du CBMP, correspondent à 55% et 60,5% du prix international selon qu'il s'agit de l'or en poudre ou de l'or des alluvions; pour les projets organisés et les intermédiaires agréés le prix proposé varie pour le gramme d'or entre 75% et 80% du prix international. En plus du réseau d'acheteurs et d'agents du CBMP, il existerait de nombreux négociants non autorisés qui achètent et exportent clandestinement l'or.

Le Gouvernement a décidé d'entreprendre une étude sur la commercialisation de l'or au Burkina. Le but de cette étude est d'évaluer la commercialisation de l'or au Burkina, surtout en ce qui concerne les exploitations artisanales; d'examiner les avantages et inconvénients du monopole de l'Etat pour l'exportation de l'or; de déterminer les coûts réels de l'intervention du CBMP dans le secteur; et de proposer des améliorations pour la commercialisation de l'or, y compris la suppression éventuelle du monopole et la restructuration des activités du CBMP. Le Gouvernement autorisera les visites sur les chantiers et l'accès aux comptes et informations nécessaires à la réalisation de cette étude. En tant que de besoin, les agents du CBMP pourront être associés à l'étude.

Tâches

Les experts auront pour tâches:

⇒ *Nouveau - voir Jaa*

- i) l'étude des circuits formels et informels de commercialisation de l'or en provenance des exploitations artisanales; ce qui exigera une recherche approfondie sur les chantiers et dans les milieux commerciaux impliqués dans ce commerce, dans le Burkina ainsi que dans les pays limitrophes;

ii) de comparer les prix offerts dans les réseaux formels et informels, les méthodes de calculs des prix, les différentes structures d'achat de l'or au Burkina Faso avec les pays de la sous-région (Mali, Togo, Ghana, Zimbabwe, etc.) ainsi que sur le plan international (Amérique latine) ;

iii) de déterminer les effets positifs et négatifs, les coûts et les bénéfices de la structure du prix d'achat et du monopole d'exportation attribué aux organes publics, y compris les effets sur l'incitation à la fraude, sur les revenus des exportations et sur les revenus fiscaux ; comparée la situation existante avec celle de la période avant la création du CBMP.

iv) d'évaluer les coûts en bénéfices du monopole du CBMP sur le plan budgétaire du ministère et du trésor public, y compris les impacts financiers du CBMP sur trésor public ; comparer les activités actuelles avec les statuts, notamment en ce qui concerne les flux financiers, les créances, les engagements de vente, les dépenses, les investissements (actuels ou envisagés) etc...

v) en prenant l'hypothèse d'une suppression du monopole et de la libéralisation du prix payé pour l'or, préparer les simulations (scénarios optimistes, moyennement optimistes et pessimistes) de l'impact sur la production, les exportations, les recettes fiscales, la fraude, etc... ; évaluer les moyens financiers à mettre en place pour amoindrir l'impact de la suppression sur les revenus de l'Etat ;

Supprimer
vi) d'effectuer un audit des états financiers du CBMP conformément aux normes comptables internationales au 31 décembre 1993 ; examiner les états financiers des années précédentes et comparer les tendances ; cette évaluation comprendra une étude critique des structures de contrôle interne et des procédures de comptabilité qui ont servi comme base pour la préparation des états financiers ;

vii) évaluer les relations entre le CBMP et d'autres organes publics, parapublics et les entreprises privées ;

viii) d'évaluer le rôle joué par le CBMP sur le plan technique (encadrement, gestion des parcelles, etc...) dans les chantiers artisanaux ; si le CBMP n'existait pas, quelle autre entité ou quel autre organisme pourrait assumer ces responsabilités techniques ;

ix) de proposer, recommander et estimer l'impact économique des alternatives à la commercialisation de l'or tels que la suppression du monopole, la libéralisation des prix, le rôle du CBMP comme agence de contrôle statistique et de surveillance, l'autorisation des comptoirs privés d'achat, la restructuration et/ou liquidation du CBMP, le maintien du statu quo, selon les résultats de l'étude.

Résultats. Organisation et Durée

L'étude nécessitera des experts internationaux et locaux. Les experts internationaux seront assistés par des homologues Burkinabè et des enquêtes sur les chantiers seront organisées par des bureaux d'études locaux.

d'un Un rapport préliminaire doit être soumis au Gouvernement et à la Banque dans un délai de deux mois. Ce rapport préliminaire comprendra :

- les résultats préliminaires de l'étude ;
- l'analyse des scénarios et des alternatives pour la commercialisation de l'or ;
- les recommandations concernant les réformes à entreprendre.

Après une période de réflexion pendant laquelle les consultants discuteront de leur rapport avec les diverses autorités et de la Banque, le rapport définitif devra être déposé à la fin du ~~quatrième~~ *deuxième* mois. Le rapport définitif prendra en compte les commentaires du Gouvernement et de la Banque.

Personnel

Un cabinet d'expertise comptable et conseil en gestion internationalement reconnu sera recruté pour cette étude. Le cabinet s'associera avec un cabinet d'audit/comptable local et prendra les consultants locaux qualifiés pour certaines tâches. Le cabinet est invité à proposer les expertises en comptabilité et gestion internationales et locales requises, la nature et durée de leurs interventions, et les profils et les qualifications proposées.

L'équipe des spécialistes comptables sera renforcée par un expert en matière de commercialisation de l'or. L'expert, qui sera proposé par le cabinet, aura une expérience des exploitations artisanales/petites mines en Afrique, l'Amérique Latine et ailleurs, les réseaux formels et informels de commercialisation de l'or, la détermination du prix à payer pour les diverses qualités dans plusieurs pays et les différentes méthodes de contrôle, par les Gouvernements, sur le commerce du secteur. Les consultants locaux ayant une expérience de la commercialisation de l'or artisanal au Burkina ou ailleurs en Afrique, seront recrutés comme enquêteurs et chercheurs dans les milieux artisanaux.

THE WORLD BANK GROUP
Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.
Tel. No. (202) 477-1234 • Fax (202) 477-6391 • Telex No. RCA 248423

FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

DATE: January 30, 1995

NO. OF PAGES: 1
(including cover sheet)

MESSAGE NO.: 1

TO: Etienne Zoungrana
Title: Directeur Général Énergie et des Mines
Organization: Ministère de l'Industrie, du Commerce,
et des Mines
City/Country: Ouagadougou, Burkina Faso

DESTINATION FAX NO.: 226 31 24 18

FROM: C.B. Andrews
Title: Mining Specialist
Dept/Div: IENIM
Room No.: G 2057

DIVISIONAL FAX NO.: (202) 202 477 6619
Dept./Div. No.: 613-10
Telephone: (202) 202 473 4275

SUBJECT: Prise en Charge de Monsieur Holloway

MESSAGE:

Monsieur le Directeur Général:

J'accuse réception de votre fax dans lequel vous demandez la prise en charge de Monsieur Holloway. Bienque je suis favorablement disposé à cette visite, le projet n'a pas les moyens nécessaires pour financer sa prise en charge. Toutefois, je suis en train d'examiner d'autres possibilités dans le cadre des "fonds speciaux". Des que j'aurai une reponse je vous informerai.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

C.B. Andrews



Transmission authorized by: cba



If you experience any problem in receiving this transmission, inform the sender at the telephone or fax no. listed above.

Sent Alice thru
the resident mission.
Type covering note
+ ask them to go
onto Francois
Duke CAA

THE WORLD BANK GROUP
Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.
Tel. No. (202) 477-1234 • Fax (202) 477-6391 • Telex No. RCA 248423

FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

DATE: January 18, 1995

NO. OF PAGES: 1
(including cover sheet)

MESSAGE NO.: 1

TO: Francois Ouindelassida Ouedraogo
Title: Coordonnateur
Organization: Ministere de l'Industrie du Commerce et
des Mines
City/Country: Ouagadougou, Burkina Faso

DESTINATION FAX NO.: 226 31 24 18

FROM: C.B. Andrews
Title: Mining Specialist
Dept/Div: IENIM
Room No.: G 2057

DIVISIONAL FAX NO.: (202) 202 477 6619
Dept./Div. No.: 613-10
Telephone: (202) 202 473 4275

SUBJECT: Modification aux Termes de Reference

MESSAGE: Francois:

Merci pour ton fax. Dans ton projet de modification je te suggere la formulation suivante:

“vi) les qualifications et la competence du personnel dont les services font l’objet de la consultation (45 points)

Les curriculum vitae ...etc criteres suivants:

- vii) qualifications generales ... etc ... (10 points)
- viii) competences dans les taches etc ... (25 points)
- ix) connaissance de la langue francaise etc. (10 points)

J’ai augmente legerement l’importance de la connaissance de la langue francaise.

Je n’ai pas compris (mauvaise transmission) la derniere phrase de ton fax: Mr. Ghazarossian de Price Waterhouse? S’agit t’il de l’envoye de l’information concernant cette societe?

Salutations,

Craig



Transmission authorized by: cba



If you experience any problem in receiving this transmission, inform the sender at the telephone or fax no. listed above.

The World Bank

INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION

1818 H Street N.W.
Washington, D.C. 20433
U.S.A.

(202) 477-1234
Cable Address: INTBAFRAD
Cable Address: INDEVAS

C. Andeans

le 11 janvier 1995

S.E. le Ministre
Monsieur Mohammed Souley
Ministère de l'Industrie, du Commerce, et des Mines
Ouagadougou, Burkina Faso

*Objet: Confirmation de l'Aide Mémoire de la Mission de Préparation du Projet
d'Assistance Technique au Secteur Minier du 16 décembre 1994*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous confirmer, par la présente, l'aide mémoire de la mission citée en référence.

Je constate avec satisfaction que les préparatifs pour le PPF progressent bien, notamment en ce qui concerne la nomination d'un coordonnateur local, l'élaboration des termes de référence, et l'établissement d'une liste restreinte des consultants à contacter pour effectuer l'étude sur la politique et stratégie minière.

Nous avons reçu la lettre du 20 octobre par laquelle S.E. le Ministre de l'Economie et des Finances demande un montant de US\$ 600,000 pour le PPF. Nous vous prions de bien vouloir excuser notre retard à vous répondre du à la réorganisation de la banque et les fêtes de la nouvelle année. Nous sommes en train d'examiner votre requête et vous donnerons la réponse dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Mary Oakes Smith

Mary Oakes Smith
Chef

Division du Développement des Entreprises
et de l'Administration du Secteur Public
Département de l'Afrique Occidentale

CC: Lafourcade, Kaps, Sokol, Humphreys, Guerard (AF4DR); Hewawasam, Hery, Nemethy (AF4PS); Foster, Doize (AF4CO); Vitagliano (AF4PH); Wabnitz (LEGAF); Stern, Van der Veen, **Andrews** (IENIM); Osei, Bado, Diallo (Resident Mission, Ouagadougou); AIC

BURKINA FASO
AIDE MEMOIRE
MISSION DE PREPARATION
PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR MINIER
16 DECEMBRE 1994

Une mission conduite par Monsieur Craig Andrews, Spécialiste Minier de la Division de l'Industrie et des Mines de la Banque Mondiale, a eu lieu à Ouagadougou du 11 au 16 décembre 1994. Les objectifs de la mission étaient, (i) d'aider le gouvernement à la préparation du PPF suite à la demande du gouvernement auprès de la Banque à cet égard; (ii) de discuter avec les responsables du gouvernement sur les diverses procédures de la Banque en matière de recrutement de consultants et exécution des projets; (iii) de s'informer sur la situation du secteur minier depuis la dernière mission en juillet 1994; et (iv) de continuer la préparation des différents volets du Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier.

Durant la mission, les entretiens ont eu lieu avec S.E.M. le Ministre de l'Industrie, du Commerce, et des Mines, les Directeurs Généraux du BUMIGEB et du CBMP, le Directeur Général de l'Energie et des Mines, les différents Conseillers Techniques du Ministère, le Représentant du Projet Minier PNUD, et plusieurs opérateurs privés. La mission tient à remercier le gouvernement pour sa collaboration parfaite durant la mission.

1) La Préparation du Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier

Comme convenu lors la dernière mission, le gouvernement a envoyé à la Banque une requête pour une avance pour la préparation du projet (PPF) le 20 octobre 1994. Par ailleurs, le gouvernement a déjà nommé (arrêté no. 94-163 du 17 novembre 1994) le groupe de travail et le coordonnateur local qui seront chargés de l'exécution du PPF. La Banque a pris du retard à répondre à cette requête à cause de la réorganisation de la région d'Afrique et de l'affectation du Burkina à une nouvelle Division responsable pour les projets d'industrie et d'énergie dans la sous région.

Le montant de la requête du PPF est de US\$ 600,000 pour entreprendre trois activités principales :

- 1) la préparation d'un document sur la politique et la stratégie minière;
- 2) la révision de la législation minière;
- 3) l'étude sur la commercialisation de l'or et le rôle du CBMP.

Les fonds du PPF seront utilisés pour payer les consultants locaux et internationaux chargés d'exécuter ces activités, les frais de fonctionnement du bureau de préparation du projet, et l'acquisition du matériel de bureau et, éventuellement, un véhicule. La contrepartie du gouvernement consiste en l'allocation des bureaux au projet et l'affectation du personnel d'appui. Au cas où les ressources du premier PPF ne pourront pas financer les trois activités, une seconde

avance pourrait être octroyée et les activités se dérouler en parallèle ou successivement selon le cas. La durée du PPF continuera jusqu'à la mise en vigueur définitive du projet.

La Banque a l'intention d'envoyer une mission de pré-évaluation du projet en mars 1995 et l'évaluation définitive de ce projet aurait lieu au plus tard avant fin juin 1995. Ceci étant le cas, il est essentiel que le Ministère et le coordonnateur du projet prennent les dispositions auprès l'Office National des Marchés Publics pour le recrutement rapide des consultants, la constitution de la commission de dépouillement et d'analyse des offres, et la mise en exécution des différentes activités dans le premier trimestre 1995. A cette fin, pendant la mission les termes de référence des études à mener sur le PPF ont été examinés et légèrement modifiés par rapport à leur forme initiale. Aussi, les lettres d'invitation, les renseignements supplémentaires aux consultants, et le modèle de contrat ont été préparés. Les qualifications des différents bureaux d'études ont été discutées et examinées en vue de l'établissement par le gouvernement des listes restreintes des consultants pour chaque activité.

Afin de gagner du temps, la mission suggère que le gouvernement mette la priorité et prenne contact avec les consultants prévus sur le volet: document sur la politique et stratégie minière avant fin décembre en vue de recevoir leurs propositions en mi-février. La lettre d'invitation stipule bien que le gouvernement a seulement sollicité le PPF; si le PPF n'est pas accordé par la Banque, l'appel d'offre pourra être annulé. Par le présent aide mémoire, la mission donne sa non-objection à la lettre d'invitation et documents connexes, les termes de référence, et la liste restreinte des consultants (voir en annexe) concernant le volet document sur la politique et stratégie minière.

Le lancement des appels d'offres pour les autres activités interviendra dans le premier trimestre 1995. Les tâches à prévoir les prochaines six mois figurent en annexe 1.

2) Le Secteur Minier

Les derniers 10 mois ont vu une véritable explosion au Burkina des demandes de titres miniers et l'intérêt manifesté au pays par les investisseurs miniers : grands, moyens, et petits, nationaux et internationaux. Un tel "boom" de l'investissement dans le secteur fait partie des traditions et du folklore du secteur et le Burkina pourrait bénéficier dans un proche avenir d'une importante exploitation aurifère. La mission marque quelques observations concernant le déroulement du secteur depuis sa dernière mission en juillet.

a) A l'avis de la mission, les révisions proposées au code des investissements miniers vont dans le bon sens : rectifier quelques lacunes et contraintes à l'investissement. Les nouveaux taux proposés à titre de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (35%) et de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières (12.5%) applicables aux sociétés minières sont compétitives vis à vis des taux internationaux. La suppression de la TVA en ce qui concerne les acquisitions du matériel pendant la phase de recherche rendra plus efficaces et plus importants les montants attribués à la recherche par les sociétés minières. Aussi, la suppression de l'exonération de l'impôt

sur les bénéfices industriels et commerciaux contribuera à augmenter les recettes fiscales dues à l'Etat en cas d'exploitation minière.

b) La gestion des titres miniers est la principale responsabilité des services de l'Etat chargés du secteur. Dans tout pays à vocation minière, les pouvoirs publics se trouvent sur les cornes d'un dilemme : comment encourager la recherche effective sur le terrain par toute personne ou société et, en même temps, éviter la spéculation et le trafic sur les titres miniers. Il n'y a pas de réponses simples à ce dilemme et le gouvernement Burkinabé devrait réagir avec prudence et bon sens. Toutefois, dans d'autres pays où le système d'attribution des titres miniers est transparent, rapide et efficace, l'accent est mis sur un contrôle à posteriori et non sur un contrôle à priori. Les différents mécanismes de contrôle à posteriori et la gestion des titres miniers seront examinés pendant le dialogue sur la politique et stratégie minière. Dans l'intérim, la mission ne voit pas d'inconvénient à la restriction de superficie et les nombres de permis qui pourront être attribués à une seule société minière. Mais, l'évolution de la gestion des titres devrait aller dans le sens d'une liberté de superficie et de nombre de permis à attribuer à une société et vers un contrôle à posteriori rigoureux sur plusieurs azimuts. Les redevances superficielles pourront être augmentées (par exemple, à 5 000 FCFA le kilomètre carré la première année) et augmenter progressivement chaque année de validité du permis. Au lieu d'imposer une réduction de superficie seulement au renouvellement du permis (après 4 ans), exiger une réduction (25% par exemple) à partir de la troisième année et 50% au renouvellement. La commission nationale des mines devrait établir les normes applicables aux différentes phases de la recherche afin de mieux apprécier les engagements de travaux et dépenses prévues dans les demandes de permis. Une estimation valable à cet égard pourrait être établie en divisant le montant total des engagements de dépenses par la superficie demandée pour arriver à une estimation des dépenses par kilomètre carré (environ US\$ 250 à \$500 le kilomètre carré, par exemple, dans la première phase de la recherche). Finalement, les services de l'Etat devraient être vigilants que les travaux promis sont effectivement exécutés sur le terrain. A cet égard, il serait souhaitable que le budget de fonctionnement des unités d'inspecteurs soit augmenté afin de leur permettre un accès au moins une fois par an sur les périmètres octroyés. Le projet d'assistance technique au secteur minier vise à renforcer les capacités techniques et logistiques des services de l'Etat chargés d'une telle surveillance.

Annexe 1:
TACHES ET ACTIVITES: JANVIER - MARS 1995

ACTIVITES/TACHES	RESPONSABLE	DATE
Contact avec les consultants pour le volet stratégie et politique	Coordonnateur/ Banque	fin décembre, 1994
Approbation par la Banque de la requête pour le PPF	Banque	janvier, 1995
Dépouillement des propositions des consultants pour le volet politique et stratégie	Coordonnateur/ Commission de dépouillement	fin février, 1995
Non-objection de la Banque aux négociations avec le consultant retenu	Banque	fin février, 1995
Négociations et signature du contrat	Coordonnateur/ Gouvernement	mars, 1995
Travaux sur le document de la politique et stratégie minière	Coordonnateur/ Consultants	mars-avril, 1995
Non-objection de la banque aux termes de référence, liste restreinte, etc. pour l'étude sur la commercialisation	Banque	janvier, 1995
Préparation et lancement des appels d'offre pour l'étude sur la commercialisation de l'or et le rôle du CBMP	Coordonnateur	fin janvier, 1995
Non-objection de la Banque aux négociations	Banque	début mars, 1995
Négociations avec le consultant, signature du contrat, et commencement de l'étude	Coordonnateur/ Consultants	avril, 1995
Lancement de l'appel d'offres, non-objections, négociations, etc. pour l'appui juridique à la révision de la loi minière	Coordonnateur/ Banque/ Gouvernement	février-mars, 1995



Record Removal Notice

File Title Mining Sector Capacity Building and Environmental Management Project - Burkina Faso - Credit N029, Credit P784, Credit P911 - P000283 - Craig Andrews - 1996 - General Correspondence - Volume 2		Barcode No. 30220836		
Document Date [undated]	Document Type List			
Correspondents / Participants				
Subject / Title Annexe 2: Liste Restreinte des Consultants pour le Document sur la Politigue et Strategie Miniere				
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Shiri Alon</td><td>Date 9/23/2022</td></tr></table>	Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/23/2022
Withdrawn by Shiri Alon	Date 9/23/2022			

BURKINA FASO

PROJET MINIER : ACTIVITES POUR LA PREPARATION DU PROJET (PPF)

Dans le cadre de la préparation du crédit IDA pour le secteur minier au Burkina, le gouvernement a demandé auprès de la Banque une avance du crédit (PPF) afin de financer certaines activités. Les fonds PPF seront utilisés pour financer l'intervention des consultants internationaux et locaux, organiser les ateliers et délibérations sur les différents aspects de l'industrie minière, la formation des responsables gouvernementaux en la matière, et la programmation de l'assistance technique dans les volets prévus dans l'exécution du projet. La durée totale du PPF continuera jusqu'à la mise en vigueur du projet.

Afin d'assurer le déroulement des activités PPF le gouvernement a nommé (arrêté no. 94-163) un coordonnateur local. Le coordonnateur local aura pour tâches :

- d'assurer la coordination des différentes activités du PPF ;
- d'assurer la coordination entre le "groupe de travail", le Gouvernement et la Banque;
- d'organiser les divers ateliers, les programmes de formations, et les études ;
- d'assister le "groupe de travail" à rédiger et préparer le document sur la politique et la stratégie minière ;
- préparer les termes de référence, les listes restreintes, les lettres d'invitation, et les contrats avec les consultants, conformément aux règles en matière de Banque ;
- de gérer les finances du PPF, les paiements aux consultants, l'acquisition des équipements et matériels, l'embauche du personnel, etc., conformément aux règles du Gouvernement et de la Banque.

Par le même arrêté cité en référence, un "groupe de travail" est constitué sous la responsabilité du Ministère de l'Industrie du Commerce et des Mines. Il comprend les représentants de DGEM, BUMIGEB, CBMP, Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes, Ecole Nationale des Régies Financières, Direction Générale de l'Environnement, Département des Affaires Economiques et Financières du Premier Ministère, SOREMIB. Le Directeur de la Générale des Mines et Carrières est participant en tant qu'observateur privé. D'autres tiers intéressés (sociétés privées, particuliers dans le secteur, organisations intergouvernementales, etc...) pourront également être invités à participer. Le groupe de travail sera chargé des activités du PPF et notamment:

- 1) préparation d'un document sur la politique et stratégie minière ;

- 2) révision de la législation minière ;
- 3) l'étude sur la commercialisation de l'or au Burkina Faso.

Les détails et les termes de référence de l'activité de cet appel d'offres sont détaillés ci-après.

1) Document sur la Politique et Stratégie Minière

Le gouvernement a publié en 1979 un document sur la politique et la stratégie minière du Burkina. Etant donné l'intérêt manifesté par les sociétés privées, de nombreux échanges de vues entre le gouvernement et la Banque ont abouti à la nécessité de réviser cette politique et de reformuler la stratégie.

Objectifs

- A) Organiser et exécuter un dialogue parmi les responsables du gouvernement, le secteur privé, les bailleurs de fonds, et les tiers intéressés sur les politiques et stratégies du secteur minier et, en particulier, les meilleures pratiques internationales en la matière.
- B) Préparer une déclaration claire et cohérente sur la politique minière du Gouvernement et les objectifs visés en matière de développement du secteur ainsi que les mesures incitatives pour mieux attirer les investisseurs privés.
- C) Préparer une stratégie cohérente en vue de réaliser cette politique minière et ses objectifs; Préparer un plan d'actions à court et long terme pour atteindre les objectifs définis ; programmer une assistance technique au secteur ;
- D) Sensibiliser et former les principaux responsables du Gouvernement dans les meilleures pratiques internationales du secteur minier à travers une série d'études et d'ateliers ainsi que des visites à l'extérieur du Burkina dans les pays à vocation minière.

Tâches

Le dialogue mettra l'accent sur :

- une description et explication du secteur et les milieux d'investissement miniers internationaux : petites et grandes sociétés, marchés internationaux, évaluation économique et financière des projets et gisements ;
- la position compétitive des opérations minières existantes ou potentielles du Burkina vis-à-vis des concurrents sur les plans internationaux, sous-régionaux, et locaux ;
- les rôles de l'Etat et du secteur privé, y compris une étude approfondie sur la participation de l'Etat au capital des entreprises minières, la privatisation des entreprises de l'Etat, et les possibilités de mobiliser les fonds d'investissement aux bourses locales et étrangères ;

- les droits miniers : politiques, instruments, implications pour les institutions de surveillance;
- la structure, l'organisation, et le rôle des institutions étatiques à promouvoir, régler, et superviser le développement du secteur ; les réformes institutionnelles à entreprendre ; les relations et rôles des institutions aux niveaux nationaux et provinciaux ; il est à signaler que le Gouvernement est en train d'entreprendre certaines réformes dans l'organisation et les fonctions du Bumigeb ;
- la gestion des titres miniers, obligations et engagements de l'Etat et des titulaires, l'accès et la détention des titres miniers et des installations minières par les sociétés locales ou étrangères ;
- les formes et l'organisation de la législation minière et les limites aux pouvoirs discrétionnaires du Gouvernement ;
- les effets connexes aux activités minières sur d'autres secteurs économiques, y compris l'emploi, les revenus d'exportation et fiscales ;
- la compétitivité sur le plan international du régime fiscal burkinabè ;
- protection de l'environnement et des impacts de l'industrie minière sur l'environnement ;
- l'usage rationnel des ressources du sous-sol, l'importance de l'infrastructure, maximalisation de la valeur des ressources ;
- les coûts opératoires et leur importance sur la compétitivité de l'industrie : coût d'énergie, force ouvrière, intrants à la production ; problèmes d'organisation et gestion des entreprises dans le contexte local ; facteurs locaux tendant à augmenter les coûts de production ;
- analyse et évaluation des textes connexes à l'industrie : code commercial, code du travail, etc...
- l'orpaillage, petites mines, exploitations traditionnelles ; cadre juridique et fiscal portant sur ces opérations ; expérience dans d'autres pays ;
- la conformité du régime fiscal Burkinabè avec les standards et pratiques internationales ;
- les taxes et charges fiscales frappant le secteur minier, en particulier les redevances ad valorem sur la production et son mode de calcul (valeur brute, valeur raffinerie nette, etc.), les redevances superficielles, les droits d'octroi, et autres charges

fiscales spécifiques au secteur minier ; la comparaison avec d'autres pays et la pratique internationale ;

- le plan comptable actuellement en vigueur et déterminer sa compatibilité avec la pratique internationale dans l'industrie minière ; analyser les spécificités du secteur telles que la provision pour reconstitution du gisement, l'amortissement, l'enregistrement des ventes et d'inventaires, les frais déductibles, la capitalisation des dépenses, etc.
- les charges et les taxes diverses frappant les intrants et sortants de la production, tels que les droits de douane, les charges à l'exploitation, les droits de sortie, les taxes à l'enregistrement, et autres;
- les taux, l'assiette, et méthodes d'imposition du régime fiscal général et les compare avec la pratique internationale ; les taux marginaux effectifs d'imposition seront calculés et comparés à d'autres pays ; toutes les taxes seront prises en compte, tels que le BIC, les taxes sur les dividendes, les droits d'enregistrement et de timbre, les taxes pour les services rendus, et autres; et les méthodes de calcul de l'assiette ;
- les effets du régime fiscal sur les taux de rentabilité dans le secteur minier, déterminer si les exonérations et d'autres mesures fiscales sur l'exploitation rationnelle des gisements (l'écrémage) et le transfert net des recettes fiscales du Burkina au pays d'origine de l'investisseur ;
- les structures et capacités des services de l'Etat chargés d'appliquer le régime fiscal ;
- les besoins en formation et soutien logistique/matériel/informatique, afin de renforcer la capacité de remplir les fonctions ;
- les réformes fiscales à entreprendre et estimer les ressources (humaines, financières) pour accomplir les réformes.

Organisation et durée

Le groupe de travail organisera le dialogue et préparera la Déclaration de la Politique Minière et Stratégie Minière à mettre en oeuvre pour le secteur, ainsi que du plan d'action pour les activités futures. Après approbation par les autorités compétentes (Conseil de Ministres), cette déclaration sera publiée.

Durée

Dans ses délibérations, le groupe sera assisté par des consultants internationaux et locaux. Les consultants aideront le groupe à :

- préparer les études et documents de base sur certains aspects tels que la fiscalité minière, l'organisation des institutions, la participation de l'Etat dans le capital des sociétés minières, les facteurs opératoires dans l'industrie minière ;
- organiser les ateliers, les séminaires et les discussions sur les différents aspects (cadre juridique, coûts opératoires, fiscalité, rôle de l'Etat, compétitivité, institutions) ;
- la formation et sensibilisation des responsables dans les meilleures pratiques internationales; la formation se fera au Burkina et, éventuellement, à l'étranger ;
- la préparation de la déclaration de politique minière, d'une Stratégie et plan d'action pour le secteur.

La réflexion peut toucher les autres activités prévues dans le cadre du PPF. Il sera donc nécessaire d'assurer une coordination étroite entre toutes ces activités, en particulier les consultants concernés par la révision de la législation minière doivent être impliqués dans la réflexion.

Personnel

Les principales spécialités requises sont :

- 1) Chef d'équipe ; spécialiste en politique et stratégie minière ; organisation et gestion des institutions ;
- 2) Economiste minier ; évaluation des projets ; analyste financier ;
- 3) Spécialiste en régulation minière ; gestion des titres miniers ;
- 4) Spécialistes en fiscalité et comptabilité minière ;
- 5) Spécialiste en exploitations artisanales et de l'environnement.

Résultats

- a) Un dialogue.
- b) Une Déclaration de la Politique Minière
- c) Une Stratégie et un Plan d'Actions

OFFICE MEMORANDUM

DATE: January 5, 1995

TO: Distribution

FROM: Craig Andrews, Mining Specialist, IENIM

EXTENSION: 34275

SUBJECT: **Request for Proposals**

At the request of our client, the government of Burkina Faso and in the interest of time, we are forwarding onto you the enclosed letter of invitation, terms of reference, supplementary information for consultants, and model contract for a consultancy of mining policy and strategy. Further information may be obtained as indicated in the letter of invitation.

Best regards,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

C.B. Andrews
Mining Specialist

OFFICE MEMORANDUM

DATE: January 4, 1995

TO: William Onorato/Hans Werner Wabnitz, LEGAF

FROM: Craig Andrews, Task Manager, IENIM

CC: Peter Van der Veen (IENIM)

EXTENSION: 34275

SUBJECT: **Burkina Faso Mining Code Revision: Terms of Reference**

I attach for your review the terms of reference as prepared by the government of Burkina Faso for a review and revision of the mining code. It is proposed that this work take place as part of a project preparation facility which will also include a dialogue on mineral policies and letter of sector strategy as well as a study of the commercialisation of gold in the country, including an audit of the state purchasing monopoly, CBMP. The policy dialogue component is scheduled to begin in March, followed immediately thereafter by the study on gold commercialisation. The legal work will be phased to begin towards the end of the policy dialogue in order not to overload our PPF budget.

I would welcome your comments/suggestions on the revisions of the mining code, your estimate of the man-months required, and an estimated cost. I have provisionally budgeted this component at around US\$ 80,000, which includes 2 man-months of a senior international attorney and 4 man-months of local attorneys, including travel and expenses. Does this seem to you to be reasonable? Please note that this is only for revision of the mining code; the application decree and the model investment agreement, as well as training and other mining legal activities will be carried out within the framework of the project itself (these have yet to be defined precisely). Also, I would appreciate any suggestions and guidance on French fluent attorneys capable in mining legislation. Hans sent me some CVs sometime ago; perhaps you could send them again. We are really short of French speaking attorneys conversant with mining law (and hopefully with something other than an attachment to the old French code).

For your information, I am also attaching the other two components of the PPF which are to be bid separately. The total authorized budget for the PPF is US\$ 400,000 but we may be able to add to this later.

Many thanks for your assistance.

Craig

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Craig', with a long horizontal stroke extending to the right.

BURKINA FASO

PROJET MINIER : ACTIVITES POUR LA PREPARATION DU PROJET (PPF)

Dans le cadre de la préparation du crédit IDA pour le secteur minier au Burkina, le gouvernement a demandé auprès de la Banque une avance du crédit (PPF) afin de financer certaines activités. Les fonds PPF seront utilisés pour financer l'intervention des consultants internationaux et locaux, organiser les ateliers et délibérations sur les différents aspects de l'industrie minière, la formation des responsables gouvernementaux en la matière, et la programmation de l'assistance technique dans les volets prévus dans l'exécution du projet. La durée totale du PPF continuera jusqu'à la mise en vigueur du projet.

Afin d'assurer le déroulement des activités PPF le gouvernement a nommé (arrêté no. 94-163) un coordonnateur local. Le coordonnateur local aura pour tâches :

- d'assurer la coordination des différentes activités du PPF ;
- d'assurer la coordination entre le "groupe de travail", le Gouvernement et la Banque;
- d'organiser les divers ateliers, les programmes de formations, et les études ;
- d'assister le "groupe de travail" à rédiger et préparer le document sur la politique et la stratégie minière ;
- préparer les termes de référence, les listes restreintes, les lettres d'invitation, et les contrats avec les consultants, conformément aux règles en matière de Banque ;
- de gérer les finances du PPF, les paiements aux consultants, l'acquisition des équipements et matériels, l'embauche du personnel, etc., conformément aux règles du Gouvernement et de la Banque.

Par le même arrêté cité en référence, un "groupe de travail" est constitué sous la responsabilité du Ministère de l'Industrie du Commerce et des Mines. Il comprend les représentants de DGEM, BUMIGEB, CBMP, Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes, Ecole Nationale des Régies Financières, Direction Générale de l'Environnement, Département des Affaires Economiques et Financières du Premier Ministère, SOREMIB. Le Directeur de la Générale des Mines et Carrières est participant en tant qu'observateur privé. D'autres tiers intéressés (sociétés privées, particuliers dans le secteur, organisations intergouvernementales, etc...) pourront également être invités à participer. Le groupe de travail sera chargé des activités du PPF et notamment:

- 1) préparation d'un document sur la politique et stratégie minière ;
- 2) révision de la législation minière ;
- 3) l'étude sur la commercialisation de l'or au Burkina Faso.

Les détails et les termes de référence de l'activité de cet appel d'offres sont détaillés ci-après.

1) Document sur la Politique et Stratégie Minière

Le gouvernement a publié en 1979 un document sur la politique et la stratégie minière du Burkina. Etant donné l'intérêt manifesté par les sociétés privées, de nombreux échanges de vues entre le gouvernement et la Banque ont abouti à la nécessité de réviser cette politique et de reformuler la stratégie.

Objectifs

- A) Organiser et exécuter un dialogue parmi les responsables du gouvernement, le secteur privé, les bailleurs de fonds, et les tiers intéressés sur les politiques et stratégies du secteur minier et, en particulier, les meilleures pratiques internationales en la matière.
- B) Préparer une déclaration claire et cohérente sur la politique minière du Gouvernement et les objectifs visés en matière de développement du secteur ainsi que les mesures incitatives pour mieux attirer les investisseurs privés.
- C) Préparer une stratégie cohérente en vue de réaliser cette politique minière et ses objectifs; Préparer un plan d'actions à court et long terme pour atteindre les objectifs définis ; programmer une assistance technique au secteur ;
- D) Sensibiliser et former les principaux responsables du Gouvernement dans les meilleures pratiques internationales du secteur minier à travers une série d'études et d'ateliers ainsi que des visites à l'extérieur du Burkina dans les pays à vocation minière.

Tâches

Le dialogue mettra l'accent sur :

- une description et explication du secteur et les milieux d'investissement miniers internationaux : petites et grandes sociétés, marchés internationaux, évaluation économique et financière des projets et gisements ;
- la position compétitive des opérations minières existantes ou potentielles du Burkina vis-à-vis des concurrents sur les plans internationaux, sous-régionaux, et locaux ;
- les rôles de l'Etat et du secteur privé, y compris une étude approfondie sur la participation de l'Etat au capital des entreprises minières, la privatisation des entreprises de l'Etat, et les possibilités de mobiliser les fonds d'investissement aux bourses locales et étrangères ;
- les droits miniers : politiques, instruments, implications pour les institutions de surveillance;
- la structure, l'organisation, et le rôle des institutions étatiques à promouvoir, régler, et superviser le développement du secteur ; les réformes institutionnelles à entreprendre ; les relations et rôles des institutions aux niveaux nationaux et provinciaux ; il est à signaler que le Gouvernement est en train d'entreprendre certaines réformes dans l'organisation et les fonctions du Bumigeb ;
- la gestion des titres miniers, obligations et engagements de l'Etat et des titulaires, l'accès et la détention des titres miniers et des installations minières par les sociétés locales ou étrangères ;
- les formes et l'organisation de la législation minière et les limites aux pouvoirs discrétionnaires du Gouvernement ;

- les effets connexes aux activités minières sur d'autres secteurs économiques, y compris l'emploi, les revenus d'exportation et fiscales ;
- la compétitivité sur le plan international du régime fiscal burkinabè ;
- protection de l'environnement et des impacts de l'industrie minière sur l'environnement ;
- l'usage rationnel des ressources du sous-sol, l'importance de l'infrastructure, maximalisation de la valeur des ressources ;
- les coûts opératoires et leur importance sur la compétitivité de l'industrie : coût d'énergie, force ouvrière, intrants à la production ; problèmes d'organisation et gestion des entreprises dans le contexte local ; facteurs locaux tendant à augmenter les coûts de production ;
- analyse et évaluation des textes connexes à l'industrie : code commercial, code du travail, etc...
- l'orpaillage, petites mines, exploitations traditionnelles ; cadre juridique et fiscal portant sur ces opérations ; expérience dans d'autres pays ;
- la conformité du régime fiscal Burkinabè avec les standards et pratiques internationales ;
- les taxes et charges fiscales frappant le secteur minier, en particulier les redevances ad valorem sur la production et son mode de calcul (valeur brute, valeur raffinerie nette, etc.), les redevances superficielles, les droits d'octroi, et autres charges fiscales spécifiques au secteur minier ; la comparaison avec d'autres pays et la pratique internationale ;
- le plan comptable actuellement en vigueur et déterminer sa compatibilité avec la pratique internationale dans l'industrie minière ; analyser les spécificités du secteur telles que la provision pour reconstitution du gisement, l'amortissement, l'enregistrement des ventes et d'inventaires, les frais déductibles, la capitalisation des dépenses, etc.
- les charges et les taxes diverses frappant les intrants et sortants de la production, tels que les droits de douane, les charges à l'exploitation, les droits de sortie, les taxes à l'enregistrement, et autres ;
- les taux, l'assiette, et méthodes d'imposition du régime fiscal général et les comparer avec la pratique internationale ; les taux marginaux effectifs d'imposition seront calculés et comparés à d'autres pays ; toutes les taxes seront prises en compte, tels que le BIC, les taxes sur les dividendes, les droits d'enregistrement et de timbre, les taxes pour les services rendus, et autres ; et les méthodes de calcul de l'assiette ;
- les effets du régime fiscal sur les taux de rentabilité dans le secteur minier, déterminer si les exonérations et d'autres mesures fiscales sur l'exploitation rationnelle des gisements (l'écémage) et le transfert net des recettes fiscales du Burkina au pays d'origine de l'investisseur ;
- les structures et capacités des services de l'Etat chargés d'appliquer le régime fiscal ;
- les besoins en formation et soutien logistique/matériel/informatique, afin de renforcer la capacité de remplir les fonctions ;
- les réformes fiscales à entreprendre et estimer les ressources (humaines, financières) pour accomplir les réformes.

Organisation et durée

Le groupe de travail organisera le dialogue et préparera la Déclaration de la Politique Minière et Stratégie Minière à mettre en oeuvre pour le secteur, ainsi que du plan d'action pour les activités futures. Après approbation par les autorités compétentes (Conseil de Ministres), cette déclaration sera publiée.

Durée

Dans ses délibérations, le groupe sera assisté par des consultants internationaux et locaux. Les consultants aideront le groupe à :

- préparer les études et documents de base sur certains aspects tels que la fiscalité minière, l'organisation des institutions, la participation de l'Etat dans le capital des sociétés minières, les facteurs opératoires dans l'industrie minière ;
- organiser les ateliers, les séminaires et les discussions sur les différents aspects (cadre juridique, coûts opératoires, fiscalité, rôle de l'Etat, compétitivité, institutions) ;
- la formation et sensibilisation des responsables dans les meilleures pratiques internationales; la formation se fera au Burkina et, éventuellement, à l'étranger ;
- la préparation de la déclaration de politique minière, d'une Stratégie et plan d'action pour le secteur.

La réflexion peut toucher les autres activités prévues dans le cadre du PPF. Il sera donc nécessaire d'assurer une coordination étroite entre toutes ces activités, en particulier les consultants concernés par la révision de la législation minière doivent être impliqués dans la réflexion.

Personnel

Les principales spécialités requises sont :

- 1) Chef d'équipe ; spécialiste en politique et stratégie minière ; organisation et gestion des institutions ;
- 2) Economiste minier ; évaluation des projets ; analyste financier ;
- 3) Spécialiste en régulation minière ; gestion des titres miniers ;
- 4) Spécialistes en fiscalité et comptabilité minière ;
- 5) Spécialiste en exploitations artisanales et de l'environnement.

Résultats

- a) Un dialogue.
- b) Une Déclaration de la Politique Minière
- c) Une Stratégie et un Plan d'Actions

2) Révision de la Législation Minière

Objectifs

- 1) Réviser et présenter aux organes législatifs une nouvelle loi fondamentale.

Nature et Description du Projet

Dans la pratique internationale la Législation minière établit un système de droit par lequel les ressources minières, qui sont la propriété de l'Etat, peuvent être confiés à des personnes physiques et morales qui désirent les explorer et exploiter. La législation existante au Burkina, malgré les révisions subies à plusieurs reprises, mérite d'être complétée et amplifiée sur certains aspects, y compris la transformation des activités de recherche en activités d'exploitation, les limites aux pouvoirs discrétionnaires de l'Etat, la conception de la Fiscalité, parmi d'autres aspects, afin de le rendre plus attrayant aux investisseurs.

Cette activité du PPF financera la révision des textes existant en la matière et la rédaction de nouveaux textes par les experts juridiques internationalement reconnus en association avec les juristes locaux et les responsables du Gouvernement. Les Résultats seront une loi fondamentale (Code Minier), les textes réglementaires (décret d'application), un modèle du contrat d'investissement, et un renforcement/révision sur le code des investissements miniers qui soient compétitif et moderne vis-à-vis d'autres pays à vocation minière. Cette législation sera basée sur la Déclaration de la Politique et Stratégie Minière et traitera des aspects tels que la juridiction sur les ressources, la détention des propriétés minières, les droits de la recherche et d'exploitation, les engagements (et leur surveillance) du titulaire d'un permis, les petites mines et d'exploitations artisanales, le traitement et transformation des minéraux, la protection de l'environnement, le transport et entreposage et commercialisation des minéraux, l'arbitrage, etc. Parallèlement, les textes connexes au secteur, tels que le code du commerce, l'organisation commerciale, le code de travail, le code de l'environnement, seront étudiés.

La préparation d'un décret d'application est prévue dans le cadre de l'exécution du projet et spécifiera les procédures administratives, l'organisation et le fonctionnement du Code Minier ; cet aspect est important étant donné que les réformes institutionnelles seront entreprises pendant l'exécution du crédit. Le modèle du contrat d'investissement, également à préparer dans l'exécution du crédit, adressera les aspects d'un intérêt particulier aux investisseurs qui ne sont pas traités dans les textes, tels que le régime d'échanges, l'accès aux devises, les comptes fiduciaires, la provision de reconstitution des gisements, l'amortissement des investissements, les procédures comptables, etc... Toutefois, la loi fondamentale devrait tracer les grandes lignes de ces aspects.

Des consultants internationaux et locaux aideront les autorités burkinabè à réviser les textes existants et à préparer les nouveaux textes. Les consultants séjourneront dans un premier temps au Burkina afin de prendre connaissance des conditions locales, de la législation existante, et participer à la réflexion sur la politique minière. Ils s'associeront avec un cabinet juridique local afin de mieux harmoniser les travaux et d'assurer un suivi effectif. A la fin de cette période initiale, les consultants aideront leurs homologues burkinabè à préparer un projet de révision à apporter aux textes existants, décret d'application, et modèle du contrat d'investissement. Ces projets seront soumis au Gouvernement et à la Banque pour étude et avis. Une deuxième visite au Burkina sera nécessaire pour le suivi de commentaires et recommandations et à la préparation des textes définitifs.

Personnel

- 1) Un juriste, internationalement reconnu et ayant une grande expérience dans la législation minière, les décrets d'application, et les modèles de contrat d'investissement ;
- 2) Deux juristes locaux, expérimentés dans la rédaction des textes législatifs et réglementaires;

Résultat

Une nouvelle loi fondamentale (Code Minier).

3) L'Etude sur la Commercialisation de l'Or

Généralités

En 1993, le Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux a acheté environ 928,29 kilogrammes d'or extraits du sol par les orpailleurs artisanaux du Burkina Faso. Combinée avec la production industrielle de la mine d'or de Poura achetée par le CBMP, qui s'élève à environ 689,27 kilogrammes en 1993, la production aurifère du Burkina Faso traversant le CBMP est 1.618 kilogrammes d'or qui aurait une valeur brute sur le marché mondial de 5,3 milliards de francs CFA, soit environ US\$19,3 millions. En 1993 le CBMP exportait 1.934,70 kilogrammes pour une valeur de 6.4 milliards de francs CFA, soit environ US\$23.2 millions. Ces montants représentent la production déclarée officiellement ; par ailleurs, selon les informations il faudrait prendre en considération une quantité substantielle d'or qui est commercialisée par le biais de réseaux non officiels et dont la valeur ne peut être facilement évaluée par le Gouvernement.

Afin d'augmenter les recettes provenant des exploitations aurifères et de mieux contrôler les sorties clandestines d'or, le Gouvernement a créé, en 1986, le Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux (CBMP, Kiti No. 86-191/CNR/PRES/PRECO). Le CBMP détient le monopole sur l'exportation de l'or au Burkina ; le CBMP est tenu de racheter, à la demande, toute quantité d'or qui lui serait présentée. Le CBMP achète l'or directement aux producteurs artisanaux ainsi qu'à l'unique producteur industriel, la SOREMIB. De plus, en raison de son statut de monopole, d'autres investisseurs étrangers ont signé des accords pour utiliser les services du CBMP pour l'exportation de l'or. Le capital social du CBMP est CFA 100,000,000, détenu dans sa totalité par le Gouvernement.

Le prix payé par le CBMP aux artisans est fixé par décret et il est proportionnel au prix du marché de Londres. Le CBMP achète l'or en déduisant ses frais généraux, les commissions, la taxe d'orpaillage, et la redevance minière. De ce fait, les prix offerts aux artisans par les agents agréés du CBMP correspondent à 55 % et 60.5 % du prix international selon qu'il s'agit de l'or en poudre ou de l'or des alluvions ; pour les projets organisés et les intermédiaires agréés le prix proposé varie pour le gramme d'or entre 75% et 80% du prix international. En plus du réseau d'acheteurs et d'agents du CBMP, il existerait de nombreux négociants non autorisés qui achètent et exportent clandestinement l'or.

Le Gouvernement a décidé d'entreprendre une étude sur la commercialisation de l'or au Burkina. Le but de cette étude est d'évaluer la commercialisation de l'or au Burkina, surtout en ce qui concerne les exploitations artisanales ; d'examiner les avantages et inconvénients du monopole de l'Etat pour l'exportation de l'or ; de déterminer les coûts réels de l'intervention du CBMP dans le secteur ; et de proposer des améliorations pour la commercialisation de l'or, y compris la suppression éventuelle du monopole et la restructuration des activités du CBMP. Le Gouvernement autorisera les visites sur les chantiers et l'accès aux comptes et informations nécessaires à la réalisation de cette étude. En tant que de besoin, les agents du CBMP pourront être associés à l'étude.

Tâches

Les experts auront pour tâches :

- i) l'étude des circuits formels et informels de commercialisation de l'or en provenance des exploitations artisanales ; ce qui exigera une recherche approfondie sur les chantiers et dans les milieux commerciaux impliqués dans ce commerce, dans le Burkina ainsi que dans les pays limitrophes ;

- ii) de comparer les prix offerts dans les réseaux formels et informels, les méthodes de calculs des prix, les différentes structures d'achat de l'or au Burkina Faso avec les pays de la sous-région (Mali, Togo, Ghana, Zimbabwe, etc.) ainsi que sur le plan international (Amérique latine) ;
- iii) de déterminer les effets positifs et négatifs, les coûts et les bénéfices de la structure du prix d'achat et du monopole d'exportation attribué aux organes publics, y compris les effets sur l'incitation à la fraude, sur les revenus des exportations et sur les revenus fiscaux ; comparée la situation existante avec celle de la période avant la création du CBMP.
- iv) d'évaluer les coûts en bénéfices du monopole du CBMP sur le plan budgétaire du ministère et du trésor public, y compris les impacts financiers du CBMP sur trésor public ; comparer les activités actuelles avec les statuts, notamment en ce qui concerne les flux financiers, les créances, les engagements de vente, les dépenses, les investissements (actuels ou envisagés) etc...
- v) en prenant l'hypothèse d'une suppression du monopole et de la libéralisation du prix payé pour l'or, préparer les simulations (scénarios optimistes, moyennement optimistes et pessimistes) de l'impact sur la production, les exportations, les recettes fiscales, la fraude, etc... ; évaluer les moyens financiers à mettre en place pour amoindrir l'impact de la suppression sur les revenus de l'Etat ;
- vi) d'effectuer un audit des états financiers du CBMP conformément aux normes comptables internationales au 31 décembre 1993 ; examiner les états financiers des années précédentes et comparer les tendances ; cette évaluation comprendra une étude critique des structures de contrôle interne et des procédures de comptabilité qui ont servies comme base pour la préparation des états financiers ;
- vii) évaluer les relations entre le CBMP et d'autres organes publics, parapublics et les entreprises privées ;
- viii) d'évaluer le rôle joué par le CBMP sur le plan technique (encadrement, gestion des parcelles, etc...) dans les chantiers artisanaux ; si le CBMP n'existait pas, quelle autre entité ou quel autre organisme pourrait assumer ces responsabilités techniques ;
- ix) de proposer, recommander et estimer l'impact économique des alternatives à la commercialisation de l'or tels que la suppression du monopole, la libéralisation des prix, le rôle du CBMP comme agence de contrôle statistique et de surveillance, l'autorisation des comptoirs privés d'achat, la restructuration et/ou liquidation du CBMP, le maintien du statu quo, selon les résultats de l'étude.

Résultats, Organisation et Durée

L'étude nécessitera des experts internationaux et locaux. Les experts internationaux seront assistés par des homologues Burkinabè et des enquêtes sur les chantiers seront organisées par des bureaux d'études locaux.

Un rapport préliminaire doit être soumis au Gouvernement et à la Banque dans un délai de deux mois. Ce rapport préliminaire comprendra :

- les résultats préliminaires de l'étude ;
- l'analyse des scénarios et des alternatives pour la commercialisation de l'or ;
- les recommandations concernant les réformes à entreprendre.

Après une période de réflexion pendant laquelle les consultants discuteront de leur rapport avec les diverses autorités et de la Banque, le rapport définitif devra être déposé à la fin du quatrième mois. Le rapport définitif prendra en compte les commentaires du Gouvernement et de la Banque.

Personnel

Un cabinet d'expertise comptable et conseil en gestion internationalement reconnu sera recruté pour cette étude. Le cabinet s'associera avec un cabinet d'audit/comptable local et prendra les consultants locaux qualifiés pour certaines tâches. Le cabinet est invité à proposer les expertises en comptabilité et gestion internationales et locales requises, la nature et durée de leurs interventions, et les profils et les qualifications proposées.

L'équipe des spécialistes comptables sera renforcée par un expert en matière de commercialisation de l'or. L'expert, qui sera proposé par le cabinet, aura une expérience des exploitations artisanales/petites mines en Afrique, l'Amérique Latine et ailleurs, les réseaux formels et informels de commercialisation de l'or, la détermination du prix à payer pour les diverses qualités dans plusieurs pays et les différentes méthodes de contrôle, par les Gouvernements, sur le commerce du secteur. Les consultants locaux ayant une expérience de la commercialisation de l'or artisanal au Burkina ou ailleurs en Afrique, seront recrutés comme enquêteurs et chercheurs dans les milieux artisanaux.

Paul Fortin & Associates

BARRISTERS & SOLICITORS

SUITE 1810, 1 WESTMOUNT SQUARE
WESTMOUNT, QUEBEC, CANADA
H3Z 2P9

Nov 93

MONTREALTELEPHONE: (514) 939.1267
TELECOPIER: (514) 939.1296**PARIS**22, AVENUE DE FRIEDLAND
75008 PARIS, FRANCE
TELEPHONE: (1) 45.62.32.22
TELECOPIER: (1) 42.89.12.83

TELECOPIER TRANSMITTAL SHEET

DATE:

NOV. 18. 93

to : CRAIG B. ANDREWS

FROM : PAUL FORTIN

NUMBER OF PAGES (including this one)

2

If you are not receiving clearly, or if you have any
transmission problems, please call us back immediately.

MESSAGE:

RIGHT BEFORE THE DEADLINE!

BEST REGARDS,

PAUL

This telecopy is directed in confidence solely to the person named above, and may not otherwise be distributed, copied or disclosed. The contents of this telecopy may also be subject to solicitor-client privilege and all rights to that privilege are expressly claimed and not waived. If you have received this telecopy in error, please notify us immediately by telephone, and return the original transmission to us by mail, or destroy the same, without making a copy.
Thank you for your assistance.

Paul Fortin & Associates

BARRISTERS & SOLICITORS

SUITE 1810, 1 WESTMOUNT SQUARE
WESTMOUNT, QUEBEC, CANADA
H3Z 2P9**MONTREAL**TELEPHONE: (514) 939.1267
TELECOPIER: (514) 939.1296**PARIS**22, AVENUE DE FRIEDLAND
75008 PARIS, FRANCE
TELEPHONE: (1) 45.62.32.22
TELECOPIER: (1) 42.89.12.83**PRINCIPLES
TO INCORPORATE
IN THE LEGAL REGIME
OF MINERAL TITLES**

November 18, 1993

1. The Mineral Law should guarantee the security of Mineral Titles by clearly indicating that:
 - (1) the holder of an Exploration Licence has the exclusive right to explore within the Exploration Area and the holder of a Mining Licence the exclusive right to mine within the Mining Area;
 - (2) there is a direct link between Exploration and Mining; and
 - (3) events of default making Exploration or Mining Licences subject to cancellation by the Government.

The above-mentioned three aspects form part of the «Security of Title» guarantee that is a «sine qua non condition» of any private investment in exploration and mining. Every one of those aspects should be explicitly covered in the Mineral Law. They are key elements of an attractive legal framework in the eyes of mining investors.

2. **The Mineral Law should clearly state that an Exploration Licence shall not be granted over an area when an Exploration or a Mining Licence, even an artisanal mining licence, is in effect for the same area or when an application for any such Mineral Title is pending.**

The Mineral Law should address the concern expressed above to make sure that investors are not going to be vulnerable to the granting of an Exploration Licence or Mining Licence for the same area over which they have been granted a Mineral Title or filed an application.

3. **A system of «first come first serve» should be established to handle Exploration Licences applications in order to prevent the grant of an Exploration Licence over an area for which there already exists a prior application that has not been determined yet.**

Such a system would give more recognition to the one who applied first, his application having to be disposed of before another application can be considered for the same area. This system would prevent applicants from out bidding one another making the procedure more orderly. It would insure the first applicant against other application, often frivolous, that may be filed because of his interest for an area. No application would be considered before the first submitted.

4. **There should be a provision in the Mineral Law to prevent the granting of an Artisanal Mining Licence over all or part of a pre-existing Exploration or Mining Licence Area.**

The Mineral Law should incorporate such a provision that would make it impossible for the Government to grant any Artisanal Mining Licence within an area that is already the subject of a an Exploration or Mining Licence. The holder of the Exploration or Mining Licence would never be secure in their title if the licence area could be mined by holders of Artisanal Mining Licence. It would deprive such holder of some of the benefits conferred by the licence and could threaten the profitability of his operations. So, the Mineral Law should be specific on this question and state that no Artisanal Mining Licence shall be issued for areas already covered by an Exploration or Mining Licence.

5. **The holder of an Exploration Licence should be authorized to surrender, at any time, parts of the exploration licence area no longer needed for the exploration program, provided the holder of the licence is not in default under the Mineral Law.**

The Mineral Law should allow the holder of an Exploration Licence to surrender parts of the exploration area at any time, provided such the holder is not in default under the Mineral Law. The holder of the Exploration Licence should be granted the right to surrender superfluous land. When early indications are not favourable in a given area, it is good practice to concentrate on interesting targets. It would place an undue burden on the holder of the Exploration Licence to force him to keep grounds which are no longer of interest.

6. **The surrender of a Mineral Title should be allowed without the agreement of the granting authority when the holder is not in default under the Mineral Law.**

When not in default under the Mineral Law, the holder of a Mineral Title should be allowed to surrender such title at any time provided that surrendering the title does not relieve its holder from any existing liabilities for money owing or in regards to the environment. Such obligations shall survive the surrender of a Mineral Title. The underlying assumption is that, if the holder of a Mineral Title wants to surrender the title, it is because the exploration program has not revealed an economically exploitable ore deposit or because the mining operation has become uneconomical. It would be very difficult for the Government to force the holder of a Mineral Title to carry on activities after the title holder is longer interested. To be attractive, the Mineral Law should allow easy access to as well as easy surrender of Mineral Title at any time and without the necessity of giving a reason for doing so. The Government would be in a very embarrassing situation if the reason given was found unacceptable. Will the Government force the holder of the Mineral Title to carry on exploration work or mining against the will of that holder? It would become very difficult to do and totally unrealistic. What is important is that the titleholder does not walk away from obligation by surrendering the Mineral Title.

7. **All technical, financial and commercial information supplied by the applicant for a Mineral Title or contained in reports filed with the Government should be regarded as confidential for a period of time under the Mineral Law.**

The confidentiality provisions of the Mineral Law should make sure that all technical, financial and commercial information supplied by the applicant for a licence or in a report is treated as confidential. This information is very valuable and the property of the applicant. Not to treat that information as confidential would not give enough time to make use of it. It should therefore remain confidential within the limits and under the reserves provided for in the Mineral Law.

8. An Exploration Licence should entitle its holder to explore for all Minerals.

An Exploration Licence should entitle its holder to explore for all minerals. When the holder of an Exploration Licence is embarking on an exploration program, it is impossible to know in advance what will be found and, if a particular mineral is targeted, with which minerals it will be associated.

9. The Mineral Law should ensure transferability of the Exploration or Mining Licence with government approval.

The consent of the Government to the transfer of an Exploration or Mining Licence should remain. It is reasonable to allow the Government to refuse a transfer when there is a default under the Mineral Law or when the interests of the country are negatively affected. But, such consent should be automatically given when there is no such default or when the country does not suffer a prejudice. The approval of the transfer should only be granted on the basis of objective criteria. No element of discretion should come into play.

10. There should be a Mineral Investment Agreement under the Mineral Law when the controlling interest in the mining venture is held by a foreign investor.

This Mineral Investment Agreement would contain a series of guarantees for both the investor and the Government. It would be negotiated and then signed by the Minister responsible for Mines on behalf of the Government and, possibly, submitted to the Prime Minister or Cabinet approval. A model Mineral Investment Agreement would be appended to the Mineral Law and serve as a basis for the negotiation with a foreign investor.

11. **There should be a correlation between the Mineral Law and the Land Law.**

The Mineral Law and the Land Law should be harmonized. It may be that the Land Law would need to be amended at the same time as the Mineral Law is adopted.

12. **The Mineral Law should contain an Environment Management Plan that would incorporate the Rehabilitation Plan because the environment may be affected during all phases of a project.**

The obligation to provide an Environment Management Plan should be in the Mineral Law to provide for the protection and management of the environment from the beginning to the end of a project. Rehabilitation is only a very small portion of environmental concerns.

13. **The Mineral Law should establish the principle of an Environment Fund and a special regulation should be drafted to explicit all details.**

This recommendation is a must and such regulation should be prepared in order to indicate to mining investors how the Environment Fund will work.

The Mineral Law should make the giving of a financial security, such as performance bonds, insurance guarantees, etc. an acceptable alternative to the supply of cash for the Environment Fund. The Mineral Law should provide for different kind of financial security. It would indeed be preferable not to limit the financial security to a cash deposit but to allow other forms of financial instruments to be utilized for that purpose.

Under the Mineral Law, the Environment Fund should be set up as an escrow account or trust fund with limiting instructions so that it could only be used for the purposes of Environment Management Plan throughout the life of the project.

Monies available in the account would only be used for the purposes of the Environment Management Plan during the life of the project.

14. The fiscal regime ought to be specific to mining and competitive.

This issue must be urgently addressed because at the moment the word is out among investors that Burkina Faso is not rewarding the mining risk or encouraging private capital remuneration.

15. There should be a provision of a certain time limit for the granting authority to respond to an application and, if the approval is not obtained during that period, the approval should be deemed.

This suggestion should be followed as it has the effect of shortening administrative delays.

16. An independent administrative tribunal should be created under the Mineral Law to fairly and quickly settle disputes on land matters and assess the compensation payable. Evaluation criteria for land compensation should be established in regulations.

Such an administrative tribunal would most useful and should be provided for in the Mineral Law. For the administrative tribunal to decide fairly, evaluation criteria would as well be necessary and, consequently, they should be established in regulations.

17. The Mineral Law should introduce some form of technical arbitration in specific cases, like the Environment Management Plan.

A technical arbitration process would allow the resolution of purely technical aspects the mining investors would be reluctant to leave to the sole judgement of a Government Official because it may involve the disbursement of substantial sums of money. Such a system has proven to be a worthwhile incentive in some mineral law.

18. There should always be an appeal to the court or, in the case of foreign investment, to the a neutral international arbitral tribunal of any decision rendered under the Mineral Law or of any dispute connected with the Mineral Law.

This provision under the Mineral law of a neutral decision process for foreign investors is of paramount importance. They should be afforded a neutral forum where a dispute would be resolved by a judge or by an international arbitral authority in the case of foreign investors. International arbitration is very important and it would be a deterrent not to provide for it in the Mineral Law.